

Direction générale des services techniques et du cadre de vie

Direction du cycle de l'eau et de la nature



RAPPORT ANNUEL 2024

Prix et qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement

seine
-eure
agglo



**Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public
de l'eau potable et de l'assainissement,**

60 communes, 104 495 habitants



Le Cycle de l'Eau géré par l'Agglomération

- **Production et distribution d'eau potable**
- Protection de la ressource
- Collecte et traitement des eaux usées
- **Contrôle de l'assainissement non collectif**
- Gestion des eaux pluviales et ruissellement
- Entretien et restauration des rivières et des milieux naturels
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations



Eau potable

- **Nombre d'abonnés** : 43 112 (hors SERPN)
- Volume vendu : 5,5 M de m³ (hors SERPN)
- Linéaire réseau : 1034 km (hors branchements et SERPN)
- Taux de conformité microbiologie : 100 %
- **sur l'ensemble des secteurs ARS**
- Taux de conformité physico-chimique : Inférieur à 100 % sur certains secteurs
- Rendement réseau : 76,8 %
- Indice de perte réseau : 4,55 m³/j/ km
- 16 ressources en eau potable
- Mode de gestion : affermage
- **Prix de l'eau** : 2,02 à 2,03 € TTC par m³



Assainissement collectif

- **Nombre d'abonnés** : 35 444
- Volumes traités : 3,9 M de m³
- **14 systèmes d'assainissement**
- 239 postes de relèvement
- **11 bassins d'orage**
- Linéaire réseaux (séparatif, unitaire, pluvial, refoulement) : 951 km
- Destination des boues et du compost : agriculture
- Mode de gestion : régie
- **Prix de l'eau assainie** : 4,52 à 4,53 € TTC par m³



Assainissement non-collectif

- **Nombre d'installations** : 10 255
- Nombre de diagnostic avant ventes en 2024 : 244
- Taux de conformité des ventes : 25 %
- Mode de gestion : régie
- Prix du contrôle : 100 € TTC



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF

Exercice 2024

Ce rapport concerne le territoire de l'Agglomération Seine-Eure (hors SERPN pour l'eau potable).

La loi n° 95-101 du 2 février 1995 modifiée, relative au renforcement de la protection de l'environnement, a complété le code général des collectivités territoriales et rendu obligatoire la publication par le Président de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure, d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Un décret et un arrêté en date du 2 mai 2007 ont significativement modifié le contenu du rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau potable et d'assainissement. Le décret introduit en particulier l'obligation de mettre en place des indicateurs de performance.

Le Code Général des Collectivités Territoriales précise que les dispositions de la loi précitée étaient étendues au service public d'assainissement (articles D 2224-1 à 5).

Le présent document, établi sur la base de l'exercice 2024, est public et a pour principal objet l'information des usagers.

L'observatoire de l'eau est complété chaque année par l'Agglomération Seine-Eure (www.services.eau.france.fr).

Le rapport est disponible sur le site de l'Agglomération www.agglo-seine-eure.fr.

Le rapport est aussi disponible à la communauté d'Agglomération ou dans les mairies du territoire.

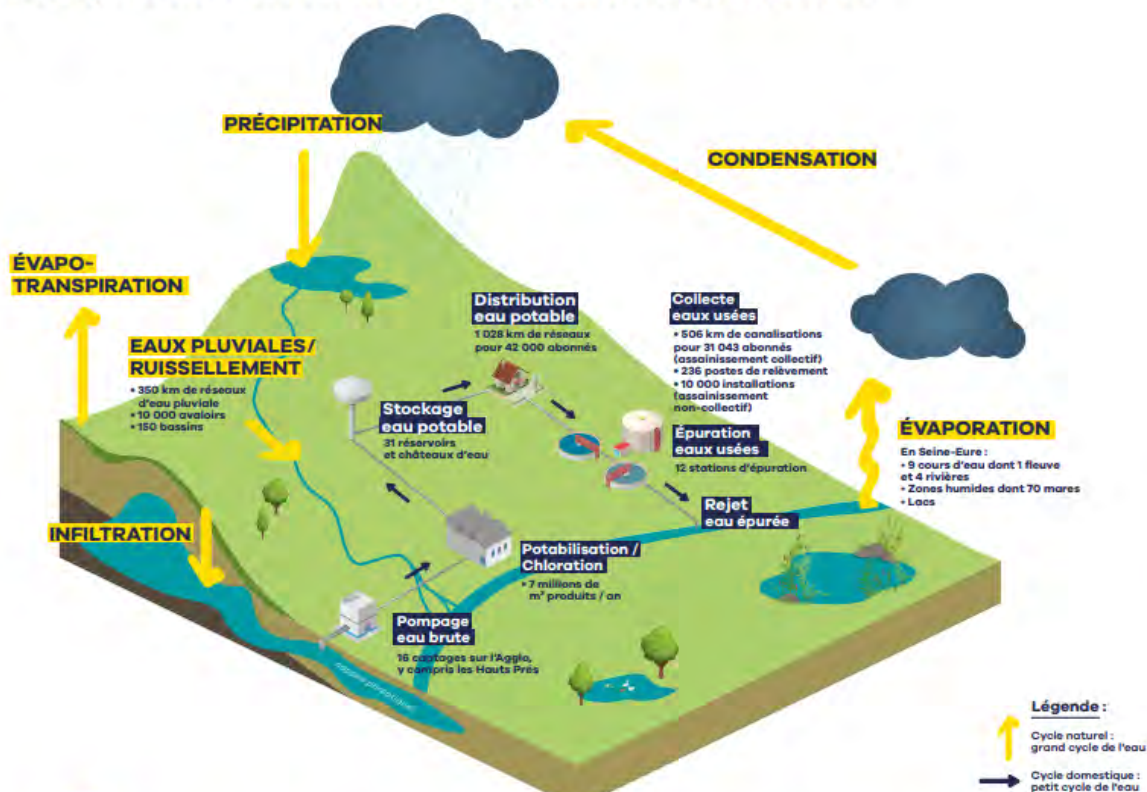


D'OÙ VIENT NOTRE EAU ?

L'EAU, UNE RESSOURCE PRÉCIEUSE À PRÉSERVER

L'eau du robinet suit un parcours bien défini, de sa captation à sa distribution. Savoir d'où elle vient, c'est aussi mieux comprendre pourquoi il est **essentiel de ne pas la gaspiller**.

Les cycles de l'eau en Seine-Eure, terre de confluence



LE CYCLE NATUREL DE L'EAU

L'eau s'évapore → forme des nuages → revient sous forme de pluie.

Une partie de cette eau alimente les nappes phréatiques en s'infiltrant dans le sol. C'est dans ces nappes que nous captons notre eau potable.

L'EAU POTABLE EN SEINE-EURE EN CHIFFRES

- ✓ 42 000 abonnés desservis
- ✓ 7 000 000 m³ d'eau produits
- ✓ En tout : 21 forages | 31 réservoirs | 1 000 km de canalisations (autant que la distance Louviers-Nice !).



Évaluez votre consommation d'eau sur : mon-empreinte-eau.fr

**Ensemble, préservons notre ressource commune.
Adoptons les bons gestes pour l'avenir de notre territoire !**



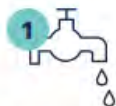
SOMMAIRE GENERAL

A – NOTE LIMINAIRE DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF	1
B – LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE	19
C – LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSSAINISSEMENT COLLECTIF	119
D – LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	233
E – FINANCES DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF	267
F – ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION	319
G – CONCLUSION GENERALE	321

Économisons l'eau au quotidien

seine-eure
agglo

QUELQUES GESTES SIMPLES PEUVENT FAIRE UNE GRANDE DIFFÉRENCE



FERMEZ LE ROBINET

pendant le brossage de dents,
rasage ou petite vaisselle

Un robinet ouvert = 12 L / min !



TRAQUEZ LES FUITES (WC, ROBINET...)

Une chasse d'eau qui fuit
= jusqu'à 600 L / jour !



INSTALLEZ UNE CHASSE D'EAU À DOUBLE DÉBIT

3 L utilisés contre 10 L !



PRÉFÉREZ LES DOUCHES (COURTES) AUX BAINS

Gain = jusqu'à 100 L par douche !



RÉCUPÉREZ L'EAU DE PLUIE ET L'EAU NON SOUILLÉE

(rinçage des fruits, eau de cuisson
refroidie, eau froide avant une douche...)
pour arroser vos plantes, pour laver
votre terrasse ou votre voiture.

Pratique et économique !



UTILISEZ LAVE-LINGE ET LAVE-VAISSELLE EN MODE «ÉCO» et seulement quand ils sont pleins.

Moins de consommation
& moins de gaspillage !



INSTALLEZ UN MOUSSEUR OU UN AÉRATEUR sur vos robinets et pommeaux de douche.

Jusqu'à 50 % de débit en moins,
sans perte de confort !



PRÉFÉREZ LES STATIONS DE LAVAGE aux lavages à domicile. (Et souvent, elles recyclent l'eau !)

Jusqu'à 3 fois moins d'eau utilisée !



ARROSEZ VOTRE JARDIN LE SOIR

Moins d'évaporation & plus efficace.
Une économie de 5 à 10 % d'eau !



Pour plus d'information, contactez la direction du
Cycle de l'Eau et de la Nature de l'Agglo Seine-Eure

☎ 02 76 46 03 52

@ eau.assainissement@seine-eure.com

PARTIE A

NOTE LIMINAIRE DU RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE
DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT



SOMMAIRE

1. Nature des services	3
2.L'eau potable.....	4
2.1 Le territoire desservi	4
2.2 Le nombre d'abonnés et les volumes vendus en 2024	5
2.3 Le linéaire de réseaux et les ouvrages annexes	5
2.4 La qualité des eaux distribuées	6
2.5 Le rendement du réseau de distribution et l'indice linéaire de perte en réseaux (ILP).....	6
2.6 La protection de la ressource	6
2.7 Les travaux réalisés et les projets.....	6
3.L'assainissement collectif.....	7
3.1 Le territoire desservi	7
3.2 Le nombre d'habitants desservis et d'abonnés.....	8
3.3 Les systèmes d'assainissement	8
3.4 La destination des boues.....	8
3.5 Les contrôles de branchements et le suivi des travaux en domaine privé	9
3.6 Les travaux réalisés et les projets.....	9
4.L'assainissement non collectif.....	10
4.1 Missions du service.....	10
4.2 Evaluation du nombre d'habitants gérés par le SPANC	10
4.3 Bilan des contrôles effectués en assainissement non collectif	10
5.Le prix de l'eau et de l'assainissement.....	11
6.Conclusion	14

Cette note vise à fournir au public une information concise et synthétique sur l'ensemble des actions engagées par l'Agglomération Seine-Eure en matière d'eau potable et d'assainissement.

1. NATURE DES SERVICES

L'Agglomération Seine-Eure est compétente sur l'ensemble du cycle de l'eau :

- Production et distribution d'eau potable,
- Protection de la ressource,
- Collecte et traitement des eaux usées,
- Contrôle de l'assainissement non collectif,
- Gestion des eaux pluviales et ruissellement,
- Entretien et restauration des rivières et des milieux naturels avec notamment des actions en faveur de la continuité écologique sur l'Eure.

La Direction du Cycle de l'Eau, et de la Nature assure :

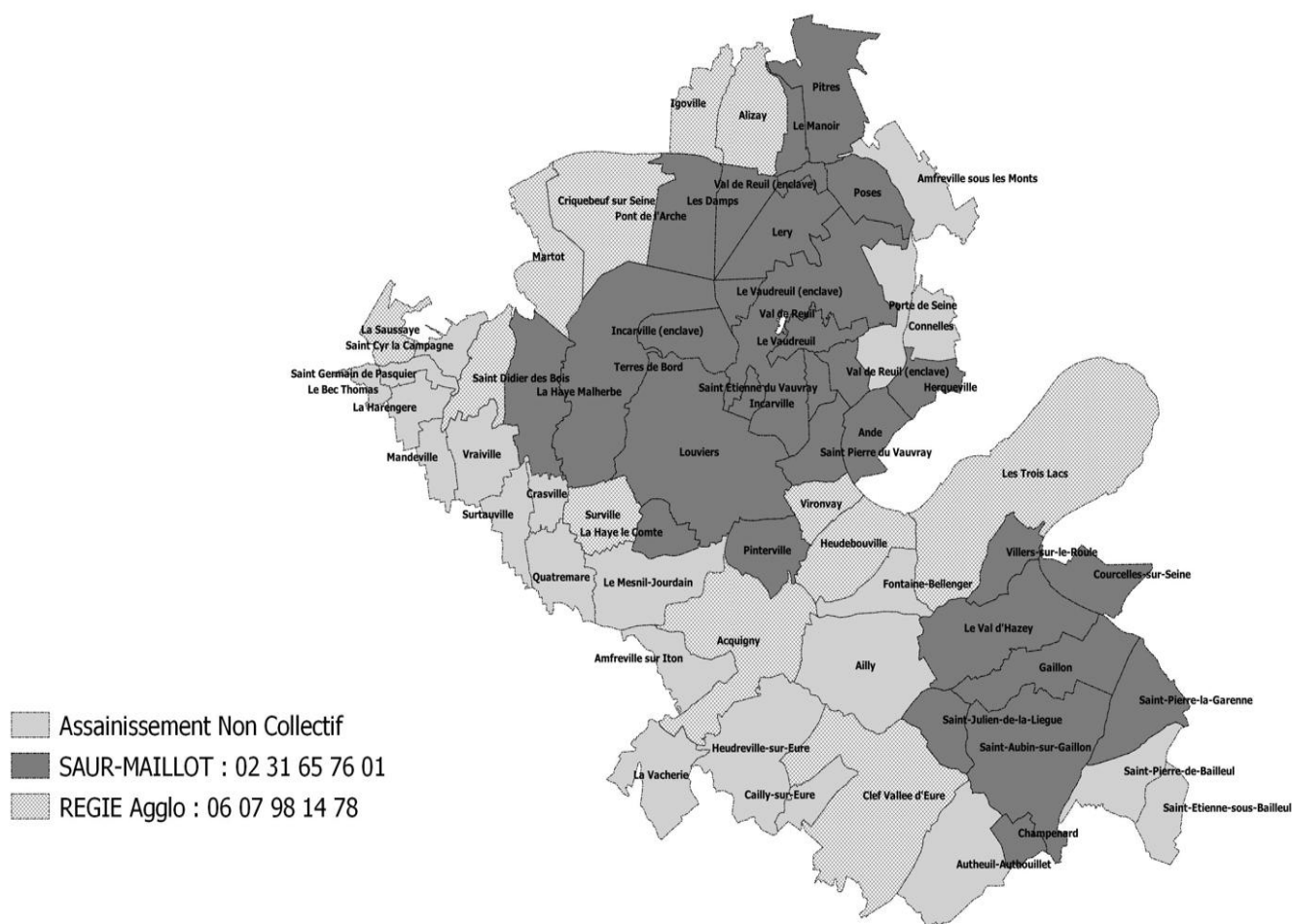
- Le suivi des prestataires,
- Le suivi des travaux en domaine public et en domaine privé (dans le cadre de la création de branchements sous portage de l'Agglomération),
- Les contrôles de branchements en domaine privé en assainissement collectif (en régie),
- Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC),
- Le suivi des rejets des industriels,
- L'exploitation en régie de l'assainissement sur les communes d'Igoville, Alizay, Martot et Criquebeuf sur Seine, Surville, La Saussaye, Acquigny, La Croix Saint Leufroy, Ecoparc, Venables, Bernières sur Seine.
- La gestion des ruissellements et des réseaux d'eaux pluviales,
- Le suivi de la protection de la ressource en eau potable.
- La GEMAPI

Vous pouvez contacter le secrétariat de la direction du Cycle de l'Eau et de la Nature au 02.32.50.89.77 ou sur eau.assainissement@seine-eure.com.

Urgence eau potable et facturation (tout le territoire sauf SERPN) : VEOLIA 09.69.39.56.34

Urgence assainissement collectif : SAUR-MAILLOT 02.31.65.76.01

Astreinte régie (Alizay, Igoville, Martot, Criquebeuf sur Seine, La Saussaye, Surville, Vironvay, Heudebouville, Les Trois Lacs et Clef Vallée d'Eure, Saint Didier des Bois) : 06.07.98.14.78



2. L'EAU POTABLE

2.1 LE TERRITOIRE DESSERVI

L'Agglomération Seine-Eure est composée de 60 communes adhérentes et d'une population de 104 949 habitants.

Le service de l'eau potable est géré au niveau intercommunal, avec une répartition des communes en 17 secteurs homogènes de production et de distribution d'eau potable, représentés sur la carte ci-après.



L'Agglomération Seine-Eure adhérent au SERPN pour l'exploitation des réseaux de distribution d'eau potable de 8 communes (2354 abonnés), le présent rapport ne traite pas de ce secteur dont les données 2024 sont disponibles dans le RPQS établi par le SERPN.

2.2 LE NOMBRE D'ABONNES ET LES VOLUMES VENDUS EN 2024

Le nombre d'abonnés (hors SERPN) s'élève à 43 112 en 2024, pour un volume total d'eau vendu de 5,675 millions de m³.

La consommation moyenne des abonnés dits domestiques est de 111 m³ par abonnement par an, soit 304 litres par jour par abonnement, et 121 litres par jour par personne.

En 2024, la consommation en eau potable de l'ensemble des abonnés du service reste stable (légère baisse de 0.9% par rapport à 2023).

2.3 LE LINEAIRE DE RESEAUX ET LES OUVRAGES ANNEXES

Le réseau de distribution desservant l'ensemble de l'Agglomération Seine-Eure (hors territoire des 5 communes gérées par le SERPN) représente un linéaire total de 1034 km, hors branchements.

Le système de distribution dispose de 44 réservoirs et bâches.

L'eau potable issue du champ captant des Hauts Prés subit un traitement (décarbonatation, ozonation, filtration sur sable et chloration) qui permet de l'adoucir, d'éliminer le fer et le manganèse et de maintenir la qualité bactériologique de l'eau. Pour les autres forages, seule une chloration est réalisée sur l'eau pompée.

2.4 LA QUALITE DES EAUX DISTRIBUEES

Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées, par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie, est égal à 100% sur la totalité des secteurs.

Concernant les paramètres physico-chimiques, le taux de conformité établi par l'ARS est inférieur à 100% pour certaines unités de distribution, en raison de l'introduction de nouveaux paramètres dans le cadre du contrôle sanitaire en octobre 2023.

Sur le hameau du Hom à la Vacherie, il a été observé la présence de perchlorates : l'eau ne doit pas être utilisée pour la préparation des biberons des nourrissons de moins de 6 mois. Cette eau provient du captage de Houetteville. Un message d'information a été diffusé avec les factures d'eau.

Sur les communes alimentées par le captage de Lormais, un problème d'eau colorée lié à la présence de fer est rencontré.

2.5 LE RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION ET L'INDICE LINEAIRE DE PERTE EN RESEAUX (ILP)

Le rendement global moyen du réseau est estimé à 76,8% (en baisse par rapport à 2023). Ce rendement est jugé bon.

L'indice de perte en réseaux (hors branchement) est de 4,55 m³/j/km (en hausse par rapport à 2023). Cet indice reste acceptable. Le schéma directeur permet de planifier les travaux prioritaires.

De plus, dans le cadre de la délégation du service public, des prélocalisateurs, des campagnes de recherche de fuite sont mis en place pour rechercher les fuites et ensuite mettre en œuvre les réparations.

2.6 LA PROTECTION DE LA RESSOURCE

Les 16 ressources gérées par l'Agglomération Seine-Eure disposent d'un arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique (DUP).

2.7 LES TRAVAUX REALISES ET LES PROJETS

L'eau potable (2 lots) est exploitée via une délégation de service public d'une durée de 7 ans (SEESSEN Véolia). Ces contrats ont démarré au 1^{er} janvier 2022. Nous sommes dans la quatrième année de contrat. Un audit financier a été lancé par l'agglomération en 2025.

Le rendement général des réseaux d'eau potable sur le territoire communautaire est de 76,8%, ce qui reste correct mais en baisse. Les efforts de recherche de fuite et de renouvellement sont à poursuivre. 6 522 mètres linéaires, soit 0.63% du linéaire total du réseau, ont été renouvelés en 2024.

Suite à son schéma directeur d'eau potable, l'Agglomération a mis en place une programmation pluriannuelle d'investissement. Un des objectifs principaux est de continuer à mener une politique active de renouvellement de ses réseaux, afin de préserver la qualité de l'eau, de limiter les fuites et de maîtriser son patrimoine technique.

Finalisé en décembre 2020, l'Agglomération a élaboré son Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE) qui est le document de référence pour l'amélioration continue de la sécurité de la distribution d'eau potable (quantité, qualité, continuité).

La création du nouveau forage à Lormais (Lormais 3) a été réalisée en 2024. Les démarches administratives sont en cours pour sa mise en service. A moyen terme, une solution d'interconnexion entre le forage de Pinterville et Lormais est en cours.

La maîtrise est en cours pour des travaux d'interconnexion pour alimenter le secteur d'Andé, Herqueville et Connelles.

Les 110 hectares de surface Agricole Utile (SAU) du Périmètre de Protection Rapproché (PPR) des Hauts Prés sont certifiés à 100% en agriculture biologique depuis fin 2014. La mise en place de ces conversions permet de pérenniser la qualité de la ressource sur ce captage stratégique. En complément de la conversion biologique des zones de production, l'agglomération a mis en place le pôle régional d'agriculture biologique des Hauts Prés. Ce lieu accueille a pour vocation d'accueillir et de fédérer les acteurs de la filière biologique afin de permettre l'essor de ce type d'agriculture favorable à la préservation de la ressource.

Dans le cadre du 12^{ème} programme, l'agence de l'eau demande aux collectivités de mettre en place une stratégie de protection de la ressource. Pour rappel, la Communauté d'agglomération Seine-Eure, est engagée depuis de nombreuses années dans une politique de protection de la ressource en eau potable, notamment en protégeant les captages de l'ensemble du territoire.

Les objectifs de la stratégie de protection la ressource en eau et du plan de sobriété consistent :

- faire évoluer les pratiques pour faire baisser la consommation ;
- diminuer les prélèvements en eau potable à hauteur de -14 % de 2019 à 2030, conformément au plan eau.

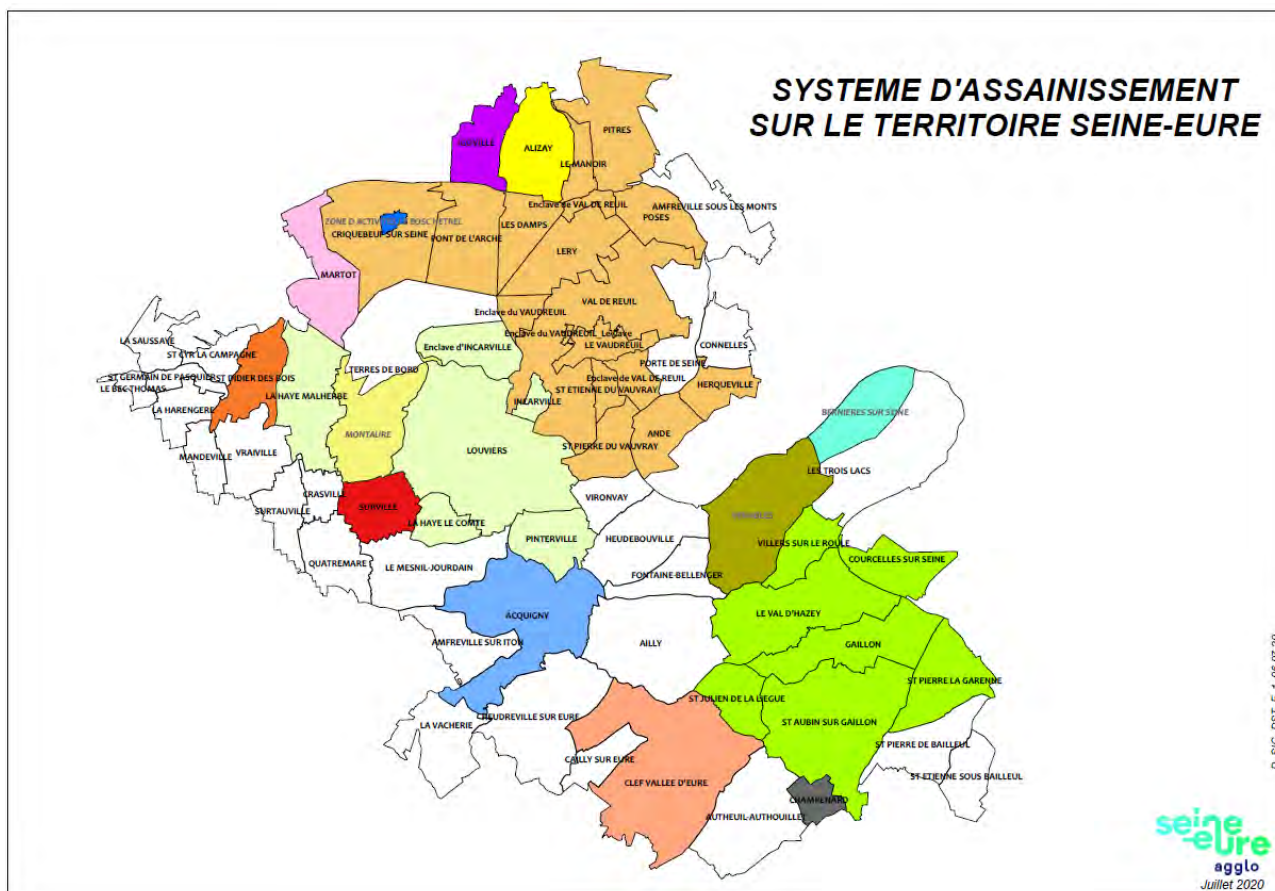
3. L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

3.1 LE TERRITOIRE DESSERVI

L'Agglomération Seine-Eure assure la gestion de 14 systèmes d'assainissement :

- **Le système d'assainissement** de Léry, de Val de Reuil, du Vaudreuil, de Léry, de Pont de l'Arche, de Pitres, du Manoir, de Saint Pierre, de Saint Etienne du Vauvray, de Andé, de Poses, des Damps, d'Herqueville et de Criquebeuf sur Seine. (86 683 EH),
- Le système **d'assainissement de Louviers**, de La Haye Malherbe, d'Incarville, du Parc d'activités de la Fringale de Val de Reuil, La Haye Lecomte et de Pinterville, (42 000 EH),
- **Le système d'assainissement d'Aubevoye**, de Champenard, de Courcelles sur Seine, de Gaillon, de Saint Pierre la Garenne, de St Aubin sur Gaillon, de St Julien de la Liègue, de Villers sur le Roule. (34 000 EH)
- **Le système d'assainissement du Parc d'Activités de Louviers Sud** (ECOPARC), de Vironvay, d'Heudebouville (14 800 EH),
- **Le système d'assainissement de Clef Vallée d'Eure** (3230 EH)
- **Le système d'assainissement d'Alizay** (2020 EH),
- **Le système d'assainissement d'Igoville** (1950 EH),
- **Le système d'assainissement d'Acquigny** (2500 EH),
- **Le système d'assainissement de Martot** (1200 EH),
- **Le système d'assainissement de Bernières sur Seine** (Les 3 Lacs) (1000 EH)
- **Le système d'assainissement du Parc d'Activités de Bosc Hetrel** (350 EH),
- **Le système d'assainissement de** Fontaine la Verte – Venables (Les 3 Lacs) (250 EH)

- **Le système d'assainissement de Surville** – le lotissement « la Renardière » (215 EH),
- **Le système d'assainissement du Parc d'Activités de Val Richard** (70 EH).



3.2 LE NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS ET D'ABONNES

Le nombre d'habitants desservis s'élève à 35 060 abonnés. La charge polluante, calculée sur base de l'auto-surveillance, s'élève à plus de 86 064 équivalents-habitants (EH) en 2023. On compte 79 arrêtés d'autorisation de rejet pour les entreprises.

3.3 LES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT

Le linéaire total des réseaux de collecte des effluents y compris branchements (séparatif, unitaire, eau pluviale) sur l'Agglomération, représente près de 951 kilomètres, avec 239 postes de relèvement et 11 bassins de stockage restitution.

L'Agglomération Seine-Eure gère 14 stations d'épuration.

3.4 LA DESTINATION DES BOUES

Les boues produites par les stations d'épuration de Louviers, sont recyclées en agriculture. Un suivi agronomique est effectué pour chaque plan d'épandage. Le compost de l'usine de dépollution de Léry est vendu aux agriculteurs. Cette usine reçoit aussi les boues d'Ecoparc, et si nécessaire, des boues d'Acquigny, de Martot, d'Igovie ou d'Alizay.

Les boues produites par la station d'épuration d'Aubevoye ont été envoyés en compostage.

3.5 LES CONTROLES DE BRANCHEMENTS ET LE SUIVI DES TRAVAUX EN DOMAINE PRIVE

Le service réalise les contrôles de branchement en domaine privé :

- Depuis le 1^{er} janvier 2014, ce diagnostic est obligatoire pour toute vente immobilière ;
- Lors des extensions de réseaux publics d'eaux usées afin de vérifier le bon raccordement des habitations.

En 2024, le service a réalisé :

- 822 diagnostics de ventes
- 86 contrôles de raccordement en domaine privé (extension et nouvelle habitation)
- 68 contre visites.

Soit au total 976 contrôles.

3.6 LES TRAVAUX REALISES ET LES PROJETS

Les systèmes d'assainissement de Léry, Louviers et Aubevoye sont gérés depuis le 1^{er} janvier 2022 via deux prestations de services réseau et stations. Le groupement SAUR-Maillot a été retenu pour le lot réseau et Eau de Normandie (SUEZ) pour le lot stations. Les 11 autres systèmes d'assainissement sont gérés en régie directe par les agents du pôle exploitation assainissement. Un appel d'offres a été lancé en 2025 pour choisir les nouveaux prestataires au 1^{er} janvier 2026.

Une unité de méthanisation des boues de station d'épuration est envisagée. Les études préliminaires seront lancées fin 2025.

La mise en place d'un diagnostic permanent des systèmes d'assainissement est terminée. Elle permettra à la collectivité de répondre à la réglementation et de mieux connaître le fonctionnement de ces réseaux d'assainissement afin de programmer des travaux de mise en conformité. Parallèlement, l'Agglomération a lancé un diagnostic périodique de ces systèmes d'assainissement. Un programme de travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement sera issu de ce diagnostic.

L'Agglomération Seine-Eure continue à mettre en conformité ses systèmes d'assainissement (réhabilitation réseau, mise en conformité filière boues). Une mise à niveau de la station d'épuration de Louviers est nécessaire par rapport à l'évolution économique et urbaine. Une maîtrise d'œuvre a été lancée en 2023. Les travaux concerneront notamment la file boues de la station d'épuration et débiteront en 2026.

Suite à la mise en service de la nouvelle station d'épuration de La Croix-Saint-Leufroy (Clef vallée d'Eure) en septembre 2019, les travaux d'extension du réseau d'assainissement des eaux usées pour Ecardenville ont débuté en 2023 et se sont terminés en 2024. Les travaux de raccordement en domaine privé débiteront au 4^{ème} trimestre 2025. Une étude de maîtrise d'œuvre est en cours pour une extension de réseau sur la commune d'Autheuil-Authouillet.

Le 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie permet de bénéficier d'une subvention pour la création de branchements en domaine privé, si le portage des travaux était assuré collectivement, et notamment par une intercommunalité. L'Agglomération Seine-Eure a donc décidé de proposer aux propriétaires de bénéficier de subventions pour les travaux de création de branchements en domaine privé. Sur toutes les extensions de réseau d'assainissement financées par l'Agence de l'eau, cette possibilité est offerte aux propriétaires de bénéficier d'une subvention.

4. L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

4.1 MISSIONS DU SERVICE

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) a pour mission de lutter contre les pollutions des eaux superficielles et souterraines, en contrôlant les installations d'assainissement non collectif.

Conformément à la réglementation, le service réalise plusieurs missions :

- ❖ Le contrôle des installations neuves
 - Contrôle de conception : émission d'un avis sur le projet d'assainissement (permis de construire, réhabilitation), afin de vérifier qu'il est adapté aux contraintes de la parcelle et à la réglementation.
 - Contrôle de bonne exécution des travaux : visite de terrain avant remblaiement afin de s'assurer que l'installation réalisée est conforme au projet validé et à la réglementation, et que les règles de l'art ont été respectées.
- ❖ Le diagnostic des installations existantes

Il a pour objectif d'évaluer l'état des installations et les risques de pollution ou d'atteinte à la salubrité publique, de vérifier l'absence de nuisances pour le voisinage et d'apporter des conseils pour un fonctionnement et un entretien optimal de l'installation.

- ❖ L'aide et l'information des particuliers

Les techniciens du service eau et assainissement informent les particuliers sur leurs obligations, les conseillent, les guident dans leurs démarches, et peuvent proposer des solutions simples pour un fonctionnement optimal de l'installation, ou apporter une aide technique.

4.2 EVALUATION DU NOMBRE D'HABITANTS GERES PAR LE SPANC

Le nombre de foyers concernés par le service public d'assainissement non collectif est estimé à 10 348 installations.

4.3 BILAN DES CONTROLES EFFECTUES EN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

En 2024, 117 avis SPANC ont été réalisés (64 en 2022) ainsi que 89 contrôles d'exécution sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération Seine-Eure.

244 diagnostics d'assainissement non collectif ont été réalisés dans le cadre des transactions immobilières :

- 19 % des installations sont jugées complètes mais pouvant nécessiter quelques travaux (classe A et B).
- 6 % des installations ont été jugées déficientes et/ou n'ont pas pu être évaluées en totalité (classe C).
- 75 % des installations présentent un risque de pollution du milieu naturel et/ou un risque sanitaire (classe D et E).

394 contrôles périodiques ont été effectués.

5. LE PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le prix global est de 2,02 à 2,03 €/m³ pour les usagers ne disposant pas de système d'assainissement collectif, et de 4.52 à 4,53 €/m³ pour les autres.

Au 1er janvier 2025, le prix du m³ en euro (€) d'eau facturé (abonnement compris, pour 120 m³) à l'utilisateur varie de la façon suivante pour chaque commune :

<i>Commune</i>	<i>Prix TTC/m³ 2024</i>	<i>Prix TTC/m³ 2025</i>	<i>Evolution 2024/2025</i>
<i>Acquigny</i>	4.20 €	4.53 €	7.85%
<i>Ailly</i>	1.69 €	2.02 €	19.52%
<i>Alizay</i>	4.41 €	4.52 €	2.49%
<i>Amfreville sous les Monts</i>	1.85 €	2.02 €	9.18%
<i>Amfreville sur Iton</i>	1.85 €	2.02 €	9.18%
<i>Andé</i>	4.36 €	4.53 €	3.90%
<i>Autheuil Authouillet</i>	1.69 €	2.02 €	19.52%
<i>Autheuil Authouillet</i>	1.69 €	2.02 €	19.52%
<i>Cailly sur Eure</i>	1.69 €	2.02 €	19.52%
<i>Champenard</i>	4.20 €	4.53 €	7.85%
<i>Clef Vallée d'Eure</i>	1.69 €	2.02 €	19.52%
<i>Connelles</i>	1.69 €	2.02 €	19.52%
<i>Courcelles sur Seine</i>	4.37 €	4.53 €	3.66%
<i>Crasville</i>	1.69 €	2.02 €	19.52%
<i>Criquebeuf-sur-Seine</i>	4.41 €	4.52 €	2.49%
<i>Fontaine Bellenger</i>	1.86 €	2.02 €	8.60%
<i>Gaillon</i>	4.37 €	4.53 €	3.66%

<i>Commune</i>	<i>Prix TTC/m³ 2024</i>	<i>Prix TTC/m³ 2025</i>	<i>Evolution 2024/2025</i>
<i>Herqueville</i>	4.36 €	4.53 €	3.90%
<i>Heudebouville</i>	4.20 €	4.53 €	7.85%
<i>Heudreville sur Eure</i>	1.69 €	2.02 €	19.52%
<i>Igoville</i>	4.41 €	4.52 €	2.49%
<i>Incarville</i>	4.20 €	4.52 €	7.61%
<i>La Haye le Comte</i>	4.20 €	4.52 €	7.61%
<i>La Haye Malherbe</i>	4.41 €	4.53 €	2.72%
<i>La Vacherie</i>	1.85 €	2.02 €	9.19%
<i>Le Manoir sur Seine</i>	4.20 €	4.52 €	7.61%
<i>Le Mesnil Jourdain</i>	1.69 €	2.02 €	19.52%
<i>Le Val d'Hazey</i>	4.37 €	4.53 €	3.66%
<i>Le Vaudreuil</i>	4.20 €	4.52 €	7.61%
<i>Léry</i>	4.20 €	4.52 €	7.61%
<i>Les Damps</i>	4.41 €	4.52 €	2.49%
<i>Les Trois Lacs</i>	4.37 €	4.53 €	3.66%
<i>Louviers</i>	4.20 €	4.52 €	7.61%
<i>Martot</i>	4.41 €	4.52 €	2.49%
<i>Pinterville</i>	4.20 €	4.53 €	7.85%
<i>Pîtres</i>	4.20 €	4.52 €	7.61%
<i>Pont de l'Arche</i>	4.20 €	4.52 €	7.61%
<i>Porte de Seine</i>	1.85 €	2.02 €	9.19%
<i>Poses</i>	4.20 €	4.52 €	7.61%
<i>Quatremare</i>	1.69 €	2.02 €	19.52%

<i>Commune</i>	<i>Prix TTC/m³ 2024</i>	<i>Prix TTC/m³ 2025</i>	<i>Evolution 2024/2025</i>
<i>Saint Aubin / Gaillon</i>	4.37 €	4.53 €	3.66%
<i>St Etienne ss Bailleul</i>	1.86 €	2.02 €	8.60%
<i>St Julien de la Liègue</i>	4.20 €	4.53 €	7.85%
<i>St Pierre de Bailleul</i>	1.86 €	2.02 €	8.60%
<i>St Pierre la Garenne</i>	4.37 €	4.53 €	3.66%
<i>St-Etienne du Vauvray</i>	4.20 €	4.52 €	7.61%
<i>St-Pierre du Vauvray</i>	4.20 €	4.52 €	7.61%
<i>Surtauville</i>	1.69 €	2.02 €	19.52%
<i>Surville assaini</i>	4.20 €	4.53 €	7.85%
<i>Surville non assaini</i>	1.69 €	2.02 €	19.52%
<i>Terres de Bord</i>	4.20 €	4.52 €	7.61%
<i>Terres de Bord non assaini</i>	1.68 €	2.02 €	20.24%
<i>Val-de-Reuil</i>	4.20 €	4.52 €	7.61%
<i>Villers sur le Roule</i>	4.37 €	4.53 €	3.66%

Les différences observées entre ces communes proviennent de la présence ou non de service d'assainissement collectif et du taux de redevance appliqué par l'Agence de l'Eau.

Afin d'harmoniser les pratiques entre l'assainissement non collectif et l'assainissement collectif, et considérant qu'il est important de veiller au bon fonctionnement du réseau public d'assainissement, le contrôle des branchements aux réseaux d'assainissement lors des ventes a été rendu obligatoire.

La tarification de ce service à partir du 1^{er} janvier 2025 est le suivant :

Branchement Collectif	Tarifs 2025
Contrôle de branchement lors d'une vente d'une maison individuelle ou d'un appartement	83,33 € HT
Contrôle de branchement lors d'une vente d'un immeuble collectif	166,67 € HT
Contrôle de branchement pour un bâtiment industriel	333,34 € HT
Absence à un RDV	41,70 € HT
Contre visite	Gratuite

Les tarifs du SPANC sont les suivants :

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)	Tarifs 2025
Contrôle de conception et d'implantation	160,00 € HT
Contrôle de réalisation	Gratuit
Contrôle de diagnostic périodique (tous les 10 ans)	81,82 € HT
Contrôle de diagnostic lors d'une vente d'une maison individuelle	90.91 € HT
Contrôle de diagnostic lors d'une vente d'un bâtiment Industriel ou d'un immeuble	181.81 € HT
Contre visite	Gratuite
Contrôle de diagnostic lors d'une vente d'un bâtiment industriel	363.63 € HT

6.CONCLUSION

Ce rapport concerne les 60 communes pour l'assainissement et 52 communes pour l'eau potable (hors SERPN).

Territoire de confluence, l'Agglomération Seine-Eure est traversée par 5 cours d'eau principaux : la Seine, l'Eure, l'Iton, l'Andelle et l'Oison.

L'Agglo est compétente sur l'ensemble du cycle de l'eau : production et distribution d'eau potable, protection de la ressource, collecte et traitement des eaux usées, gestion des eaux pluviales et ruissellement, contrôle de l'assainissement non collectif, entretien et restauration des rivières et des milieux naturels, prévention des inondations. L'Agglo travaille en faveur des continuités écologiques, de la biodiversité, de la nature en ville, de la protection de la ressource et de la lutte contre les ruissellements, du Projet Alimentaire Territorial et anime 4 sites Natura 2000.

En 2024 sur le territoire (hors SERPN), 5,5 millions de m3 d'eau potable, provenant de 16 captages, ont été distribués aux usagers et près de 3,7 millions de m3 d'eaux usées ont été traités sur les 14 stations d'épuration du territoire. 10 000 installations d'assainissement non-collectif sont présentes sur le territoire.

Durant l'année 2024, les services de l'Agglomération ont procédé à un suivi régulier et permanent des délégataires et prestataires chargés de l'exploitation des services d'eau potable et d'assainissement, notamment par l'organisation de réunions de cadrage mensuelles et de visites des installations. Des outils de reporting et de dialogue sont mis en place avec les différents prestataires.

L'eau potable (2 lots) est exploitée via une délégation de service public d'une durée de 7 ans (SEESSEN Véolia). Ces contrats ont démarré au 1er janvier 2022. Nous sommes dans la quatrième année de contrat. Un audit financier a été lancé par l'agglomération en 2025.

Depuis janvier 2021, de nouvelles substances ont été recherchées dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux. En application de la directive de l'Union Européenne et des recommandations du Ministère de la Santé, dans un objectif d'amélioration continue de la qualité de l'eau de consommation, parmi lesquelles des molécules appelées les métabolites de pesticides, sous-produits de la dégradation d'un pesticide (herbicide, fongicide ou insecticide) dans l'environnement.

Trois nouveaux métabolites ont été récemment intégrés au contrôle de l'eau dans la région :

- En avril 2022 : la chloridazone-desphényl et la chloridazone-méthyl-desphényl, qui sont deux des sous- produits de dégradation de la chloridazone.
- En octobre 2023 : les métabolites du chlorothalonil, R471811, R 417888, 4-hydroxy-chlorothalonil.

Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées, par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie est égal à 100% sur la totalité des secteurs.

Concernant les paramètres physico-chimiques, le taux de conformité établi par l'ARS est inférieur à 100% pour certaines unités de distribution, en raison de l'introduction de nouveaux paramètres dans le cadre du contrôle sanitaire en octobre 2023.

En 2023 et de janvier à avril 2024, la qualité de l'eau pour ce paramètre est classée comme insuffisante, en raison du dépassement de la limite de qualité provisoire de 0,1 µg/l mise en place pour le métabolites R471811 du Chlorotalonil en attendant les conclusions de l'ANSES sur son évaluation des risques ; ce paramètre est conforme à la limite de 0,9 µg/l fixée en avril 2024 suite à la publication des résultats de l'ANSES.

Le rendement général des réseaux d'eau potable sur le territoire communautaire est de 76,8%, ce qui reste correct mais en baisse. Les efforts de recherche de fuite et de renouvellement sont à poursuivre.

Suite à son schéma directeur d'eau potable, l'Agglomération a mis en place une programmation pluriannuelle d'investissement. Un des objectifs principaux est de continuer à mener une politique active de renouvellement de ses réseaux, afin de préserver la qualité de l'eau, de limiter les fuites et de maîtriser son patrimoine technique.

Finalisé en décembre 2020, l'Agglomération a élaboré son Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE) qui est le document de référence pour l'amélioration continue de la sécurité de la distribution d'eau potable (quantité, qualité, continuité).

La création du nouveau forage à Lormais (Lormais 3) a été réalisée en 2024. Les démarches administratives sont en cours pour sa mise en service. A moyen terme, une solution d'interconnexion entre le forage de Pinterville et Lormais est en cours de réalisation.

Les 110 hectares de surface Agricole Utile (SAU) du Périmètre de Protection Rapproché (PPR) des Hauts Prés sont certifiés à 100% en agriculture biologique depuis fin 2014. La mise en place de ces conversions permet de pérenniser la qualité de la ressource sur ce captage stratégique. En complément de la conversion biologique des zones de production, l'agglomération a mis en place le pôle régional d'agriculture biologique des Hauts Prés. Ce lieu a pour vocation d'accueillir et de fédérer les acteurs de

la filière biologique afin de permettre l'essor de ce type d'agriculture favorable à la préservation de la ressource.

Les systèmes d'assainissement de Léry, Louviers et Aubevoye sont gérés depuis le 1^{er} janvier 2022 via deux prestations de services réseau et stations. Le groupement SAUR-Maillot a été retenu pour le lot réseau et Eau de Normandie (SUEZ) pour le lot stations. Les 11 autres systèmes d'assainissement sont gérés en régie directe par les agents du pôle exploitation assainissement. Un appel d'offres a été lancé en 2025 pour choisir les nouveaux prestataires au 1^{er} janvier 2026.

Une unité de méthanisation des boues de station d'épuration est envisagée. Les études préliminaires seront lancées fin 2025.

La mise en place d'un diagnostic permanent des systèmes d'assainissement est terminée. Elle permettra à la collectivité de répondre à la réglementation et mieux connaître le fonctionnement de ses réseaux d'assainissement afin de programmer des travaux de mise en conformité. Parallèlement, l'agglomération lance un diagnostic périodique de ces systèmes d'assainissement.

L'Agglomération Seine-Eure continue à mettre en conformité ses systèmes d'assainissement (réhabilitation réseau, mise en conformité filière boues)

Suite à la mise en service de la nouvelle station d'épuration de La Croix-Saint-Leufroy (Clef vallée d'Eure) en septembre 2019, les travaux d'extension du réseau d'assainissement des eaux usées pour Ecardenville ont débuté en 2023 et se sont terminés en 2024. Les travaux de raccordement en domaine privé débuteront au 4^{ème} trimestre 2025. Une étude de maîtrise d'œuvre est en cours pour une extension de réseau sur la commune d'Authueil-Authouillet.

Le 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie permet de bénéficier d'une subvention pour la création de branchements en domaine privé, si le portage des travaux est assuré collectivement, et notamment par une intercommunalité. L'Agglomération Seine-Eure a donc décidé de proposer aux propriétaires de bénéficier de subventions pour les travaux de création de branchements en domaine privé. Sur toutes les extensions de réseau d'assainissement financées par l'Agence de l'eau, cette possibilité est offerte aux propriétaires de bénéficier d'une subvention.

En 2025, le prix global de l'eau et de l'assainissement, sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³, varie :

- Pour les usagers en assainissement non-collectif : 2,02 à 2,03 €/m³ TTC
- Pour les usagers en assainissement collectif : 4,52 à 4,53 €/m³ TTC

La tarification du service public de l'eau potable sera proposée au conseil de décembre 2025 au titre de l'année 2026, elle sera fixée de façon progressive par tranches croissantes de consommation, afin de favoriser les petits consommateurs et inciter aux économies d'eau. Depuis 2022, une augmentation progressive est proposée. Pour 2026, l'agglomération ira dans ce sens afin de maintenir ses capacités de financement nécessaires à la gestion de son patrimoine. Dans le cadre du 12^{ème} programme de l'agence de l'eau, à compter du 1^{er} janvier 2025, une réforme des redevances a été mise en place. Les redevances sur la performance en eau potable et en assainissement sont répercutées sur la facture d'eau sous la forme d'un supplément de prix au m³ d'eau vendu ou assaini. Il est à noter que la nouvelle

redevance eau potable est unique sur le territoire, plus de zones différentes. Cela a des conséquences sur certaines communes pour les factures des usagers et conduit à une augmentation. La légère différence est liée à une différence entre les abonnements du lot 1 et du lot 2.

L'inflation des 3 dernières années sur les coûts d'exploitation pénalise l'autofinancement des budgets annexes. Comme dans beaucoup de secteurs, il est aussi à noter que les coûts des travaux ont subi une forte augmentation.

En matière d'assainissement non collectif, l'agglomération Seine-Eure a défini l'ensemble de son zonage d'assainissement et les procédures de contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif des particuliers ont eu lieu sur toutes les communes. La révision du zonage d'assainissement sur le territoire de l'ancienne Communauté d'Agglomération Seine-Eure sera mise à l'enquête publique fin 2024.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de la loi Oudin-Santini, l'Agglomération Seine-Eure consacre 1 % de ses recettes d'exploitation des services d'eau et d'assainissement à des actions de coopération décentralisée avec le Bénin.

L'année 2025 est marquée par le début du 12e programme d'intervention Eau, Climat et Biodiversité (2025-2030). Dans ce cadre, l'agence de l'eau Seine-Normandie propose aux acteurs territoriaux de se mobiliser autour d'un programme d'actions territorialisées, identifiées comme nécessaires à la sobriété en eau, la préservation des ressources en eau potable, la reconquête des milieux, la biodiversité associée et l'adaptation au changement climatique. Ce contrat est un outil de programmation pluriannuelle qui engage les parties sur les enjeux eau de leur territoire en cohérence avec les autres politiques publiques du territoire. L'Agglomération Seine-Eure était déjà signataire d'un contrat sur la période 2020-2024. Dans le cadre du 12ème programme, la Communauté d'Agglomération est concernée par plusieurs contrats :

- Le contrat territorial Eure aval et Oison qu'elle pilote directement
- Le contrat Seine en Normandie piloté par le syndicat mixte de gestion de la Seine Normande
- Le contrat Iton porté par le Syndicat mixte du bassin de l'Iton.

Ces contrats sont des outils de programmation pluriannuelle qui engagent les parties sur les enjeux eau de leur territoire.

Le contrat Eure Aval a été finalisé. Il s'applique au territoire du bassin versant de l'Eure Aval de la commune d'Authueil-Authouillet jusqu'à la commune de Martot, élargi au bassin versant de l'Oison sur le territoire de l'Agglomération. Les grands enjeux liés à l'eau, la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique retenus pour le territoire Eure-aval sont les suivants :

- Les milieux aquatiques et humides : restauration de la continuité écologique, protection et restauration des zones humides, restauration multifonctionnelle des milieux intégrant les champs d'expansion de crue, restauration de berges, acquisition de connaissances et sensibilisation des différents publics aux enjeux eau et climat
- La protection de la ressource : diminution des prélèvements en eau, mise en œuvre de la stratégie de sobriété de l'agglomération

Ce contrat sera signé en octobre.

Parallèlement, toujours dans le cadre du 12ème programme, l'agence de l'eau demande aux collectivités de mettre en place une stratégie de protection de la ressource. Pour rappel, la Communauté d'agglomération Seine-Eure, est engagée depuis de nombreuses années dans une politique de protection de la ressource en eau potable, notamment en protégeant les captages de l'ensemble du territoire.

Les objectifs de la stratégie de protection de la ressource en eau et du plan de sobriété consistent à :

- Faire évoluer les pratiques pour faire baisser la consommation ;
- Diminuer les prélèvements en eau potable à hauteur de -14 % de 2019 à 2030, conformément au plan eau.

Sur le territoire de la Communauté d'agglomération Seine-Eure, à compter de 2025, une animation dédiée sur un quart temps va permettre de mettre en place de nouvelles actions, en plus de celles déjà existantes, pour atteindre cet objectif de -14%. La somme de ces actions est détaillée dans le plan de sobriété mais les principales actions seront notamment :

- Diagnostiquer les bâtiments intercommunaux et communaux pour lutter contre les fuites et améliorer la gestion de l'eau potable ;
- Rencontrer les industriels pour mettre en place une stratégie de sobriété au sein de leurs entreprises,
- Sensibiliser le grand public aux économies d'eau et aux sources de pollutions ;
- Continuer les travaux de renouvellement de réseau AEP pour lutter contre les fuites et augmenter le rendement du réseau ;
- Améliorer la recherche des fuites et la rapidité de leur prise en charge ;
- Poursuivre les actions issues du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE) notamment pour la partie liée à la protection des zones de captage.

PARTIE B

LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE



Sommaire

1	Caractéristiques techniques du service	22
1.1	Présentation du territoire desservi	22
1.2	Mode de gestion du service public	23
1.3	L’organisation du service public	24
1.4	Le PGSSE	25
1.5	Le nombre d’habitants desservis et d’abonnés	26
1.6	Les ressources.....	28
1.6.1	Nature des ressources utilisées et volumes prélevés	28
1.6.2	Taux de mobilisation de la ressource	29
1.6.3	Bilan énergétique de la production d’eau potable.....	30
1.6.4	Achats d’eau	31
1.7	La distribution de l’eau	31
1.7.1	Nombre d’abonnements et volumes vendus	31
1.7.2	Exportation ou vente d’eau	32
1.8	Le réseau de distribution	33
1.8.1	Linéaire de réseaux de desserte et nombre de branchements.....	33
1.8.2	Les ouvrages annexes (stockage, stations de reprise)	34
2	Indicateurs de performance	36
2.1	Qualité des eaux distribuées.....	36
2.1.1	La surveillance de la qualité de l’eau	36
2.1.2	Taux de conformité microbiologique et physico-chimique des prélèvements (indicateurs P101.1 et P102.1)	36
2.1.3	Mesures de prévention pour la qualité de la production des ressources non gérées par la Communauté d’Agglomération Seine Eure	39
2.2	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d’eau potable	40
2.2.1	Rendement du réseau de distribution- indicateur P104.3.....	40
2.2.2	Evolution du rendement et de l’indice linéaire de pertes de chaque secteur de distribution	42
2.2.3	Indice linéaire des volumes non comptés – P105.3	47
2.2.4	Indice linéaire de pertes en réseaux – P106.3	41
2.2.5	Taux moyen de renouvellement des réseaux d’eau potable – P107.2	48
2.2.6	Indice global de connaissance et de gestion patrimoniale (ICP, indicateur n° P103.2B).....	49
2.3	Indice d’avancement de la protection de la ressource en eau – P108.3	51
2.4	Taux de réclamations – P155.1.....	54

2.5	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées – P151.1	54
2.6	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements – D151.0 et P152.1	54
2.7	Compléments	55

Liste des tableaux

Tableau 1 : Détail des modes de gestion par contrat et par communes.....	23
Tableau 2 : Nombre d’habitants desservis (Source : INSEE – population légale 2020) et d’abonnés par système de production/distribution (Source : Véolia Eau) - (Indicateur D101.0)	26
Tableau 3 : Nature des ressources et volumes prélevés / produits. (Source : rapports annuels du délégataire 2024)	28
Tableau 4 : Bilan énergétique de la production d’eau potable.....	30
Tableau 5 : achats d’eau externes à la Communauté d’agglomération Seine-Eure	31
Tableau 6 : vente d’eau	32
Tableau 7 : linéaire de réseaux par secteur de distribution, nombre de branchements, nombre de compteurs (Source : Véolia Eau).	33
Tableau 8 : liste des ouvrages annexes par communes.	34
Tableau 9 : récapitulatif des taux de conformité observés par l’ARS par systèmes de distribution.	37
Tableau 10: Taux moyen de renouvellement des réseaux.....	44
Tableau 11 : Indice d’avancement de la protection de la ressource en eau.....	51

Liste des annexes

Annexe 1 : Détail des avenants aux différents contrats d’exploitation
Annexe 2 : Origine de l’eau potable par commune
Annexe 3 : Caractéristiques techniques, quantitatives et qualitatives des ressources en eau / bilan ARS par zone de distribution
Annexe 4 : conclusions de la surveillance annuelle de l’A.R.S. pour les zones de distribution alimentées par des ressources non gérées par l’Agglomération Seine-Eure
Annexe 5 : Nombre et type d’abonnés par secteur de distribution
Annexe 6 : Répartition des volumes vendus par secteur de distribution et par type d’abonné
Annexe 7 : Liste des travaux et des interventions ponctuelles réalisés sur le réseau
Annexe 8 : Bilan des productions, achats, importations, ventes, et exportation d’eau des différents secteurs de distribution (y compris entre secteurs)
Annexe 9 : Indice linéaire de pertes en réseau

1.2 Mode de gestion du service public

Depuis le 1^{er} janvier 2022, l’exploitation du service de production et de distribution de l’eau potable est déléguée à la Société d’Exploitation Seine Eure Normandie (SEESSEN), du groupe Véolia Eau via deux contrats de délégation de service public pour 52 communes. Pour 8 communes, l’Agglomération Seine Eure adhère au SERPN.

Le détail du mode de gestion par contrat et par commune est présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Détail des modes de gestion par contrat et par communes

Communes	Type de contrat	Etendu du contrat	Echéance
Alizay ; Criquebeuf sur Seine ; Igoville ; Incarville ; La Haye le Comte ; Léry ; Le Manoir sur Seine ; Les Damps ; Le Vaudreuil ; Louviers ; Martot ; Montaure ; Pitres ; Pont de l’Arche ; Porte de Seine ; Poses ; Tostes ; Saint Etienne du Vauvray ; Saint Pierre du Vauvray ; Val de Reuil	Délégation de service public	Production et distribution	31/12/2028
Acquigny ; Ailly ; Amfreville sous les Monts ; Amfreville sur Iton ; Andé ; Autheuil Authouillet ; Cailly sur Eure ; Champenard ; Clef Vallée d’Eure ; Connelles ; Courcelles sur Seine ; Crasville ; Fontaine Bellenger ; Gaillon ; Heudebouville ; Herqueville ; Heudreville sur Eure ; La Haye Malherbe ; La Vacherie ; Le Mesnil Jourdain ; Les Trois Lacs ; Le Val d’Hazey ; Pinterville ; Quatremare ; Saint Aubin sur Gaillon ; Saint Etienne sous Bailleul ; Saint Julien de la Liègue ; Saint Pierre de Bailleul ; Saint Pierre la Garenne ; Surtauvillie ; Surville ; Villers sur le Roule ; Vironvay ;	Délégation de service public	Production et distribution	31/12/2028
La Harengère : La Saussaye ; Le Bec Thomas ; Mandeville ; Saint Cyr la Campagne ; Saint Didier des Bois ; Saint Germain de Pasquier ; Vraiville	Régie (SERPN)	Distribution	

► **Annexe 1: détail des différents avenants aux contrats d’affermage.**

1.3 L’organisation du service public

Au sein de la Direction du Cycle de l’Eau et de la Nature, les missions du service public de production et de distribution d’eau potable sont assurées par le service Protection de la ressource et le service travaux eau assainissement et exploitation eau potable.

L’exploitation des différentes unités de production et de distribution d’eau est déléguée à Véolia Eau.

Les différentes missions relevant du service public de l’eau potable sont réparties ainsi :

Service public de production et de distribution d’eau		
Directeur : Olivier Switala		
Service protection de la ressource et Agriculture Responsable : Pierre Julien Bavent Mission production et protection de la ressource : Léa Prioux	Service travaux eau et assainissement, exploitation eau potable Responsable : Guénaelle BOUARD Exploitation/investissements : Mathieu Combot Travaux de renouvellement : Anne Sophie Pocino	Exploitant du service SEESEN Société d’Exploitation des Eaux Seine Eure Normandie (Véolia) Equipe exploitation Equipe travaux Equipe clientèle
Protection de la ressource (suivi et mise en œuvre des DUP, achat de parcelles des périmètres de protection des captages, agriculture biologique...)	Contrôle de la délégation du service public (Suivi et pilotage de l’exploitation des équipements, suivi fonds social, suivi impayés et dégrèvements, ...)	Surveillance du fonctionnement des équipements : interventions fuites
Production (surveillance de la productivité des captages, qualité de l’eau, recherche en eau, création de nouveaux forages, etc...)	Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l’Eau (Suivi, mise en œuvre, révision, ...)	Renouvellement et création des branchements et compteurs
Mise en œuvre du PGSSE pour la partie ressources et bassins d’alimentation des captages	Schéma directeur d’Alimentation en eau potable (Suivi et mise en œuvre du programme de travaux)	Entretien et maintenance des équipements
Elaboration de la stratégie de protection de la ressource en eau sur le territoire de la communauté d’Agglomération Seine Eure	Travaux de création et de réhabilitation des ouvrages du service (réservoirs, château d’eau ...)	Gestion clientèle (relèves, facturation, ouverture de compteur, etc...)
	Travaux de renouvellement et d’extension des conduites de distribution ou d’interconnexion	

En matière de défense extérieure contre l’incendie (DECI), le service renseigne et assiste les communes en tant que maître d’ouvrage des réseaux de distribution d’eau. Il doit être consulté pour chaque projet de création d’hydrant afin d’en étudier la faisabilité.

1.4 Le PGSSE (Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau)

Finalisé en décembre 2020, le PGSSE est le document de référence pour **l'amélioration continue de la sécurité de la distribution d'eau potable** (quantité, qualité, continuité de service)

Une étude de risque a permis de recenser environ 80 types d'évènements dangereux pouvant avoir un impact sur la distribution d'eau, classés sous différents types (climatique, défaillance technique, malveillance, ...).

La criticité de chaque risque a été évaluée, en fonction de la gravité des conséquences et de la probabilité de survenance de l'évènement dangereux, conduisant ainsi à la construction d'un programme de **mesures et d'actions visant à réduire ou supprimer les risques**, à plus ou moins court terme.



Pour mettre en œuvre ce plan d'actions, le service s'appuie sur différents outils : les contrats d'exploitation, le SDAEP, une stratégie de protection de la ressource, ...

Concernant l'aspect quantitatif, différentes actions sont menées à travers les contrats d'exploitation et dans le cadre de la programmation des travaux. En 2024, les études débutées en 2023 pour la réalisation d'une interconnexion entre les forages de Pinterville et Lormais, la création d'un second réservoir dans l'usine de production des Hauts Prés ont avancé. D'autres actions ont été menées : travaux de renouvellement de conduites, recherche et réparation des fuites, recherche de futures ressources, surveillance de la productivité des forages.

Concernant l'aspect qualitatif de l'eau distribuée, les principales actions menées depuis 2020 ont concerné la fiabilisation de la chaîne de chloration dans un premier temps, notamment par le doublement des bouteilles de chlore, l'installation d'analyseurs en continu et l'ajout de points de chloration, ainsi que l'amélioration de l'entretien et de la maintenance des équipements. D'autre part, en complément de la surveillance de la qualité de l'eau réalisée par l'ARS, et de l'autosurveillance de l'exploitant, des campagnes annuelles de prélèvements et d'analyses sont réalisées pour la surveillance du paramètre CVM (chlorure de vinyl monomère) et de molécules émergentes comme les métabolites de pesticides ou les PFAS.

Le PGSSE va devoir évoluer pour intégrer des risques « nouveaux » ou réévaluer ceux qui étaient identifiés mais dont la probabilité de survenance ou les conséquences ont évolué (exemple : changement climatique, sécheresse, émergence de micropolluants, développement urbain ou économique,...)

1.5 Le nombre d'habitants desservis et d'abonnés

L'Agglomération Seine Eure compte 104 949 habitants et 45 495 abonnés au service d'eau potable dans son ensemble.

Le présent RPQS traite du service fusionné de l'ex Communauté de Communes Eure Madrie Seine et de l'ex Communauté d'Agglomération Seine Eure, hors SERPN, et concerne le service rendu à 43 112 abonnés.

Tableau 2 : Nombre d'habitants desservis (Source : INSEE – populations légales 2021) et d'abonnés par système de production/distribution (Source : Véolia Eau) - (Indicateur D101.0)

Secteur N°	Nom de la commune	Population Résidente Totale (INSEE)	Population desservie par secteur	Nombre d'abonnés par commune	Nombre total d'abonnés par secteur*	Dont abonnés non domestiques **	Nombre moyen d'habitants par
1	Acquigny	1 760	1 760	816	816	5	2,1
2	Crasville	124	3 678	1 660	1 660	0	2,3
	Surtauville	503		226			
3	Surville	879		385	811		
	Quatremare	442		201			
	Mesnil Jourdain	250		120			
4	Amfreville/Iton	904		421	379		
5	La Vacherie	576		242	111		
6	Andé	1 349	1 658	778	778	2	2,1
	Herqueville	130		89			
	Connelles	179		90			
7	Heudebouville	820	820	446	446	2	2,1
8	Louviers	18 709	20 228	9 138	9 138	10	2,2
	Incarville	1 372		666			
	La Haye le Comte	147		61			
9	La Haye Malherbe	1 393	2 970	1 441	1 441	0	2,1
	Terres de Bord (Montaure, Tostes)	1 577		720			
10	Pinterville	826	1 175	638	638	88	1,9
	Vironvay	349		163			
	Eco parcs			88			
11	Criquebeuf/Seine	1 555	12 597	5 694	5 694	4	2,2
	Le Manoir	1 291		593			
	Les Damps	1 359		651			
	Martot	470		193			
	Pîtres	2 601		1 102			
	Pont de l'Arche	4 184		1 824			
	Poses	1 137		610			
12	Val de Reuil	13 257	21 345	8 074	8 074	40	2,6

Secteur N°	Nom de la commune	Population Résidente Totale (INSEE)	Population desservie par secteur	Nombre d'abonnés par commune	Nombre total d'abonnés par secteur*	Dont abonnés non domestiques **	Nombre moyen d'habitants par
	Porte de Seine (Tournedos, Portejoie)	213		141			
	Le Vaudreuil	3 709		1 457			
	Léry	2 009		919			
	St Etienne du Vauvray	904		442			
	St Pierre du Vauvray	1 253		638			
13	Champenard	311	14 373	6 123	6 123	10	2,1
	Courcelles/Seine	2 180		979			
	Gaillon	6 909		2 839			
	St Aubin sur Gaillon	2 214		927			
	St Etienne sous Bailleul	393		181			
	St Julien de la Liègue	429		183			
	St Pierre de Bailleul	1 007		443			
	St Pierre La Garenne	930		447			
14	Amfreville s/ Les Monts	586	586	249	249	0	2,5
15	Alizay	1 594	3 321	1 511	1 511	6	2,2
	Igoville	1 727		716			
16	Ailly	1 252	10 281	4 271	4 271	0	2,4
	Fontaine Bellenger	1 112		443			
	Le Val d'Hazey	5 265		2 125			
	Les Trois Lacs	1 792		821			
	Villers sur le Roule	860		371			
17	Cailly/Eure	233	4 835	2 273	2 273	3	2,1
	Clef Vallée d'Eure	2 533		1 177			
	Heudreville/Eure	1 093		516			
	Autheuil Authouillet	976		455			
	TOTAL	99 627 habitants		43 112 abonnés			

*Le nombre d'abonnés par secteur de distribution diffère du total d'abonnés des communes concernées car certaines communes font partie de 2 secteurs de distribution.

**Le nombre d'abonnés dits non domestiques ne comprend que les consommateurs de plus de 6 000 m³/an. Cette donnée a été actualisée et évolue en fonction des consommations des abonnés concernés.

L'évolution du nombre total d'abonnés du service eau potable (hors SERPN) est de +0,7 % entre 2023 et 2024.

1.6 Les ressources

L'eau distribuée sur l'ensemble des communes provient soit de la production de forages gérés par la Communauté d'Agglomération Seine-Eure, soit d'un achat d'eau à une autre collectivité.

► Annexe 2 : origine de l'eau par commune

1.6.1 Nature des ressources utilisées et volumes prélevés

15 ressources en eau potable sont exploitées par le service. Ce sont exclusivement des captages en nappes souterraines.

Tableau 3 : Nature des ressources et volumes prélevés / produits. (Source : rapports annuels du délégataire 2024)

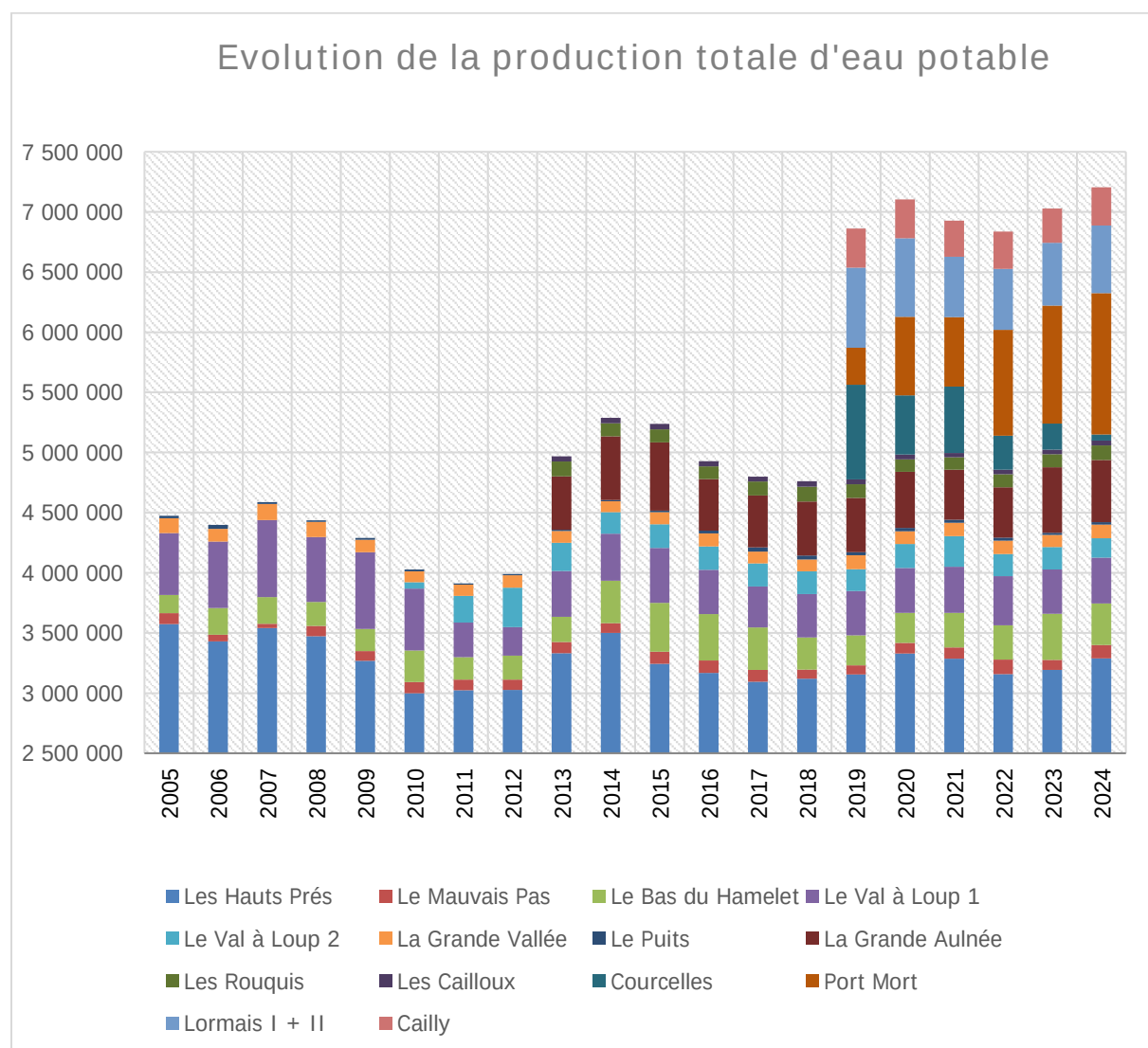
Forage	Capacité de production (m ³ /j) ⁽¹⁾	Volume prélevé (m ³ /j)	Volume prélevé (m ³ /an)	Volume produit (m ³ /an)
Champ captant des Hauts-Prés (Val de Reuil)	16 000	9 014	3 289 955	3 250 419
Val à Loup (Pont de l'Arche)	1 600	1 037	378 595	376 135
Val à Loup2 (Pont de l'Arche)	900	444	161 975	160 745
Mauvais Pas (Acquigny)	400	302	110 303	109 073
Le Bas du Hamelet (Pinterville)	3 000	948	346 178	345 563
La Grande Vallée (Herqueville)	660	315	114 992	114 992
Le Puits (Surtauville)	100	49	19 046	17 816
La Grande Aulnay (Douville)	1 600	1 418	517 709	514 635
Les Cailloux (Montaure)	180	107	39 023	39 023
Les Rouquis (Montaure)	480	333	121 567	120 952
Le Mont Jouen (Courcelles/Seine) ⁽²⁾	3 000	124	45 145	45 145
La Grande Prairie (Courcelles/Seine) ⁽²⁾	1 000	15	5 543	4 928
Les Bancelles (Cailly/Eure)	1 500	870	317 565	317 565
Le Bois de Catignolle (Port Mort)	3 600	3 217	1 174 220	1 173 605
Lormais I (Venables)	2 250	1 546	564 151	563 536
TOTAL VOLUMES	36 270	19 742	7 205 967	7 154 134

(1) Volume de prélèvement maximum autorisé

(2) En raison d'un problème d'alimentation électrique des forages de Courcelles/Seine en milieu d'année 2024, les volumes journaliers produits ne sont pas représentatifs.

Au total, 7 154 134 m³ d'eau ont été produits, à partir d'un prélèvement moyen journalier de 19 742 m³.

► Annexe 3: fiches techniques descriptives de chaque captage.



1.6.2 Taux de mobilisation de la ressource

Taux moyen de mobilisation de la ressource : 54,4 %.

(Méthode de calcul : $\text{Prélèvement moyen journalier} / \text{Capacité de production} * 100$)

En 2024, l'ensemble de la ressource en eau de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure est mobilisée à 54,4% de la capacité journalière totale de production (autorisation). Le taux moyen de mobilisation de chaque ressource est indiqué en Annexe 3.

1.6.3 Bilan énergétique de la production d'eau potable

Tableau 4 : **Bilan énergétique de la production d'eau potable**

Forage	Volume produit (m ³ /an)	Consommation énergétique (kWh)	Consommation spécifique (kWh / m ³)
Champ captant des Hauts-Prés (Val de Reuil)	3 250 419	1 761 471	0,54
Val à Loup (Pont de l'Arche)	376 135	161 684	0,43
Val à Loup 2 (Pont de l'Arche)	160 745	103 881	0,65
Mauvais Pas (Acquigny)	109 073	37 721	0,35
Le Bas du Hamelet (Pinterville)	345 563	257 327	0,74
La Grande Vallée (Herqueville)	114 992	55 451	0,48
Le Puits (Surtauville)	17 816	14 720	0,83
La Grande Aulnay (Douville)	514 635	235 092	0,46
Les Cailloux (Montaure)	39 023	34 297	0,88
Les Rouquis (Montaure)	120 952	86 972	0,72
Le Mont Jouen et La Grande Prairie (Courcelles sur Seine)	50 073	27 497	0,55
Le Bois de Catignolle (Port Mort)	1 173 605	518 884	0,44
Lormais I et II (Venables)	563 536	384 501	0,68
Les Bancelles (Cailly/Eure)	317 565	135 490	0,43
TOTAL	7 154 134	3 815 168	0,53

En 2024, pour produire 1 m³ d'eau potable, il a été consommé 0,53 KWh.

A cette consommation spécifique liée à la production d'eau, il faut ajouter la consommation liée à son transport, de 686 077 kwh en 2024 pour les équipements sur réseau (surpresseurs, pompes de reprise)

Au total, en 2024, 0,63 KWh ont été consommés pour mettre en distribution 1 mètre cube d'eau

1.6.4 Achats d'eau

Les provenances et les volumes des achats d'eau aux autres collectivités en 2024 sont détaillés dans le tableau suivant.

Les achats d'eau ont représenté 204 685 m³, soit 3,7 % de la consommation enregistrée sur le territoire desservi.

Le volume acheté est en augmentation en raison de l'ouverture des différentes interconnexions, afin de pallier un manque d'eau suite à une coupure électrique (La Haye Malherbe), agir sur la qualité de l'eau en attendant des travaux de renouvellement de canalisation (Amfreville/Iton, ou encore modifier la pression du réseau (Surtauville).

Tableau 5 : achats d'eau externes à la Communauté d'agglomération Seine-Eure

Collectivité	Communes alimentées	Volumes achetés en m ³
SERPN	Surtauville (Nord-est) Amfreville sur Iton (hameau La Mare Hermier) Le Mesnil Jourdain, Quatremare, Surville La Haye Malherbe	126 725 m ³
SIAEP d'Hondouville	Amfreville sur Iton (hors hameau La Mare Hermier) La Vacherie (hameaux Le Hom et La Vacherie)	34 587 m ³
SAEP Evreux Nord	La Vacherie (hameaux Carcouet et Verdun)	10 947 m ³
SAEP Evreux Nord	Heudreville (Hameau de Boos et des Faulx)	19 625 m ³
SAEP Vexin Normand	Amfreville sous les Monts (partie haute)	12 612 m ³
SNA	Autheuil Authouillet / Champenard	0 m ³
Métropole Rouen Normandie	Martot, Igoville	189
TOTAL	204 685 m ³	

1.7 La distribution de l'eau

1.7.1 Nombre d'abonnements et volumes vendus

5 522 262 m³ d'eau ont été distribués en 2024.

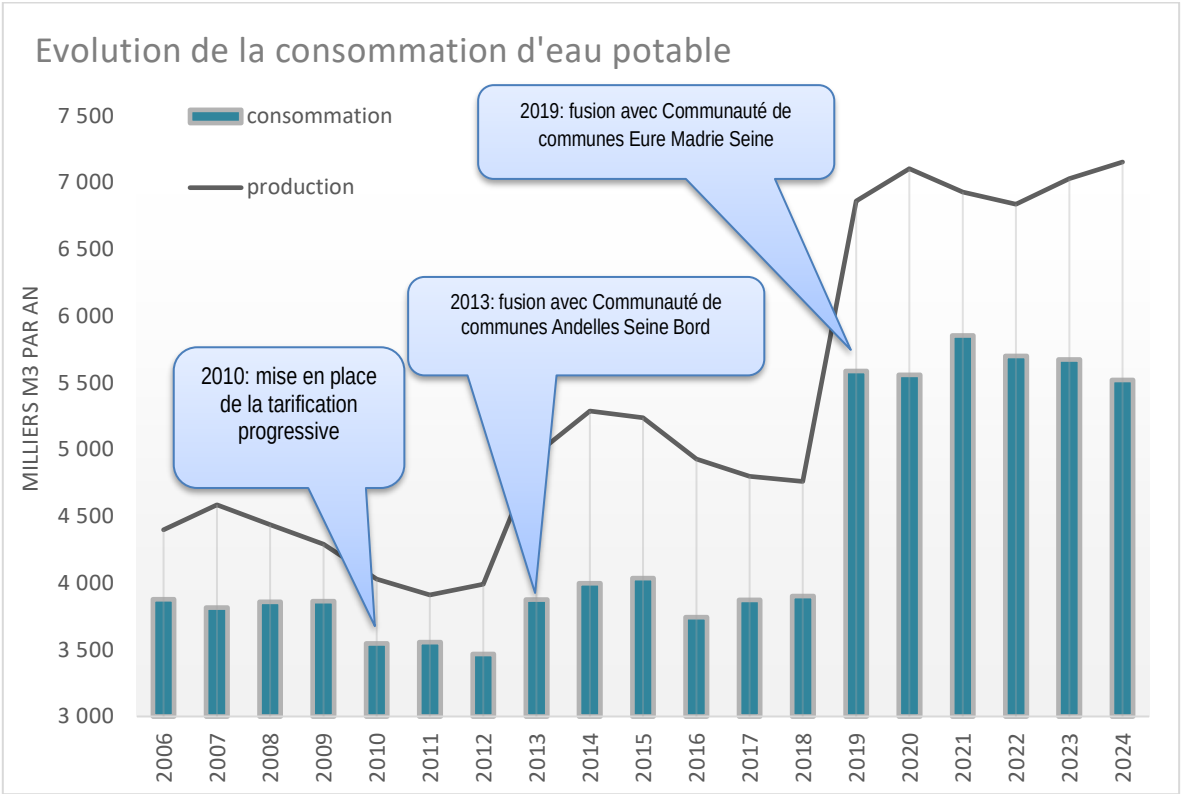
	Nombre d'abonnés	Volumes en m ³ /an sur 365 jours
Abonnés domestiques	42 942	4 794 380
Abonnés non domestiques	170	727 882
TOTAL	43 112	5 522 262

- Annexe 5 : nombre et type d'abonnés par secteur de distribution.
- Annexe 6 : répartition des volumes vendus par type d'abonnés et par secteur de distribution.

La consommation moyenne des abonnés dits domestiques est de 111 m³ par abonnement par an (soit 304 litres par jour par abonnement, et 121 litres par jour par personne).

En 2024, la consommation en eau potable comptabilisée de l’ensemble des abonnés du service en baisse de 0,9% par rapport à 2023).

A noter que le volume des fuites détectées après compteur représente 91 828 m³ en 2024 (126 000 m³ en 2021, 35 000 m³ en 2022, 140 283 en 2023 m³).



1.7.2 Exportation ou vente d’eau

L’Agglomération Seine-Eure a exporté ou vendu de l’eau potable à différents syndicats ou collectivités en 2024. Au total 114 604 m³ ont été vendus, soit environ 1,6% du volume total produit sur le territoire.

Tableau 6 : vente d’eau

Source de production	Secteurs alimentés	Volumes exportés (m³/an)
Captage de Douville	Romilly/Andelle	56 333 m³
Courcelles/Seine – Port-Mort	Bouafles (SNA)	1 275 m³
Courcelles/Seine – Port-Mort	Catenai (SNA)	38 m³
Courcelles/Seine – Port-Mort	Villeze sous Bailleul (SNA)	15 659 m³
TOTAL	73 305 m³	

1.8 Le réseau de distribution

1.8.1 Linéaire de réseaux de desserte et nombre de branchements

Tableau 7 : linéaire de réseaux par secteur de distribution, nombre de branchements, nombre de compteurs (Source : Véolia Eau).

Secteur N°	Communes	Total longueur réseau (km)	Nombre de branchement	Nombre de compteur
1	Acquigny	22,54	852	863
2	Crasville, Surtauville	8,01	285	303
3	Survill, Quatremare, Mesnil Jourdain, La Mare Hermier	36,98	841	860
4	Amfreville/Iton, La Vacherie (hors Verdun)	11,94	418	421
5	La Vacherie (Verdun)	3,93	112	98
6	Connelles, Andé, Herqueville	25,28	808	815
7	Heudebouville	16,21	390	470
8	Louviers, Incarville, La Haye le Comte	117,63	9 667	9 939
9	La Haye Malherbe, Montaure, Tostes	42,46	1 546	1 519
10	Pinterville, Vironvay, Eco parcs	27,74	639	652
11	Criquebeuf/Seine, Le Manoir/Seine, Les Damps, Martot, Pîtres, Pont de l'Arche, Poses	115,43	5 427	5 960
12	Val-de-Reuil, Le Vaudreuil, Léry, St Etienne du Vauvray, St Pierre du Vauvray, Porte de Seine	163,21	6 790	8 636
13	Champenard, Courcelles/Seine, Gaillon, St Aubin/Gaillon, St Etienne/Bailleul, St Julien de la Liègue, St Pierre de Bailleul, St Pierre La Garenne	165,88	6 226	6 498
14	Amfreville sous les Monts	13,69	241	262
15	Alizay, Igoville	38,07	1 399	1 549
16	Ailly, Fontaine Bellenger, Le Val d'Hazey, Trois Lacs, Villers sur le Roule	151,47	4 441	4 523
17	Autheuil Authouillet, Clef Vallée d'Eure, Cailly/Eure, Heudreville/Eure	73,83	2 213	2 183
	TOTAL	1 034,30 km de réseau	42 295 branchements	45 551 compteurs ⁽¹⁾

(1) Nombre de compteurs utilisés et non utilisés

Le réseau de distribution d'eau potable de la Communauté d'agglomération Seine-Eure a une longueur totale d'environ 1 034 km, hors branchements (hors territoire des 8 communes gérées par le SERPN)

Chaque habitation (immeuble ou maison particulière) est raccordée au réseau par un branchement.

Le comptage de l'eau distribuée s'effectue à l'aide d'un compteur, intégré dans un regard, qui permet également de délimiter le domaine public du domaine privé. Ainsi, une fuite avant compteur est sur domaine public, alors qu'une fuite après compteur est de la compétence de la personne privée.

La distribution d'eau potable est assurée via 45 551 compteurs et 42 295 branchements.

A noter que certains branchements sont munis de plusieurs compteurs, et que d'autres ne sont pas équipés de compteurs (ce sont souvent des branchements municipaux pour l'alimentation des cimetières, fontaines, bornes incendie...).

1.8.2 Les ouvrages annexes (stockage, stations de reprise)

Le maintien d'une pression suffisante dans le réseau de distribution et l'alimentation des points hauts des communes nécessitent des installations spécifiques (stations de reprises et supprimeurs). Des réservoirs permettent également d'assurer la régulation de l'approvisionnement en eau potable. Ils constituent des réserves de sécurité en cas d'incident sur les points de production ou le réseau de distribution. Chaque réservoir possède une capacité spécifique de stockage.

En moyenne, en cas de problème d'alimentation, le volume total de stockage permet de maintenir le service sans interruption pendant plus d'une journée.

De plus, les différentes interconnexions réalisées entre certains secteurs de distribution du territoire communautaire permettent également d'assurer une alimentation de secours de ces secteurs, sans rupture de l'alimentation en eau potable.

Tableau 8 : liste des ouvrages annexes par communes.

Commune	Station de reprise / Supprimeurs		Réservoirs / Châteaux d'eau	
	Nom	Capacité	Nom	volume
Acquigny			Château d'eau d'Acquigny	500 m ³
Alizay	Surpresseur Alizay	1 x 16 m ³ /h	Réservoir	400 m ³
Andé			Réservoir	350 m ³
Igoville	Surpresseur Igoville	3 x 30 m ³ /h	Bâche Igoville	500 m ³
La Haye Malherbe	Surpresseur de La Haye Malherbe	3 x 28,5 m ³ /h	Château d'eau de La Haye Malherbe	50 m ³
Louviers	Surpresseur de la Vilette	2 m ³ /h	Réservoir des Monts	75 m ³
	Station de reprise de Saint Lubin	2 x 8 m ³ /h	Bâche de St-Lubin	15 m ³
	Station de reprise « Justice Bas »	3 x 100 m ³ /h	Réservoirs « Justice Bas »	2 x 750 m ³ + 1 000 m ³
	Station de reprise de la route de Pacy	2 x 45 m ³ /h	Bâche de Pacy	18 m ³
	Surpresseur du « Petit Mesnil »		Réservoir de St-Lubin	75 m ³
			Réservoirs « Justice Haut »	2 x 500 m ³ + 1 000 m ³

Commune	Station de reprise / Suppresseurs		Réservoirs / Châteaux d'eau	
	Nom	Capacité	Nom	volume
Louviers			Réservoirs de La Fringale (alimentent Incarville)	2 x 700 m ³
			Réservoir de la côte de Paris	400 m ³
Montaure	Surpresseur Ecrosville	40 m ³ /h	Réservoir de Montaure	100 m ³
Pont de l'Arche			Réservoir de Pont de l'Arche	2 000 m ³
Pont St Pierre			Réservoir de Douville	1 200 m ³
Romilly/Andelle			Réservoir de Romilly	500 m ³
St-Pierre du Vauvray	Station de reprise n° 1	2 x 30 m ³ /h	Réservoir de St-Pierre n° 1	400 m ³
	Station de reprise n° 2	2 x 7 m ³ /h	Réservoir de St-Pierre n° 2	100 m ³
			Réservoir du Vieux Rouen	75 m ³
Surtauville			Château d'eau de Surtauville	150 m ³
Val de Reuil	Surpresseur « Matra »	2 x 18 m ³ /h	Réservoir de la Voie Blanche	2 000 m ³
			Réservoir de la Forêt de Bord	3 000 m ³
	Reprise Hauts Prés	4 x 300 m ³ /h	Bâche Hauts Prés	2 000 m ³
Vironvay	Surpresseur « Vironvay »	4 x 100 m ³ /h	Réservoir	600 m ³
Champenard		15 m ³ /h		
Courcelles	Surpresseur	45 m ³ /h	Château d'eau	125 m ³
St Etienne s B	Surpresseur	17 m ³ /h		
St Pierre de B			Château d'eau	200 m ³
St Pierre la G			Réservoir d'Emainville	200 m ³
St Aubin/Gaillon	Surpresseur	30 m ³ /h	Château d'eau	400 m ³
Gaillon	Reprise Verte Bonne Surpresseur ZAD Ouest Surpresseur St Jean	70 m ³ /h 20 m ³ /h 15 m ³ /h	Réservoir « Ste Barbe »	400 m ³
Aubevoye			Aubevoye Bethléem	1 200 m ³ 2x 400 m ³
Cailly/Eure			Cailly/Eure	1 200 m ³
Ecardenville	surpresseur	10 m ³ /h		
Heudreville/Eure			Heudreville/Eure	200 m ³
Venables	Surpresseur	5 m ³ /h	Venables	700 m ³
Villers/Roule	Reprise	35 m ³ /h	Villers/Roule	150 m ³
Clef Vallée d'Eure	Surpresseur L'ortier	10 m ³ /h		
Port Mort			Réservoir	2 x 1 250 m ³
Fontaine Bellenger			Réservoir	500 m ³
Total	16 surpresseurs et 8 stations de reprise		44 réservoirs et bâches de stockage	

2. Indicateurs de performance

2.1 Qualité des eaux distribuées

2.1.1 La surveillance de la qualité de l'eau

L'eau du robinet fait l'objet d'un suivi sanitaire permanent destiné à en garantir la sécurité sanitaire.

Ce suivi comprend :

- la surveillance exercée par l'exploitant (autosurveillance, surveillance des installations) et le service eau potable (diagnostic CVM, campagnes d'analyses complémentaires sur certains paramètres).
- le contrôle sanitaire mis en œuvre par l'ARS. Ce contrôle sanitaire comprend toutes opérations de vérification du respect des dispositions réglementaires relatives à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine. (programme réglementaire d'analyses de la qualité de l'eau, et inspection des installations)

Le contrôle sanitaire permet de suivre la qualité de l'eau :

- au niveau des ressources (eaux brutes des captages)
- à la sortie des stations de traitement (eaux mises en distribution)
- sur le réseau de distribution (UDI) jusqu'au robinet du consommateur

Depuis janvier 2021, de nouvelles substances ont été introduites dans le contrôle sanitaire des eaux en application de la directive de l'Union Européenne et des recommandations du Ministère de la santé, dans un objectif d'amélioration continue de la qualité de l'eau de consommation, parmi lesquelles des molécules appelées les métabolites de pesticides, sous-produits de la dégradation d'un pesticide (herbicide, fongicide ou insecticide) dans l'environnement.

Trois nouveaux métabolites ont été récemment intégrés au contrôle de l'eau dans la région :

- en avril 2022 : la chloridazone-desphényl et la chloridazone-méthyl-desphényl, qui sont deux des sous- produits de dégradation de la chloridazone.
- En octobre 2023 : les métabolites du chlorothalonil, R471811, R 417888, 4-hydroxy-chlorothalonil.

2.1.2 Taux de conformité microbiologique et physico-chimique des prélèvements (indicateurs P101.1 et P102.1)

Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées, par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie est égal à 100% sur la totalité des secteurs.

Concernant les paramètres physico-chimiques, le taux de conformité établi par l'ARS est inférieur à 100% pour certaines unités de distribution, en raison de l'introduction de nouveaux paramètres dans le cadre du contrôle sanitaire en octobre 2023. Un récapitulatif est présenté dans le tableau ci-après.

Pour le métabolite de pesticides chlorotalonil R471811, les non conformités reportées dans ce tableau sont celles établies en fonction de la limite de qualité transitoire de 0,1 µg/l, fixée dans l'attente de l'évaluation de risque de cette molécule par l'ANSES. Cette limite a été relevée à 0,9 µg/l au 29 avril 2024, lorsque ce métabolite a été déclaré non pertinent.

Le tableau présenté ci-dessous détaille les taux de conformité observés par l'ARS (l'Agence Régionale de Santé Haute Normandie), sur la base des limites de qualité en vigueur jusqu'en mai 2024 pour le chlorotalonil 471811. Ces résultats sont présentés par secteur de distribution homogène.

Tableau 9 : récapitulatif des taux de conformité aux limites de qualité observés **par l'ARS** par systèmes de distribution.

Système de distribution ARS	Communes Hameaux	Taux de conformité aux limites de qualité*		Observations*
		Bactériologique	Physico Chimique*	
Acquigny Ouest	Acquigny, Amfreville/Iton	100 %	76,2 %	Le taux de conformité physicochimique recalculé en excluant les valeurs du chlorotalonil 471811 (mesurées entre janvier et avril 2024) est de 100 %
Ailly	Ailly, Clef Vallée d'Eure plateau, Fontaine Bellenger, Heudebouville, Heudreville/Eure, Les Trois Lacs, Le Val d'Hazey (Ste Barbe et Vieux Villez), Villers/Roule	100 %	85,7 %	Le taux de conformité physicochimique recalculé en excluant les valeurs du chlorotalonil 471811 (mesurées entre janvier et avril 2024) est de 100 %
Alizay	Alizay, Amfreville-Sous-Les-Monts partie basse, Igoville, Pitres bourg	100 %	100 %	
Andé	Andé, Connelles, Herqueville	100 %	30,8 %	Restriction de la consommation en raison de la présence de nitrate (11 prélèvements, moyenne de 50,4 µg/l pour une limite de 50 µg/l)
Aubevoye	Le Val d'Hazey (Aubevoye)	100 %	82.6 %	Le taux de conformité physicochimique recalculé en excluant les valeurs du chlorotalonil 471811 (mesurées entre janvier et avril 2024) est de 100 %
Cailly	Autheuil Authouillet, Cailly/Eure, Clef Vallée d'Eure vallée, Heudreville/Eure bourg	100 %	82.6 %	Le taux de conformité physicochimique recalculé en excluant les valeurs du chlorotalonil 471811 (mesurées entre janvier et avril 2024) est de 100 %
Courcelles sur Seine	Courcelles sur Seine	100 %	100 %	
Crasville – Surtauville	Crasville, Surtauville sud	100 %	26,67 %	Le taux de conformité physicochimique recalculé en excluant les valeurs du chlorotalonil 471811 (mesurées entre janvier et avril 2024) est de 46,6 %
Gaillon	Champenard, Gaillon, St Aubin/Gaillon, St Etienne sous Bailleul, St Julien de la Liègue, St Pierre de Bailleul, St Pierre la Garenne	100 %	100 %	
La Haye Malherbe	La Haye Malherbe bourg, Les Fosses, Montauze, Tostes	100 %	100 %	
Heudreville sud		100 %	100 %	
La Vacherie Est	Carcouet et Verdun	100 %	100 %	

Système de distribution ARS	Communes Hameaux	Taux de conformité aux limites de qualité*		Observations*
		Bactériologique	Physico Chimique*	
La Vacherie Ouest	Hameaux le Hom, La Vacherie	100 %	62,5 %	Présence de chloridazone disphényl au-dessus de la limite de 0,1 µg/l mais en dessous de la valeur sanitaire de 3 µg/l. présence de perchlorates (paramètre sans limite réglementaire) observée régulièrement: utilisation de l'eau déconseillée pour la préparation des biberons des nourrissons de moins de 6 mois. Le taux de conformité physicochimique recalculé en excluant les valeurs du chlorotalonil 471811 (mesurées entre janvier et avril 2024) est de 79,2 %
Louviers	Incarville, La Haye le Comte, Louviers centre	100 %	93,1 %	Le taux de conformité physicochimique recalculé en excluant les valeurs du chlorotalonil 471811 (mesurées entre janvier et avril 2024) est de 100 %
Pinterville – Vironvay	Acquigny Est, Eco parc, Les Monts, Pinterville, Vieux Rouen, Vironvay	100 %	82,61 %	Le taux de conformité physicochimique recalculé en excluant les valeurs du chlorotalonil 471811 (mesurées entre janvier et avril 2024) est de 100 %
Pont de l'Arche	Criquebeuf/Seine, Les Damps, Martot, Pont de l'Arche, Portes de Seine (Tournedos), Poses	100 %	100 %	
Surtauville Nord	La Haye Malherbe rue Carbonniers, Surtauville nord	100 %	78,3 %	Le taux de conformité physicochimique recalculé en excluant les valeurs du chlorotalonil 471811 (mesurées entre janvier et avril 2024) est de 100 %
Surville	La Mare Hermier, Le Mesnil Jourdain, Quatremare, Surville	100 %	100 %	
Val de Reuil	Le Manoir, Léry, Le Vaudreuil, Pitres St Martin, Portejoie, St Etienne du Vauvray, St Pierre du Vauvray, Val de Reuil	100 %	93,5 %	Le taux de conformité physicochimique recalculé en excluant les valeurs du chlorotalonil 471811 (mesurées entre janvier et avril 2024) est de 100 %

* le pourcentage de conformité est calculé après le résultat des contre-analyses qui sont toutes conformes.

► **Annexe 3 : synthèse de l'ARS sur la qualité de l'eau par unité de distribution.**

2.1.3 Mesures de prévention pour la qualité de la production des **ressources non gérées par la Communauté d'Agglomération** Seine Eure

La totalité des achats d'eau provient de forages bénéficiant d'un arrêté préfectoral déclarant cette ressource d'utilité publique et instaurant des périmètres de protection. (Liste en annexe 7)

- **Annexe 4 : conclusions de la surveillance annuelle de l'ARS pour les zones de distribution alimentées par des ressources non gérées par la Communauté d'agglomération Seine-Eure**

2.2 Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

2.2.1 Rendement du réseau de distribution- indicateur P104.3

Le rendement du réseau de distribution est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable ou vente à d'autres collectivités), et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution (produit ou acheté).

Le rendement net global moyen du réseau en 2024 est estimé* à 76,7 %

**Sur la base des données fournies par l'exploitant des réseaux, y compris les volumes de service (assainissement et eau potable) et les volumes des consommateurs sans comptage, estimés par l'exploitant sur la base d'une grille de calcul de l'ASTEE.*

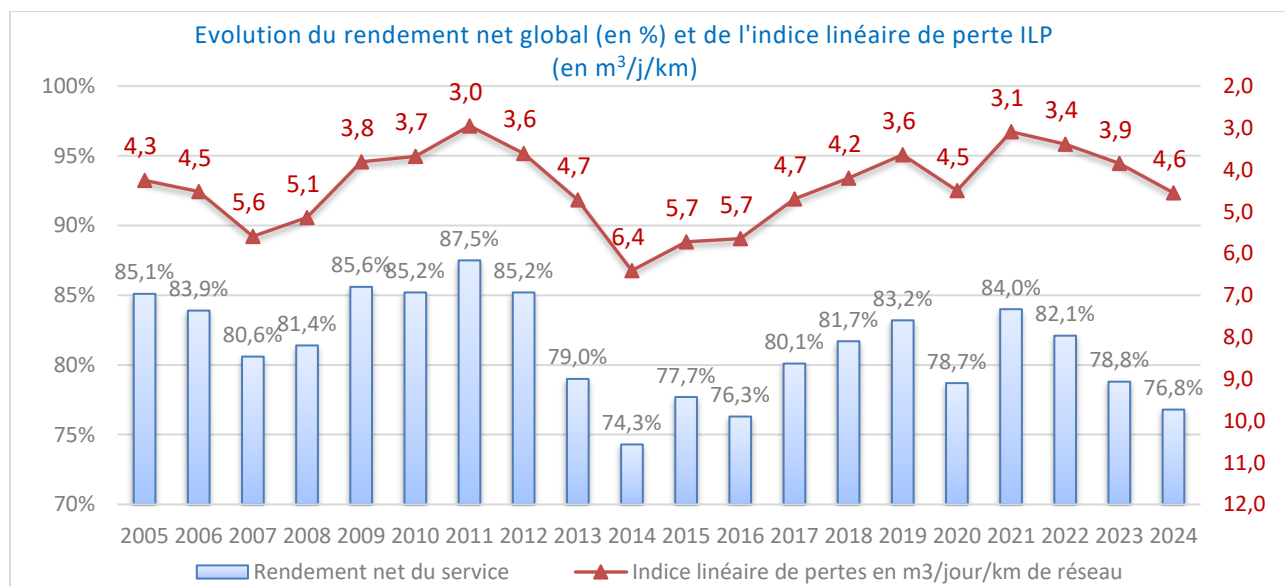
L'écart entre les volumes mis en distribution (produits et achetés) et les volumes consommés augmente, avec pour conséquence une baisse du rendement du service.

Les volumes consommés étant en légère baisse, une nouvelle augmentation des fuites ou des vols d'eau est à prendre en compte.

De plus, la fiabilité de certains compteurs de production ou d'achat d'eau est à vérifier en 2025.

L'indice linéaire de pertes global (mètres cubes d'eau perdus par km de réseau et par jour) est acceptable.

- Annexe 6 : répartition des volumes vendus par secteur de distribution et par abonné.
- Annexe 8 : bilan des productions/achats/importations et des exportations/ventes par secteurs de distribution



NOTA ERRATUM SUR LES VALEURS 2023 : suite à une erreur dans les données des consommations fournies par l'exploitant, le rendement 2023 est de 78,8 % au lieu de 80,3%.

2.2.2 Indice linéaire de pertes en réseaux (ILP) – P106.3

Indice linéaire de pertes en réseaux = 4,55 m³/j/km de réseau (hors branchements)

Cet indice linéaire de pertes en réseaux (ILP) est acceptable.

La valeur de cet indicateur dépend de l'évolution de la production et de la consommation, et représente l'état global du réseau ; il évolue en fonction des actions menées sur le réseau (réparations de fuites, renouvellement de canalisations vétustes), mais également en fonction de l'état et l'importance du patrimoine (nombreuses fuites après compteur observées, influence des consommateurs industriels, augmentation du nombre d'abonnés...).

VALEURS GUIDES POUR LES INDICES LINEAIRES DE CONSOMMATION ET DE PERTES			
(Source : étude Inter- Agences de l'Eau)			
Type de réseau	RURAL	SEMI-RURAL	URBAIN
Indice linéaire de consommation (ILC m ³ /j/km)	< 10	10 < ILC < 30	ILC > 30
Indice linéaire de pertes en réseau (ILP m ³ /j/km) <i>BON</i>	ILP < 1.5	ILP < 3	7 < ILP
Indice linéaire de pertes en réseau (ILP m ³ /j/km) <i>ACCEPTABLE</i>	1.5 < ILP < 2.5	3 < ILP < 5	7 < ILP < 10
Indice linéaire de pertes en réseau (ILP m ³ /j/km) <i>MEDIOCRE</i>	2.5 < ILP < 4	5 < ILP < 8	10 < ILP < 15
Indice linéaire de pertes en réseau (ILP m ³ /j/km) <i>MAUVAIS</i>	4 < ILP	8 < ILP	15 < ILP

L'indice linéaire de consommation est de 15,0 m³/j/km correspondant à un secteur semi-rural.

L'ILP du service reflète un assez bon état général du réseau de distribution à l'échelle du territoire de l'Agglomération, avec cependant des disparités importantes à l'échelle des unités de distribution.

► Annexe 9 : Indice linéaire de pertes en réseaux par secteur de distribution.

A noter une dégradation de cet indicateur depuis 2021 (voir graphique précédent), qui pourrait être liée aux épisodes de sécheresse, de nombreuses fuites ayant été provoquées par les mouvements de terrain (rétractation des argiles notamment). Le nombre de fuites détectées et réparées est en constante augmentation depuis 2021.

2.2.3 Evolution du rendement et de l'indice linéaire de pertes de chaque secteur de distribution

(Pour le calcul de ces indicateurs, les volumes de service et les volumes sans comptage sont pris en compte à compter de 2022)

Les indicateurs de 2024 sont actualisés dans ce rapport pour corriger les erreurs sur les données de consommation.

→ Secteur n°1 : Acquigny

Acquigny	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Rendement %	66,2	63,0	59,5	79,9	90,7	75,3	71,7	74,9	75,5	73,3
ILP m ³ /j/km	6,0	7,1	8,1	3,47	1,36	4,2	5,1	4,95	4,3	4,8

La présence de gros consommateurs sur cette unité de distribution influe sur l'interprétation des valeurs de rendement et d'indice linéaire de pertes.

6 fuites sur canalisation ont été réparées en 2024.

Malgré 15 km de recherche de fuites, aucune amélioration des indicateurs n'est amorcée.

→ Secteur n°2 : Crasville, Surtauville

Secteur 2 : Crasville Surtauville	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Rendement %	70,7	75,4	94,0	93,7	95,7	97,5	91,0	99,9
ILP m ³ /j/km	3,8	3,0	0,53	0,6	0,40	0,22	0,82	0,01

Les indicateurs sont bons sur ce secteur. A noter que les pressions sont plutôt faibles, ce qui préserve les canalisations. L'interconnexion avec le SERPN est ouverte depuis juillet 2023 pour améliorer les pressions sur le secteur nord de Surtauville.

La consommation est stable depuis plusieurs années, de même que les volumes mis en distribution.

Sur ce secteur, les indicateurs s'améliorent nettement à chaque fois que l'interconnexion est ouverte.

Un défaut au niveau du comptage est peut-être en cause.

→ Secteur n°3 : Surville, Quatremare, Le Mesnil Jourdain, Amfreville sur Iton (La Mare Hermier)

Secteur 3 : Surville Quatremare Le Mesnil Jourdain La Mare Hermier	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Rendement %	79,7	90,9	93,0	81,6	81,5	72,4	72,8	75,8
ILP m ³ /j/km	2,7	1,1	0,86	2,6	2,7	3,5	3,29	2,72

Les volumes consommés sont stables sur ce secteur.

L'ILP s'améliore mais reste jugé comme médiocre.

→ Secteur n°4 : Amfreville sur Iton, La Vacherie (ouest)

Secteur 4 : Amfreville/Iton, La Vacherie ouest	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Rendement %	62,1	89,2	88,8	79,7	98,5	71,8	70,1	63,7
ILP m ³ /j/km	5,7	1,2	1,2	2,5	0,15	3,86	4,3	5,5

La consommation est stable sur ce secteur tandis que l'on note une importante dégradation du rendement et de l'ILP.

La recherche de fuites est à accentuer sur ce secteur (35% du réseau diagnostiqué en 2025).

→ Secteur n°5 : La Vacherie (est)

Secteur 5 : La Vacherie Est (Verdun)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Rendement %	83,9	84,4	77,4	89,8	91,1	98,6	97,1	>100
ILP m ³ /j/km	1,6	1,5	2,3	1,1	0,96	0,11	0,24	

Depuis 2016, les indicateurs sont bons sur ce secteur. Les variations des valeurs des indicateurs sont liées à la très petite taille de cette unité de distribution, ainsi qu'à une dérive possible du compteur de sectorisation.

→ Secteur °6 : Connelles, Andé, Herqueville *

Connelles, Andé Herqueville	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Rendement %	93,1	80,4	87,5	82,2	77,5	85,9	87,8
ILP m ³ /j/km	0,76	2,57	1,39	2,15	2,7	1,5	1,5

Ce secteur est issu du regroupement des anciens secteurs « Andé-Herqueville » et « Connelles ». Les indicateurs sur ce secteur sont très corrects.

→ Secteur n°7 : Heudebouville (hors Ecoparc)

Heudebouville	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Rendement %	66,7	82,4	89,2	97,2	99,9	95,2	95,3	84,2
ILP m ³ /j/km	4,05	1,6	0,96	0,22	0,01	0,34	0,35	1,23

Les valeurs des indicateurs de ce secteur sont bonnes. Ce secteur est alimenté par le forage de Pinterville depuis février 2021, afin de soulager le forage de Lormais I.

On peut noter une légère dégradation, lié à un import d'eau plus important sur le secteur Lormais (Heudebouville bas, en bord de Seine)

→ Secteur n°8 : Louviers, Incarville, La Haye le Comte

Louviers, Incarville, La Haye le Comte	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Rendement %	85,5	71,0	75,9	76,0	85,8	88,3	84,5	81,9
ILP m ³ /j/km	3,98	9,2	7,5	7,7	4,16	3,33	4,64	5,48

En 2024, la dégradation des indicateurs continue, les pertes d'eau sont en augmentation.

Le réseau de cette unité de distribution a beaucoup été renouvelé ces dernières années, mais l'effort doit être maintenu, car les canalisations de certains secteurs sont fragiles.

Une recherche/surveillance des prises d'eau sans comptage est également à renforcer.

→ Secteur n°9 : La Haye Malherbe, Terres de Bord

La Haye Malherbe, Montaure, Tostes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Rendement %	74,5	72,5	81,8	93,6	88,5	88,2	85,3	78,8
ILP m ³ /j/km	2,73	3,2	1,9	0,6	1,05	1,11	1,42	2,2

Dans ce tableau, les rendements jusqu'à 2012 concernent uniquement la commune de La Haye Malherbe.

Les indicateurs sont moins bons sur ce secteur par rapport à 2023, en restant acceptables. La dégradation observée est liée à une augmentation des volumes mis en distribution alors que la consommation reste stable.

→ Secteur n°10 : Pinterville, Vironvay, Ecoparc

Pinterville, Vironvay	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Rendement	78,5	93,6	89,8	88,0	95,7	96,5	79,1	72,9
ILP m ³ /j/km	6,89	1,5	2,8	3,2	1,02	0,90	7,91	9,26

Les indicateurs sont en nette dégradation sur ce secteur qui est alimenté avec des pressions assez élevées. Des casses de réseau importantes ont eu lieu suite à un problème sur un réducteur de pression.

→ Secteur n°11 : Criquebeuf/Seine, Le Manoir/Seine, Les Damps, Martot, Pîtres, Pont de l'Arche, Poses

Pont de l'Arche, Pîtres, Le Manoir, Poses, Criquebeuf, Martot, Les Damps	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Rendement %	74,9	75,5	75,9	70,7	77,1	81,7	67,9	75,4
ILP m ³ /j/km	4,38	4,4	4,4	5,7	4,35	3,46	6,15	4,41

L'état du réseau semble s'améliorer.

40 fuites avant compteur ont été réparées, principalement sur Pont de l'Arche et 17 fuites sur canalisation, suite à 53 km de recherche de fuites (capteurs fixes et écoutes)

→ Secteur n°12 : Val de Reuil, Le Vaudreuil, Léry, St Pierre, St Etienne, Porte de Seine

Val de Reuil, Le Vaudreuil, Léry, St Etienne, St Pierre, Tournedos	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Rendement	82,5	91,4	90,9	84,5	84,8	84,6	82,8	83,9
ILP m ³ /j/km	6,29	2,7	3,0	5,5	5,6	5,3	5,8	5,4

Le rendement de ce secteur et l'ILP sont stables et bons compte-tenu de la part représentée par les gros consommateurs (presque 30%).

→ Secteur n°13 : Port-Mort / Courcelles (nouveau secteur comprenant les communes alimentées par les forages)

Champenard, Courcelles/Seine, Gaillon, St Aubin/Gaillon, St Etienne/Bailleul, St Julien de la Liègue, St Pierre de Bailleul, St Pierre La Garenne	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Rendement %	82,2	80,5	86,9	81,7	81,2	74,7
ILP m ³ /j/km	3,35	3,66	2,36	3,10	3,13	4,66

On note une dégradation des indicateurs en 2024, qui restent toutefois acceptables

A noter qu'une fuite a été détectée en sortie du réservoir de Port Mort mais n'a pas pu être réparée immédiatement en raison de l'indisponibilité des forages de Courcelles.

A noter également que les indicateurs sont impactés par l'alimentation d'une partie de Val d'Hazey.

A surveiller.

→ Secteur n°14 : Amfreville Sous Les Monts

Amfreville sous les Monts	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Rendement %	69,8	>100	>100	69,4	92,3	84,4	92,9	>100
ILP m ³ /j/km	1,71	0	0	1,55	0,4	0,70	0,31	-

La variabilité des valeurs des indicateurs de ce secteur est liée à la taille de l'unité de distribution.

L'état de ce réseau reste considéré comme bon. En 2024, la consommation apparaît supérieure au volume mis en distribution, ce qui est lié aux estimations réalisées pour ramener la consommation à 365 jours, et probablement à des fuites après compteur.

→ Secteur n°15 : Alizay, Igoville

Alizay, Igoville	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Rendement %	81,0	65,5	65,7	66,0	70,3	68,8	63,0	56,6
ILP m ³ /j/km	2,96	6,64	6,7	7,3	5,88	6,5	8,1	9,87

Les indicateurs se dégradent encore et confirment l'état médiocre des réseaux de distribution de ce secteur.

A noter que les fuites sont principalement détectées sur les branchements, avant compteur.

Des recherches de fuites poussées ont débuté au 1^{er} semestre 2025.

→ Secteur n°16 : Lormais (Ailly, Fontaine Bellenger, **Le Val d'Hazey**, Trois Lacs, Villers sur le Roule

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Rendement %	72,3	65,1	82,3	75,1	77,5	72,2
ILP m ³ /j/km	3,6	4,75	2,0	2,9	2,8	3,27

Afin de soulager le forage de Lormais I, une partie de la commune du Val d'Hazey est alimentée par le forage de Port-Mort. Des purges de réseau sont régulièrement effectuées afin de réduire les épisodes d'eau colorée.

L'état du réseau de distribution est considéré comme médiocre.

La dégradation des indicateurs sur ce secteur est à relativiser. L'exploitant a en effet détecté une dérive du compteur de production du forage de Lormais, en surcomptage.

→ Secteur n°17 : Cailly (Autheuil Authouillet, **Cailly/Eure**, **Clef Vallée d'Eure**, Heudreville/Eure)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Rendement %	65,1	67,3	81,4	65,4	72,0	58,6
ILP m ³ /j/km	3,63	3,39	1,84	4,36	3,25	5,1

Ce secteur fait l'objet d'une recherche de fuites poussée depuis début 2025.

Le programme de renouvellement va cibler ce réseau en priorité.

2.2.4 Indice linéaire des volumes non comptés – P105.3

L'indice linéaire des volumes non comptés est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé. L'indice est exprimé en m³/ km/ jour.

Ces volumes s'élèvent à environ 1 721 953 m³ en 2024.

L'indice linéaire des volumes non comptés est de 4,56 m³/km/jour.

2.2.5 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable – P107.2

Un plan de renouvellement pluriannuel (2021 – 2035 et plus) des conduites de distribution d'eau potable a été adopté à l'issue de la réalisation du schéma directeur d'alimentation en eau potable (SDAEP).

Les besoins de renouvellement ont été établis et hiérarchisés selon de multiples critères et leur influence sur le vieillissement des canalisations (matériau, âge, aléas argiles, différentiel de pression, nombre de fuites, etc...).

Le programme de renouvellement annuel est également adapté en fonction des aménagements éventuels prévus en termes de voirie.

Depuis 5 ans, 32,11 km de réseau ont été renouvelés.

Sur le plan comptable, les élus communautaires ont décidé de prévoir l'amortissement des canalisations et branchements d'eau potable sur une durée de 60 ans.

Tableau 10: Taux moyen de renouvellement des réseaux.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Linéaire réseau (hors branchements) en m	1 028 500	1 005 358	1 012 640	1 017 160	1 025 810	1 034 300
linéaire renouvelé en m	4 427	2 480	8 212	7 406	7 529	6 522
Taux de renouvellement	0,44%	0,25%	0,8%	0,7%	0,73%	0,63 %

En 2024, 6 522 mètres de réseaux ont été renouvelés et 758 mètres de nouvelles canalisations ont été créés **sous maîtrise d'ouvrage intercommunale**.

En parallèle des travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage intercommunale, l'exploitant du réseau a la charge des travaux de création de branchements neufs, des renouvellements sur les réseaux (hors canalisations), des réparations de fuites, etc...

De plus, des créations de réseaux de distribution d'eau potable sont réalisées sous maîtrise d'ouvrage privée, dans le cadre de l'aménagement des lotissements.

- **Annexe 7 : liste des interventions ponctuelles et des travaux réalisés. (Réparations de fuites, renouvellements, extensions...)**

2.2.6 Indice global de connaissance et de gestion patrimoniale (ICP, indicateur n° P103.2B)

Cet indicateur permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre son évolution.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120 en suivant le barème suivant :

PARTIE A, mise à jour des plans de réseaux : 15 points

		Oui	Non	Note
VP.236	10 points : existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures.	10	0	10
VP.237	+ 5 points: définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.	5	0	5
	TOTAL	15		

L'obtention des 15 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants:

PARTIE B, inventaire des réseaux : 30 points

		Oui	Non	Note
VP.238	existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.	+10	0	10
VP.240	La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux			
VP.239	Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.	+0 à 5	0	4

VP.240	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose les tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.	+15	0	14
	TOTAL	28		

Un total de 40 points (partie A + B) est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable. Ces 40 points doivent être obtenus pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants:

PARTIE C, autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux : 75 points

		Oui	Non	Note
VP.242	le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	+10	0	10
VP.243	existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	+10	0	10
VP.244	le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	+10	0	10
VP.245	un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	+10	0	10
VP.246	un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	+10		10
VP.247	maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement...	+10		10
VP.248	existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans)	+10		10
VP.249	existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux	+5		5
	TOTAL	70		

TOTAL : ICP 118/120

2.3 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau – P108.3

Cet indicateur permet de mesurer le niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection des ressources, selon le barème suivant :

- 0% : aucune action.
- 20% : études environnementales et hydrogéologiques en cours.
- 40% : avis de l'hydrogéologue rendu.
- 50% : dossier déposé en préfecture.
- 60% : arrêté préfectoral.
- 80% : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre.
- 100% : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Sur les 16 ressources gérées par la Communauté d'agglomération Seine-Eure, la totalité dispose d'un arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique (DUP), dont 1 est complètement mis en œuvre.

Tableau 11 : **Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau.**

Ressource	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (Indicateur P108.3)	Commentaire
« Les Hauts Prés F1 à 4 » Val-de-Reuil	100 %	Arrêté préfectoral 24/12/1996 Annulation en 1998 Arrêté préfectoral provisoire Enquête publique de la nouvelle DUP en 2008 DUP 29/06/2009
« Les Hauts Prés F5 » Val-de-Reuil	60%	Avis hydrogéologue du 12/08/2011 DUP du 06/07/2012
« Le Mauvais Pas » Acquigny	80 %	Arrêté préfectoral du 28/03/90
« Le Hamelet » Pinterville	80 %	Arrêté préfectoral du 20/12/95
« Val à Loup I » Pont de l'Arche	80 %	Arrêté préfectoral du 22/01/93 Avis hydrogéologue du 06/05/2009 Arrêté préfectoral du 20/05/2012
Nouveau captage de Pont de l'Arche « Val à Loup II » Pont de l'Arche	80 %	Avis hydrogéologue du 06/05/2009 Arrêté préfectoral du 20/05/2012
« La Grande Vallée » Herqueville	80 %	Arrêté préfectoral du 29/07/75

Ressource	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (INDICATEUR P108.3)	Commentaire
« Le Puits » Surtauville	80 %	Avis favorable hydrogéologue en avril 2000 2006 : mise à jour de l'état parcellaire et du rapport de l'hydrogéologue 29/06/2009 : DUP
« Les Cailloux » Montaure	80%	Avis favorable hydrogéologue : 15/06/1994 DUP : 11/09/1996
« Les Rouquis » Montaure	80%	Avis favorable hydrogéologue : 15/11/1998 DUP : 28/09/1993
« La Grande Aulnay I et II » Douville-sur-Andelle	80%	Avis favorable hydrogéologue : 23/03/2011 DUP : 13/06/2012
« Lormais 1 » Les Trois Lacs	80%	Avis favorable hydrogéologue : 01/05/1990 DUP : 11/10/1994
« La Grande Prairie F2 » Courcelles-sur-Seine	80%	Avis favorable hydrogéologue : 30/11/1981 DUP : 22/11/1993
« Le Mont Jouen F3 » Courcelles-sur-Seine	80%	Avis favorable hydrogéologue : 30/11/1981 DUP : 22/11/1993
« Les Bancelles » Cailly-sur-Eure	60%	Avis favorable hydrogéologue : 01/08/1998 DUP : 04/12/2006
« Bois de Catignolle F1 » Port-Mort	80%	Avis favorable hydrogéologue : 27/06/2011 DUP : 27/12/2013

PROTECTION DE LA RESSOURCE :

LE CHAMPS CAPTANT DES HAUTS PRES

« Les 110 hectares de Surface Agricole Utile (SAU) du PPR (périmètre de protection rapprochée) des Hauts Prés sont certifiés à 100% en agriculture biologique depuis fin 2014. La mise en place de ces conversions permet de pérenniser la qualité de la ressource sur ce captage stratégique.

Une tendance à la baisse est enregistrée depuis 2015 sur le paramètre « pesticides » et cela s'est confirmé en fin d'année 2021, avec deux résultats mensuels faisant ressortir une valeur de zéro sur le paramètre « pesticides totaux ».

En complément de la conversion biologique des zones de production, l'Agglomération a engagé des travaux d'aménagement du pôle régional d'agriculture biologique des Hauts Prés. Ce bâtiment, qui a été livré au printemps 2016, a pour vocation de fédérer les acteurs de la filière biologique en région afin de permettre l'essor de ce type d'agriculture favorable à la préservation de la ressource.

Historique :

2009-2011 : acquisition de 110 ha

2012 : acquisition du bâtiment de l'ancienne friche industrielle

2013 : travaux d'irrigation des cultures, avant-projet pour l'aménagement du bâtiment

2013 : première saison complète de production maraîchère

2016 : finalisation des travaux

Depuis 2016 : installation de 10 locataires dans le bâtiment

2017 : colloque des Hauts Prés

Depuis 2018 : Portes ouvertes et visites scolaires (environ 1 000 visites/an).

2021 : 60 ETP et un Chiffre d'affaire cumulé des partenaires d'environ 3M[€] d'Euros.

2022 : Mise en place du Projet Alimentaire Territorial (PAT) sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération afin d'étendre la politique de préservation de la ressource via une évolution des pratiques agricoles et alimentaires ; Renouvellement de la labélisation « territoire bio pilote » par la FNAB en novembre 2022.

2023 :

- Portes ouvertes et visites scolaires
- Plantation de pommiers et de haies dans le périmètre rapproché par l'exploitant dans le cadre du contrat (« Oasis des Hauts Prés »)
- Projet de réutilisation des eaux de process de l'usine pour l'arrosage du golf du Vaudreuil (au lieu du rejet dans le réseau d'assainissement) : analyses, études.

2024 :

- Portes ouvertes et visites scolaires
- Projet de réutilisation des eaux de process de l'usine pour l'arrosage du golf du Vaudreuil (au lieu du rejet dans le réseau d'assainissement) : analyses, études.

2.4 Taux de réclamations – P155.1

Le taux de réclamations [(Nombre de réclamations laissant une trace écrite/nombre d'abonnés) * 1000] est présenté ci-après par exploitant :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de réclamations écrites	23	68	52	10	21	53
Nombre d'abonnés	41 574	41 869	42 175	42 456	42 805	43 112
Taux de réclamations	0,55 pour mille	1,62 pour mille	1,23 pour mille	0,23 pour mille	0,50 pour mille	1,23 pour mille

2.5 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées – P151.1

Le taux d'occurrence [(Nombre de coupures / Nombre d'abonnés) * 1000] est présenté ci-après par exploitant :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de coupures non programmées	63	73	48	175	244	251
Taux d'occurrence	1,5 pour mille	1,7 pour mille	1,14 pour mille	4,1 pour mille	5,7 pour mille	5,8 pour mille

* Il s'agit des interruptions de service pour lesquelles le client n'a pas été prévenu au minimum 24 heures à l'avance.

2.6 Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements – D151.0 et P152.1

Le taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements [(Nombre d'ouvertures dans les délais, Nombre total d'ouvertures) *100] est présenté ci-après par exploitant :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre total d'ouvertures	3 765	3 354	3 624	3 641	3 184	3 367
Délai maximal d'ouverture des branchements	1 jour	1 jour	1 jour	1 jour	1 jour	1 jour
Nombre d'ouvertures réalisées dans les délais	3 765	3 354	3 624	3 641	3 184	3 367
Taux de respect	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

2.7 Compléments

Ces indices et taux complémentaires sont donnés à titre indicatif.

	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'interventions pour fuite sur canalisation	79	88	98	91	115
Longueur du réseau (km)	1 005	1 012	1 017	1 026	1033
Indice linéaire de réparation des fuites nb/km	0,08	0,08	0,09	0,09	0,11
Nombre d'intervention pour fuite sur branchement	104	100	139	154	219
Nombre de branchements	41 363	41 569	41 480	42 221	42 968
pourcentage de branchements réparés	0,25 %	0,24 %	0,33 %	0,36 %	0,51 %
Nombre de branchements renouvelés par la collectivité	159	91	281	370	265
Nombre de branchements renouvelés par le délégataire	11	31	7	28	41
Taux de renouvellement des branchements	0,41 %	0,29 %	0,7 %	0,9 %	0,7 %
Nombre de branchements neufs	203	202	224	144	80
Taux de création des branchements	+0,5 %	+0,48 %	+0,54 %	+0,34 %	+0,18 %
Nombre de compteurs	44 044	44 378	44 807	45 228	45 497
Nombre de compteurs renouvelés	1 311	3 297	3 514	4 136	2 772
Taux de renouvellement des compteurs	3,0 %	7,4 %	7,8 %	9,1 %	6,1 %

GLOSSAIRE

Capacité de production : Volume maximal qui peut être prélevé.

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Indice linéaire de pertes en réseau : Il est égal au volume perdu en distribution par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaire de branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Il est exprimé en m³, km, jour.

Indice linéaire des volumes non comptés : Il est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements).

Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé. L'indice est exprimé en m³, km, jour.

Pertes : Elles se calculent en faisant la différence entre le volume consommé autorisé et le volume mis en distribution.

Prélèvement autorisé : Prélèvement autorisé par l'arrêté de DUP.

Rendement de réseau : selon le décret du 2 mai 2007, le rendement du réseau se calcule de la façon suivante

$$\text{Rendement (\%)} = \frac{[\text{volume consommé autorisé}] + [\text{volume vendu}]}{[\text{volume produit}] + [\text{volume acheté}]} \times 100$$

Taux d'impayés : Taux d'impayés au 31 décembre de l'exercice présenté sur les factures émises au titre de l'année précédente.

Taux d'occurrence des interruptions de service : Nombre total d'interruptions non programmées affectant plus d'un branchement par milliers d'abonnés. Sont prises en compte les interruptions liées au fonctionnement du réseau public non programmées et celles pour lesquelles les habitants n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance.

Taux de conformité aux paramètres microbiologiques : Nombre de prélèvements microbiologiques conformes, nombre de prélèvements microbiologiques réalisés OU pourcentage de prélèvements microbiologiques conformes.

Taux de conformité aux paramètres physico-chimiques : Nombre de prélèvements physico-chimiques conformes, nombre de prélèvements physico-chimiques réalisés OU pourcentage de prélèvements physico-chimiques conformes.

Taux de desserte : Pourcentage de la population desservie dans la commune.

Taux de réclamation : C'est le nombre de réclamations écrites par milliers d'abonnés. Les réclamations prises en compte sont de toutes natures relatives au service de l'eau (notamment celles relatives aux non-conformités réglementaires et au non-respect des engagements pris pour l'exécution de service), à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix.

Volume acheté : Volume d'eau potable acheté à un service d'eau extérieur.

Volume comptabilisé : Volume résultant des relevés des appareils de comptage des abonnés.

Volume consommateurs sans comptage : Volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation. C'est un volume estimé.

Volume consommé autorisé : Il est égal à la somme des volumes comptabilisé, consommateurs sans comptage et de service du réseau.

Volume de service du réseau : Volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution. C'est un volume estimé.

Volume mis en distribution : Volume d'eau potable introduit dans le réseau de distribution à destination des clients implantés sur le territoire. Il est égal à la somme des volumes produit et acheté moins le volume vendu en gros.

Volume produit : Volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution.

Volume vendu à d'autres services publics (vendu en gros) : Volume d'eau potable vendu à un service d'eau extérieur.

Volume vendu aux abonnés : Volume facturé aux abonnés total.

ANNEXES



SOMMAIRE

Annexe 1 : Détail des avenants aux différents contrats d'exploitation	61
Annexe 2 : Origine de l'eau potable par commune.....	63
Annexe 3 : Caractéristiques techniques, quantitatives et qualitatives des ressources en eau / bilan ARS par zone de distribution.....	67
Annexe 4 : conclusions de la surveillance annuelle de l'A.R.S. pour les zones de distribution alimentées par des ressources non gérées par l'Agglomération Seine-Eure	99
Annexe 5 : Nombre et type d'abonnés par secteur de distribution.....	104
Annexe 6 : Répartition des volumes vendus par secteur de distribution et par type d'abonnés.....	107
Annexe 7 : Liste des travaux et des interventions ponctuelles réalisés sur le réseau	110
Annexe 8 : Bilan des productions, achats, importations, ventes, et exportation d'eau des différents secteurs de distribution (y compris entre secteurs).	114
Annexe 9 : Indice linéaire de pertes en réseau	116

ANNEXE 1 : DETAIL DES AVENANTS AUX DIFFERENTS CONTRATS D'EXPLOITATION

Commune	Type de contrat N°	Etendue du contrat	Entreprise	Avenants		fin de contrat
				N°	Date	
Alizay Criquebeuf sur Seine Igoville Incarville La Haye le Comte Le Manoir sur Seine Les Damps Le Vaudreuil Léry Louviers Louviers Martot Montaure Pîtres Pont de l'Arche Porte de Seine Poses Saint Etienne du Vauvray Saint Pierre du Vauvray Tostes Val de Reuil Val de Reuil	Délégation de service public Lot 1 « Nord » Contrat n°S251E Du 01/01/2022	Production et distribution	SEESSEN (Véolia Eau)			31/12/2028

Commune	Type de contrat N°	Etendue du contrat	Entreprise	Avenants		fin de contrat
				N°	Date	
Acquigny Ailly Amfreville sur Iton Amfreville sous les Monts Andé Autheuil Authouillet Autheuil Authouillet Cailly sur Eure Champenard Clef Vallée d'Eure Connelles Courcelles sur Seine Crasville Fontaine Bellenger Gaillon Herqueville Heudebouville Heudreville sur Eure La Haye Malherbe La Vacherie Le Mesnil Jourdain Le Val d'Hazey Les Trois Lacs Pinterville Quatremare Saint Aubin sur Gaillon Saint Etienne sous Bailleul Saint Julien de la Liège Saint Pierre de Bailleul Saint Pierre la Garenne Surtauville Survillie Villers sur le Roule Vironvay	Délégation de service public Lot 1 « Nord » Contrat n°S252E Du 01/01/2022	Production et distribution	SEESSEN (Véolia Eau)			31/12/2028

ANNEXE 2 : ORIGINE DE L’EAU POTABLE PAR COMMUNE

Commune		Nom de la ressource principale	Collectivité gérant le forage (autre que l’Agglomération Seine Eure)
Acquigny	Quartier est	Forage « Le Bas du Hametlet » (Pinterville)	
	Quartier ouest	Forage « Le mauvais Pas » (Acquigny)	
Ailly		Forage « Lormais I » (Venables)	
Alizay		Forage « La Grande Aulnay » (Douville sur Andelle)	
Amfreville sous les Monts	Partie haute	Forage Les Andelys II (Les Andelys)	SAEP du Vexin Normand
	Partie basse	Forage « La Grande Aulnay » (Douville sur Andelle)	
Amfreville sur Iton	Partie basse (hors La Mare Hermier)	Forage « Le mauvais Pas »	
	Partie haute (hameau La Mare Hermier)	Forage « Le Hom » (La Vacherie)	SERPNI
Andé		Forage « La Grande Vallée » (Herqueville)	
Autheuil Authouillet		Forage de Cailly-sur Eure	
Cailly sur Eure		Forage de Cailly-sur Eure	
Champenard		Forages de Courcelles sur Seine et Port-Mort	
Clef Vallée d’Eure		Forage de Cailly-sur Eure	
Connelles		Forage « La Grande Vallée »	
Courcelles sur Seine		Forages de Courcelles sur Seine et Port-Mort	
Crasville		Forage « Le Puits »	
Criquebeuf sur Seine		Forage du « Val à Loup »	
Fontaine Bellenger		Forage « Lormais I » (Venables)	
Gaillon		Forages de Courcelles sur Seine et Port-Mort	
Igoville		Forage « La Grande Aulnay »	

Commune	Nom de la ressource principale		Collectivité gérant le forage (autre que l'Agglomération Seine Eure)
Herqueville	Forage « La Grande Vallée »		
Heudebouville	Bourg	Forage « Lormais I » / Forage « Le Bas du Hamelet » (à partir 2022)	
	Ecoparcs	Forage « Le Bas du Hamelet »	
Heudreville sur Eure	Forage de Cailly-sur Eure		
Incarville	Champ captant « Les Hauts-Prés »		
La Harengère	Forages « Le Valanglier » et « Le Moulin Vorin »		SERP
La Haye le Comte	Champ captant « Les Hauts-Prés »		
La Haye Malherbe	Secteur Carbonniers	Forages « Le Valanglier » et « Le Moulin Vorin »	SERP
	Hameau La Vallée et Bourg	Forages « Les Cailloux » et « Les Rouquis »	
La Saussaye	Forages « Le Valanglier » et « Le Moulin Vorin »		SERP
La Vacherie	Partie basse (Le Hom et La Vacherie)	Forages « La Cote Cave » et « La Grande Brèche »	SAEP d'Hondouville
	Partie haute (Carcouet et Verdun)	Forage « La Neuve »	SAEP Evreux Nord
Le Bec Thomas	Forages « Le Valanglier » et « Le Moulin Vorin »		SERP
Le Manoir sur Seine	Forage de Douville		
Le Mesnil Jourdain	Forage « Le Hom »		SERP
Les Damps	Forage du « Val à Loup »		
Léry	Champ captant « Les Hauts-Prés »		
Le Val d'Hazey	Forage « Lormais I » (Venables) + Forages de Courcelles sur Seine et Port-Mort (à partir de mi-2021)		
Le Vaudreuil	Champ captant « Les Hauts-Prés »		
Louviers	Champ captant « Les Hauts-Prés »		
Mandeville	Forages « Le Valanglier » et « Le Moulin Vorin »		SERP
Martot	Forage du « Val à Loup »		

Commune		Nom de la ressource principale	Collectivité gérant le forage (autre que l'Agglomération Seine Eure)
Pîtres	Hors quartier Saint-Martin	Forage « La Grande Aulnay »	
	Quartier Saint-Martin	Champ captant « Les Hauts-Prés »	
Pont de l'Arche		Forage du « Val à Loup »	
		Forage du « Val à Loup2 »	
		Champ captant « Les Hauts-Prés »	
Portes de Seine		Forage du « Val à Loup »	
Poses		Forage « Le Bas du Hamelet »	
Pinterville		Forage « Le Hom »	SERP
Quatremares		Forages de Courcelles sur Seine et Port-Mort	
St Aubin sur Gaillon		Forages « Le Valanglier » et « Le Moulin Vorin »	SERP
St Cyr la Campagne		Forages « Le Valanglier » et « Le Moulin Vorin »	SERP
St Didier des Bois		Champ captant « Les Hauts-Prés »	
St-Etienne du Vauvray		Forages de Courcelles sur Seine et Port-Mort	
St Etienne sous Bailleul		Forages « Le Valanglier » et « Le Moulin Vorin »	SERP
St Germain de Pasquier		Forages de Courcelles sur Seine et Port-Mort	
St Julien de La Liège		Forages de Courcelles sur Seine et Port-Mort	
St Pierre de Bailleul		Champ captant « Les Hauts-Prés »	
St-Pierre du Vauvray		Forages de Courcelles sur Seine et Port-Mort	
St Pierre la Garenne		Forage « Le Puits »	
Surtauville	Partie Sud	Forages « Le Valanglier » et « Le Moulin Vorin »	SERP
	Partie Nord	Forage « Le Hom »	SERP
Surville		Forages « Les Cailloux » et « Les Rouquis »	
Terres de Bord		Forage « Lormais I » (Venables)	
Trois Lacs		Champ captant « Les Hauts-Prés »	
Val de Reuil		Forage « Le Bas du Hamelet »	
Vironvay			

Commune	Nom de la ressource principale	Collectivité gérant le forage (autre que l'Agglomération Seine Eure)
Vraiville	Forages « Le Valanglier » et « Le Moulin Vorin »	SERPN
Villers sur le Roule	Forage « Lormais I » (Venables)	

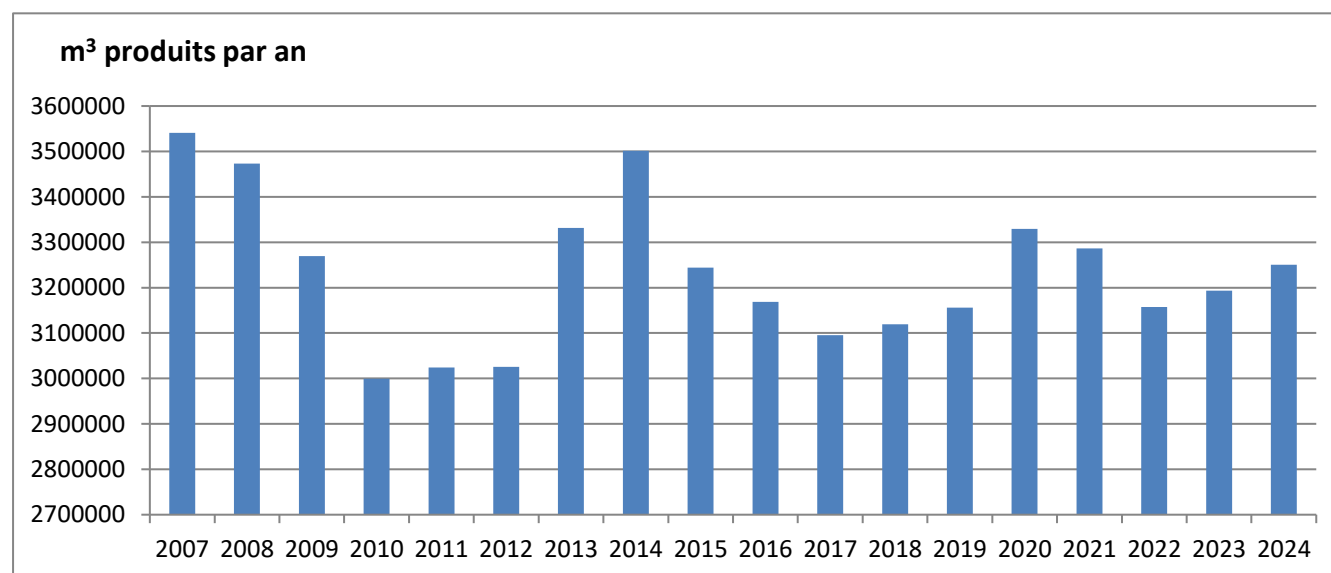
ANNEXE 3 : CARACTERISTIQUES TECHNIQUES, QUANTITATIVES ET QUALITATIVES DES
RESSOURCES EN EAU / BILAN ARS PAR ZONE DE DISTRIBUTION

LE CHAMP CAPTANT DES « HAUTS-PRES »

Année de DUP : 2009 (F5 :2012)
Lieu d'implantation : commune de Val-de-Reuil
Communes alimentées : Incarville, La Haye Le Comte, Léry, Louviers, Le Vaudreuil et Val de Reuil, Saint Pierre du Vauvray, Saint Etienne du Vauvray, Porte de Seine.
Capacité nominale : 16 000 m³/jour

Evolution de la production :

Année	2020	2021	2022	2023	2024
Volume prélevé en m ³ /an	3 449 609	3 351 711	3 213 132	3 251 656	3 289 955
Volume produit en m ³ /an	3 329 702	3 286 406	3 157 121	3 193 332	3 250 419
Taux de mobilisation	59,1%	57,4%	55,0%	55,7%	56,3%
Consommation énergétique kWh/an	1 679 314	1 656 469	1 600 255	1 676 094	1 761 471
Consommation spécifique kW/m ³	0,50	0,50	0,51	0,52	0,54



Traitement de l'eau produite :

- Décarbonatation catalytique à la soude (pour l'adoucissement de l'eau),
- Ozonation et une filtration sur sable et anthracite (pour éliminer le fer et le manganèse),
- Chloration (pour maintenir la qualité bactériologique de l'eau).

Mesures de prévention pour la qualité de la production

L'arrêté préfectoral de DUP, déclarant cette ressource d'utilité publique, est daté du 29/06/2009 pour les forages n°1 à 4.

Il fixe trois périmètres de protection pour les quatre forages du champ captant.

- *Un périmètre de protection immédiat* clôturé d'une superficie de 37 500 m².
- *Un périmètre de protection rapproché* d'une superficie de 127 ha 65 a 40 ca.
- *Un périmètre de protection éloigné* d'une superficie de 480 ha.

L'arrêté préfectoral pour le forage n°5 mis en service en est daté du 06/07/2012. Les périmètres de protection restent les mêmes.

Interventions réalisées en 2024

La régénération des forages F4 et F5 a eu lieu entre septembre et octobre.

Le forage 5 a subi un traitement complet (physique + chimique) avec le brossage, l'acidification, un airshock (génération d'impulsions à l'air) et une javellisation du forage.

L'état du forage 4 ne permet pas de traitement complet, il a uniquement subi un brossage et une javellisation.

L'accouplement de la pompe de reprise 2 Val de Reuil a été remplacé le 12 janvier suite à l'explosion des engrenages.

Le Piézomètre 4 a été équipé d'une sonde de niveau télégérée le 28 mars.

- Rénovation de la cuve du réacteur 1 de la décarbonatation Catalytique
- Rénovation de l'hydraulique eau de la décarbonatation
- Ozonation : rénovation de la structure du générateur Ozone
- Rénovation de l'hydraulique de l'alimentation en microsable
- Renouvellement de l'inverseur de Chlore
- Renouvellement de l'hydroéjecteur de Préchloration et accessoires de Pré-chloration

En 2024, la qualité moyenne de l'eau distribuée est la suivante :

- Dureté de l'eau de nappe : entre 30°F et 38°F (fortement calcaire)
- Dureté de l'eau après traitement : 22°f en moyenne, 23,9°f maximum.
- Nitrates : 0,8 mg/l (très grande qualité de la ressource)

L'eau peut être consommée par tous sans risque pour la santé. Elle est de bonne qualité pour l'ensemble des paramètres réglementaires. Elle a été classée en qualité convenable en raison de la présence du métabolite R471811 du chlorothalonil. Ce paramètre n'est plus soumis au seuil réglementaire de 0,1 microgramme/L depuis

mai 2024, suite à l'avis de l'agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES). Les analyses ont été réalisées entre janvier et avril 2024.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?





ARS
Agence Régionale de Santé
Normandie

ZONE DE DISTRIBUTION : VAL DE REUIL

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2024	L'eau peut être consommée par tous sans risque pour la santé. Elle est de bonne qualité pour l'ensemble des paramètres réglementaires.	B	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable		
	C : Eau de qualité insuffisante		
	D : Eau de mauvaise qualité		
	* le métabolite R471811 du chlorothalonil n'est plus soumis au seuil réglementaire de 0,1 microgramme/L depuis mai 2024, suite à l'avis de l'agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES).	Indicateur 2023 : C	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

L'eau distribuée est filtrée (sans ajout de sels d'aluminium), adoucie et désinfectée.

Votre réseau alimente de façon permanente 22013 personnes sur 8 communes. Le responsable des installations est : « CA SEINE-EURE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU CGE LOUVIERS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 55 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml	
NITRATES	A	Très bonne qualité
Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 55 Valeur moyenne : 0,815 mg/L Valeur maxi : 1,68 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	B	Dépassements réguliers de la limite réglementaire
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances. La limite réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 11 Conformité : 64 % Nombre de substances recherchées : 328 Valeur maxi : 0,576 microgramme/L (chlorothalonil r471811) Substance(s) non conforme(s) : chlorothalonil r471811 ; total des pesticides analysés	
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 0,14 mg/L Valeur maxi : 0,15 mg/L	

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sainte.gouv.fr



ZONE DE DISTRIBUTION : LOUVIERS

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2024 L'eau peut être consommée par tous sans risque pour la santé. Elle est de bonne qualité pour l'ensemble des paramètres réglementaires. Elle a été classée en qualité convenable en raison de la présence d'un produit de dégradation de pesticide*. * le métabolite R471811 du chlorothalonil n'est plus soumis au seuil réglementaire de 0,1 microgramme/L depuis mai 2024, suite à l'avis de l'agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES).	B A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité Indicateur 2023 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages.
L'eau qui l'alimente est souterraine.

L'eau distribuée est filtrée (sans ajout de sels d'aluminium), adoucie et désinfectée.

Votre réseau alimente de façon permanente 19315 personnes sur 3 communes (HAYE-LE-COMTE (LA), INCARVILLE, LOUVIERS). Le responsable des installations est : « CA SEINE-EURE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU CGE LOUVIERS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 50 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml	
NITRATES	A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 49 Valeur moyenne : 0,721 mg/L Valeur maxi : 1,68 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	B	Dépassements réguliers de la limite réglementaire
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances. La limite réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 11 Conformité : 64 % Nombre de substances recherchées : 328 Valeur maxi : 0,576 microgramme/L (chlorothalonil r471811) Substance(s) non conforme(s) : chlorothalonil r471811 ; total des pesticides analysés	
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 0,14 mg/L Valeur maxi : 0,15 mg/L	
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ	Eau dure	
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 22 °f Valeur maxi : 23,9 °f	

Quelques conseils

 ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
 ADOUCEUR	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
 RÉSEAU PRIVÉ	Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.
 CHLORE	Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

Pour aller plus loin



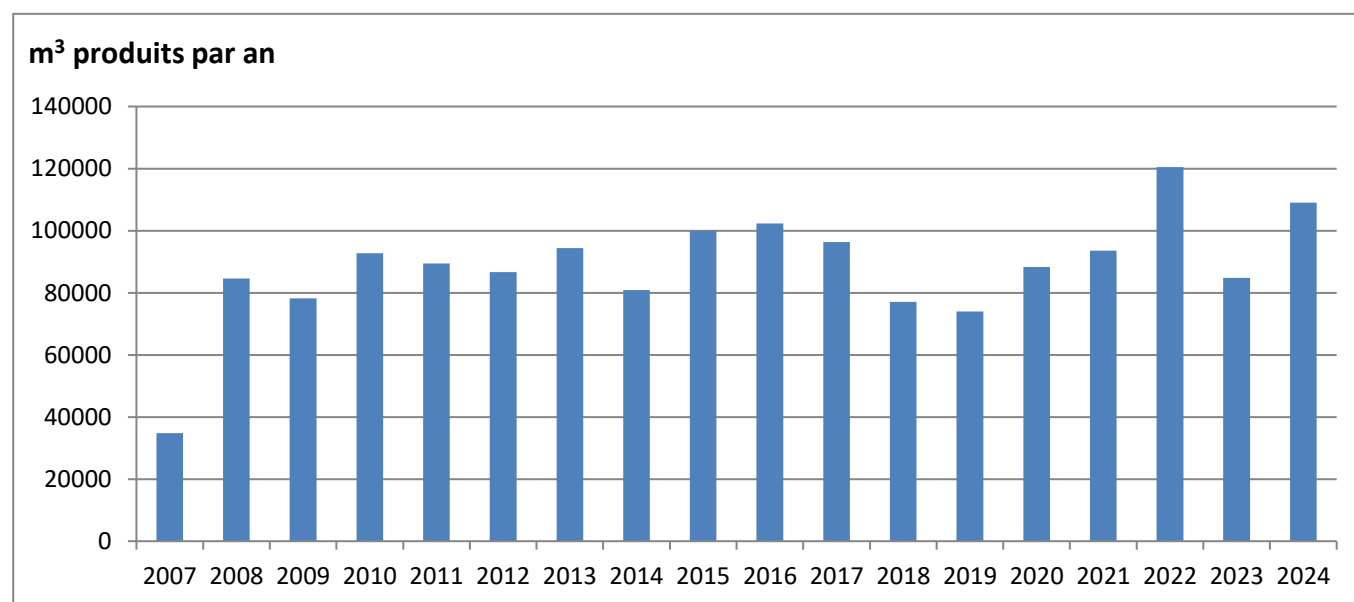
Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

CAPTAGE D'ACQUIGNY
LIEU-DIT « LE MAUVAIS PAS »

Année de DUP : 1990
Lieu d'implantation : commune d'Acquigny
Communes alimentées : Acquigny ouest, Amfreville/Iton (hors Mare Hermier)
Interconnexion (2007) : Vironvay, Pinterville.
Débit et volumes autorisés : 50 m³/h – 400 m³/j – 100 000 m³/an (arrêté du 21/10/2015)

Evolution de la production :

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Volume produit m ³	77 107	73 976	88 275	93 573	120 433	84 813	109 073
Taux de mobilisation (journalier)	77,1%	74,0%	88,3	93,6%	100%	83,6%	109 %
Consommation énergétique kWh/an	34 880	35 574	37 016	37 716	42 821	30 089	37 721
Consommation spécifique kW/m ³	0,45	0,48	0,42	0,40	0,36	0,36	0,35



Traitement de l'eau produite :

- Désinfection au chlore gazeux avant distribution (chloration sur la canalisation de refoulement).

Mesures de prévention pour la qualité de la production

Un Arrêté Préfectoral en date du 28 mars 1990 déclare cette ressource d'utilité publique et fixe trois périmètres de protection :

- Périmètre de protection immédiat clos et acquis en toute propriété par la commune d'Acquigny (parcelle au lieu-dit « Les Prats »).
- Périmètre de protection rapproché d'une superficie de 14,5 ha environ, composé de 13 ha de parcelles agricoles et 4,5 ha de bois, inclus pour sa totalité sur la commune d'Acquigny.
- Périmètre de protection éloigné d'une superficie de 83 ha environ, prolongeant le périmètre rapproché vers le sud-ouest, sur le territoire des communes d'Acquigny et Amfreville sur Iton.

Cet arrêté régit les activités et servitudes afférentes à l'instauration de ces périmètres dans le but de protéger la qualité de la ressource.

Récépissé de déclaration du 21 octobre 2015 : « les débits et volumes autorisés sont de : 50 m³/h, 400 m³/j et 100 000 m³/an »

Interventions réalisées en 2024

Néant

La qualité moyenne de l'eau distribuée est la suivante (voir synthèse ARS ci-après) :

- Dureté moyenne : 30,4 °F – eau très dure
- Teneur moyenne en nitrates : 31,9 mg/l.

L'eau peut être consommée par tous sans risque pour la santé. Elle est de bonne qualité pour l'ensemble des paramètres réglementaires. Elle a été classée en qualité convenable en raison de la présence du métabolite R471811 du chlorothalonil. Ce paramètre n'est plus soumis au seuil réglementaire de 0,1 microgramme/L depuis mai 2024, suite à l'avis de l'agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES). Les analyses ont été réalisées entre janvier et avril 2024.

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : ACQUIGNY OUEST

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2024 L'eau peut être consommée par tous sans risque pour la santé. Elle est de bonne qualité pour l'ensemble des paramètres réglementaires. Elle a été classée en qualité convenable en raison de la présence d'un produit de dégradation de pesticide*. * le métabolite R471811 du chlorothalonil n'est plus soumis au seuil réglementaire de 0,1 microgramme/L depuis mai 2024, suite à l'avis de l'agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES).	B A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LE MAUVAIS PAS. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau distribuée est traitée par désinfection.

Votre réseau alimente de façon permanente 1478 personnes sur 2 communes (ACQUIGNY, AMFREVILLE-SUR-ITON). Le responsable des installations est : « CA SEINE-EURE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU CGE LOUVIERS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 10
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 11
Valeur moyenne : 30,4 mg/L
Valeur maxi : 31,9 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

B

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances. La limite réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 12
Conformité : 58 %
Nombre de substances recherchées : 328
Valeur maxi : 0,252 microgramme/L (chlorothalonil r471811)
Substance(s) non conforme(s) : chlorothalonil r471811

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 1
Valeur moyenne : 0,15 mg/L
Valeur maxi : 0,15 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 33 °f
Valeur maxi : 33,8 °f

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCEUSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

CAPTAGE DE PINTERVILLE
LIEU-DIT « LE BAS DU HAMELET »

Année de DUP : 1995

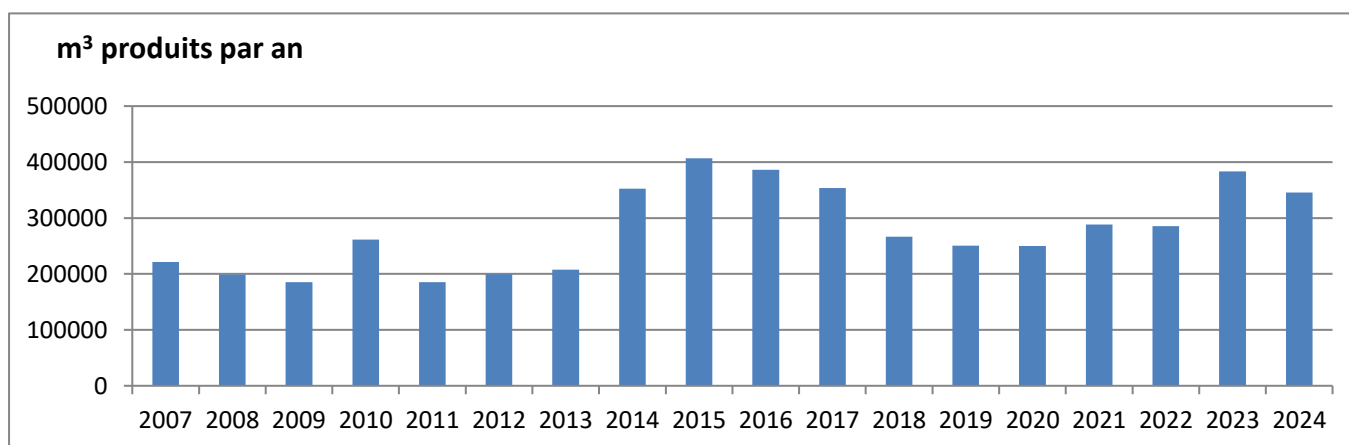
Lieu d'implantation : commune de Pinterville

Communes alimentées : Vironvay, Pinterville, Heudebouville, ZA Ecoparc, Acquigny est, Louviers
 (Les Monts)

Autorisation de prélèvement : 2 x 150 m³/h, 3 000 m³/jour

Evolution de la production :

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Volume produit m ³	266 746	250 782	250 008	288 276	285 244	383 348	345 563
Taux de mobilisation	24,4%	22,9%	22,8%	26,3%	26,0%	34,4%	31,6%
Consommation énergétique kWh/an	201 262	191 461	186 472	212 435	227 662	273 548	257 327
Consommation spécifique kW/m ³	0,75	0,76	0,75	0,74	0,80	0,71	0,74



Traitement de l'eau produite : chloration au niveau de la canalisation de refoulement.

Mesures de prévention pour la qualité de la production : Conformément à la réglementation actuellement en vigueur, un Arrêté Préfectoral en date du 20 décembre 1995 déclare le forage de Pinterville d'utilité publique. Il fixe les périmètres de protection immédiat, rapproché et éloigné et régleme les activités et servitudes afférentes à l'instauration de ces périmètres, dans le but de protéger la qualité de la ressource.

Interventions réalisées en 2024

néant

La qualité moyenne de l'eau distribuée est la suivante (voir synthèse ARS ci-après) :

→ Dureté moyenne : 32,5 °F – eau calcaire

→ Teneur moyenne en nitrates : 30,6 mg/l.

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : PINTERVILLE VIRONVAY

Conclusion sanitaire

2024

L'eau peut être consommée par tous sans risque pour la santé. Elle est de bonne qualité pour l'ensemble des paramètres réglementaires.

Elle a été classée en qualité convenable en raison de la présence d'un produit de dégradation de pesticide*.

* le métabolite R471811 du chlorothalonil n'est plus soumis au seuil réglementaire de 0,1 microgramme/L depuis mai 2024, suite à l'avis de l'agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES).

Indicateur global de qualité

B

A : Eau de bonne qualité
B : Eau de qualité convenable
C : Eau de qualité insuffisante
D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : BAS DU HAMELET. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau distribuée est traitée par désinfection.

Votre réseau alimente de façon permanente 3163 personnes sur 6 communes. Le responsable des installations est : « CA SEINE-EURE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU CGE LOUVIERS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **14**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **14**
Valeur moyenne : **30,6 mg/L**
Valeur maxi : **32,1 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

B Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances. La limite réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **10**
Conformité : **60 %**
Nombre de substances recherchées : **328**
Valeur maxi : **0,423 microgramme/L (chlorothalonil r471811)**
Substance(s) non conforme(s) : **chlorothalonil r471811**

FLUOR

A Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,13 mg/L**
Valeur maxi : **0,13 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **32,5 °f**
Valeur maxi : **33,4 °f**

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

CAPTAGES DE PONT DE L'ARCHE
LIEU-DIT « LE VAL A LOUP »

⇒ VAL A LOUP

Année de DUP : 2011
Lieu d'implantation : commune de Pont de l'Arche
 Communes alimentées : Pont de l'Arche, Poses, Les Damps, Martot, Criquebeuf.
 Interconnexion : Léry
 Autorisation de prélèvement : 200 m³/h – 1 600 m³/j

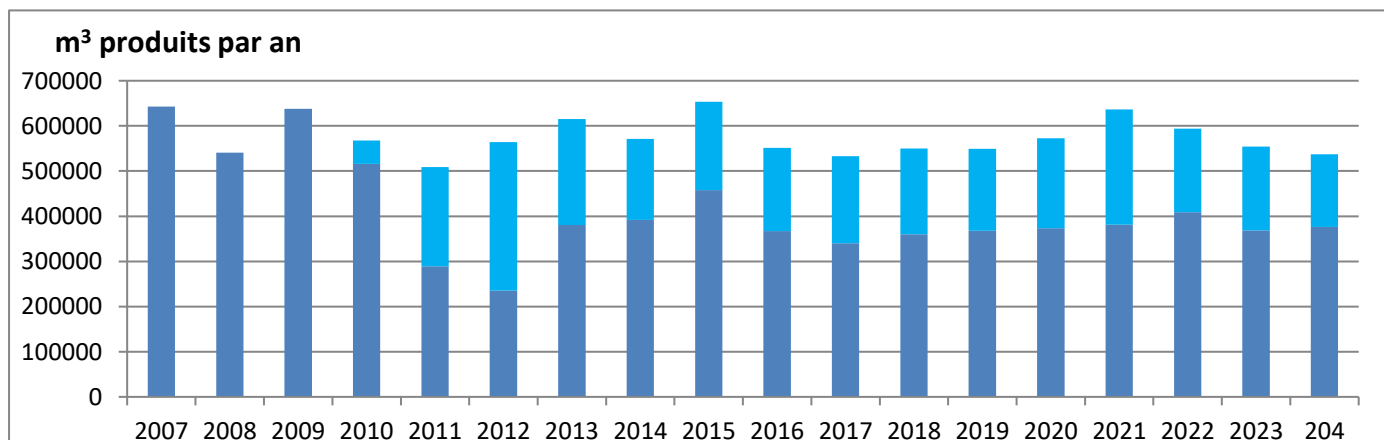
⇒ VAL A LOUP 2

Année de DUP : 2011
Lieu d'implantation : commune de Pont de l'Arche
 Communes alimentées : Pont de l'Arche, Poses, Les Damps, Martot, Criquebeuf.
 Interconnexion : Léry
 Autorisation de prélèvement : 80 m³/h – 900 m³/j

Evolution de la production :

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Volume produit m ³ /an Val à Loup	359 876	367 739	373 439	381 616	408 855	368 493	376 135
Taux de mobilisation	61,6%	63,0%	63,9%	65,3%	70,0%	63,1%	64,4 %
Consommation énergétique kWh/an	161839	166 002	169 146	189 986	176 598	163 836	161 864
Consommation spécifique kW/m ³	0,45	0,45	0,45	0,50	0,43	0,44	0,43

Volume produit m ³ /an Val à Loup 2	190 228	181 535	199 233	254 70	184 985	185 912	160 745
Taux de mobilisation	57,9%	55,3%	60,6%	77,5%	56,3%	56,6%	48,9 %
Consommation énergétique kWh/an	96 450	111 296	120 120	106 749	113 598	101 461	103 881



Consommation spécifique kW/m3	0,51	0,61	0,60	0,42	0,61	0,55	0,65
----------------------------------	------	------	------	------	------	------	------

Traitement de l'eau produite :

- Chloration.

Mesures de prévention pour la qualité de la production :

Les forages du « Val à Loup » situés sur la commune de Pont de l'Arche et alimentant Poses et Pont de l'Arche bénéficient d'un arrêté préfectoral en date du 20 mai 2011 déclarant cette ressource d'utilité publique et instaurant des périmètres de protection.

Interventions réalisées en 2024

F1 : La pompe 2 du forage ainsi que les joints et la boulonnerie ont été renouvelés en mars.

F2 : Le coude sur la colonne de refoulement (meulage et soudage) a été remplacé début février. La chloration a également été réparée.

La qualité moyenne de l'eau distribuée est la suivante (voir synthèse ARS ci-après) :

- Dureté moyenne : 32,1 °F
- Teneur moyenne en nitrates : 2,1 mg/l

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : PONT DE L'ARCHE

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : VAL A LOUP F1, VAL A LOUP F2. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau distribuée est traitée par désinfection.

Votre réseau alimente de façon permanente 8691 personnes sur 6 communes. Le responsable des installations est : « CA SEINE-EURE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU CGE LOUVIERS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 22 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml	
NITRATES	A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 22 Valeur moyenne : 2,1 mg/L Valeur maxi : 2,65 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances. La limite réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 2 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 328 Valeur maxi : 0 microgramme/L	
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,05 mg/L Valeur maxi : 0,1 mg/L	

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

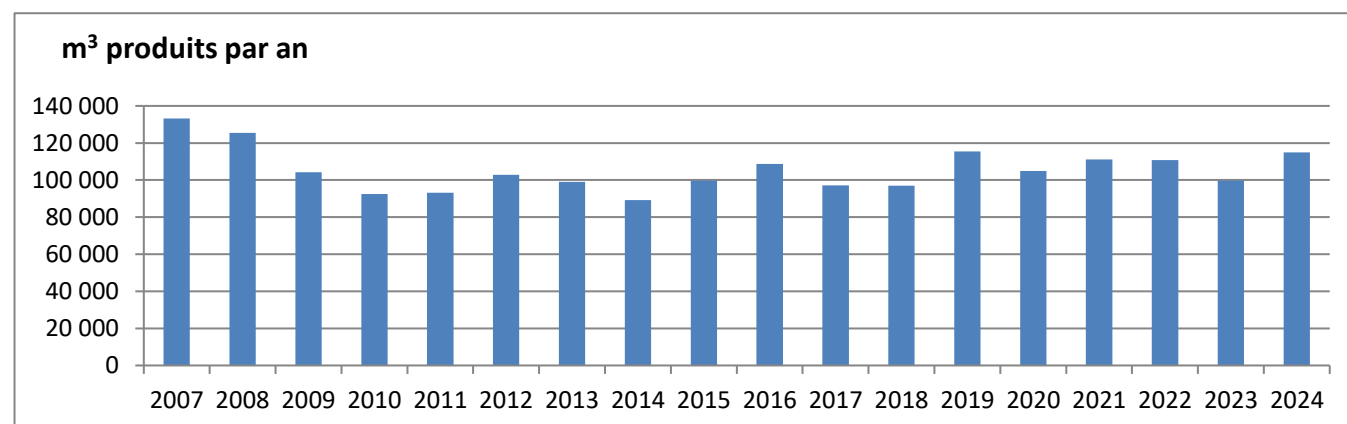
DURETÉ	Eau très dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 32,1 °f Valeur maxi : 32,9 °f

CAPTAGE D'HERQUEVILLE
« LA GRANDE VALLEE »

Année de DUP : 1975
Lieu d'implantation : commune d'Herqueville
 Communes alimentées : Andé, Herqueville et Connelles.
 Autorisation de prélèvement : 660 m³/jour

Evolution de la production :

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Volume produit m ³ /an	96 987	115 479	104 908	111 038	110 781	99 650	114 992
Taux de mobilisation	44,3%	52,7%	47,9%	50,7%	50,6%	45,5%	52,5 %
Consommation énergétique kWh/an	43 247	60 152	61 754	50 963	66 054	48 313	55 451
Consommation spécifique kW/m ³	0,45	0,52	0,59	0,46	0,60	0,48	0,48



Traitement de l'eau produite : Chloration.

Mesures de prévention pour la qualité de la production : Le forage situé sur la commune d'Herqueville bénéficie d'un arrêté préfectoral en date du 29 juillet 1975 déclarant cette ressource d'utilité publique et instaurant des périmètres de protection.

Interventions réalisées en 2024

Suite à un défaut de démarreur, le renouvellement de la pompe 1 du forage a été réalisé le 14 mai.

La qualité moyenne de l'eau distribuée est la suivante (voir synthèse ARS ci-après) :

- Dureté moyenne : 32°F
- Teneur moyenne en nitrates : 50,4 mg/l.

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : ANDE

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2024 La consommation de cette eau est déconseillée aux femmes enceintes et nourrissons en raison de la présence de nitrates dépassant la valeur réglementaire. Elle est de bonne qualité pour les autres paramètres. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont à mener.	C A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU		
Votre réseau est alimenté par un captage : LA GRANDE VALLEE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. L'eau distribuée est traitée par désinfection. Votre réseau alimente de façon permanente 1613 personnes sur 3 communes (ANDE, CONNELLES, HERQUEVILLE). Le responsable des installations est : « CA SEINE-EURE ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU CGE LOUVIERS » qui assure l'exploitation du réseau.	BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 11 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml	
	NITRATES	C	Dépassements réguliers de la limite réglementaire
	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 26 Valeur moyenne : 50,4 mg/L Valeur maxi : 53,1 mg/L	
	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité

Quelques conseils	
ABSENCE  Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	
ADOUCEUR  Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.	
RÉSEAU PRIVÉ  Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.	
CHLORE  Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.	

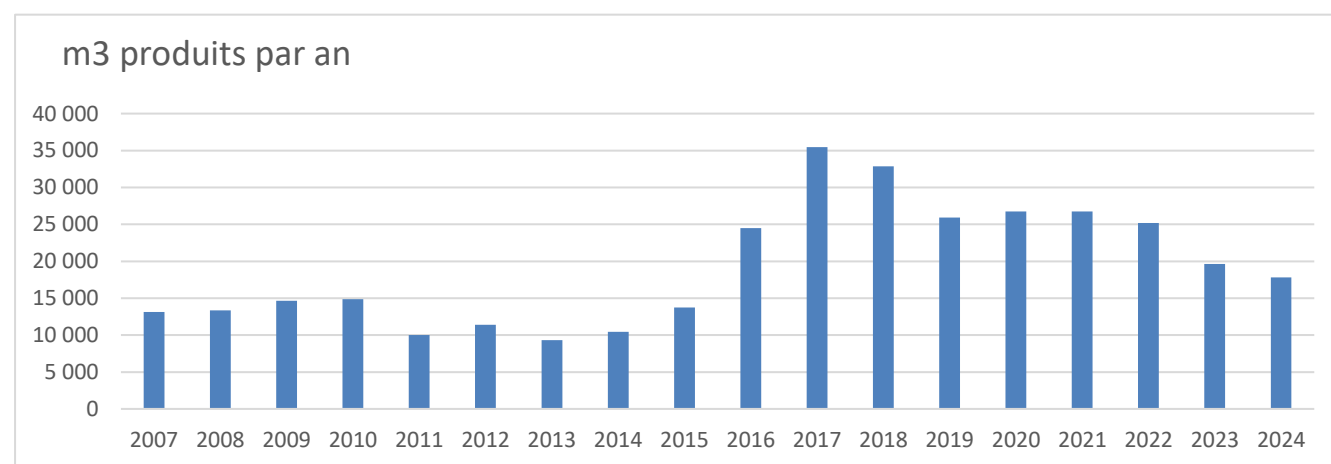
Pour aller plus loin	
	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

CAPTAGE DE SURTAUVILLE
LIEU-DIT « LE PUIITS »

Année de DUP : 2009
Lieu d'implantation : Surtauville
 Communes alimentées : Surtauville (Nord, 2/3), Crasville
 Interconnexion : SERPN
 Autorisation de prélèvement : 15 m³/h – 36 500 m³/an

Evolution de la production :

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Volume produit m ³ /an	32 866	25 908	26 759	26 727	25 181	19 616	17 816
Taux de mobilisation	90,0%	71,0%	73,3%	73,2%	69,0%	53,7%	48,8 %
Consommation énergétique kWh/an	29 667	16 364	14 227	11 328	17 029	14 912	14 720
Consommation spécifique kW/m ³	0,90	0,63	0,53	0,43	0,68	0,76	0,83



Traitement de l'eau produite :

- Chloration.

Mesures de prévention pour la qualité de la production

Ce forage bénéficie d'un arrêté préfectoral en date du 29 juin 2009 déclarant cette ressource d'utilité publique et instaurant des périmètres de protection

Interventions réalisées en 2024 :

Le compteur de production a été renouvelé le 19 mars.

La qualité moyenne de l'eau distribuée est la suivante (voir synthèse ARS ci-après) :

- Dureté moyenne : 32°F
- Teneur moyenne en nitrates : 39 mg/l.

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : CRASVILLE SURTAUVILLE

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2024 L'eau peut être consommée par tous sans risque pour la santé. Elle est de bonne qualité pour l'ensemble des paramètres réglementaires, à l'exception du paramètre pesticides. Elle a été classée en qualité insuffisante en raison de la présence d'un produit de dégradation de pesticide. Cependant, les teneurs sont restées inférieures à sa valeur sanitaire de 3 microgramme/L définie pour protéger la santé des consommateurs. Un suivi spécifique est en place et des actions destinées à améliorer la qualité de l'eau afin de respecter le seuil réglementaire sont à mener.	C A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : Puits de Surtauville. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau distribuée est traitée par désinfection.

Votre réseau alimente de façon permanente 368 personnes sur 2 communes (CRASVILLE, SURTAUVILLE). Le responsable des installations est : « CA SEINE-EURE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOILIA EAU CGE LOUVIERS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 10 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2023, 2024	
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 39 mg/L Valeur maxi : 41,5 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	C	Dépassements réguliers de la limite réglementaire
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances. La limite réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 11 Conformité : 0 % Nombre de substances recherchées : 328 Valeur maxi : 0,398 microgramme/L (chlorothalonil r471811) Substance(s) non conforme(s) : chlorothalonil r417888 ; chlorothalonil r471811 ; total des pesticides analysés	
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,12 mg/L Valeur maxi : 0,12 mg/L	
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ	Eau très dure	
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 32 °f Valeur maxi : 33,8 °f	

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : SURTAUVILLE NORD

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2024

L'eau peut être consommée par tous sans risque pour la santé. Elle est de bonne qualité pour l'ensemble des paramètres réglementaires.

Elle a été classée en qualité convenable en raison de la présence d'un produit de dégradation de pesticide*.

* le métabolite R471811 du chlorothalonil n'est plus soumis au seuil réglementaire de 0,1 microgramme/L depuis mai 2024, suite à l'avis de l'agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES).

B

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : HAMEAU DU VALANGLIER, LE MOULIN VORIN. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau distribuée est traitée par désinfection.

Votre réseau alimente de façon permanente 340 personnes sur 2 communes (HAYE-MALHERBE (LA), SURTAUVILLE). Le responsable des installations est : « CA SEINE-EURE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU CGE LOUVIERS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 12
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml
Années prises en compte : 2022, 2023, 2024

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 15
Valeur moyenne : 28,4 mg/L
Valeur maxi : 40,6 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

B

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances. La limite réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 12
Conformité : 58 %
Nombre de substances recherchées : 328
Valeur maxi : 0,167 microgramme/L (chlorothalonil r471811)
Substance(s) non conforme(s) : chlorothalonil r471811

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 2
Valeur moyenne : 0,11 mg/L
Valeur maxi : 0,12 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 6
Valeur moyenne : 33,2 °f
Valeur maxi : 34,9 °f

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

CAPTAGE DE DOUVILLE
« LA GRANDE AULNAIE »

Année de DUP : 2012

Lieu d'implantation : commune de Douville

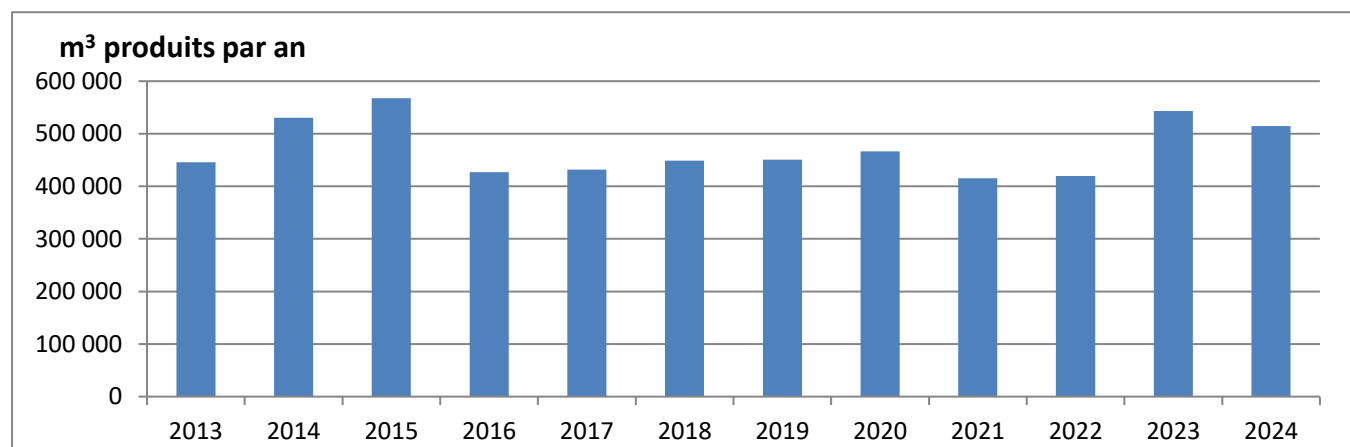
Communes alimentées : Alizay, Amfreville sous les Monts (partie basse), Igoville, Pitres bourg

Interconnexion :

Capacité nominale : 1 600 m³/jour

Evolution de la production :

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Volume produit m ³ /an	448 735	450 804	466 402	415 066	419 493	543 342	514 635
Taux de mobilisation	76,8%	77,2%	79,9%	71,1%	71,8%	93,0%	88,1 %
Consommation énergétique kWh/an	188 306	243 742	249 944	177 758	228 807	242 203	235 092
Consommation spécifique kW/m ³	0,42	0,54	0,54	0,43	0,55	0,44	0,46



Traitement de l'eau produite :

- Chloration.

Mesures de prévention pour la qualité de la production

Le forage situé sur la commune de Douville bénéficie d'un arrêté préfectoral en date du 16 juin 2012 déclarant cette ressource d'utilité publique et instaurant des périmètres de protection.

Interventions réalisées en 2024

⇒ néant

La qualité moyenne de l'eau distribuée est la suivante (voir synthèse ARS ci-après) :

→ Dureté : 30,2°F

→ Nitrates : 17,8 mg/l.

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : ALIZAY

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 2 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

L'eau distribuée est traitée par désinfection.

Votre réseau alimente de façon permanente 5977 personnes sur 4 communes (ALIZAY, AMFREVILLE-SOUS-LES-MONTS, IGOVILLE, PITRES). Le responsable des installations est : « CA SEINE-EURE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU CGE LOUVIERS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 19
Conformité : 100 %
Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRATES

A Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 19
Valeur moyenne : 17,8 mg/L
Valeur maxi : 19,4 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances. La limite réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 3
Conformité : 100 %
Nombre de substances recherchées : 328
Valeur maxi : 0,041 microgramme/L

FLUOR

A Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 3
Valeur moyenne : 0,0667 mg/L
Valeur maxi : 0,1 mg/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 6
Valeur moyenne : 30,2 °f
Valeur maxi : 31,1 °f

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCCISSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

CAPTAGES DE TERRES DE BORD
« LES ROUQUIS » ET « LES CAILLOUX »

⇒ « LES ROUQUIS » :

Année de DUP : 1993

Lieu d'implantation : commune Montaure

Communes alimentées : La Haye Malherbe bourg, Montaure, Tostes

Capacité nominale : 480 m³/jour

⇒ « LES CAILLOUX » :

Année de DUP : 1996

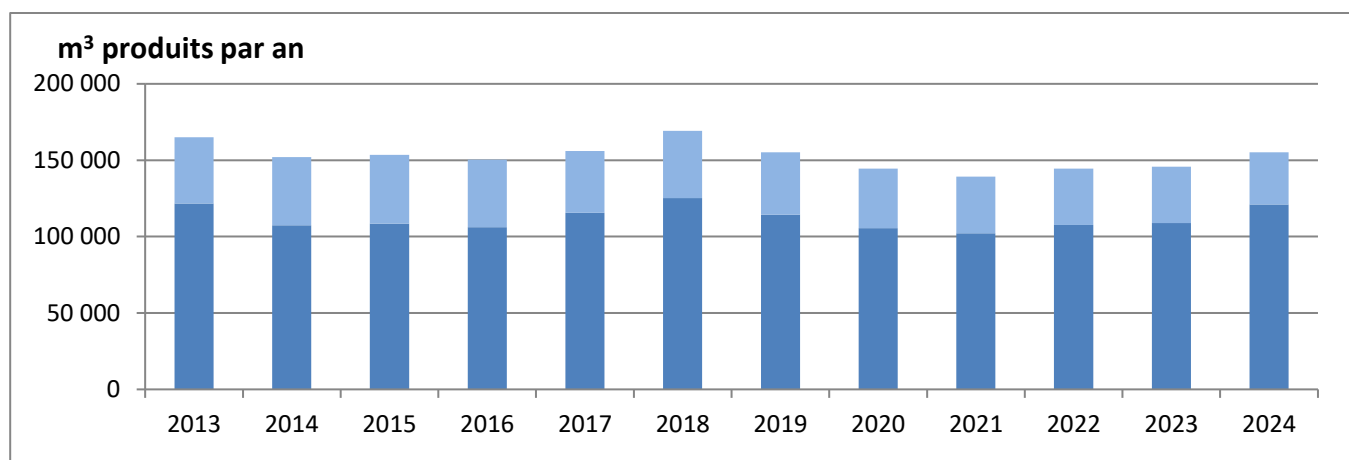
Lieu d'implantation : commune Montaure

Communes alimentées : La Haye Malherbe bourg, Montaure, Tostes

Capacité nominale : 180 m³/jour

Evolution de la production :

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
« Les Rouquis » Volume produit m ³ /an	125 250	114 365	105 600	102 208	107 555	108 982	120 952
Taux de mobilisation	71,5%	65,3%	60,3%	58,3%	61,4%	62,2%	69 %
Consommation énergétique kWh/an	52 971	134 877	84 690	72 544	Abs donnée	93 947	86 972
Consommation spécifique kW/m ³	0,42	1,18	0,80	0,71	Abs donnée	0,86	0,72
« Les Cailloux » Volume produit m ³ /an	44 048	40 747	38 943	36 979	37 018	36 791	39 023
Taux de mobilisation	67,0%	62,0%	59,3%	56,3%	56,3%	56,0%	59,4 %
Consommation énergétique kWh/an	41 086	44 188	37 137	25 043	32 946	40 954	34 297
Consommation spécifique kW/m ³	0,93	1,08	0,95	0,68	0,89	1,11	0,88

**Traitement de l'eau produite :**

→ Chloration.

Mesures de prévention pour la qualité de la production :

Le forage « Les Rouquis », situé sur la commune de Montaure, bénéficie d'un arrêté préfectoral en date du 28 septembre 1993 déclarant cette ressource d'utilité publique et instaurant des périmètres de protection.

Le forage « Les Cailloux », situé sur la commune de Montaure, bénéficie d'un arrêté préfectoral en date du 11 septembre 1996 déclarant cette ressource d'utilité publique et instaurant des périmètres de protection.

Interventions réalisées en 2024

⇒ Néant

La qualité moyenne de l'eau distribuée est la suivante (voir synthèse ARS ci-après) :

- Dureté moyenne : 35,4°F
- Teneur moyenne en nitrates : 27,7 mg/l.

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : HAYE MALHERBE

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU																
Votre réseau est alimenté par les captages : LES CAILLOUX, LES ROUQUIS. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. L'eau distribuée est traitée par désinfection. Votre réseau alimente de façon permanente 3016 personnes sur 3 communes (HAYE-MALHERBE (LA), LOUVIERS, TERRES DE BORD). Le responsable des installations est : « CA SEINE-EURE ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU CGE LOUVIERS » qui assure l'exploitation du réseau.	<table> <tr> <th>BACTÉRIOLOGIE</th><td>A Très bonne qualité</td></tr> <tr> <td>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.</td><td> Nombre de prélèvements : 14 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml </td></tr> <tr> <th>NITRATES</th><td>A Bonne qualité</td></tr> <tr> <td>Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.</td><td> Nombre de prélèvements : 13 Valeur moyenne : 26,5 mg/L Valeur maxi : 27,7 mg/L </td></tr> <tr> <th>PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS</th><td>A Bonne qualité</td></tr> <tr> <td>Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances. La limite réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.</td><td> Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 328 Valeur maxi : 0,058 microgramme/L (chlorothalonil r471811) </td></tr> <tr> <th>FLUOR</th><td>A Très bonne qualité</td></tr> <tr> <td>Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.</td><td> Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,13 mg/L Valeur maxi : 0,13 mg/L </td></tr> </table>	BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité	Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 14 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml	NITRATES	A Bonne qualité	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 13 Valeur moyenne : 26,5 mg/L Valeur maxi : 27,7 mg/L	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Bonne qualité	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances. La limite réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 328 Valeur maxi : 0,058 microgramme/L (chlorothalonil r471811)	FLUOR	A Très bonne qualité	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,13 mg/L Valeur maxi : 0,13 mg/L
BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité																
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 14 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml																
NITRATES	A Bonne qualité																
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 13 Valeur moyenne : 26,5 mg/L Valeur maxi : 27,7 mg/L																
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A Bonne qualité																
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances. La limite réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 328 Valeur maxi : 0,058 microgramme/L (chlorothalonil r471811)																
FLUOR	A Très bonne qualité																
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,13 mg/L Valeur maxi : 0,13 mg/L																

Quelques conseils	
ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
ADOUCCISSEUR	Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ	Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.
CHLORE	Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

Pour aller plus loin	
	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau très dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 35,4 °f Valeur maxi : 36,9 °f

**CAPTAGE DE LORMAIS I ET II
(COMMUNE DES TROIS LACS)**

Année de DUP : 1994

Lieu d'implantation : Les 3 Lacs

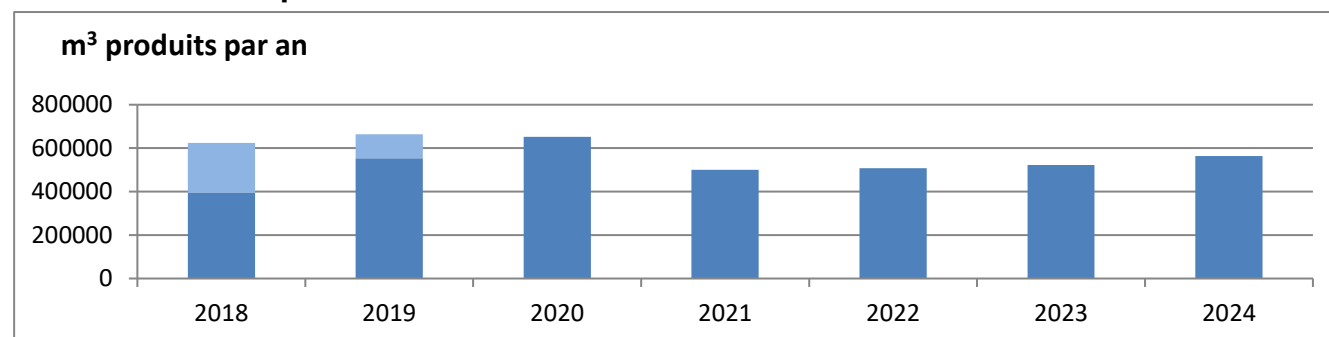
Communes alimentées : Ailly, Clef Vallée d'Eure, Fontaine Bellenger, Heudreville, Les 3 Lacs, Le Val d'Hazey, Villers/Roule, Heudebouville

Autorisation de prélèvement : 2 250 m³/jour (Idem pour Lormais II)

Evolution de la production :

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Lormais I Volume produit m ³	553 962	652 371	500 022	507 569	522 237	563 536
Lormais II Volume produit m ³	110 289	0	0	0	0	0
Taux de mobilisation	40,4%	39,7%	30,4%	30,9%	31,8%	34,3 %
Consommation énergétique kWh/an	586 992	575 009	370 267	438 629	359 874	384 501
Consommation spécifique kW/m ³	0,88	0,88	0,74	0,86	0,67	0,68

Traitement de l'eau produite : chloration au niveau de la canalisation de refoulement.



Mesures de prévention pour la qualité de la production : Conformément à la réglementation actuellement en vigueur, un Arrêté Préfectoral en date du 11 octobre 1994 déclare les forages de LORMAIS d'utilité publique. Il fixe les périmètres de protection immédiat, rapproché et éloigné et régit les activités et servitudes afférentes à l'instauration de ces périmètres, dans le but de protéger la qualité de la ressource.

Interventions réalisées en 2024 :

La qualité moyenne de l'eau distribuée est la suivante (voir synthèse ARS ci-après) :

L'eau peut être consommée par tous sans risque pour la santé. Elle est de bonne qualité pour l'ensemble des paramètres réglementaires. Elle a été classée en qualité convenable en raison de la présence du métabolite R471811 du chlorothalonil. Ce paramètre n'est plus soumis au seuil réglementaire de 0,1 microgramme/L depuis mai 2024, suite à l'avis de l'agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES). Les analyses ont été réalisées entre janvier et avril 2024.

→ Dureté moyenne : 32 °F – eau calcaire

→ Teneur moyenne en nitrates : 18,1 mg/L.



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ZONE DE DISTRIBUTION : AILLY

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2024 L'eau peut être consommée par tous sans risque pour la santé. Elle est de bonne qualité pour l'ensemble des paramètres réglementaires. Elle a été classée en qualité convenable en raison de la présence d'un produit de dégradation de pesticide*. * le métabolite R471811 du chlorothalonil n'est plus soumis au seuil réglementaire de 0,1 microgramme/L depuis mai 2024, suite à l'avis de l'agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES).	B A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité Indicateur 2023 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LORMAIS I. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau distribuée est traitée par désinfection.

Votre réseau alimente de façon permanente 5674 personnes sur 7 communes. Le responsable des installations est : « CA SEINE-EURE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU CGE LOUVIERS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 20 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml	
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 20 Valeur moyenne : 18,1 mg/L Valeur maxi : 26,1 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	B	Dépassements réguliers de la limite réglementaire
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances. La limite réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 10 Conformité : 60 % Nombre de substances recherchées : 328 Valeur maxi : 0,488 microgramme/L (chlorothalonil r471811) Substance(s) non conforme(s) : chlorothalonil r471811 ; total des pesticides analysés	
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,2 mg/L Valeur maxi : 0,2 mg/L	
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ	Eau très dure	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 32 °f Valeur maxi : 33,2 °f
FER	Très bonne qualité	Nombre de prélèvements : 15 Valeur moyenne : 2,82 microgramme/L Valeur maxi : 18,2 microgramme/L

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sainte.gouv.fr

Édité le 22/07/2025
UDI 027000438



**CAPTAGES DE COURCELLES SUR SEINE
« LE MONT JOUEN » ET « LA GRANDE PRAIRIE »**

Année de DUP : 1993

Lieu d'implantation : commune de Courcelles sur Seine

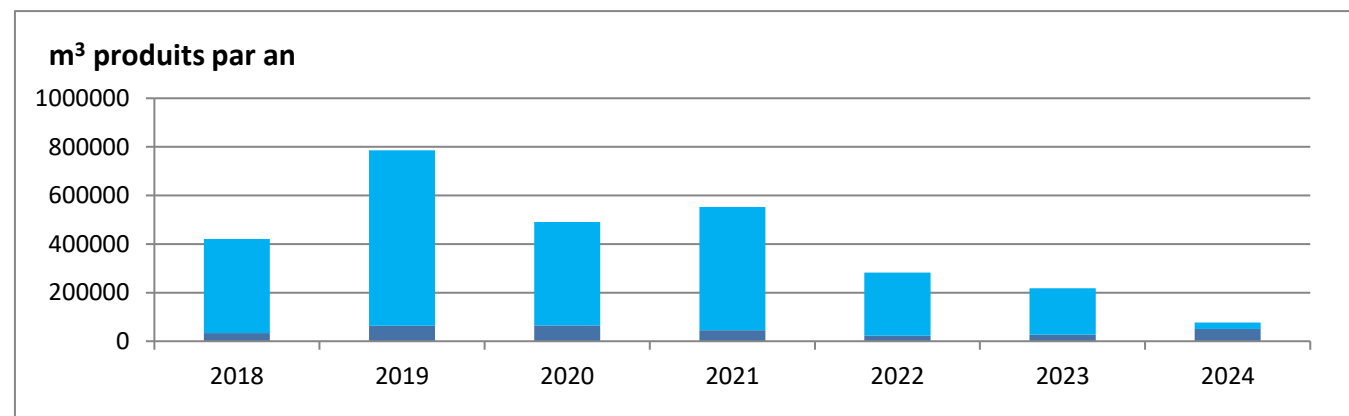
Communes alimentées :

Autorisation de prélèvement : « la Grande Prairie » : 50 m³/h, (capacité 1000 m³/jour)

« Le Mont Jouen » : 150 m³/h (capacité 4000m³/j)

Evolution de la production :

Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Volume produit m ³	421 418	785 185	491 003	552 086	281 938	217 432	50 073
Taux de mobilisation		43,0%	26,9%%	30,3%	-	-	-
Consommation énergétique kWh/an		28 796	34 248	28 557	30 415	28 009	27 497
Consommation spécifique kW/m ³		0,03	0,07	0,05	0,11	0,13	5,58



Traitement de l'eau produite : chloration au niveau de la canalisation de refoulement.

Mesures de prévention pour la qualité de la production : Conformément à la réglementation actuellement en vigueur, un Arrêté Préfectoral en date du 22 novembre 1993 déclare les forages de Courcelles-sur-Seine d'utilité publique. Il fixe les périmètres de protection immédiat, rapproché et éloigné et réglemente les activités et servitudes afférentes à l'instauration de ces périmètres, dans le but de protéger la qualité de la ressource.

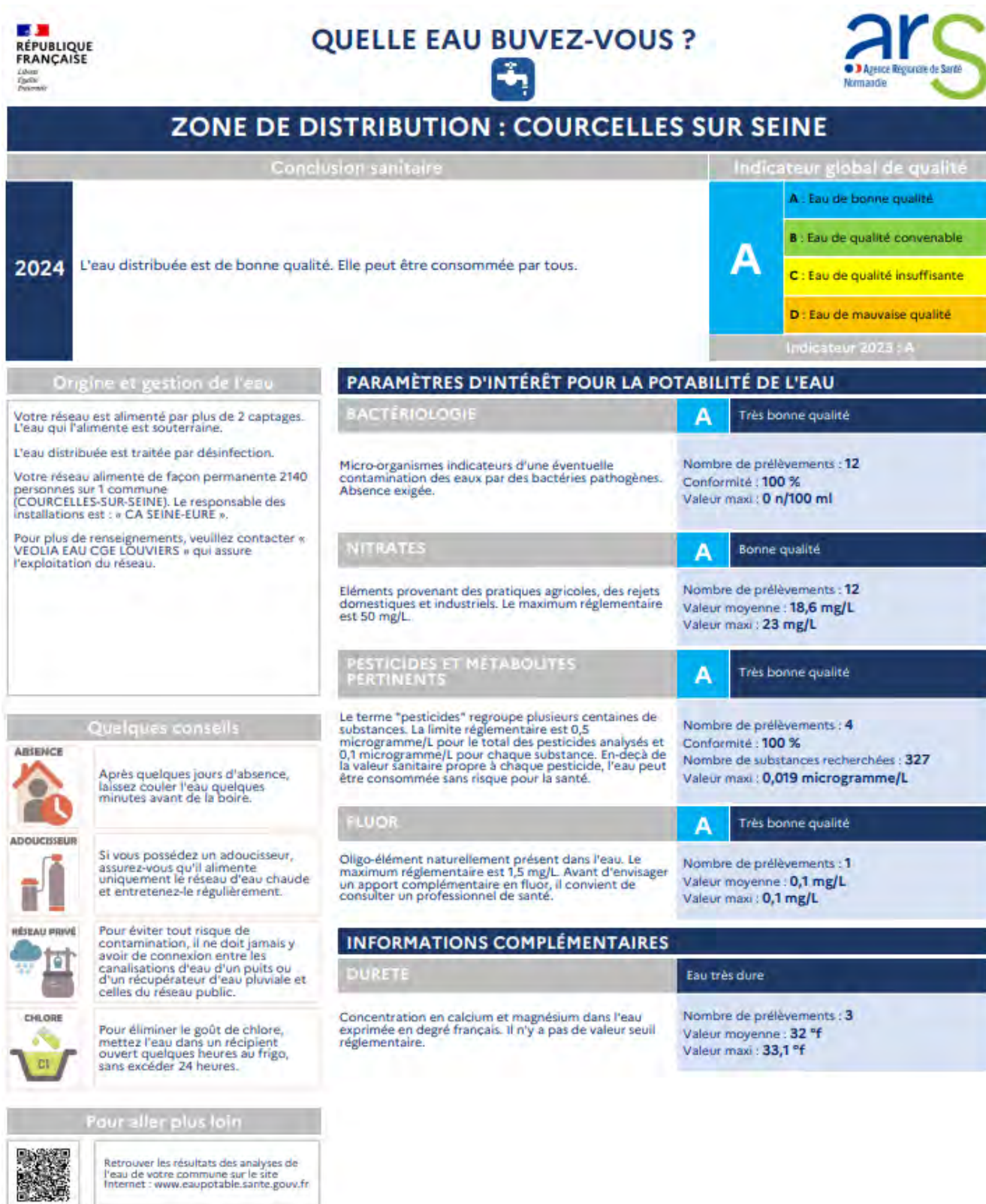
Interventions réalisées en 2024

Les forages ont été arrêtés temporairement pour renouveler le ballon anti-bélier du forage n°3 entre le 23 et 24 mai. Un contrôle de conformité a été réalisé par un organisme agréé le 21 juin
Suite à un problème de chloration, les filtres chlore ont été remplacés le 24 juin.

Le 19 août les forages ont été remis en service après remplacement de manomètres

La qualité moyenne de l'eau distribuée est la suivante (voir synthèse ARS ci-après) :

- Dureté moyenne : 32 °F – eau calcaire
- Teneur moyenne en nitrates : 23 mg/l.



CAPTAGE DE PORT MORT
« BOIS DE CATIGNOLLES »

Année de DUP : 2013

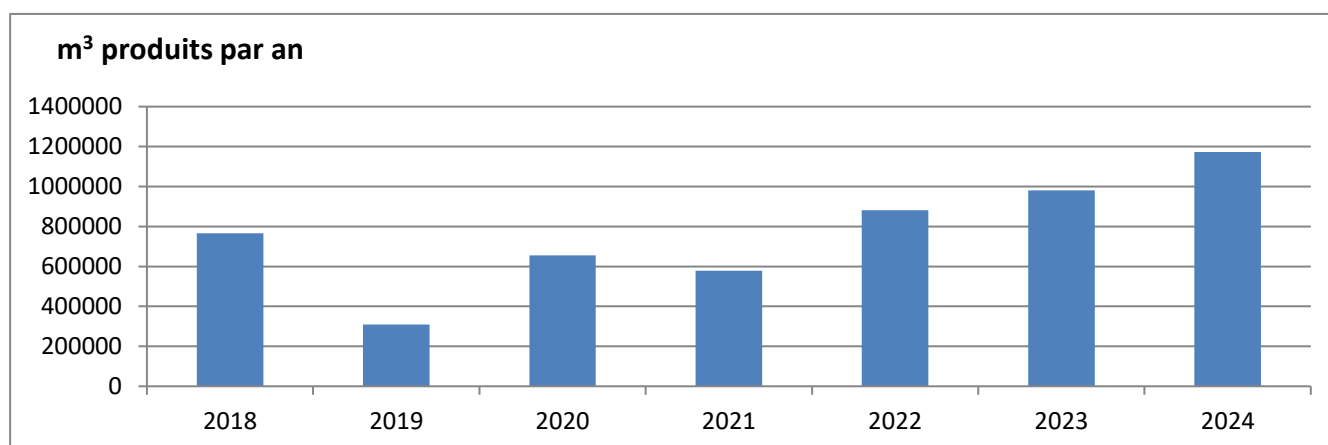
Lieu d'implantation : commune de Port Mort

Communes alimentées :

Autorisation de prélèvement : 200 m³/h, 3000 m³/jour

Evolution de la production :

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Volume produit m ³	309 365	654 999	577 957	881 454	980 571	1 173 605
Taux de mobilisation	28,3%	59,8%	52,8%	80,5%	89,5%	107,2 %
Consommation énergétique kWh/an	139 948	301 011	218 530	410 944	376 250	518 884
Consommation spécifique kW/m ³	0,45	0,46	0,38	0,47	0,38	0,44



Traitement de l'eau produite : chloration au niveau de la canalisation de refoulement.

Mesures de prévention pour la qualité de la production : Conformément à la réglementation actuellement en vigueur, un Arrêté Préfectoral n° DTARS-SE/30-13 en date du 27 décembre 2013 déclare le forage de Port Mort d'utilité publique. Il fixe les périmètres de protection immédiat, rapproché et éloigné et réglemente les activités et servitudes afférentes à l'instauration de ces périmètres, dans le but de protéger la qualité de la ressource. Un deuxième arrêté préfectoral n° DDTM/SEBF/13/237 également en date du 27 décembre 2013 déclare d'utilité publique le prélèvement permanent au titre du code de l'Environnement.

Interventions réalisées en 2024

⇒ Renouvellement du compteur de production

La qualité moyenne de l'eau distribuée est la suivante (voir synthèse ARS ci-après) :

⇒ Dureté moyenne : 30,9 °F – eau calcaire

⇒ Teneur moyenne en nitrates : 17,9 mg/l.

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : GAILLON

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2023 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : BOIS DE CATIGNOLLE F1, LE MONT JOUËN (F3). L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau distribuée est traitée par désinfection.

Votre réseau alimente de façon permanente 14341 personnes sur 8 communes. Le responsable des installations est : « CA SEINE-EURE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU CGE LOUVIERS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 29 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 29 Valeur moyenne : 17,9 mg/L Valeur maxi : 34,1 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances. La limite réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 2 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 328 Valeur maxi : 0,038 microgramme/L
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.		Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 0,05 mg/L Valeur maxi : 0,1 mg/L
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ		Eau très dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 30,9 °f Valeur maxi : 32,1 °f

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

**CAPTAGE DE CAILLY SUR EURE
« LES BANCELLES »**

Année de DUP : 2006

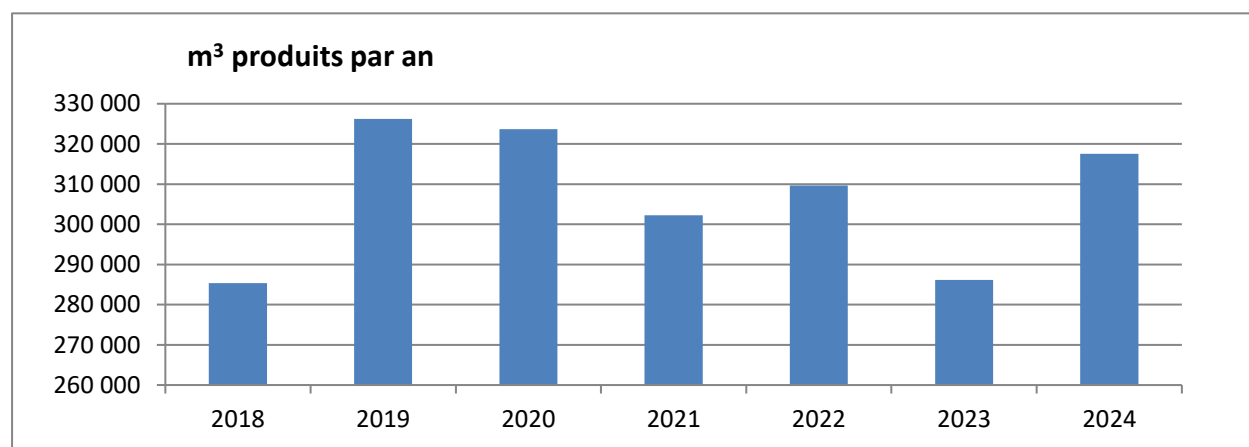
Lieu d'implantation : commune de Cailly sur Eure

Communes alimentées :

Autorisation de prélèvement : 1 500 m³/j (capacité 1 800 m³/jour)

Evolution de la production :

Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Volume produit m ³	326 210	323 686	302 232	309 648	286 186	317 565
Taux de mobilisation	59,6%	59,1%	55,2%	56,6%	52,3%	58,0 %
Consommation énergétique kWh/an	143 209	144 460	131 607	132 210	123 043	135 490
Consommation spécifique kW/m ³	0,44	0,45	0,44	0,43	0,43	0,43



Traitement de l'eau produite : chloration au niveau de la canalisation de refoulement

Mesures de prévention pour la qualité de la production :

Conformément à la réglementation actuellement en vigueur, un Arrêté Préfectoral n° D3/B4-06-308 datant du 04 décembre 2006 déclare le forage des Bancelles d'utilité publique. Il fixe les périmètres de protection immédiat, rapproché et éloigné, et régleme les activités et servitudes afférentes à l'instauration de ces périmètres, dans le but de protéger la qualité de la ressource.

En complément, ce forage a été sélectionné au niveau national dans la liste des captages prioritaires pour la mise en place d'actions de protection en fonction de deux critères : importance pour la population desservie et niveau de qualité de l'eau brute vis-à-vis des paramètres nitrates et produits phytosanitaires. Il a été classé comme captage Grenelle.

Il dispose d'un arrêté préfectoral DDTM/SEBF/13/026 en date du 15 avril 2013 portant délimitation de la Zone de Protection de l'Aire d'Alimentation du Captage des Bancelles.

Il dispose en complément d'un arrêté préfectoral DDTM/SEBF/2018-085 définissant le second programme d'actions agricoles et sa mise en œuvre sur la zone de protection de l'aire d'alimentation du captage de « Bancelles » en vue de préserver durablement la qualité de l'eau potable brute à destination de l'alimentation en eau potable datant du 26 octobre 2018.

Interventions réalisées en 2024

- ⇒ Renouvellement du compteur de production
- ⇒ Anti-intrusion
- ⇒ Rénovation du local

La qualité moyenne de l'eau distribuée est la suivante (voir synthèse ARS ci-après) :

- Dureté moyenne : 30,9 °F – eau calcaire
- Teneur moyenne en nitrates : 33,9 mg/l.

L'eau peut être consommée par tous sans risque pour la santé. Elle est de bonne qualité pour l'ensemble des paramètres réglementaires. Elle a été classée en qualité convenable en raison de la présence du métabolite R471811 du chlorothalonil. Ce paramètre n'est plus soumis au seuil réglementaire de 0,1 microgramme/L depuis mai 2024, suite à l'avis de l'agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES). Les analyses ont été réalisées entre janvier et avril 2024.

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : CAILLY

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2024 L'eau peut être consommée par tous sans risque pour la santé. Elle est de bonne qualité pour l'ensemble des paramètres réglementaires. Elle a été classée en qualité convenable en raison de la présence d'un produit de dégradation de pesticide*. * le métabolite R471811 du chlorothalonil n'est plus soumis au seuil réglementaire de 0,1 microgramme/L depuis mai 2024, suite à l'avis de l'agence nationale de sécurité sanitaire (ANSES).	B A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité Indicateur 2023 : E

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : LES BANCELLES. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

L'eau distribuée est traitée par désinfection.

Votre réseau alimente de façon permanente 4214 personnes sur 4 communes (AUTHÉUIL-AUTHOUILLET, CAILLY-SUR-EURE, CLEF VALLEE D'EURE, HEUDREVILLE-SUR-EURE). Le responsable des installations est : « CA SEINE-EURE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU CGE LOUVIERS » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 14 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml	
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 14 Valeur moyenne : 33,9 mg/L Valeur maxi : 35,4 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	B	Dépassements réguliers de la limite réglementaire
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances. La limite réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 10 Conformité : 60 % Nombre de substances recherchées : 328 Valeur maxi : 0,561 microgramme/L (chlorothalonil r471811) Substance(s) non conforme(s) : chlorothalonil r471811 ; total des pesticides analysés	
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,15 mg/L Valeur maxi : 0,15 mg/L	
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ	Eau très dure	
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 30,9 °f Valeur maxi : 33,1 °f	

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ADOUCEUSEUR



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

CHLORE



Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

ANNEXE 4 : CONCLUSIONS DE LA SURVEILLANCE ANNUELLE DE L’**A.R.S.** POUR LES ZONES DE DISTRIBUTION ALIMENTEES PAR DES RESSOURCES NON GERÉES PAR L’**AGGLOMERATION SEINE-EURE**

<i>Forage</i>	<i>Commune</i>	<i>Collectivité</i>	<i>Communes alimentées</i>	<i>Date arrêté DUP</i>	<i>Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau</i>	<i>Problème de qualité en 2024</i>
<i>« Andelys II »</i>	Les Andelys	SAEP Vexin Normand	Amfreville sous les Monts (partie haute)	12/04/2018	60%	-
<i>Forages « Le Valanglier » et « Le Moulin Vorin »</i>	Saint-Cyr la Campagne	SERPN	La Haye Malherbe (bourg) Surtauville (partie nord)	« Le Valanglier » : 19/02/86 « Le Moulin Vorin » : 02/03/92	80%	-
<i>Forage « Le Hom »</i>	La Vacherie	SERPN	Amfreville sur Iton (hameau La Mare Hermier uniquement) Le Mesnil Jourdain Quatremares Surville	26/08/96 17/03/94	80%	-
<i>Forages « La Cote Cave » et « La Grande Brèche »</i>	Houetteville	SAEP d'Hondouville	Amfreville sur Iton (hors hameau La Mare Hermier) La Vacherie (hameau Le Hom)	Forage « La Côte Cave » : 25/08/89 Forage « La Grande Brèche » : 12/05/05	80%	Perchlorates
<i>Forage « La Neuve Rue »</i>	Brosville	SAEP Evreux Nord	La Vacherie (hameaux Carcouet et Verdun) Heudreville Sud	24/08/1989	80%	-





QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : LA VACHERIE OUEST

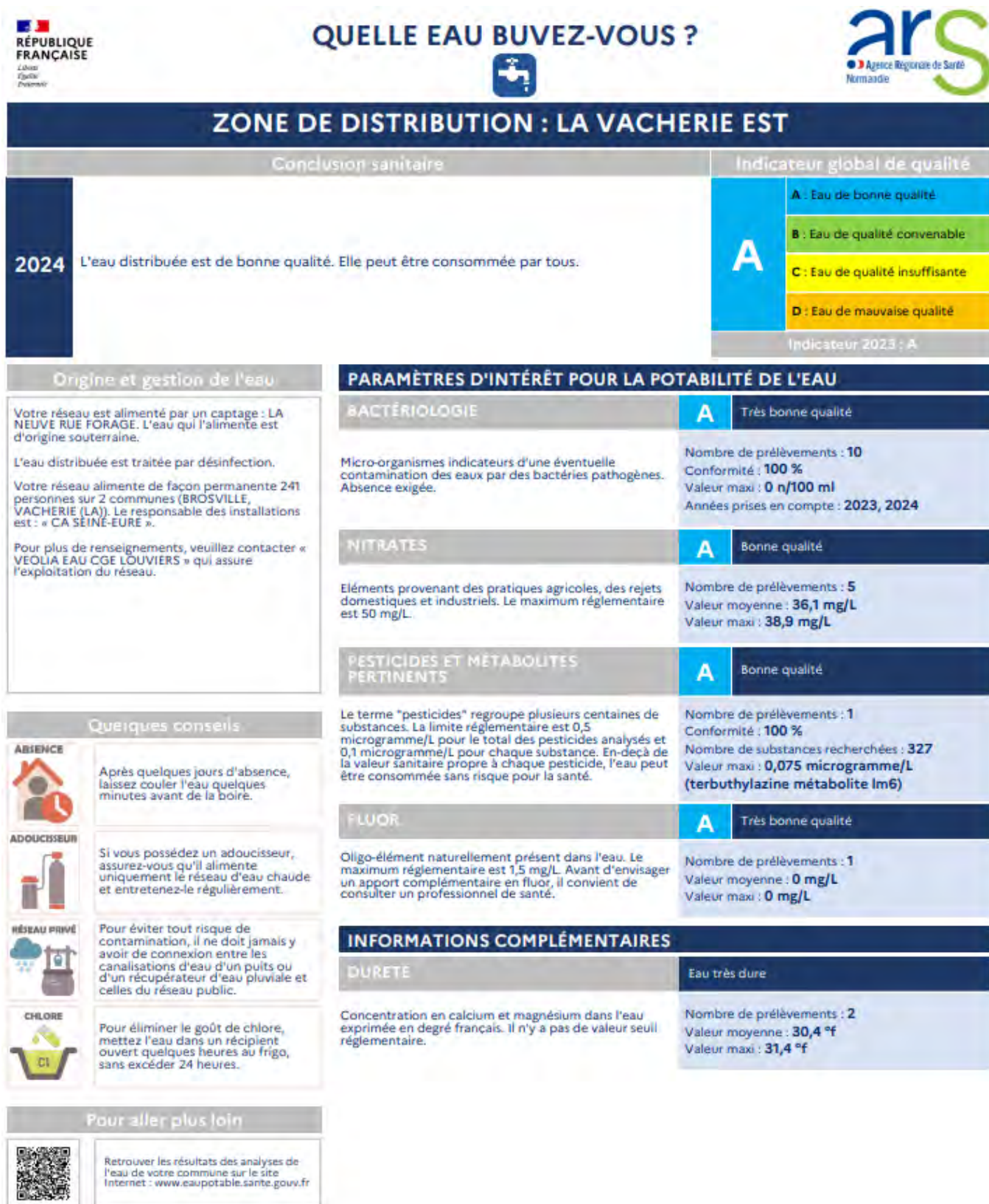
Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2024 L'utilisation de l'eau est déconseillée pour la préparation des biberons des nourissons de moins de 6 mois en raison de la présence de perchlorates. L'eau est de bonne qualité pour les autres paramètres à l'exception du paramètre pesticides. Elle a été classée de qualité insuffisante également en raison de dépassements de la valeur réglementaire pour un produit de dégradation de pesticides. Cependant, les teneurs sont restées inférieures à sa valeur sanitaire définie pour protéger la santé des consommateurs, fixée à 11 microgramme/l pour ce métabolite. Un suivi spécifique est en place et des actions destinées à améliorer la qualité de l'eau afin de respecter le seuil réglementaire sont à mener.	C A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité Indicateur 2023 : C

Origine et gestion de l'eau	
Votre réseau est alimenté par les captages : COTE DE LA CAVE, LA GRANDE BRECHE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. L'eau distribuée est traitée par désinfection. Votre réseau alimente de façon permanente 360 personnes sur 1 commune (VACHERIE (LA)). Le responsable des installations est : « CA SEINE-EURE ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter « VEOLIA EAU CGE L'OUVIERS » qui assure l'exploitation du réseau.	
PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité Nombre de prélèvements : 11 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2021, 2022, 2023, 2024
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	
NITRATES	A Bonne qualité Nombre de prélèvements : 14 Valeur moyenne : 37,7 mg/L Valeur maxi : 39,4 mg/L
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	C Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Quelques conseils	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES								
ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire. ADOUCEUR Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement. RÉSEAU PRIVÉ Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public. CHLORE Pour éliminer le goût de chlore, mettez l'eau dans un récipient ouvert quelques heures au frigo, sans excéder 24 heures.	<table> <tr> <th>DURETÉ</th><th>Eau dure</th></tr> <tr> <td>Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur seuil réglementaire.</td><td> Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 28,8 °f Valeur maxi : 29,6 °f </td></tr> <tr> <th>PERCHLORATES</th><th>Présence en quantité notable</th></tr> <tr> <td>Éléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes enceintes et allaitantes.</td><td> Nombre de prélèvements : 10 Valeur moyenne : 3,76 microgramme/L Valeur maxi : 4,1 microgramme/L </td></tr> </table>	DURETÉ	Eau dure	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 28,8 °f Valeur maxi : 29,6 °f	PERCHLORATES	Présence en quantité notable	Éléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes enceintes et allaitantes.	Nombre de prélèvements : 10 Valeur moyenne : 3,76 microgramme/L Valeur maxi : 4,1 microgramme/L
DURETÉ	Eau dure								
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 28,8 °f Valeur maxi : 29,6 °f								
PERCHLORATES	Présence en quantité notable								
Éléments d'origine industrielle, agricole (usage ancien) ou militaire (zones de combats). Il n'y a pas de limite réglementaire. Par précaution, il est recommandé de ne pas consommer une eau contenant plus de 4 microgramme/L de perchlorates pour les nourissons et de plus de 15 microgramme/L pour les femmes enceintes et allaitantes.	Nombre de prélèvements : 10 Valeur moyenne : 3,76 microgramme/L Valeur maxi : 4,1 microgramme/L								
Pour aller plus loin Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sainte.gouv.fr									

Édité le 22/07/2025

UDI 027001360



ANNEXE 5 : NOMBRE ET TYPE D'ABONNÉS PAR SECTEUR DE DISTRIBUTION

Commune	Abonnés 2023			Abonnés 2024			Evolution 2023/2024 %	Habitants (données INSEE)	Nb habitants par abonnement
	Domestiques ou assimilés	Non domestiques ou assimilés	Total	Domestiques ou assimilés	Non domestiques ou assimilés	Total			
Acquigny	805	5	810	811	5	816	+0,7%	1 760	2,2
Crasville Suraucville	289		289	291	0	291	+0,7%	3 678	2,2
Surville ; Quatremaire Le Mesnil Jourdain La Mare Hermier	811		811	1 369	0	1 369	+5,9%		
	Amfreville/Iton La Vacherie	379	379						
Verdun	111		111						
Connelles ; André Herqueville	775	4	779	776	2	778	-0,1%	1 658	2,1
Heudebouvillle Bourg	421	2	423	444	2	446	+5,4%	820	2,0
Louviers Incarville La Haye Le Comte	9 060	10	9 070	9 128	10	9 138	+0,7%	20 228	2,1
La Haye Malherbe Montaure ; Tostes	1 461		1 461	1 441	0	1 441	-1,4%	2 980	2,0
Pinterville Vironvay + Ecoparc	501	85	586	550	88	638	+8,9%	1 175	1,8

Commune	Abonnés 2023			Abonnés 2024			Evolution 2023/2024 %	Habitants (données INSEE)	Nb habitants par abonnement
	Domestiques ou assimilés	Non domestiques ou assimilés	Total	Domestiques ou assimilés	Non domestiques ou assimilés	Total			
Criquebeuf/Seine Le Manoir/Seine Les Damps ; Martot Pîtres Pont de l'Arche Poses	5 653	3	5 656	5 690	4	5 694	+0,7%	12 597	2,2
Val de Reuil Portejoie Le Vaudreuil ; Léry St Etienne du Vauvray St Pierre Porte de Seine	8 002	40	8 042	8 034	40	8 074	+0,4%	21 345	2,6
Amfreville s/ Monts	247		247	249	0	249	+0,8%	586	2,4
Alizay Igoville	1 492	6	1 498	1 505	6	1 511	+0,9%	3 321	2,2
Champenard Courcelles/Seine Gaillon St Aubin/Gaillon St Etienne/Bailleul St Julien de la Liègue St Pierre de Bailleul St Pierre La Garenne	6 109	9	6 118	6 113	10	6 123	+0,1%	14 373	2,3
Ailly Fontaine Bellenger Le Val d'Hazey Trois Lacs Villers sur le Roule	4 470		4 470	4 271	0	4 271	-4,4%	10 281	2,4

Commune	Abonnés 2023			Abonnés 2024			Evolution 2023/2024 %	Habitants (données INSEE)	Nb habitants par abonnement
	Domestiques ou assimilés	Non domestiques ou assimilés	Total	Domestiques ou assimilés	Non domestiques ou assimilés	Total			
Autheuil Authouillet									
Clef Vallée d'Eure									
Cailly/Eure									
Heudreville/Eure									
Total	2 005	3	2 008	2 270	3	2 273	+0,1%	4 835	2,1
	42 638	167	42 805	42 942	170	43 112	+0,7%	99 627	2,3

*

ANNEXE 6 : REPARTITION DES VOLUMES VENDUS PAR SECTEUR DE DISTRIBUTION ET PAR TYPE D'ABONNES.

Commune	Consommation totale 2024 (365 jours)		Consommation domestique ou assimilé 2024			Consommation non domestique ou assimilé 2024		
	Volume (m ³)	Evolution 2023/2024	Volume (m ³)	Evolution 2023/2024	Conso unitaire (m3/an/abonné)	Volume (m3)	% de la conso	Evolution 2023/2024
Acquigny	79 767	-6,5 %	75 533	-6,5%	93,1	4 234	5,3%	-5,3%
Crasville, Surtauville	25 556	+5,8 %	25 556	+5,8%	87,8			
Surville Quatremare Le Mesnil Jourdain La Mare Hermier	81 556	-1,3 %	81 556	-1,3%	99,1			
Amfreville/Iton La Vacherie	37 405	-4,3 %	37 405	-4,3%	97,4			
Verdun	11 742	+3,1 %	11 742	+3,1%	105,7			
Connelles, André Herqueville	99 869	+18 %	96 354	+18,1%	105,3	3 515	3,5%	+16,2%
Heudebouville	38 446	-5,0 %	38 446	-5,0%	86,2			
Louviers, Incarville La Haye Le Comte	1 047 329	-1,5 %	957 915	+0,1%	104,7	89 141	8,5%	-16,3%
La Haye Malherbe Terres de Bord	124 116	-2,2 %	124 116	-2,2%	85,9			
Pinterville Vironvay + Ecoparc	125 047	-9,7 %	52 563	-9,7%	102,9	72 694	58,1%	-9,7%

Commune	Consommation totale 2024 (365 jours)		Consommation domestique ou assimilé 2024			Consommation non domestique ou assimilé 2024		
	Volume (m ³)	Evolution 2023/2024	Volume (m ³)	Evolution 2023/2024	Conso unitaire (m3/an/abonné)	Volume (m3)	% de la conso	Evolution 2023/2024
Criquebeuf/Seine Le Manoir/Seine Les Damps Martot, Pîtres Pont de l'Arche Poses	553 044	+ 5,8 %	550 431	+5,8%	92,6	2 613	0,5%	+2,1%
Val de Reuil Portejoie Le Vaudreuil, Léry St Etienne du Vauvray St Pierre Tournedos	1 608 240	+ 1,9 %	1 156 721	+3,3%	144	451 519	28,1%	-1,6%
Amfreville sous les Monts	25 494	+ 5,0 %	25 494	+27,9%	102,4			
Alizay, Igoville	175 438	-6,5 %	154 364	+3,8%	102,6	21 074	12,0%	-46,0%
Champenard Courcelles/Seine Gaillon St Aubin/Gaillon St Etienne/Bailleul St Julien de la Liègue St Pierre de Bailleul St Pierre La Garenne	824 235	+ 2,6 %	741 697	+1,6ù	120,3	82 538	10,0%	+8,6%
Ailly Fontaine Bellenger Le Val d'Hazey Trois Lacs Villers sur le Roule	462 598	-12,6 %	462 598	-12,6%	103,1			

Commune	Consommation totale 2024 (365 jours)		Consommation domestique ou assimilé 2024			Consommation non domestique ou assimilé 2024		
	Volume (m ³)	Evolution 2023/2024	Volume (m ³)	Evolution 2023/2024	Conso unitaire (m3/an/abonné)	Volume (m3)	% de la conso	Evolution 2023/2024
Autheuil Authouillet Clef Vallée d'Eure Cailly/Eure Heudreville/Eure	197 873	-13,3 %	197 592	-13,4%	98,5	281	0,1%	+33,8%
TOTAL CASE	5 522 262	-0,9 %	4 794 380	-0,1%	111,6	727 882	13,2 %	-5,7%

ANNEXE 7 : LISTE DES TRAVAUX ET DES INTERVENTIONS PONCTUELLES REALISEES SUR LE RESEAU

Interventions ponctuelles réalisées sur le réseau en 2024 par le délégataire
(données issues du rapport du délégataire)

commune	Compteurs Changés	Nb Compteurs	Pourcentage	Fuites Canalisations	Fuites Branchements	Branchements Neufs	Branchements Neuf Agglo	Total Branchements Neufs	Total Branchements Supprimés	Branchements Renouvelés Veolia	Branchements Renouvelés Agglo	Total Branchements Renouvelés	Report Branchement Agglo	Total Branchements (Travaux)
ACQUIGNY	11	863	1,3%	6	4	1	0	1	1	1		1		1
CRASVILLE	1	69	1,4%	0	1	1	0	1		0		0		0
SURTAUVILLE	2	234	0,9%	1	1	0	0	0		1		1		1
SURVILLE	1	395	0,3%	1	1	1	0	1	1	1		1		1
QUATREMARE	1	214	0,5%	1	1	1	0	1		0		0		0
LE MESNIL JOURDAIN	0	128	0,0%	1	2	0	0	0		1		1		1
AMFREVILLE SUR ITON	2	433	0,5%	2	3	0	0	0		0		0		0
LA VACHERIE (Vallée iton = Hom et Triangle)	1	115	0,9%	1	2	0	0	0		0		0		0
LA VACHERIE (Verdun)	0	98	0,0%	1	2	0	0	0		0		0		0
LA VACHERIE (Carcouet)	0	38	0,0%					0				0		0
ANDE	2	619	0,3%	0	1	1	0	1	1	1		1		1
HERQUEVILLE	2	98	2,0%	1	1	0	0	0		0		0		0
CONNELLES	1	98	1,0%	0	0	0	0	0		0		0		0
HEUDEBOUVILLE	6	470	1,3%	1	3	3	0	3		0	6	6	1	7
LOUVIERS	835	9152	9,1%	7	17	11	0	11	3	7	70	77	8	85
INCARVILLE	92	692	13,3%	0	1	0	0	0		2		2		2
LA HAYE LE COMTE	5	62	8,1%	0	0	0	0	0		0		0		0
LA HAYE MALHERBE	6	746	0,8%	0	7	1	0	1		1		1		1
TERRES DE BORD	3	757	0,4%	2	3	0	0	0		0		0		0
PINTERVILLE (Hors Ecart)	7	416	1,7%	2	1	0	0	0		0		0		0
VIRONVAY bourg	0	189	0,0%	0	0	2	0	2		0		0		0
VIRONVAY Ecoparc	0	56	0,0%	0	0	0	0	0		0		0		0
HEUDEBOUVILLE Ecoparc	0	36	0,0%	0	0	0	0	0		0		0		0
CRIQUEBEUF	9	742	1,2%	2	5	1	0	1		1	4	5		5
LE MANOIR	19	622	3,1%	3	0	0	0	0		0		0		0

commune	Compteurs Changés	Nb Compteurs	Pourcentage	Fuites Canalisations	Fuites Branchements	Branchements Neufs	Branchements Neuf Agglo	Total Branchements	Total Branchements Supprimés	Branchements Veolia	Branchements Agglo	Total Branchements Renouvelés	Report Branchement Agglo	Total Branchements (Travaux)
LES DAMPS	6	670	0,9%	4	11	1	0	1		0		0		0
MARTOT	2	200	1,0%	2	0	0	0	0		0	1	1		1
PITRES	53	1 186	4,5%	7	8	1	0	1		2		2		2
PONT DE L'ARCHÉ	130	1 893	6,9%	3	26	3	0	3	2	5		5		5
POSES	75	647	11,6%	2	1	3	0	3		0		0		0
VAL DE REUIL	274	4 845	5,7%	5	8	2	0	2		4		4		4
LE VAUDREUIL	84	1 517	5,5%	2	1	1	0	1		1		1		1
LERY	66	997	6,6%	1	1	4	0	4		0		0	1	1
PORTE DE SEINE	1	148	0,7%	1	1	1	0	1		0		0		0
ST ETIENNE DU VAUVRAY	34	454	7,5%	1	0	0	0	0		0		0		0
ST PIERRE DU VAUVRAY	93	675	13,8%	0	2	0	0	0		0		0		0
CHAMPENARD	1	130	0,8%	1	2	0	0	0		0		0		0
COURCELLES SUR SEINE	95	1 015	9,4%	3	9	5	0	5		0	98	98	6	104
GAILLON	346	3 031	11,4%	10	17	9	0	9		5		5		5
SAINT AUBIN SUR GAILLON	64	961	6,7%	6	4	10	0	10		0	2	2		2
SAINT ETIENNE SOUS BAILLEUL	31	186	16,7%	0	3	0	0	0		0		0		0
SAINT JULIEN DE LA LIEGUE	20	190	10,5%	0	0	0	0	0		0		0		0
SAINT PIERRE DE BAILLEUL	19	462	4,1%	3	6	4	0	4		1		1		1
SAINT PIERRE LA GARENNE	19	464	4,1%	2	11	0	0	0		0		0		0
AMFREVILLE MONTS	2	262	0,8%	0	0	0	0	0		0		0		0
ALIZAY	7	811	0,9%	6	8	2	0	2		2		2		2
IGOVILLE	4	738	0,5%	1	5	0	0	0		0		0		0
AILLY	4	528	0,8%	1	0	0	0	0		0		0		0
FONTAINE BELLENGER	8	449	1,8%	6	7	0	0	0		0		0		0
LE VAL D'HAZEY	103	2 182	4,7%	9	14	5	0	5		2	84	86	1	87
LES TROIS LACS	18	846	2,1%	9	6	4	0	4		2		2		2
VILLERS SUR LE ROULE	29	378	7,7%	1	2	0	0	0		0		0		0
AUTHEUIL AUTHOUILLET	42	476	8,8%	3	2	1	0	1		0		0		0
CAILLY SUR EURE	4	135	3,0%	0	2	1	0	1		0		0		0
CLEF VALLEE D'EURE	125	1225	10,2%	13	2	0	0	0		1		1		1
HEUDREVILLE SUR EURE	6	546	1,1%	1	4	0	0	0		0		0		0

commune	Compteurs Changés	Nb Compteurs	Pourcentage	Fuites Canalisations	Fuites Branchements	Branchements Neufs Veolia	Branchements Neuf Agglo	Total Branchements Neufs	Total Branchements Supprimés	Branchements Renouvelés Veolia	Branchements Renouvelés Agglo	Total Branchements Renouvelés	Report Branchement Agglo	Total Branchements (Travaux)
TOTAL	2 772	45 497	6,1%	135	219	80	0	80	5	41	265	306	17	324

Interventions sous maîtrise d’ouvrage de l’Agglomération Seine-Eure

Commune	Rue	Travaux réalisés	Matériau	Linéaire en mètres	diamètre	Branchement s renouvelés	Branchement s reportés	Montant HT
COURCELLES SUR SEINE	RUE DU CHÂTEAU D'EAU (fin des travaux)	renouvellement	F2GS et PEHD	820	100 / 63 / 75	98	6	340 848,87 €
CRIQUEBEUF SUR SEINE	D321 et chemin du Catellier	renouvellement	F2GS	100	150	4	0	55 354,07 €
LES TROIS LACS	D135 Venables	renouvellement	F2GS	1477	150			358 102,48 €
LOUVIERS	rue Saint Hildevert	renforcement	F2GS	821	150 et 100 et 80	70	8	422 676,51 €
HEUDEBOUVILLE	D135 route des Andelys	extension	F2GS	478	250	0	0	101 046,31 €
HEUDEBOUVILLE	D135 route des Andelys	renforcement	F2GS	330	100 et 125	6	1	100 993,66 €
LE VAL D'HAZEY	rue des Coteaux	renforcement	F2GS et PEHD	310	200 et 63	45	1	133 002,48 €
LE VAL D'HAZEY	cote de Villers	Pose stabilisateur						24 562,99 €

Commune	Rue	Travaux réalisés	Matériau	Linéaire en mètres	diamètre	Branchement s renouvelés	Branchement s reportés	Montant HT
MARTOT	route d'Elbeuf D321 et rue de l'Eure	renouvellement	F2GS	36	100	1	0	24 734,21 €
LE VAL D'HAZEY	rue des Acacias	renouvellement	PEHD	360	75	39	0	111 163,57 €
SAINT AUBIN SUR GAILLON	rue des houssières - Champs Chouette II	extension	FD et PEHD	280	150 et 110	2	0	40 085,78 €
LERY	rue du 8 Mai	renouvellement	PEHD	65	63	0	1	10 790,10 €
HEUDREVILLE SUR EURE et CLEF VALLEE D'EURE	Bois Ricard	Sondages						5 016,87 €
AUTHEUIL-AUTHOUILLET	rue de la Gironde, rue de la Liègue sente des Guerriers (début des travaux)	renouvellement	F2GS	578	150 et 63	0	0	130 852,87 €
LES HAUTS PRES	Usine des Hauts Prés	Sondages						15 509,67 €
LES DAMPS - VAL DE REUIL	Voie Verte	renforcement	F2GS et PEHD	1625	250 / 150 / PEHD 257,8/315mm	0	0	381 031,83 €
LOUVIERS	rue du 8 Mai	Sondages			100 / 63 / 75	98	6	6 372,19 €
LE VAL D'HAZEY	rue Emile Laguette - Phase 1	Sondages			150	4	0	
TOTAL				7 280 m		265	17	2 262 144 €

En 2024, 6 522 mètres de réseaux ont été renouvelés et 758 mètres de nouvelles canalisations ont été créées (sous maîtrise d’ouvrage intercommunale).

ANNEXE 8 : BILAN DES PRODUCTIONS, ACHATS, IMPORTATIONS, VENTES, ET EXPORTATION D'EAU DES DIFFERENTS SECTEURS DE DISTRIBUTION (Y COMPRIS ENTRE SECTEURS).

Secteur	Production 2024 Volumes (m³)	Provenance	Importations/Achats 2024 Volumes (m³)	Provenance	Exportations/Ventes 2024 Volumes(m³)	Destination
Usine de production des Hauts-Prés	3 250 419 m³				3 250 419 m³	Louviers, Val de Reuil
Douville	514 635 m³				460 674 m³	Alizay, Igoville, Pîtres
					53 951 m³	Romilly sur Andelle
Acquigny	109 073 m³	Forage d'Acquigny	37 727 m³	Forage Pinterville	0	Pinterville
Amfreville sur Iton			27 179 m³	Acquigny	27 179 m³	Amfreville/Iton
La Vacherie « Triangle » Et le Hom			34 587 m³	SAEP Hondouville		
La Vacherie (hameaux de Carcouet et Verdun)			10 947 m³	SAEP Evreux Nord		
Crasville						
Surtauville sud	17 816 m³	Forage de Surtauville	7 959 m³	SERP (via Surtauville)		
Surtauville nord						
Quatremare			118 483 m³	SERP		
Le Mesnil Jourdain						
La Mare Hermier						
La Haye Malherbe	159 975	Les Rouquis Les Cailloux	283 m³	SERP		
Terres de Bord						
Connelles, Andé						
Herqueville	114 992 m³	Forage d'Herqueville				
Heudebouville Bourg			6 506 m³	Forage Lormais I	0 m³	Forage Pinterville via Ecoparc
			39 659 m³	Ecoparc		
Louviers (+ les Monts)			1 248 885 m³	Usine des Hauts-Prés	6 511 m³	export Vieux Rouen (38)
Incarville						
La Haye le Comte			47 969 m³	Pinterville	0	Pinterville
Lotissement Pinterville						
Pont de l'Arche	376 135 m³	Forage Val à Loup1	144 785 m³	Forage de Douville	2 275 m³	Tournedos
Pîtres, Le Manoir	160 745 m³			Interconnexion Léry	0 m³	Le Manoir

Secteur	Production 2024 Volumes (m³)	Provenance	Importations/Achats 2024 Volumes (m³)	Provenance	Exportations/Ventes 2024 Volumes(m³)	Destination
Poses, Criquebeuf Les Damps, Martot		Forage Val à Loup2	71 884 m³ 103 m³	Métropole Rouen Normandie	8 297 m³	Amfreville / Monts
Pinterville, Vironvay Ecoparc	345 563 m³	Forage de Pinterville	0 m³	Acquigny	18 854 m³	Louviers
			0 m³	Heudebouvillie bourg	37 727 m³	Acquigny
Val de Reuil Le Vaudreuil, Léry St-Etienne du Vauvray St-Pierre du Vauvray Tournedos sur Seine Portejoie			2 275 m³ 6 511 m³	Forage Pont de l'Arche (pour Tournedos via Poses) Les Monts	39 659 m³ 29 115 m³	Heudebouvillie Les Monts
			2 001 534 m³	Usine de production des Haus-Prés	71 884 m³	Le Manoir via interconnexion Léry
Amfreville sous les Monts			8 297 m³	Douville (via Romilly et Pitres)		
			12 612 m³	SAEP Vexin Normand (via Vatteville)		
Alizay, Igoville			315 889 m³ 0 m³	Forage de Douville Le Manoir		
			86 m³	Rouen Métropole		
Champenard Courcelles/Seine Gaillon					68 534 m³ 24 846 m³	Aubevoye Zigas
St Aubin/Gaillon St Etienne/Bailleul St Julien de la Liègue St Pierre de Bailleul St Pierre La Garenne	50 073 m³ 1 173 605 m³	Courcelles Port Mort	0 m³ 0 m³	Ste Colombe (SNA) Chambray (SNA)	38 m³ 15 659 m³ 1 275 m³	SNA Catenai SNA Villez ss Bailleul SNA Bouafles
Ailly Fontaine Bellenger Le Val d'Hazey Trois Lacs Villers-sur-le-Roule	563 536 m³ 0 m³	Lormais I Lormais II	68 534 m³ 24 846 m³	Gaillon Gaillon Zigas	6 506 m³ 519 m³	Heudebouvillie L'Ortier
Authueil Cailly/Eure Cléf Vallée d'Eure Heudreville/Eure	317 565 m³	Cailly/Eure	19 625 m³ 519 m³	Boos et les Faulx (SAEP Evreux Nord) L'Ortier		
Total	7 029 479 m³ produits		204 685 m³ achetés (cellules colorées)		73 305 m³ vendus (cellules colorées)	

ANNEXE 9 : INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU

	Communes	Longueur de canalisations hors branchements en m	Indice Linéaire de Consommation m ³ /j/km		Indice Linéaire de pertes en réseau m ³ /j/km	Etat IPL
1	Acquigny	22 540	13,0	Semi-rural	4,8	ACCEPTABLE
2	Crasville, Surtauville	8 010	8,7	rural	0,01	BON
3	Surville, Quatremare Le Mesnil Jourdain La Mare Hermier	36 980	8,5	rural	2,7	MEDIOCRE
4	Amfreville sur Iton La Vacherie (ouest)	11 940	8,6	rural	5,5	MAUVAIS
5	La Vacherie (est)	3 930	8,2	rural	-	BON
6	Connelles, André Herqueville	25 280	10,8	Semi-rural	1,5	BON
7	Heudebouville	16 210	6,25	rural	1,2	BON
8	Louviers, Incarville La Haye le Comte	117 630	24,7	Semi-rural	5,5	MEDIOCRE
9	La Haye Malherbe Terres de Bord	42 460	8,0	rural	2,2	ACCEPTABLE
10	Pinterville, Vironvay Ecoparc	27 740	23,0	Semi-rural	9,3	MAUVAIS
11	Criquebeuf sur Seine Le Manoir sur Seine Les Damps, Martot Pîtres, Pont de l'Arche Poses	115 430	13,5	Semi-rural	4,4	ACCEPTABLE
12	Val de Reuil, Portejoie Le Vaudreuil, Léry St Etienne du Vauvray St Pierre du Vauvray Tournedos	136 210	28,3	Semi-rural	5,4	MEDIOCRE
13	Courcelles/Seine, Gaillon St Aubin/Gaillon St Etienne/Bailleul St Julien de la Liègue St Pierre de Bailleul St Pierre La Garenne	165 880	15,5	Semi-rural	4,7	ACCEPTABLE
14	Amfreville sous les Monts	13 690	5,1	rural	-	BON
15	Alizay, Igoville	38 070	12,6	Semi-rural	9,8	MAUVAIS
16	Ailly, Fontaine Bellenger Le Val d'Hazey, Trois Lacs Villers sur le Roule	151 470	8,5	rural	3,3	MEDIOCRE
17	Authueil Authouillet Champenard, Cailly/Eure Heudreville/Eure	73 830	7,4	rural	5,1	MAUVAIS

VALEURS GUIDES POUR LES INDICES LINEAIRES DE CONSOMMATION ET DE PERTES			
<i>(Source : étude Inter-Agences de l'Eau)</i>			
Type de réseau	RURAL	SEMI-RURAL	URBAIN
Indice linéaire de consommation (ILC m ³ /j/km)	< 10	10 < ILC < 30	ILC > 30
Indice linéaire de pertes en réseau (ILP m ³ /j/km) <i>BON</i>	ILP < 1.5	ILP < 3	7 < ILP
Indice linéaire de pertes en réseau (ILP m ³ /j/km) <i>ACCEPTABLE</i>	1.5 < ILP < 2.5	3 < ILP < 5	7 < ILP < 10
Indice linéaire de pertes en réseau (ILP m ³ /j/km) <i>MEDIOCRE</i>	2.5 < ILP < 4	5 < ILP < 8	10 < ILP < 15
Indice linéaire de pertes en réseau (ILP m ³ /j/km) <i>MAUVAIS</i>	4 < ILP	8 < ILP	15 < ILP

PARTIE C

LE SERVICE PUBLIC DE **L'ASSAINISSEMENT**



SOMMAIRE

1.	Caractéristiques techniques du service	122
1.1	Présentation du territoire desservi.....	122
1.2	Mode de gestion du service public.....	123
1.3	Le nombre d’habitants desservis, d’abonnés et volumes facturés.	124
1.4	Les autorisations de déversement d’établissements industriels raccordés au réseau de collecte des eaux usées.....	128
1.5	Linéaire de réseaux de collecte	133
1.6	Branchements publics et contrôles de branchements	138
	Les contrôles de branchements existants.....	139
	Les contrôles des nouveaux branchements.....	141
	Les branchements publics	142
1.7	Systèmes de traitement	144
	Synthèse annuelle des différents systèmes de traitement	204
	Synthèse de l’auto surveillance de l’ensemble des stations d’épuration	204
	Partie analytique réglementaire	205
	Partie administrative réglementaire.....	206
2.	Indicateurs de Performance	207
2.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte	207
2.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte.....	207
2.3	Conformité de la collecte des effluents	208
2.4	Conformité des équipements d’épuration.....	209
2.5	Conformité de la performance des ouvrages d’épuration	210
2.6	Taux de boues évacuées de façon conforme	211
2.7	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers.....	212
2.8	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	212
2.9	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte	212
2.10	Conformité des performances des équipements d’épuration au regard des prescriptions de la police de l’eau.....	215
2.11	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte	216
	GLOSSAIRE.....	217

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : mode de gestion des services publics	123
Tableau 2 : nombre d’habitants desservis	124
Tableau 3 : volume d’eau assainie facturé	126
Tableau 4 : liste des arrêtés municipaux de rejet	129
Tableau 5 : récapitulatif des linéaires de réseau par système d’assainissement	134
Tableau 6 : récapitulatif des postes de relèvement, DO, bassin de stockage restitution	137
Tableau 7 : Bilan des contrôles de branchement réalisés	138
Tableau 8 : Bilan des contrôles de branchement réalisés dans le cadre des transactions immobilières	139
Tableau 9 : Bilan des contrôles de raccordement réalisés	141
Tableau 10 : Nombre de branchements 2024	142
Tableau 11 : indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux	207
Tableau 12 : conformité de la collecte des effluents	208
Tableau 13 : conformité des équipements d’épuration	209
Tableau 14 : conformité de la performance des ouvrages d’épuration	210
Tableau 15 : Taux de boues évacuées de façon conforme	211
Tableau 16 : performances des équipements d’épuration	215
Tableau 17 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel	216

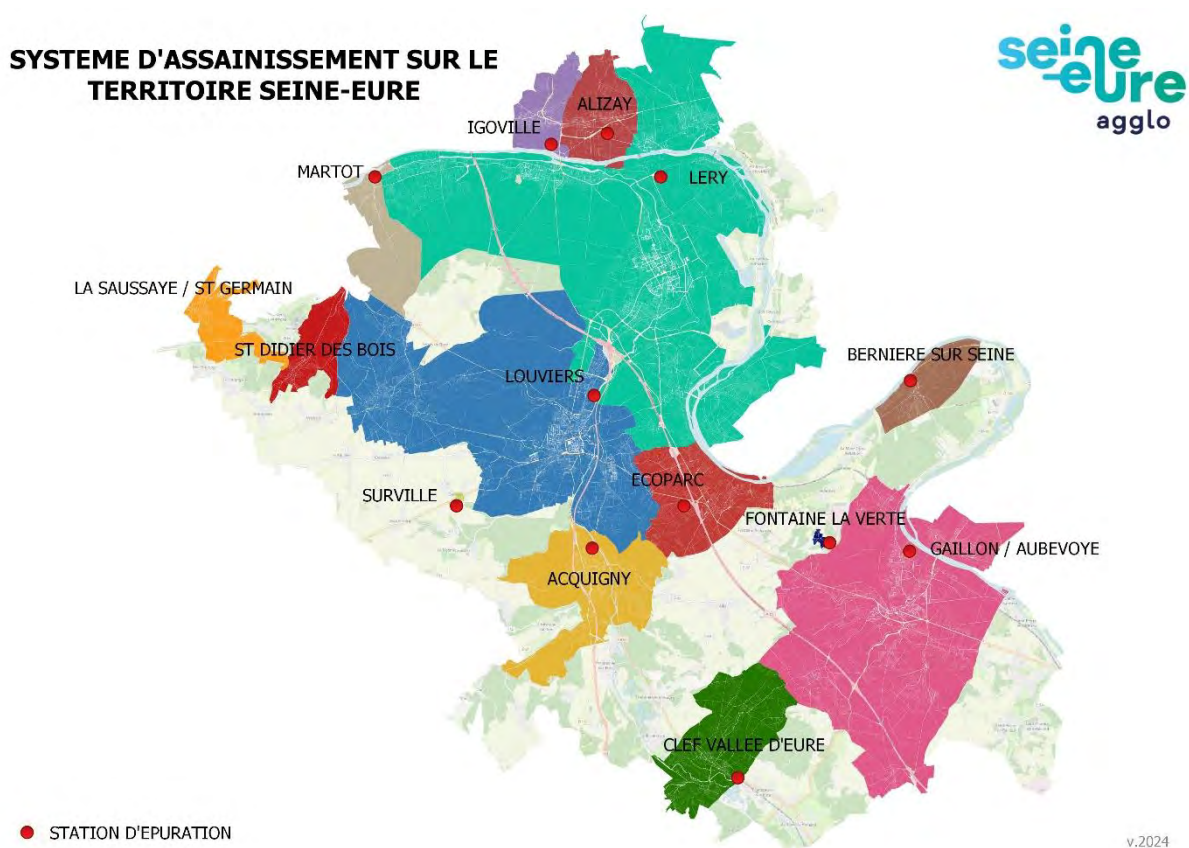
ANNEXES

Annexe 1 : Détail des postes de refoulement	219
Annexe 2 : Interventions réalisées sur le réseau d’assainissement en 2022	223
Annexe 3 : Modèle de rapport de diagnostic d’assainissement collectif	228

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

1.1 PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

Le service de l'assainissement est géré au niveau intercommunal, avec une répartition des communes en 14 systèmes d'assainissement, représentés sur la carte ci-après.



1.2 MODE DE GESTION DU SERVICE PUBLIC

Tableau 1 : Mode de gestion des services publics

Les effluents de la station d’épuration de Bosc Hetrel sont désormais rejetés vers le système

Système d’assainissement	Type de contrat	Entreprise	Date du contrat	Echéance
Acquigny (2500 EH)	Régie	Agglomération Seine - Eure	/	/
Alizay (2020 EH)	Régie	Agglomération Seine - Eure	/	/
Aubevoye (34000 EH)	Régie - accord cadre à bon de commande	EAUX DE NORMANDIE pour le système de traitement et SAUR pour le système de collecte	01/01/2022	31/12/2025
Bernières Sur Seine (1000 EH)	Régie	Agglomération Seine - Eure	/	/
Clef Vallée d’Eure (3230 EH)	Régie	Agglomération Seine - Eure	/	/
Criquebeuf sur Seine ZI Val Richard (70 EH)	Régie	Agglomération Seine - Eure	/	/
Criquebeuf sur Seine ZI Bosc Hetrel (300 EH)	Régie	Agglomération Seine - Eure	/	/
Ecoparc II (14800 EH)	Régie	Agglomération Seine - Eure	/	/
Igoville (1950 EH)	Régie	Agglomération Seine - Eure	/	/
La Saussaye	Régie	Agglomération Seine - Eure	/	/
Léry (86683 EH)	Régie - accord cadre à bon de commande	EAUX DE NORMANDIE pour le système de traitement et SAUR pour le système de collecte	01/01/2022	31/12/2025
Louviers (42000 EH)	Régie - accord cadre à bon de commande	EAUX DE NORMANDIE pour le système de traitement et SAUR pour le système de collecte	01/01/2022	31/12/2025
Martot (1200 EH)	Régie	Agglomération Seine - Eure	/	/
Saint Didier des Bois	Régie	Agglomération Seine - Eure	/	/
Surville (215 EH)	Régie	Agglomération Seine - Eure	/	/
Venables (250 EH)	Régie	Agglomération Seine - Eure	/	/

d’assainissement de Lery. L’ancien système de traitement a été déconnectée.

1.3 LE NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS, D'ABONNES ET VOLUMES FACTURES.

Tableau 2 : nombre d'habitants desservis

Systèmes d'assainissement	Population Zonée en collectif (source INSEE)	Taux de desserte en %	Population desservie (2.5 hab./bcht)	Abonnés domestiques	Abonnés non domestiques
Acquigny	1760	97	1700	680	23
Alizay	1594	100	1725	690	27
Andé	1349	85	1202	481	10
Champenard	311	74	230	92	5
Clef vallée d'Eure-	2554	32	813	325	16
Courcelles sur Seine	2197	100	2323	929	38
Criquebeuf	1569	87	1365	546	19
Gaillon	6888	87	5978	2391	283
Herqueville	125	100	135	54	2
Heudebouville	820	100	988	395	30
Igoville	1727	97	1683	673	18
Incarville	1372	100	1593	637	27
La Haye Lecomte	147	87	128	51	1
La Haye Malherbe	1393	97	1350	540	18
La Saussaye	1954	100	2288	915	3
Le Manoir sur Seine	1291	100	1410	564	20
Le Val d'Hazey-	5265	87	4560	1824	41
Le Vaudreuil	3709	90	3340	1336	83
Léry	2009	100	2143	857	28
Les Damps	1359	100	1568	627	18
Les Trois Lacs	1792	45	798	319	96
Louviers	18709	98	18423	7369	576
Martot	470	94	443	177	8
Parc d'activité de Bosc Hetrel	/	/	/	/	2
Parc d'activité de Val Richard	/	/	/	/	1
Pinterville	826	53	440	176	2
Pîtres	2601	98	2555	1022	29
Pont de l'Arche	4184	100	4230	1692	108
Poses	1137	100	1443	577	11
Saint Aubin sur Gaillon	2214	84	1870	748	31
Saint Julien de la Liègue	429	87	373	149	4
Saint Pierre du Vauvray	1253	100	1270	508	13

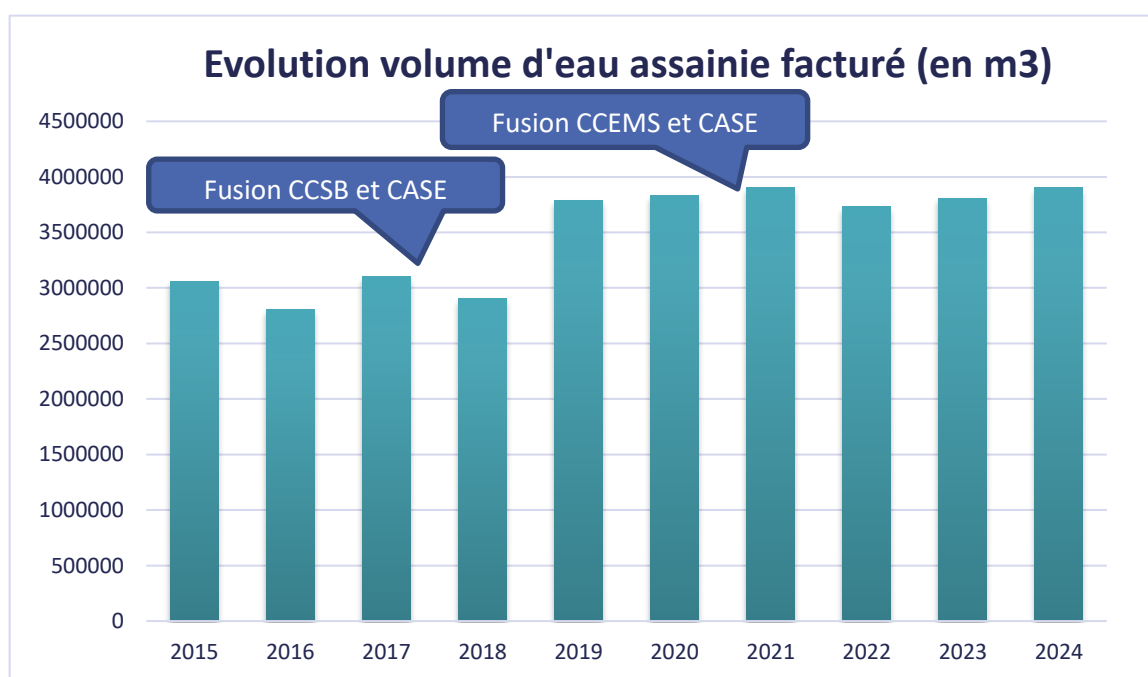
Systèmes d'assainissement	Population Zonée en collectif (source INSEE)	Taux de desserte en %	Population desservie (2.5 hab./bcht)	Abonnés domestiques	Abonnés non domestiques
Saint Pierre la Garenne	930	14	133	53	0
Saint-Didier-des-Bois	906	100	938	375	1
St Etienne du Vauvray	904	100	1063	425	4
Survillie	879	18	158	63	1
Terre de Bord	1577	56	878	351	8
Val de Reuil	13257	75	9970	3988	401
Villiers sur le Roule	860	88	755	302	3
Vironvay	349	79	275	110	40
Total	92670	89	82537	33011	2049

Les habitations, non desservies par un dispositif d'assainissement collectif, doivent être équipées d'un dispositif d'assainissement non collectif.

Tableau 3 : volumes **d'eau assainie facturés**

Communes	Volumes d'eau assainie facturés en 2023 (m³)	Volumes d'eau assainie facturés en 2024 (m³)	Evolutions 2023/2024 (%)
Acquigny	53357	61954	+16,11
Alizay	60023	51800	-13,70
Andé	30745	35663	+15,99
Champenard	13497	13306	-1,41
Clef Vallée d'Eure	20910	24953	+19,33
Courcelles sur Seine	77461	78497	+1,33
Criquebeuf	53141	54292	+2,16
Gaillon	349605	29832	-14,69
Herqueville	3338	3273	-1,94
Heudebouville	44778	48731	+8,82
Igoville	74498	79272	+6,40
Incarville	64351	59589	-12,06
La Haye Le Comte	4437	4012	-9,57
La Haye Malherbe	42506	45191	+6,32
Le Manoir sur Seine	40349	40280	-0,17
Le Val d'Hazey	182769	185591	+1,54
Le Vaudreuil	165120	166027	+0,55
Léry	66435	66771	+0,50
Les Damps	53074	57489	+8,31
Les trois Lacs	33816	31408	-7,12
Louviers	893712	915086	+2,39
Martot	16600	19735	+18,88
Parc d'activités de Louviers Sud et Vironvay	77501	80155	+3,42
Pinterville	17307	15216	-12,08

Communes	Volumes d'eau assainie facturés en 2023 (m ³)	Volumes d'eau assainie facturés en 2024 (m ³)	Evolutions 2023/2024 (%)
Pitres	72063	80321	+11,45
Pont de l'Arche	128779	153919	+19,52
Poses	43854	43547	-0,70
Saint Didier des Bois	28629	27966	-2,31
Saint Pierre la Garenne	4302	3894	-9,48
St Aubin sur Gaillon	88864	89388	+0,58
St Etienne du Vauvray	30009	29019	-3,29
St Julien de la Liègue	13600	13271	-2,41
St Pierre du Vauvray	35186	36905	+4,88
Surville	4585	4299	-6,23
Terres de bord	27639	27440	-0,71
Val-de-Reuil	865165	936810	+8,28
Villers sur le Roule	26177	25124	-4,02
Total	3808182	3640026	-4.42 %



1.4 LES AUTORISATIONS DE DEVERSEMENT D'ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS RACCORDES AU RESEAU DE COLLECTE DES EAUX USEES

Le code de la santé publique (L 1331-10) indique que tout déversement d'effluents autre que domestique dans un réseau d'assainissement doit être autorisé par la collectivité chargée de la collecte des eaux usées, ainsi que la loi dite « Warsmann 2 » du 17 mai 2011, qui informe que toutes eaux usées autres que domestiques (eaux industrielles), doit faire l'objet d'une autorisation de déversement.

Au-delà de la conformité réglementaire, cette démarche permet de mieux connaître les effluents transitant dans les réseaux d'assainissement, et d'assurer un traitement efficace sur les stations d'épuration.

Mieux connaître les rejets industriels, c'est assurer la protection du personnel d'exploitation et la garantie de produire des boues d'épuration sans éléments indésirables et notamment des éléments traces métalliques et les composés traces organiques.

Sur le territoire chaque industriel ayant un rejet « dits autre que domestique » doit contracter un arrêté de déversement, un acte administratif unilatéral délivré par le maire et par le président de la l'Agglomération Seine-Eure compétent en matière de collecte à l'endroit du déversement.

A terme, l'ensemble des activités industrielles (et artisans) sera amené à contractualiser un arrêté de déversement.

Afin de dégager des priorités dans la mise en place des arrêtés de déversement, les services techniques communautaires travaillent en priorité avec les industriels soumis à Autorisation et Déclaration au titre des Installations Classées Pour l'Environnement (ICPE), et les gros consommateurs en eau, mais aussi sur les restaurants regroupés sur les zones d'activités.

L'objectif second de cette démarche est d'aider les industriels notamment pour la mise en conformité de leur rejet (eaux usées et eaux pluviales), mais aussi avec la mise en contact avec les différents organismes suivant leur demande (mise à disposition de locaux, achat de terrain, achat de matériel...).

En 2022, l'Agglomération Seine Eure ne compte plus de convention spéciale de déversement pour des raisons juridiques. Elle a fait le choix de mettre en place des arrêtés avec les prescriptions techniques souhaitées.

En 2024, on compte 79 arrêtés avec les prescriptions techniques souhaitées de l'Agglomération pour limiter l'impact sur les stations d'épurations.

Tableau 4 : liste des arrêtés municipaux de rejet

Nom entreprise	Année signature	Commune	Parc d'activité	Système d'assainissement	Date de fin de validité
Paprec Normandie	2023	Acquigny	Zone des Pâtis	Acquigny	2028
Loverienne de peinture	2017	Acquigny	Les Pâtis	Acquigny	2022
CCI Productions	2024	Acquigny	Les Patis	Acquigny	2029

Nom entreprise	Année signature	Commune	Parc d'activité	Système d'assainissement	Date de fin de validité
H2O lavage	2016	Heudebouville	Ecoparc II	Ecoparc II	2021
ITM L.A.I.	2024	Vironvay	Ecoparc I	Ecoparc II	2029
ITM L.A.I. 2	2016	Heudebouville	Ecoparc II	Ecoparc II	2021
Lohmann	2016	Heudebouville	Ecoparc I	Ecoparc II	2021
Rich-Ditta SARL	2016	Heudebouville	Ecoparc I	Ecoparc II	2021
SOMECLIM	2016	Heudebouville	Ecoparc I	Ecoparc II	2021
ABC 10	2016	Heudebouville	Ecoparc I	Ecoparc II	2021
AAF	2023	Heudebouville	Ecoparc I	Ecoparc II	2028
2D Pneumatic	2016	Heudebouville	Ecoparc II	Ecoparc II	2021
BWT France	2016	Heudebouville	Ecoparc II	Ecoparc II	2021
LC Net Propreté	2016	Heudebouville	Ecoparc II	Ecoparc II	2021
CRM Technologie	2024	Heudebouville	Ecoparc II	Ecoparc II	2029
Fresenius Kabi	2023	Heudebouville	Ecoparc II	Ecoparc II	2028
ipodec	2024	Heudebouville	Ecoparc I	Ecoparc II	2029
Citerne Lavage Alimentaire	2024	Heudebouville	Ecoparc II	Ecoparc II	2029
Rador SAS	2022	Heudebouville	Ecoparc I	Ecoparc II	2027
ATA	2017	Heudebouville	Ecoparc II	Ecoparc II	2022
La compagnie des Pâtisseries	2023	Heudebouville	Ecoparc I	Ecoparc II	2028
Les deux aïelles	2024	Heudebouville	Ecoparc I	Ecoparc II	2029
FM Logistic	2021	Heudebouville	Ecoparc II	Ecoparc II	2026
Cuisine solution	2019	Heudebouville	Ecoparc I	Ecoparc II	2024
Mec CN +	2019	Heudebouville	Ecoparc II	Ecoparc II	2024
HRC air d'autoroute	2019	Vironvay	/	Ecoparc II	Valable jusqu'en 2024

Nom entreprise	Année signature	Commune	Parc d'activité	Système d'assainissement	Date de fin de validité
Lav'à 9	2017	Igoville	/	Igoville	2022
Intervet SAS	2024	Igoville	/	Igoville	2029

Nom entreprise	Année signature	Commune	Parc d'activité	Système d'assainissement	Date de fin de validité
Allant et Robert	2019	Saint Aubin sur Gaillon	Champ chouette	Le Val d'Hazey	2024
Dedienne	2019	Saint Aubin sur Gaillon	Champ chouette	Le Val d'Hazey	2024
Grand Marnier	2021	Le Val d'Hazey		Le Val d'Hazey	2026
Erisay	2009	Saint Aubin sur Gaillon	Champ chouette	Le Val d'Hazey	Reconductible tous les ans
Diffusion plus	2008	Saint Aubin sur Gaillon	/	Le val d'Hazey	Reconductible tous les ans
Pipe life	2012	Gaillon	/	Le Val d'Hazey	2015
BS Coating	2000	Le Val d'Hazey	/	Le Val d'Hazey	Reconductible tous les ans
MIG	2004	Le Val d'Hazey	/	Le val d'Hazey	Reconductible tous les ans
Renault	2024	Le Val d'Hazey	/	Le Val d'Hazey	2029
De Rijke	2024	Saint Aubin sur Gaillon	Champ chouette	Le Val d'Hazey	2029
Doremus	2023	Courcelle sur Seine	/	Le Val d'Hazey	2028

Nom entreprise	Année signature	Commune	Parc d'activité	Système d'assainissement	Date de fin de validité
Biotropica	2024	Val de Reuil		Léry	2029
Bassin d'essais des carènes	2024	Val de Reuil	Les Portes	Léry	2029
Aptar Pharm	2022	Val de Reuil	Z.A. Les falaises	Léry	2027
ESAT Les Papillons Blancs	2009	Val de Reuil	ZAC des Noes	Léry	2014
Cordon	2021	Val de Reuil	Les Portes	Léry	2026
Imprimerie Budin	2017	Val de Reuil	/	Léry	2022
Maillot SA	2023	Val de Reuil	Les Portes	Léry	2028

Nom entreprise	Année signature	Commune	Parc d'activité	Système d'assainissement	Date de fin de validité
La Poste Colis	2022	Val de Reuil	Les Portes	Léry	2027
ATA Logistique	2019	Val de Reuil	Les Portes	Léry	2024
Hermès parfum	2024	Le Vaudreuil		Léry	2029
Carlo Erba	2024	Val de Reuil	Les Portes	Léry	2029
Copirel SAS	2017	Criquebeuf-sur-Seine	Le Bosc Hetrel	Léry	Valable jusqu'en 2022
Soprema	2024	Val de Reuil	Les Portes	Léry	2029
Hermès Maroquinerie	2017	Val de Reuil	Les Portes	Léry	2022
Elephant Bleu	2017	Le Vaudreuil	/	Léry	2022
Arcade beauty (biopack-bioplan)	2024	Val de Reuil	Les Portes	Léry	2029
JNTL- consumer hea ancien	2023	Val de Reuil	Les Portes	Léry	2028
Usine de production D'EAU POTABLE DES HAUTS PRES	2021	Val de Reuil	Hauts Pres	Léry	2026
Mecage	2019	Val de Reuil	Les Portes	Léry	2024
DB Schenker	2019	Val de Reuil	Les Portes	Léry	2024
GLS France	2019	Val de Reuil	Les Portes	Léry	2024
Data center Orange Sa	2019	Val de Reuil	Les Portes	Léry	2024
Data center EDF	2024	Val de Reuil	Les Portes	Léry	2029
Mac Donald	2022	Val de Reuil	Les Portes	Léry	2027
Aptar Pharm	2022	Le Vaudreuil		Léry	2027
Plateforme La Poste	2021	Val de Reuil	Les Portes	Léry	2026

Nom entreprise	Année signature	Commune	Parc d'activité	Système d'assainissement	Date de fin de validité
Barry Callebaut	2022	Louviers	La Fringale	Louviers	2027
Sanofi Pasteur(distribution et production)	2024	Val de Reuil	La Fringale	Louviers	2029
Alunited	2024	Val de Reuil	La Fringale	Louviers	2029
Fresenius Kabi	2021	Louviers	/	Louviers	2026
Interfas SAS	2018	Louviers	/	Louviers	2023
Centre aquatique CASEO	2023	Louviers		Louviers	2028
Centre E. Leclerc	2016	Incarville	/	Louviers	2021
Centre Auto E. Leclerc	2016	Incarville	/	Louviers	2021
Baobab	2017	Incarville	/	Louviers	2022
ValdePharm	2021	Val de Reuil	La Fringale	Louviers	2026
Frostkrone / Varenne Gastronomie	2024	Val de Reuil	La Fringale	Louviers	2029
Poids Lourds Loveriens	2021	Louviers	Fringale	Louviers	2026
Recticel	2019	Louviers	/	Louviers	2024

L'Agglomération Seine-Eure a axé sa priorité sur la mise en conformité des sites les plus complexes à étudier, du fait de leur impact sur les systèmes d'assainissement.

Pour se mettre à jour sur les arrêtés et conventions de rejets, l'Agglomération Seine-Eure a mis en place une campagne de visite afin de réaliser les arrêtés par zone industrielle.

Pour 2024, une campagne de renouvellement a permis de mettre à jour 16 autorisations de rejet, en parallèle un suivi des activités les plus génératrices de graisse et de pollution et le suivi de 1 nouvelles entreprise

Lors des visites de campagne, les eaux pluviales sont aussi contrôlées afin de limiter les pollutions possibles. Ce qui a permis de déterminer certaines entreprises, polluant les eaux pluviales, notamment avec les aires de lavage. La collaboration avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie a permis la réhabilitation

En 2023, l'entreprise Barry Callebaut a lancé une étude pour mise en conformité des rejets, les travaux sont prévu pour 2025.

Suite à des problématiques récurant sur la Station d'épuration du Val d'Hazey, un quadrillage a été réalisé sur différents postes de relevage principaux, il a été identifié que le poste de relevage des Champs Chouettes (PR Gendarmerie) est la principale source de pollution de la Station.

Des analyses (bilan 24h) ont été réalisées en parallèle chez Erisay et chez Alland & Robert, permettant de mettre en avant, l'impact significatif des rejets de cette dernière.

Une campagne d'amélioration, avec le soutien de l'Agence de l'Eau sera mise en place à partir de 2025.

Pour les industriels les plus polluants, un suivi annuel est réalisé avec notamment des analyses réalisées par le laboratoire (bilan 24h) en parallèles des analyses réalisées par les entreprises.

Un coefficient de pollution est mis en place en fonction du volume rejeté et des résultats d'analyse.

En 2024, 12 entreprises sont concernées par ce coefficient de pollution, une recette totale de 345 315,50€.

1.5 LINEAIRE DE RESEAUX DE COLLECTE

Les réseaux de collecte gérés par la Communauté d'Agglomération Seine-Eure peuvent être classés de la façon suivante :

- Canalisations gravitaires :
 - o Réseau d'eaux usées
 - o Réseau d'eaux pluviales
 - o Réseau unitaire
- Canalisations de refoulement d'eaux usées

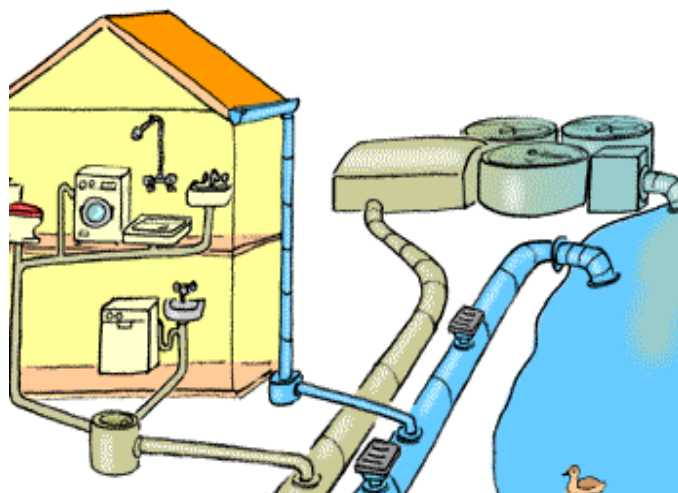


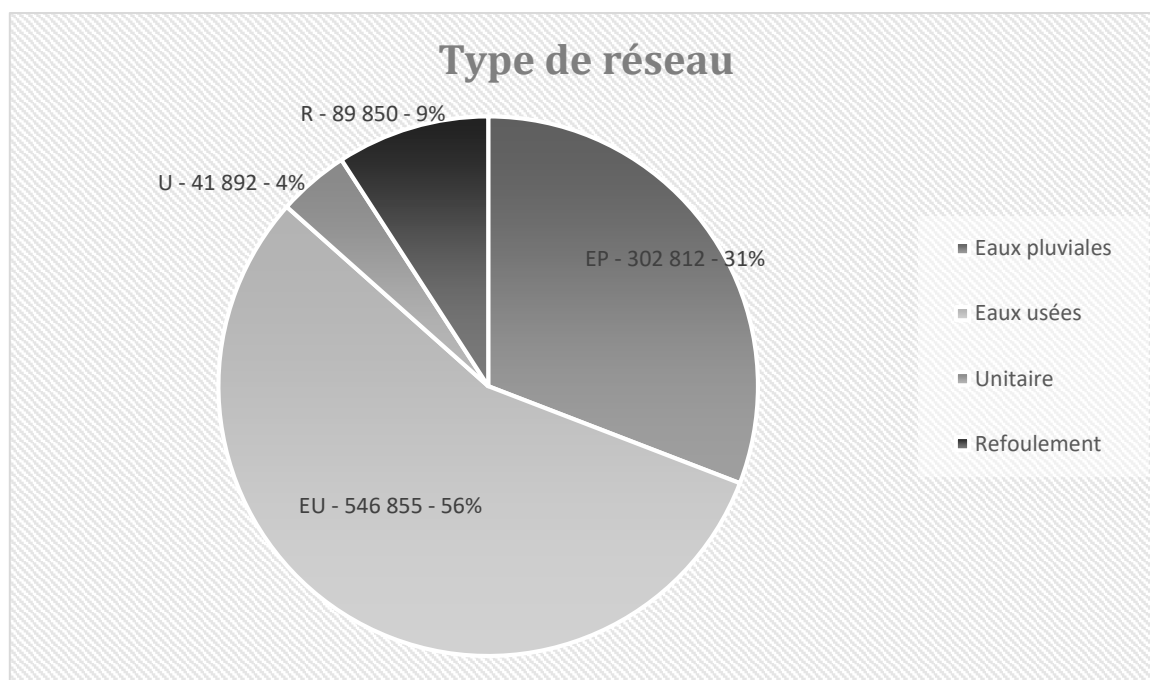
Tableau 5 : récapitulatif des linéaires de réseau par système **d'assainissement**

Communes	Canalisations gravitaires				Canalisations de refoulement Eaux usées (m)	Longueur totale du réseau (m)
	Eaux usées (m)	Unitaires (m)	Pluviales (m)	Total		
Acquigny	12584	8	2952	15544	2938	18482
Andé	9112	0	682	9794	2174	11968
Ecoparc II et I	8057	0	5076	13133	3013	16146
Herqueville	974	0	0	0	1148	2122
Heudebouville	8473	0	2139	10612	4447	15059
Incarville	12303	0	8246	20549	221	20770
La Haye Lecomte	1363	0	0	1363	18	1381
La Haye Malherbe	13156	0	3052	16208	1202	17410
Le Manoir sur Seine	7645	1054	4461	13160	1468	14628
Le Vaudreuil	21301	5094	12114	38509	2613	41122
Léry	13279	0	7702	20981	2217	23198
Louviers	76708	24105	43045	143858	3714	147572
Montaure	7721	0	0	7721	3399	11120
Pinterville	7550	9	2824	10338	165	6233
Pîtres	19076	0	9977	29053	1221	30 274
Pont de l'Arche	18427	11622	16135	46184	3618	49802
Poses	11462	0	1275	12737	10914	23651
St Etienne du Vauvray	8070	0	2058	10128	1275	11403
St Pierre du Vauvray	837	0	4013	12950	1373	14323
Surville	1703	0	2512	4215	0	4215
Val de Reuil	75637	0	89573	165210	8836	174046
Vironvay	3315	0	2139	5454	2019	7473

Communes	Canalisations gravitaires				Canalisations de refoulement Eaux usées (m)	Longueur totale du réseau (m)
	Eaux usées (m)	Unitaires (m)	Pluviales (m)	Total (m)		
Alizay	13422	0	7650	21072	222	21294
Champenard	2220	0	0	2220	420	2640
Clef Vallée d'Eure	1900	0	710	2610	670	3280
Courcelles sur Seine	12712	0	0	12712	3820	16532
Criquebeuf	8475	0	3700	12175	5312	17487
Gaillon	29770	0	16692	46462	590	47052
Igoville	13678	0	8424	22102	608	22710
La Saussaye	12681	0	2259	14940	982	15922
Le Val d'Hazey	27890	0	13828	41718	4080	45798
Les Damps	12276	0	6268	18544	1790	20334
Les Trois Lacs	8200	0	412	8612	2110	10722
Martot	6183	0	3940	10123	15	10138
Parc d'activité de Val Richard	500	0	0	500	0	500
Saint Pierre la Garenne	1330	0	0	1330	280	1610
Saint-Didier-des-Bois	9860	0	2564	12424	1150	13574
St Aubin sur Gaillon	17270	0	567	17837	2300	20137
St Julien de la Liègue	2860	0	0	2860	2270	5130
Villers sur le Roule	5280	0	3435	8715	2210	10925
TOTAL	525260	41892	290424	864657	86822	951479

Linéaire calculé en prenant en compte les branchements publics.

*Le linéaire de Pinterville prend en compte le réseau sous vide.



Une actualisation régulière de la base SIG peut donner lieu à des modifications de linéaires.

La collecte des eaux usées et eaux pluviales se fait essentiellement par réseaux séparatifs (95%).

Tableau 6 : récapitulatif des postes de relèvement, DO, bassin de stockage restitution

Communes	Nombre de postes de relèvement/refoulement	Nombre de traitement Anti-H ₂ S	Nombre de Déversoir d'orage et trop-plein de PR	Nombre de bassin stockage restitution
Louviers	20	0	10	3
Incarville	3	0	0	0
Pinterville	1	0	0	0
La Haye Lecomte	2	0	0	0
La Haye Malherbe	6	0	0	0
Acquigny	10	0	1	0
Saint Pierre du Vauvray	6	2	0	1
Saint Etienne du Vauvray	3	0	0	0
Val de Reuil	14	3	4	0
Lery	4	0	1	0
Poses	48	4	2	0
Le Vaudreuil	16	0	3	1
Pont de l'Arche	5	0	4	4
Pîtres	3	0	0	1
Le Manoir sur Seine	3	1	1	1
Vironvay	5	2	0	0
Andé	4	2	1	0
Herqueville	1	1	1	0
Heudebouville	4	0	0	0
Martot	2	0	0	0
Criquebeuf	8	0	0	0
Alizay	5	0	0	0
Igoville	2	0	0	0
Les Damps	2	2	0	0
Montaure	8	2	0	0
Saint-Didier-des-Bois	4	0	1	0
Le Val d'Hazey	9	0	0	0
Les Trois Lacs	7	3	0	0
Champenard	2	0	0	0
Courcelles sur Seine	9	1	0	0
Gaillon	6	2	0	0
Clef Vallée d'Eure	7	0	1	0
St Aubin sur Gaillon	5	1	0	0
St Julien de la Liègue	3	1	0	0
Villers sur le Roule	2	2	0	0
Total	239	29	30	11

Le linéaire total des réseaux d'assainissement de l'Agglomération représente près de 981 km, avec 239 postes de relèvement, 30 déversoirs d'orage et trop-plein de PR, et 11 bassins de stockage restitution, 29 postes de traitement anti H₂S.

Un réseau Sous Vide, est maintenant en fonction sur la commune de Pinterville. Il se compose de 59 chambres de transfert, de 4270 m de réseau sous vide et d'une station sous vide avec refoulement vers le système d'assainissement de Louviers.

1.6 BRANCHEMENTS PUBLICS ET CONTROLES DE BRANCHEMENTS

L'Agglomération Seine-Eure réalise des contrôles de branchement lors du raccordement des propriétés et lors des transactions immobilières.

Ainsi, 822 contrôles ont été réalisés en 2024.

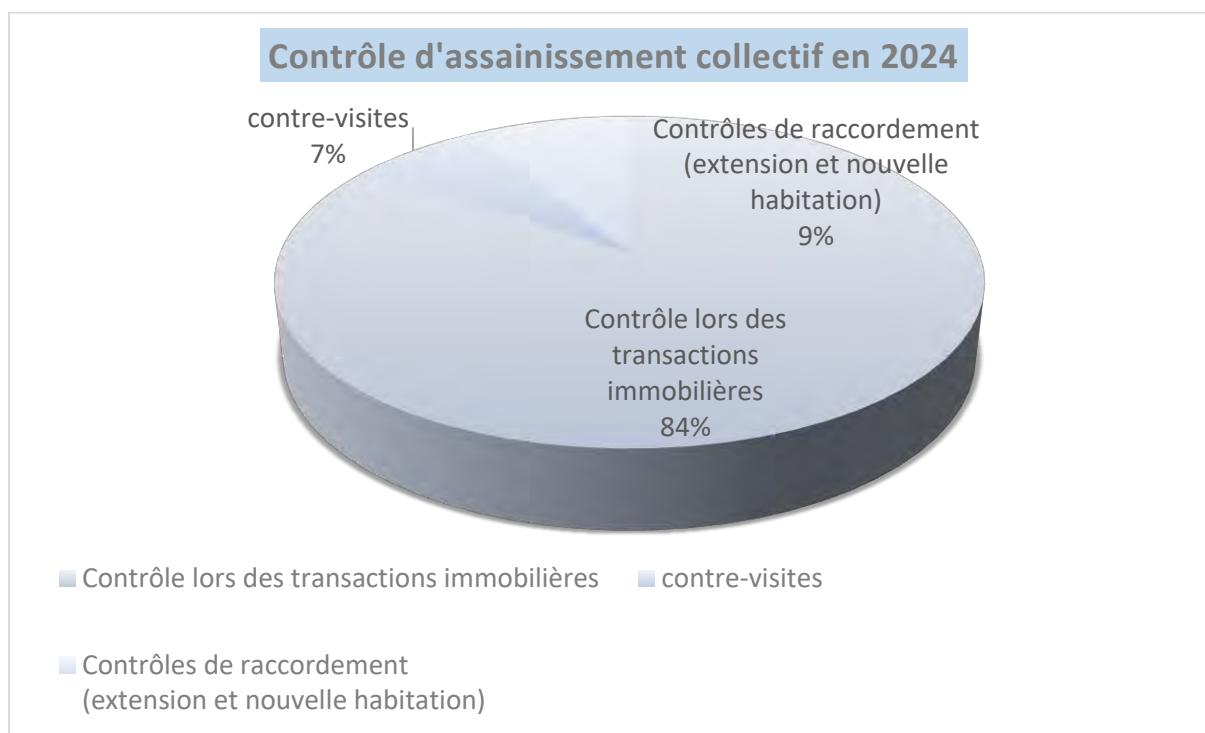
Tableau 7: Bilan des contrôles de branchement réalisés

	Nombre de contrôles réalisés	
	En 2024	Total cumulé *
Contrôles lors des Transactions immobilières	822 (84.22%)	8093
Contre-visites	68 (6.97%)	470
Contrôles de raccordement (extension et nouvelle habitation)	86 (8.81%)	1591
Total	976	10 133

* le « total cumulé » correspond aux diagnostics réalisés depuis le 01/01/2014.

Depuis le 01/01/2014, les contrôles de branchement sont obligatoires dans le cadre des transactions immobilières, par délibération du conseil communautaire du 19/12/2013.

Les contrôles lors du raccordement des propriétés sont effectués depuis le 01/08/2013.



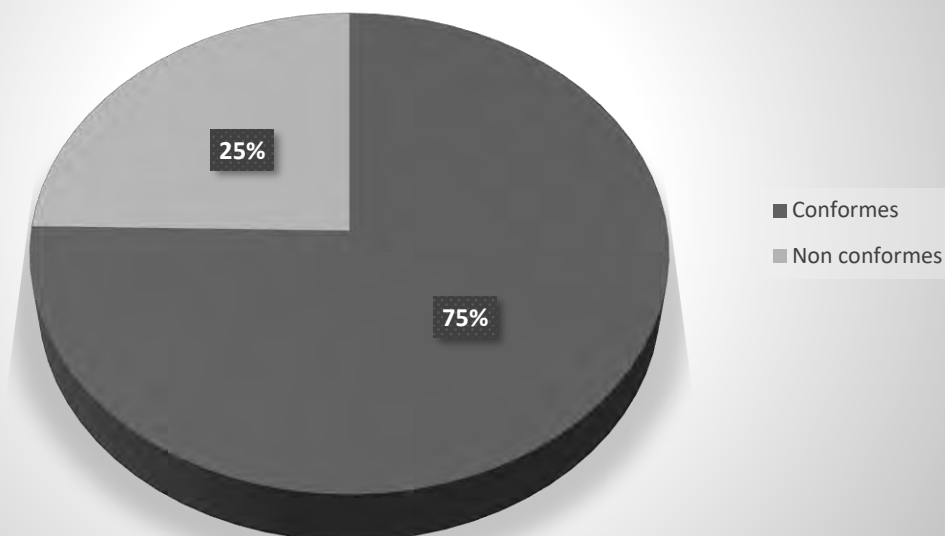
LES CONTROLES DE BRANCHEMENTS EXISTANTS

Tableau 8 : Bilan des contrôles de branchement réalisés dans le cadre des transactions immobilières

* le « total cumulé » correspond aux diagnostics de ventes réalisés depuis le 01/01/2014 (01/09/19 pour l'Ex CCEMS)

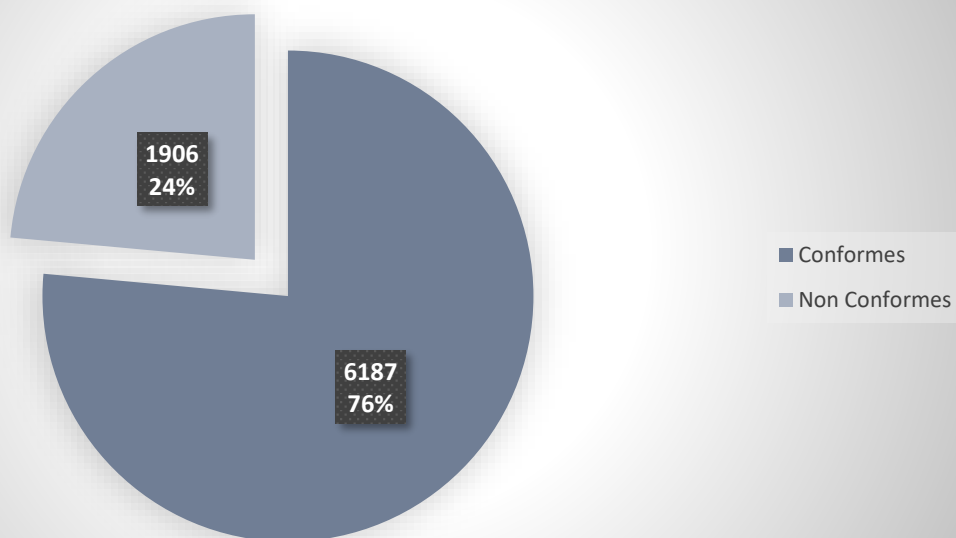
Communes	Contrôles réalisés	En 2024			Total	Total Cumulé	
		Conformes	Non conformes			Conformes	Non Conformes
		11	2	13		165	49
Acquigny	13	84,62%	15,38%	100,00%	214	77,10%	22,90%
Alizay	12	6	6	12	167	114	53
		50,00%	50,00%	100,00%		68,26%	31,74%
Andé	6	6	0	6	119	89	30
		100,00%	0,00%	100,00%		74,79%	25,21%
Autheuil-Authouillet	1	1	0	1	5	5	0
		100,00%	0,00%	100,00%		100,00%	0,00%
Champenard	2	2	0	2	11	7	4
		100,00%	0,00%	100,00%		63,64%	36,36%
Clef-vallée-d'eure	10	5	5	10	34	22	12
		50,00%	50,00%	100,00%		64,71%	35,29%
Courcelles Sur Seine	16	15	1	16	126	104	22
		93,75%	6,25%	100,00%		82,54%	17,46%
Criquebeuf sur Seine	21	15	6	21	144	112	32
		71,43%	28,57%	100,00%		77,78%	22,22%
Gaillon	88	71	17	88	561	488	73
		80,68%	19,32%	100,00%		86,99%	13,01%
Herqueville	2	2	0	2	11	11	0
		100,00%	0,00%	100,00%		100,00%	0,00%
Heudebouville	10	8	2	10	72	56	16
		80,00%	20,00%	100,00%		77,78%	22,22%
Igoville	12	7	5	12	188	129	59
		58,33%	41,67%	100,00%		68,62%	31,38%
Incarville	12	9	3	12	168	117	51
		75,00%	25,00%	100,00%		69,64%	30,36%
La Haye le Comte	0	0	0	0	7	6	1
		0,00%	0,00%	0,00%		85,71%	14,29%
La Haye Malherbe	12	9	3	12	165	138	27
		75,00%	25,00%	100,00%		83,64%	16,36%
La Saussaye	14	10	4	14	114	79	35
		71,43%	28,57%	100,00%		69,30%	30,70%
Le Manoir sur Seine	10	6	4	10	152	95	57
		60,00%	40,00%	100,00%		62,50%	37,50%
Le Val D'Hazey	46	35	11	46	256	218	38
		76,09%	23,91%	100,00%		85,16%	14,84%
Le Vaudreuil	49	36	13	49	531	417	114
		73,47%	26,53%	100,00%		78,53%	21,47%
Léry	11	7	4	11	206	141	65
		63,64%	36,36%	100,00%		68,45%	31,55%
Les Damps	13	11	2	13	159	120	39
		84,62%	15,38%	100,00%		75,47%	24,53%
Les Trois Lacs	2	2	0	2	45	40	5
		100,00%	0,00%	100,00%		88,89%	11,11%
Louviers	215	152	63	215	2173	1521	652
		70,70%	29,30%	100,00%		70,00%	30,00%
Martot	3	2	1	3	35	24	11
		66,67%	33,33%	100,00%		68,57%	31,43%
Pinterville	6	5	1	6	50	40	10
		83,33%	16,67%	100,00%		80,00%	20,00%
Pitres	23	17	6	23	270	187	83
		73,91%	26,09%	100,00%		69,26%	30,74%
Pont de l'Arche	42	33	9	42	507	400	107
		78,57%	21,43%	100,00%		78,90%	21,10%
Poses	10	7	3	10	145	104	41
		70,00%	30,00%	100,00%		71,72%	28,28%
Saint Aubin Sur Gaillon	17	14	3	17	80	69	11
		82,35%	17,65%	100,00%		86,25%	13,75%
Saint Didier des Bois	8	8	0	8	75	67	8
		100,00%	0,00%	100,00%		89,33%	10,67%
Saint Etienne du Vauvray	9	8	1	9	96	77	19
		88,89%	11,11%	100,00%		80,21%	19,79%
Saint Julien De La Liégue	2	1	1	2	12	10	2
		50,00%	50,00%	100,00%		83,33%	16,67%
Saint Pierre du Vauvray	16	12	4	16	130	98	32
		75,00%	25,00%	100,00%		75,38%	24,62%
Saint Pierre la Garenne	0	0	0	0	7	5	2
		0,00%	0,00%	0,00%		71,43%	28,57%
Surville	4	2	2	4	7	4	3
		50,00%	50,00%	100,00%		57,14%	42,86%
Terres de Bord	8	6	2	8	29	18	11
		75,00%	25,00%	100,00%		62,07%	37,93%
Val de Reuil	88	72	16	88	931	823	108
		81,82%	18,18%	100,00%		88,40%	11,60%
Villers sur Roule	5	3	2	5	52	47	5
		60,00%	40,00%	100,00%		90,38%	9,62%
Vironvay	4	3	1	4	39	20	19
		75,00%	25,00%	100,00%		51,28%	48,72%
Total et taux de conformité	822	619	203	822	8093	6187	1906
		75,30 %	24,70 %	100,00 %		76,45%	23,55%

Contrôle lors de transaction immobilière en 2024



En 2024, dans le cadre des transactions immobilières, 822 contrôles ont été réalisés et il s'avère que 203, soit 24.70% des branchements sont non-conformes.

Contrôle lors de transaction immobilière depuis 2014



Depuis le 01 janvier 2014, 8093 diagnostics pour ventes ont été faits et 1906 diagnostics, soit 23.55 % des branchements contrôlés étaient non conformes.

Dans le cas de non-conformité du branchement au réseau public, les propriétaires disposent d'un délai de 6 mois pour se mettre en conformité. Une contre-visite doit être effectuée afin de vérifier le bon raccordement.

En 2024, 68 contre-visites ont eu lieu (depuis 01/01/2014, 1213 contre-visites ont été réalisées).

LES CONTROLES DES NOUVEAUX BRANCHEMENTS

L'Agglomération Seine-Eure réalise également les contrôles de raccordement en domaine privé dans le cadre des extensions du réseau d'eaux usées ou lors des nouveaux raccordements des propriétés (constructions neuves ou non raccordées au réseau existant).

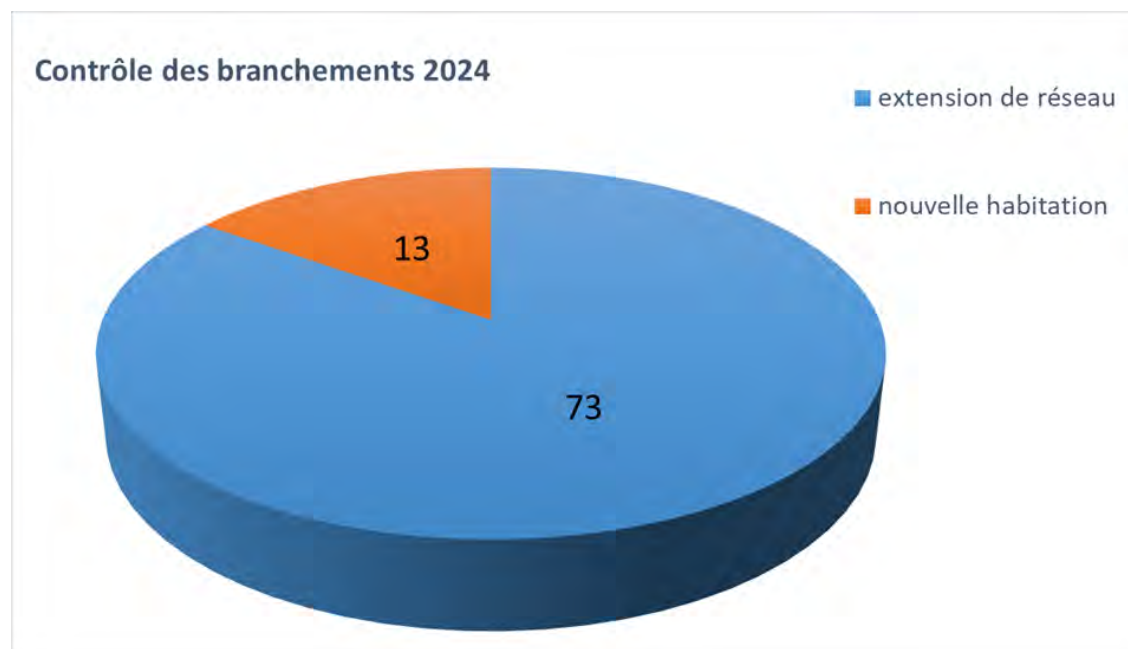
Tableau 9 : Bilan des contrôles de raccordement réalisés

contrôle raccordement en 2024				Total cumulé depuis le 01/08/2013
Communes	extension de réseau	nouvelle habitation	Total 2024	
Acquigny				2
Alizay				6
Andé	3		3	105
Clef-vallée-d'eure		1	1	107
Courcelles Sur Seine				3
Criquebeuf sur Seine	2		2	58
Gaillon		7	7	8
Heudebouville				270
Igoville				4
La Haye le Comte				2
La Haye Malherbe				2
La Saussaye				2
Le Manoir sur Seine				5
Le Vaudreuil				7
Léry				5
Les Damps				1
Les Trois Lacs				1
Louviers				53
Martot				8
Pinterville	67		67	70
Pitres	1		1	28
Pont de l'Arche		1	1	19
Poses				255
Saint Etienne du Vauvray		1	1	151
Saint Pierre du Vauvray		1	1	213
Surville				45
Terres de Bord		1	1	218
Val de Reuil				6
Villers sur le Roule		1	1	
Total	73	13	86	1655

* le « total cumulé » correspond aux contrôles de raccordement réalisés depuis le 01.08.2013.

En 2024, 86 contrôles de raccordements ont été effectués lors du raccordement des propriétés et notamment dans le cadre de l'extension du réseau d'eaux usées sur la commune de Pinterville. De plus, 13 nouvelles habitations (hors lotissement), ont été contrôlées.

Au total, 1655 contrôles de raccordement ont été réalisés depuis le 01/08/2013.



LES BRANCHEMENTS PUBLICS

Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'Agglomération Seine-Eure gère la création et le renouvellement des branchements publics d'eaux usées et d'eaux pluviales en prestation de service. Ainsi, un marché accord-cadre à bons de commande a été réalisé.

En 2024, 98 interventions sur les branchements publics eaux usées et eaux pluviales ont été effectuées :

- 87 créations de branchement.
- 11 renouvellements de branchement existant.

En plus de cela, le réseau sous vide de la commune de Pinterville a été mis en service. Ainsi 60 nouveaux raccordements au système d'assainissement de Louviers ont été créés.

Tableau 10 : Nombre de branchements publics 2024

Branchements Publics 2024			
Communes	Créations	Renouvellements	total cumulé (depuis le 01/01/19)
Acquigny	3		29
Alizay			12
Andé	1	1	10
Authueil-Authouillet			
Champenard			

Branchements Publics 2024			
Communes	Créations	Renouvellements	total cumulé (depuis le 01/01/19)
Clef-Vallée-d'Eure	1	2	5
Connelles			
Courcelles Sur Seine	7	1	19
Criquebeuf sur Seine	1		19
Gaillon	6	3	21
Herqueville			
Heudebouville	4		17
Igoville			10
Incarville	2		18
La Haye le Comte			6
La Haye Malherbe			15
La Saussaye	6	2	19
Le Manoir sur Seine	2		13
Le Val D'Hazey			12
Le Vaudreuil	3		33
Léry	3		15
Les Damps	3		12
Les Trois Lacs	1		3
Louviers	17	2	128
Martot			3
Pinterville	60		62
Pitres	1		24
Pont de l'Arche	1		23
Poses	2		9
Saint Aubin Sur Gaillon	2		11
Saint Didier des Bois			1
Saint Etienne du Vauvray	5		18
Saint Julien De La Liègue			1
Saint Pierre du Vauvray			3
Saint Pierre la Garenne	1		2
Survile			2
Terres de Bord	1		11
Val de Reuil	2		31
Villers sur Roule			6
Vironvay			4
Total	147	11	627

1.7 SYSTEMES DE TRAITEMENT

L'Agglomération Seine-Eure assure la gestion de 14 systèmes d'assainissement :

Systèmes d'assainissement	Localités concernées	Capacités nominales	Charge moyenne journalière mesurée en 2024	Taux de charge
Léry	Val de Reuil Le Vaudreuil Léry Pont de l'Arche Pitres Le Manoir Saint Pierre du Vauvray Saint Etienne du Vauvray Andé Poses Les Damps Herqueville Criquebeuf sur Seine	86683 EH	21283 EH	25 %
Louviers	La Haye Malherbe Terres de Bord (Montaure) Incarville Parc d'activités de la Fringale de Val de Reuil La Haye Lecomte Pinterville	42000 EH	22800 EH	54 %
Aubevoye	Champenard Courcelles sur Seine Gaillon Saint Pierre la Garenne Saint Aubin sur Gaillon Saint Julien de la Liègue Villers sur le Roule	34000 EH	27383 EH	81 %
Ecoparc II	Parc d'Activités de Louviers Sud Vironvay Heudebouville	14800 EH	4890 EH	33 %
Clef Vallée d'Eure	Clef Vallée d'Eure	3230 EH	380 EH	12 %
Alizay	Alizay	2020 EH	1208 EH	60 %
Igoville	Igoville	1950 EH	1027 EH	53 %
Acquigny	Acquigny	2500 EH	1388 EH	56 %
Martot	Martot	1200 EH	423 EH	35 %
Bernières-sur-Seine	Bernières sur Seine	1000 EH	177 EH	18 %
Bosc Hetrel	Parc d'Activités de Bosc Hetrel	350 EH	La station de Bosc Hetrel n'est plus utilisée depuis le 12/04/2024	
Fontaine la Verte	Venables	250 EH	422 EH*	169 % *
Surville	Surville, « la Renardièrre »	215 EH	215 EH	100 %
Val Richard	Parc d'activités de Val Richard	70 EH	La station n'a pas fait l'objet d'autosurveillance réglementaire en 2024	

Le système de traitement de Léry

Année de création : 2010

Lieu d'implantation : Commune de Léry

Communes raccordées : Val de Reuil, Le Vaudreuil, Léry, Pont de l'Arche, Pitres, Le Manoir, Saint Pierre du Vauvray, Saint Etienne du Vauvray, Andé, Poses, Les Damps, Herqueville et Criquebeuf/Seine

Capacité nominale : 86683 EH

Exutoire : La Seine

Charge entrante 2024 : 21283 EH

Type de traitement : Boues activées faible charge

Process file eau :

- 1 - Dégrillage
- 2 - Tamisage
- 3 - Dessablage / dégraissage
- 4 - Traitement en bassin biologique (zone anaérobie-zone anoxie-zone anaérobie)
- 5 - Clarification
- 6 - Traitement en bassin de finition
- 7 - Rejet dans la Seine

Process file boue :

- 1 - Extraction du clarificateur
- 2 - Flocculation (injection de polymère)
- 3 - Centrifugation
- 4 - Compostage.

Réception des sous-**produits de l'assainissement** :

- Matières de vidange
- Matières de curage,
- Graisses,
- Boues liquides et solides.

Consommation électrique :

Consommation électrique totale	1807864 kW/an
Consommation électrique aération (estimée)	903932 kW/an
Quantité de DBO5 éliminée	467406 kg DBO5/an
Consommation électrique / quantité DBO5 éliminée	3,9 kW/kg DBO5 éliminée

Capacités **de traitement de la station d'épuration** :

Paramètres	Capacités nominales	Valeurs max 2024
Débit	12283 m ³ /j	12400 m ³ /j
DBO5	5201 kg/j	2675 kg/j
DCO	11256 kg/j	8724 kg/j
MES	7244 kg/j	5318 kg/j
NTK	1096 kg/j	959 kg/j
P _{total}	230 kg/j	140 kg/j

Quantités **de boues issues des ouvrages d'épuration** :

Quantité de boues produites	80699 m ³
Production de matières sèches	526 tonnes de matières sèches (TMS)
Apport de boues pâteuses	83,5 tonnes de matières sèches
Siccité moyenne des boues évacuées	21 %
Tonnage de matières sèches évacuées	2643 tonnes de matières sèches
Quantité de boues évacuées (matières brutes)	567 tonnes de matières sèches
Production de boues par équivalent habitant / jour (paramètre DBO5)	68 g MS / équivalent habitant /jour

Volumes traités :

Volume 2024	2494723 m ³
Volume moyen journalier	6816 m ³ (55% du nominal)
Volume déversé au milieu naturel (point A2)	60593 m ³

Bilan des charges :

	Entrée (kg/jour)	Entrée (EH)	Rejets eaux traitées (kg/jour)	Rendements épuratoires
DBO5 : Demande Biologique en Oxygène 5 jours (60 g DBO5/j)	1277	21283	14,2	98,9 %
DCO : Demande Chimique en Oxygène (135 g DCO/j)	2974	22029	127,2	95,7 %
MES : Matière En Suspension (80 g MES/j)	1675	20938	21,1	98,7 %
NTK : Azote Kjeldahl (15 g de N/j)	392	26133	11,8	97,0 %
P _t : Phosphore Total (4 g de P/j)	50	12500	3,2	93,5 %

Autosurveillance :

Paramètres analytiques réglementaires à respecter :

	Moyennes journalières à respecter (Données réglementaires)				Moyennes annuelles à respecter (Données réglementaires)		
	Concentration maximale (mg/L)	Rendement limite minimal (%)	Nombre écarts autorisés / an / valeur limite	Concentration réductible (mg/L)	Concentration maximale (mg/L)	Rendement limite minimal (%)	Concentration réductible annuelle (mg/L)
DB05 : (Demande Biologique en Oxygène 5 jours)	25	92	5	50	/	/	/
DCO : (Demande Chimique en Oxygène)	90	89	9	180	/	/	/
MES : (Matière En Suspension)	30	94	9	70	/	/	/
NTK : (Azote Kjeldahl)	10	85	5	15	7	90	/
NGL: (Azote Global)	15	80	5	20	12	85	/
P _t : (Phosphore Total)	2	90	5	3	2	80	/

Moyennes annuelles du rejet, des différents paramètres réglementaires :

	Concentration sortie (mg/L)	Rendement annuel (%)	Nombre écarts observés / an / valeur limite	Nombre écarts observés / an / valeur réductible
DB05 : (Demande Biologique en Oxygène 5 jours)	3,23	98	0	0
DCO : (Demande Chimique en Oxygène)	21,2	96	1	0
MES : (Matière En Suspension)	4,09	99	0	0
NTK : (Azote Kjeldahl)	2,3	96	1	0
NGL: (Azote Global)	2,75	95	0	0
P _t : (Phosphore Total)	0,55	93	1	0

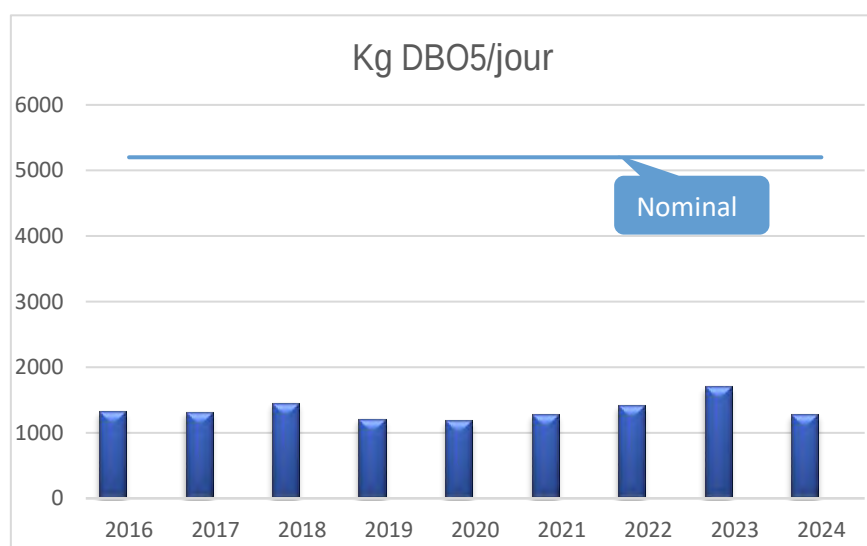
Conformité des bilans :

	Nombre bilans à réaliser	Nombre bilans réalisés	Nombre écarts observés / an / valeur limite	Nombre écarts observés / an / valeur réductible	Conformités paramètres bilans
DB05 : (Demande Biologique en Oxygène 5 jours)	52	52	0	0	Conforme
DCO : (Demande Chimique en Oxygène)	104	106	1	0	Conforme
MES : (Matière En Suspension)	104	104	0	0	Conforme
NTK : (Azote Kjeldahl)	52	53	1	0	Conforme
NGL: (Azote Global)	52	53	0	0	Conforme
P_t : (Phosphore Total)	52	53	1	0	Conforme

Nombre de bilans réalisés	106 sur 104 réglementaires
Pourcentage de bilans conformes	100 %

D'un point de vue strictement analytique, la station de Lery respecte les prescriptions réglementaires. Cependant, elle a été jugée non conforme, la Police de l'Eau ayant déclaré le système d'autosurveillance non valide.

Evolution de la demande biologique en oxygène :



La DBO5 moyenne mesurée (1277 kg/jour), sur l'année 2024, représente 25 % de la capacité nominale de la station (5201 kg/jour).

Quantités des sous-produits :

Sous-produits	Quantités	Destinations
Produits de dessablage	132 T	Centre de traitement IPODEC (Heudebouville) ou REMEA (Gaillon)
Graisses	/	Traitement sur site
Produits de dégrillage	127 T	Usine d'incinération SMEDAR (Le Grand Quevilly)

Quantités des sous-produits de l'extérieur :

Sous-produits	Quantités	Coût du traitement
Matières de vidanges	6621 m ³	15 € HT/m ³
Graisses	0 m ³	53 € HT/m ³
Produits de curages	622 m ³	57 € HT/Tonne
Boues pâteuses	144 T MS	60 € HT/Tonne de produit brut
Boues liquides	0.96 T MS	21 € HT/m ³

Quantités de compost :

Matières premières	Quantités
Boues compostées	3138 T
Déchets verts compostés	1297 T
Compost commercialisé	1468 T

Faits marquants 2024 :

Equipements ou faits marquants	Actions engagées
Eau industrielle.	Remise en service de la production d'eau industrielle.
Matières de vidanges.	Remise en service des hydroéjecteurs de la fosse de stockage des matières de vidanges.
Dégrilleur.	Changement de l'un des dégrilleurs fin.
Espaces verts.	Gestion différenciée des espaces verts.

Le système de traitement de Louviers

Année de création : 2002

Lieu d'implantation : Communes d'Incarville et de Louviers

Communes raccordées : Louviers, Terres de Bord (Montaure), Incarville, Parc d'activités de la Fringale de Val de Reuil, Pinterville, La Haye Lecomte et La Haye Malherbe

Capacité nominale : 42000 EH

Exutoire : **L'Eure**

Charge entrante 2024 : 22800 EH

Type de traitement : Boues activées faible charge

Process file eau :

- 1 - Dégrillage
- 2 - Tamisage
- 3 - Dessablage / dégraissage
- 4 - Traitement biologique (zone anaérobie-zone anoxie-zone anaérobie)
- 5 - Déphosphatation mixte
- 6 - Clarification
- 7 - Rejet dans l'Eure

Process file boue :

- 1 - Extraction du clarificateur
- 2 - Flocculation (injection de polymère)
- 3 - Epaissement sur table d'égouttage
- 4 - Conditionnement par injection de chaux et Chlorure ferrique
- 5 - Déshydratation sur filtre-presse
- 6 - Stockage
- 7 - Epandage agricole.

Consommation électrique :

Consommation électrique totale	1212679 kW/an
Consommation électrique aération (estimée)	60840 kW/an
Quantité de DBO5 éliminée	502547 kg DBO5/an
Consommation électrique / quantité DBO5 éliminée	2,4 kW/kg DBO5 éliminée

Capacités de traitement de la station d'épuration :

Paramètres	Capacités nominales	Valeurs max 2024
Débit	10439 m ³ /j	11172 m ³ /j
DBO5	2546 kg/j	3037 kg/j
DCO	4504 kg/j	5708 kg/j
MES	2809 kg/j	3755 kg/j

NTK	/	413 kg/j
P _{total}	/	51 kg/j

Quantités **de boues issues des ouvrages d'épuration** :

Siccité moyenne des boues évacuées	30 %
Tonnage de matières sèches évacuées	921 tonnes de matières sèches (TMS)
Quantité de boues évacuées (matières brutes)	3038 m ³
Quantité de MS produites	452 tonnes de matières sèches
Production de boues par équivalent habitant / jour (paramètre DBO5)	54 g MS / équivalent habitant / jour

Volumes traités :

Volume 2024	1709995 m ³
Volume moyen journalier	4672 m ³ (45 % du nominal)
Volume déversé au milieu naturel (point A2)	964 m ³
Volume déversé au milieu naturel (point A5)	18407 m ³

Bilan des charges :

	Entrée (kg/jour)	Entrée (EH)	Rejets eaux traitées (kg/jour)	Rendements épuratoires
DBO5 : Demande Biologique en Oxygène 5 jours (60 g DBO5/j)	1368	22800	10,2	99,3 %
DCO : Demande Chimique en Oxygène (135 g DCO/j)	2624	19437	97,4	96,2 %
MES : Matière En Suspension (80 g MES/j)	1253	15663	16,7	98,7 %
NTK : Azote Kjeldahl (15 g de N/j)	290	19333	11,2	96,1 %
P _t : Phosphore Total (4 g de P/j)	30	7500	0,8	97,3 %

Autosurveillance :

Paramètres analytiques réglementaires à respecter :

	Moyennes journalières à respecter (Données réglementaires)				Moyennes annuelles à respecter (Données réglementaires)		
	Concentration maximale (mg/L)	Rendement limite minimal (%)	Nombre écarts autorisés / an / valeur limite	Concentration réductible (mg/L)	Concentration maximale (mg/L)	Rendement limite minimal (%)	Concentration réductible annuelle (mg/L)
DB05 : (Demande Biologique en Oxygène 5 jours)	30	95	5	60	/	/	/
DCO : (Demande Chimique en Oxygène)	90	90	5	180	/	/	/
MES : (Matière En Suspension)	25	94	5	62	/	/	/
NTK : (Azote Kjeldahl)	/	/	/	/	/	/	/
NGL: (Azote Global)	/	/	/	/	15	83	20
P _t : (Phosphore Total)	/	/	/	/	2	91	/

Moyennes annuelles du rejet, des différents paramètres réglementaires :

	Concentration sortie (mg/L)	Rendement annuel (%)	Nombre écarts observés / an / valeur limite	Nombre écarts observés / an / valeur réductible
DB05 : (Demande Biologique en Oxygène 5 jours)	7,44	97	1	0
DCO : (Demande Chimique en Oxygène)	31,12	94	1	0
MES : (Matière En Suspension)	8,63	97	3	0
NTK : (Azote Kjeldahl)	/	/	/	/
NGL: (Azote Global)	5,7	90	0	0
P _t : (Phosphore Total)	0,32	95	0	/

Conformité des bilans :

	Nombre bilans à réaliser	Nombre bilans réalisés	Nombre écarts observés / an / valeur limite	Nombre écarts observés / an / valeur réductible	Conformités paramètres bilans
DBO5 : (Demande Biologique en Oxygène 5 jours)	52	52	1	0	Conforme
DCO : (Demande Chimique en Oxygène)	52	52	1	0	Conforme
MES : (Matière En Suspension)	52	52	1	0	Conforme
NTK : (Azote Kjeldahl)	/	/	/	/	/
NGL: (Azote Global)	24	24	0	0	Conforme
P _t : (Phosphore Total)	24	24	0	/	Conforme

Nombre de bilans réalisés	52 sur 52 réglementaires
Nombre de bilans non conformes	100 %

D'un point de vue strictement analytique, la station de Lery respecte les prescriptions réglementaires.

Evolution de la demande biologique en oxygène :



La DBO5 moyenne mesurée (1368 kg/jour), sur l'année 2024, représente 54 % de la capacité nominale de la station (2546 kg/jour).

Quantités des sous-produits :

Sous-produits	Quantités	Destinations
Produits de dessablage	11 T	Valorisation industrielle
Graisses	56,9 T	Unité de méthanisation Biogaz à Gaillon
Produits de dégrillage	19,5 T	Usine d'incinération SMEDAR (Le Grand Quevilly)

Faits marquants 2024 :

Equipements ou faits marquants	Actions engagées
Pompes file 1 et 2 de la déphosphatation hors service.	Changement des pompes le 24/05/2024.
Automate 2 CPU hors service .	Remplacement CPU 29/07/2024.
Variateur pompe recirculation 1 hors service.	Changement du variateur le 22/08/2024.
Automate 1 figé et automate 2 en défaut.	Remise en servie par la société BLAISE le 26/08/2024.
Débitmètre recirculation file 1 hors service, suite à une coupure de courant.	Remplacement à neuf du débitmètre le 29/08/2024.
Mise en service du réseau sous vide de Pinterville	Pas d'impact sur la Station

Le système de traitement d'Aubevoye Le Val d'Hazey

Année de création : 1993 puis extension en 2013

Lieu d'implantation : Commune d'Aubevoye (Le Val d'Hazey)

Communes raccordées : Le Val d'Hazey, Courcelles sur Seine, Gaillon, Saint Pierre la Garenne, Saint Aubin sur Gaillon, Saint Julien de la Liègue, Villers sur le Roule et Champenard.

Capacité nominale : 34000 EH

Exutoire : La Seine

Charge entrante 2024 : 27383 EH

Type de traitement : Boues activées faible charge

Process file eau :

- 1 - Dégrillage
- 2 - Tamisage
- 3 - Dessablage / dégraissage
- 4 - Traitement biologique (zone anaérobie-zone anoxie-zone anaérobie)
- 5 - Déphosphatation Mixte
- 6 - Clarification
- 7 - Rejet dans la Seine

Process file boue :

- 1 - Extraction du clarificateur
- 2 - Flocculation (injection de polymère)
- 3 - Centrifugation
- 4 - Compostage

Consommation électrique :

Consommation électrique totale	1043503 kW/an
Consommation électrique aération (estimée)	521752 kW/an
Quantité de DBO5 éliminée	599236 kg DBO5/an
Consommation électrique / quantité DBO5 éliminée	1,7 kW/kg DBO5 éliminé

Capacités de traitement de la station d'épuration :

Paramètres	Capacités nominales	Valeur max 2024
Débit	5411 m ³ /j	4697 m ³ /j
DBO5	2068 kg/j	4055 kg/j
DCO	4875 kg/j	9923 kg/j
MES	3246 kg/j	2482 kg/j
NTK	495 kg/j	409 kg/j
P _{total}	113 kg/j	38 kg/j

Quantités **de boues issues des ouvrages d'épuration** :

Siccité moyenne des boues évacuées	15 %
Tonnage de matières sèches évacuées	453 tonnes de matières sèches (TMS)
Quantité de boues évacuées (matières brutes)	3022 T
Quantité de MS produites	509 tonnes de matières sèches
Production de boues par équivalent habitant / jour (paramètre DBO5)	51 g MS / équivalent habitant / jour

Volumes traités :

Volume 2024	929986 m ³
Volume moyen journalier	2541 m ³ (47 % du nominal)
Volume déversé au milieu naturel (point A2)	0 m ³

Bilan des charges :

	Entrée (kg/jour)	Entrée (EH)	Rejets eaux traitées (kg/jour)	Rendements épuration
DBO5 : Demande Biologique en Oxygène 5 jours (60 g DBO5/j)	1643	27383	5,6	99,7 %
DCO : Demande Chimique en Oxygène (135 g DCO/j)	3899	28881	65,5	98,3 %
MES : Matière En Suspension (80 g MES/j)	1243	15538	8,6	99,3 %
NTK : Azote Kjeldahl (15 g de N/j)	251	16733	5,6	97,8 %
P _t : Phosphore Total (4 g de P/j)	24	6000	0,8	96,7 %

Autosurveillance :

Paramètres analytiques réglementaires à respecter :

	Moyennes journalières à respecter (Données réglementaires)				Moyennes annuelles à respecter (Données réglementaires)		
	Concentration maximale (mg/L)	Rendement limite minimal (%)	Nombre écarts autorisés / an / valeur limite	Concentration réductible (mg/L)	Concentration maximale (mg/L)	Rendement limite minimal (%)	Concentration réductible annuelle (mg/L)
DB05 : (Demande Biologique en Oxygène 5 jours)	25	93	3	70	/	/	/
DCO : (Demande Chimique en Oxygène)	90	90	5	180	/	/	/
MES : (Matière En Suspension)	25	95	5	50	/	/	/
NTK : (Azote Kjeldahl)	10	85	3	15	/	/	/
NGL: (Azote Global)	/	/	/	/	15	80	/
P _t : (Phosphore Total)	2	90	3	3	2	90	/

Moyennes annuelles du rejet, des différents paramètres réglementaires :

	Concentration sortie (mg/L)	Rendement annuel (%)	Nombre écarts observés / an / valeur limite	Nombre écarts observés / an / valeur réductible
DB05 : (Demande Biologique en Oxygène 5 jours)	2,15	100	0	0
DCO : (Demande Chimique en Oxygène)	25,47	98	0	0
MES : (Matière En Suspension)	3,36	99	0	0
NTK : (Azote Kjeldahl)	2,2	98	0	0
NGL: (Azote Global)	2,93	97	0	0
P _t : (Phosphore Total)	0,3	97	0	0

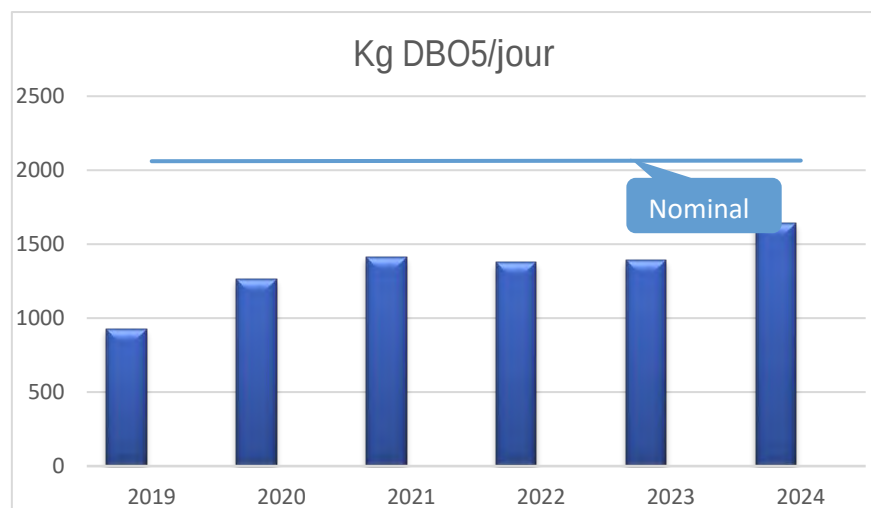
Conformité des bilans :

	Nombre bilans à réaliser	Nombre bilans réalisés	Nombre écarts observés / an / valeur limite	Nombre écarts observés / an / valeur réductible	Conformités paramètres bilans
DBO5 : (Demande Biologique en Oxygène 5 jours)	24	24	0	0	Conforme
DCO : (Demande Chimique en Oxygène)	52	52	0	0	Conforme
MES : (Matière En Suspension)	52	52	0	0	Conforme
NTK : (Azote Kjeldahl)	24	24	0	0	Conforme
NGL: (Azote Global)	24	24	0	0	Conforme
P_t : (Phosphore Total)	24	24	0	0	Conforme

Nombre de bilans réalisés	52 sur 52 réglementaires
Nombre de bilans conformes	100 %

D'un point de vue strictement analytique, la station de Lery respecte les prescriptions réglementaires.

Evolution de la demande biologique en oxygène :



La DBO5 moyenne mesurée (1643 kg/jour), sur l'année 2024, représente 79 % de la capacité nominale de la station (2068 kg/jour).

De fortes concentrations en DBO5 et DCO sont régulièrement observées à l'entrée de la station du Val d'Hazey.

Des investigations sont actuellement menées afin d'identifier la source importante de ces apports.

Quantités des sous-produits :

Sous-produits	Quantités	Destinations
Produits de dessablage	6 m ³	Centre de traitement IPODEC (Heudebouville) ou REMEA (Gaillon)
Graisses	46 m ³	Unité de méthanisation Biogaz
Produits de dégrillage	4,8 T	Usine d'incinération SMEDAR (Quevilly)

Quantités des sous-**produits de l'extérieur** :

Sous-produits	Quantités	Coût du traitement
Matières de vidanges	401 m ³	15 € HT/m ³

Faits marquants 2024 :

Equipements ou faits marquants	Actions engagées
Surpresseurs 3 file 2 hors service le 17/01/2024.	Réparation et contrôle du surpresseur.
Pompe à boue centrifugeuse 1 hors service le 17/01/2024.	Changement de la pompe.
Motoréducteur visse de transfert de dégrilleur hors service le 22/01/2024.	Changement du motoréducteur.
Dégrilleur MDV hors service le 07/03/2024.	Changement de la visse compacteuse du dégrilleur.
Renouvellement surpresseur file 1 le 17/05/2024.	Démontage et enlèvement des surpresseurs, puis mise en place de nouveaux.

Le système de traitement Ecoparc II

Année de création : 2009

Lieu **d'implantation** : Commune d'Heudebouville

Communes raccordées : Vironvay, Heudebouville, Ecoparc I et Ecoparc II

Capacité nominale : 14800 EH

Exutoire : La Seine

Charge entrante 2024 : 4890 EH

Type de traitement : Boues activées faible charge

Process file eau :

- 1 - Dégrillage
- 2 - Dégraissage / dessablage
- 3 - Réacteur R3F (by-passé)
- 4 - Bassin d'aération
- 5 - Clarificateur
- 6 - Rejet en Seine

Process file boue :

- 1 - Extraction du clarificateur
- 2 - Centrifugation
- 3 - Transfert vers la station de Léry pour retraitement sur l'unité de compostage

Consommation électrique :

Consommation électrique totale	379757 kW/an
Consommation électrique aération (estimée)	189878 kW/an
Quantité de DBO5 éliminée	106506 kg DBO5/an
Consommation électrique / quantité DBO5 éliminée	3,6 kW/kg DBO5 éliminé

Capacités de traitement **ent de la station d'épuration** :

Paramètres	Capacités nominales	Valeur max 2024
Débit	800 m ³ /j	1011 m ³ /j
DBO5	889 kg/j	636 kg/j
DCO	1832 kg/j	1497 kg/j
MES	832 kg/j	783 kg/j
NTK	110 kg/j	48 kg/j
P _{total}	18 kg/j	7 kg/j

Quantités **de boues issues des ouvrages d'épuration** :

Siccité (boues évacuées)	17,3 % (boues solides)
Tonnage de matières sèches évacuées	73,2 tonnes de matières sèches (TMS)
Quantité de boues évacuées (matières brutes)	434 tonnes de matières brutes
Quantité de MS produites	102,3 tonnes de matières sèches
Production de boues par équivalent habitant / jour (paramètre DBO5)	57,2 g MS / équivalent habitant /jour

Volumes traités :

Volume 2024	160159 m ³
Volume moyen journalier	437,6 m ³ (54,7 % du nominal)
Volume déversé au milieu naturel (point A2)	431 m ³

Bilan des charges :

	Entrée (kg/jour)	Entrée (EH)	Rejets eaux traitées (kg/jour)	Rendements épuratoires
DBO5 : Demande Biologique en Oxygène 5 jours (60 g DBO5/j)	293,4	4890	2,4	99,2 %
DCO : Demande Chimique en Oxygène (135 g DCO/j)	682,6	5056	18,5	97,3 %
MES : Matière En Suspension (80 g MES/j)	266,7	3334	6,2	97,7 %
NTK : Azote Kjeldahl (15 g de N/j)	30,7	2047	1,3	95,8 %
P _t : Phosphore Total (4 g de P/j)	4,0	1000	0,4	99,9 %

Paramètres analytiques réglementaires à respecter :

	Moyennes journalières à respecter (Données réglementaires)				Moyennes annuelles à respecter (Données réglementaires)		
	Concentration maximale (mg/L)	Rendement limite minimal (%)	Nombre écarts autorisés / an / valeur limite	Concentration réductible (mg/L)	Concentration maximale (mg/L)	Rendement limite minimal (%)	Concentration réductible annuelle (mg/L)
DB05 : (Demande Biologique en Oxygène 5 jours)	25	97	3	50	/	/	/
DCO : (Demande Chimique en Oxygène)	125	94	3	200	/	/	/
MES : (Matière En Suspension)	30	97	3	70	/	/	/
NTK : (Azote Kjeldahl)	10	90	2	15	9	90	/
NGL: (Azote Global)	15	85	2	20	14	85	/
P _t : (Phosphore Total)	2	90	2	3	1,8	90	/

Moyennes annuelles du rejet, des différents paramètres réglementaires :

	Concentration sortie (mg/L)	Rendement annuel (%)	Nombre écarts observés / an / valeur limite	Nombre écarts observés / an / valeur réductible
DB05 : (Demande Biologique en Oxygène 5 jours)	6,04	99	0	0
DCO : (Demande Chimique en Oxygène)	36,47	98	3	0
MES : (Matière En Suspension)	14,85	98	8	0
NTK : (Azote Kjeldahl)	2,93	96	0	0
NGL: (Azote Global)	3,15	96	0	0
P _t : (Phosphore Total)	1,00	91	1	1

Conformité des bilans :

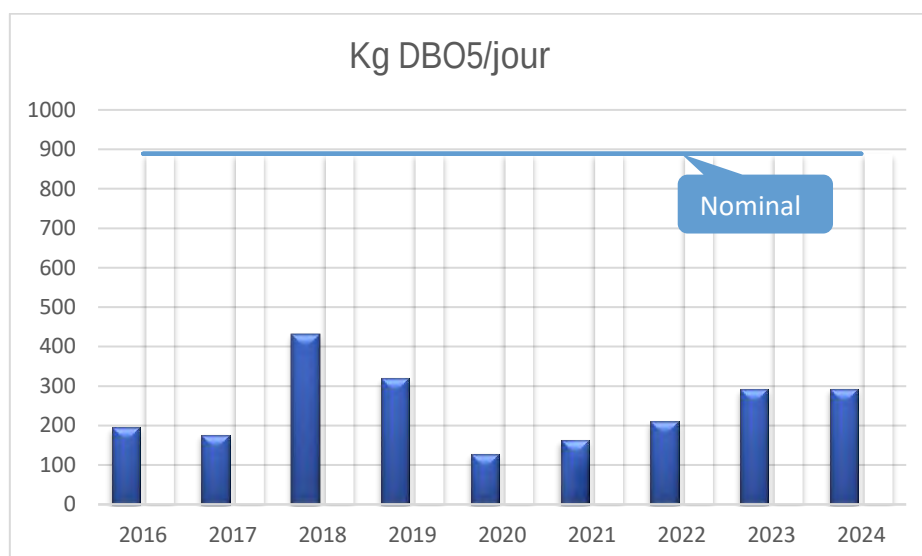
	Nombre bilans à réaliser	Nombre bilans réalisés	Nombre écarts observés / an / valeur limite	Nombre écarts observés / an / valeur rédhitoire	Conformités paramètres bilans
DB05 : (Demande Biologique en Oxygène 5 jours)	24	24	0	0	Conforme
DCO : (Demande Chimique en Oxygène)	24	24	3	0	Conforme
MES : (Matière En Suspension)	24	24	8	0	Non conforme
NTK : (Azote Kjeldahl)	12	12	0	0	Conforme
NGL: (Azote Global)	12	12	0	0	Conforme
P_t : (Phosphore Total)	12	12	1	1	Non conforme

Autosurveillance :

Nombre de bilans réalisés	24 sur 24 réglementaires
Nombre de bilans conformes	96 % (1 valeur rédhitoire phosphore)

- Une valeur limite dépassée (rejet bilan 24h du 05/09/2024), sur le paramètre phosphore total, n'engendrant pas de non-conformité (2 concentrations de rejet supérieures à la valeur limite réglementaire sont autorisées sur l'ensemble d'une année (source : arrêté du 21 juillet 2015)). Cet écart est dû à une dérive des performances d'un matériel (panne pompe le mois suivant).
- Une valeur rédhitoire dépassée (rejet bilan 24h du 06/10/2024), sur le paramètre phosphore, engendrant la non-conformité de la station. Cet écart est dû à une panne de matériel (pompe).
- 6 rendements épuratoires du paramètre MES sont inférieurs au rendement minimum autorisé, engendrant une non-conformité de la station (3 rendements inférieurs au rendement minimum réglementaire sont autorisés sur l'ensemble d'une année (source : arrêté du 21 juillet 2015)).
- 3 rendements épuratoires du paramètre DCO sont inférieurs au rendement minimum autorisé. Ces écarts n'engendrent pas une non-conformité de la station (3 rendements inférieurs au rendement minimum réglementaire sont autorisés sur l'ensemble d'une année (source : arrêté du 21 juillet 2015)).
- 2 rendements épuratoires du paramètre phosphore total sont inférieurs au rendement minimum autorisé. Ces écarts n'engendrent pas une non-conformité de la station (2 rendements inférieurs au rendement minimum réglementaire sont autorisés sur l'ensemble d'une année (source : arrêté du 21 juillet 2015)).
- 2 concentrations de rejets, sur le paramètre MES, sont supérieures à la valeur limite autorisée. Ces écarts n'engendrent pas une non-conformité de la station (3 concentrations de rejet supérieures à la valeur limite réglementaire sont autorisées sur l'ensemble d'une année (source : arrêté du 21 juillet 2015)).

Evolution de la demande biologique en oxygène :



La DBO5 moyenne mesurée (293,4 kg/jour), sur l'année 2024, représente 33 % de la capacité nominale de la station (889 kg/jour).

Quantités des sous-produits :

Sous-produits	Quantités	Destinations
Produits de dessablage	4 T	Produits de remblais
Graisses	119 m ³	Biogaz Méthanisation
Produits de dégrillage	4,3 T	Usine d'incinération SMEDAR (Le Grand Quevilly)

Faits marquants 2024 :

Equipements ou faits marquants	Actions engagées
Changement préleveur de sortie (16/01/2024)	Par la régie assainissement
Changement moteur visse centrifugeuse (22/02/2024)	Par la société SITEA
Maintenance 12000 heures centrifugeuse (02/2024)	Par la société E2SE
Maintenance surpresseur 2 (06/2024)	Par la société Air Energie

Le système de traitement d'Alizay

Année de création : 2007

Lieu d'implantation : Commune d'Alizay

Commune raccordée : Alizay

Capacité nominale : 2020 EH

Exutoire : La Seine

Charge entrante 2024 : 1208 EH

Type de traitement : Boues activées faible charge

Process file eau :

- 1 - Dégrillage
- 2 - Passage en bassin biologique aéré
- 3 - Clarification
- 4 - Rejet dans la Seine

Process file boue :

- 1 - Extraction du clarificateur
- 2 - Epaissement par table d'égouttage
- 3 - Stockage dans un silo
- 4 - Reprise et épandage agricole.

Consommation électrique :

Consommation électrique totale	77054 kW/an
Consommation électrique aération (estimée)	38527 kW/an
Quantité de DBO5 éliminée	26246 kg DBO5/an
Consommation électrique / quantité DBO5 éliminée	2,94 kW/kg DBO5 éliminé

Capacités de traitement **de la station d'épuration** :

Paramètres	Capacités nominales	Valeur max 2024
Débit	258 m ³ /j	473 m ³ /j
DBO5	121 kg/j	98 kg/j
DCO	228 kg/j	243 kg/j
MES	163 kg/j	123 kg/j
NTK	26 kg/j	27 kg/j

Quantités **de boues issues des ouvrages d'épuration** :

Siccité (boues évacuées)	3,8 % (boues liquides)
Tonnage de matières sèches évacuées	16,8 tonnes de matières sèches
Quantité de boues évacuées (matières brutes)	452 m ³
Quantité de MS produites	34,8 tonnes de matières sèches
Production de boues par équivalent habitant / jour (paramètre DBO5)	78,7 g MS / équivalent habitant /jour

Volumes traités :

Volume 2024	58989 m ³
Volume moyen journalier	161 m ³ /j (62 % du nominal)
Volume déversé au milieu naturel (point A2)	241 m ³

Bilan des charges :

	Entrée (kg/jour)	Entrée (EH)	Rejets eaux traitées (kg/jour)	Rendements épuratoires
DB05 : Demande Biologique en Oxygène 5 jours (60 g DB05/j)	72,5	1208	0,8	98,9 %
DCO : Demande Chimique en Oxygène (135 g DCO/j)	162,8	1206	6,3	96,1 %
MES : Matière En Suspension (80 g MES/j)	70,0	875	0,9	98,7 %
NTK : Azote Kjeldahl (15 g de N/j)	20,7	1380	1,1	94,7 %

Paramètres analytiques réglementaires à respecter :

	Moyennes journalières à respecter (Données réglementaires)				Moyennes annuelles à respecter (Données réglementaires)		
	Concentration maximale (mg/L)	Rendement limite minimal (%)	Nombre écarts autorisés / an / valeur limite	Concentration réductible (mg/L)	Concentration maximale (mg/L)	Rendement limite minimal (%)	Concentration réductible annuelle (mg/L)
DB05 : (Demande Biologique en Oxygène 5 jours)	25	80	2	50	/	/	/
DCO : (Demande Chimique en Oxygène)	90	75	2	180	/	/	/
MES : (Matière En Suspension)	30	90	2	75	/	/	/
NTK : (Azote Kjeldahl)	15	80	1	20	10	85	/
NGL: (Azote Global)	20	70	1	20	15	75	/
P _t : (Phosphore Total)	/	/	/	/	/	/	/

Moyennes annuelles du rejet, des différents paramètres réglementaires :

	Concentration sortie (mg/L)	Rendement annuel (%)	Nombre écarts observés / an / valeur limite	Nombre écarts observés / an / valeur réhabilitaire
DB05 : (Demande Biologique en Oxygène 5 jours)	4,3	99	0	0
DCO : (Demande Chimique en Oxygène)	34,3	96	0	0
MES : (Matière En Suspension)	5,5	99	0	0
NTK : (Azote Kjeldahl)	5,50	95	0	0
NGL: (Azote Global)	6,0	94	0	0
P _t : (Phosphore Total)	2,58	78	/	/

Conformité des bilans :

	Nombre bilans à réaliser	Nombre bilans réalisés	Nombre écarts observés / an / valeur limite	Nombre écarts observés / an / valeur réhabilitaire	Conformités paramètres bilans
DB05 : (Demande Biologique en Oxygène 5 jours)	12	12	0	0	Conforme
DCO : (Demande Chimique en Oxygène)	12	12	0	0	Conforme
MES : (Matière En Suspension)	12	12	0	0	Conforme
NTK : (Azote Kjeldahl)	4	4	0	0	Conforme
NGL: (Azote Global)	4	4	0	0	Conforme
P _t : (Phosphore Total)	4	4	/	/	/

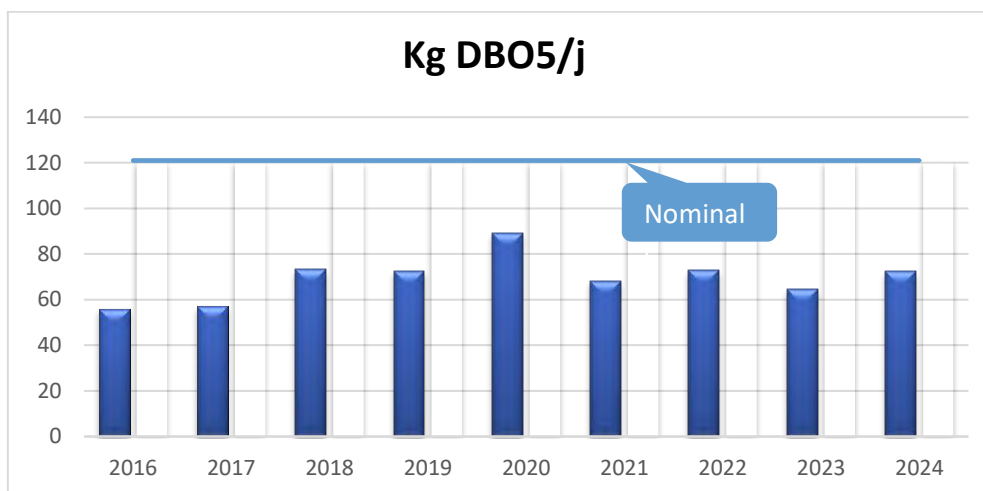
Autosurveillance :

Nombre de bilans réalisés	12 sur 12 réglementaires
Nombre de bilans conformes	100 %

Aucun dépassement de valeurs limites ou réhabilitaires, de rendements épuratoires minimums à respecter non atteints, observés sur l'ensemble de l'année 2024.

D'un point de vue strictement analytique, la station est conforme aux prescriptions réglementaires.

Evolution de la demande biologique en oxygène :



La DBO5 moyenne mesurée (72,5 kg/jour), sur l'année 2024, représente 60 % de la capacité nominale de la station (121 kg/jour).

Quantités des sous-produits :

Sous-produits	Quantités	Destinations
Sables		Pas d'évacuation de sables et de graisses
Graisses		
Produits de dégrillage	1,2 T	Usine d'incinération SMEDAR (Le Grand Quevilly)

Faits marquants 2024 :

Equipements ou faits marquants	Actions engagées
Installation nouveau système squid polymère (01/2024)	Société SITEA
Changement débitmètre boues (27/05/2024)	Société SAUR

Le système de traitement d'Igoville

Année de création : 1999

Lieu d'implantation : Commune d'Igoville

Commune raccordée : Igoville

Capacité nominale : 1950 EH

Exutoire : La Seine

Charge entrante 2024 : 1027 EH

Type de traitement : Boues activées faible charge

Process file eau :

- 1 - Dégrillage
- 2 - Passage en bassin biologique aéré
- 3 - Clarification
- 4 - Rejet dans la Seine

Process file boue :

- 1 - Extraction du clarificateur
- 2 - Epaissement par table d'égouttage
- 3 - Stockage dans un silo
- 4 - Reprise et épandage agricole.

Consommation électrique :

Consommation électrique totale	100139 kW/an
Consommation électrique aération (estimée)	50069 kW/an
Quantité de DBO5 éliminée	22275 kg DBO5/an
Consommation électrique / quantité DBO5 éliminée	4,5 kW/kg DBO5 éliminé

Capacités **de traitement de la station d'épuration** :

Paramètres	Capacités nominales	Valeurs max 2024
Débit	273 m ³ /j	424 m ³ /j
DBO5	117 kg/j	79 kg/j
DCO	250 kg/j	176 kg/j
MES	110 kg/j	71 kg/j
NTK	14 kg/j	19 kg/j

Quantités **de boues issues des ouvrages d'épuration** :

Siccité (boues évacuées)	3,8 % (boues liquides)
Tonnage de matières sèches évacuées	22,3 tonnes de matières sèches
Quantité de boues évacuées (matières brutes)	657 m ³
Quantité de MS produites	21,4 tonnes de matières sèches
Production de boues par équivalent habitant / jour (paramètre DBO5)	56,9 g MS / équivalent habitant /jour

Volumes traités :

Volume 2024	65310 m ³
Volume moyen journalier	178 m ³ (65 % du nominal)
Volume déversé au milieu naturel (point A2)	0 m ³

Bilan des charges :

	Entrée (kg/jour)	Entrée (EH)	Rejets eaux traitées (kg/jour)	Rendements épuratoires
DBO5 : Demande Biologique en Oxygène 5 jours (60 g DBO5/j)	61,6	1027	0,73	98,8 %
DCO : Demande Chimique en Oxygène (135 g DCO/j)	140,5	1041	6,74	95,2 %
MES : Matière En Suspension (80 g MES/j)	53,6	670	1,13	97,9 %
NTK : Azote Kjeldahl (15 g de N/j)	18,6	1240	1,05	94,4 %

La concentration moyenne annuelle 2024, du paramètre NTK, en entrée de station, dépasse la capacité nominale de la station (14 kg/jour). Néanmoins cela n'a eu aucune incidence sur les performances épuratoires de la station (concentrations du rejet et rendements épuratoires conformes).

Paramètres analytiques réglementaires à respecter :

	Moyennes journalières à respecter (Données réglementaires)				Moyennes annuelles à respecter (Données réglementaires)		
	Concentration maximale (mg/L)	Rendement limite minimal (%)	Nombre écarts autorisés / an / valeur limite	Concentration réductible (mg/L)	Concentration maximale (mg/L)	Rendement limite minimal (%)	Concentration réductible annuelle (mg/L)
DB05 : (Demande Biologique en Oxygène 5 jours)	25	80		50	/	/	/
DCO : (Demande Chimique en Oxygène)	90	75		180	/	/	/
MES : (Matière En Suspension)	30	90		75	/	/	/
NTK : (Azote Kjeldahl)	15	80		20	10	85	/
NGL: (Azote Global)	20	70		20	15	75	/
P _t : (Phosphore Total)	/	/	/	/	/	/	/

Moyennes annuelles du rejet, des différents paramètres réglementaires :

	Concentration sortie (mg /L)	Rendement annuel (%)	Nombre écarts observés / an / valeur limite	Nombre écarts observés / an / valeur réductible
DB05 : (Demande Biologique en Oxygène 5 jours)	4,33	99	0	0
DCO : (Demande Chimique en Oxygène)	38,17	95	0	0
MES : (Matière En Suspension)	6,8	95	0	0
NTK : (Azote Kjeldahl)	6,3	95	0	0
NGL: (Azote Global)	6,62	95	0	0
P _t : (Phosphore Total)	6,89	37	/	/

Conformité des bilans :

	Nombre bilans à réaliser	Nombre bilans réalisés	Nombre écarts observés / an / valeur limite	Nombre écarts observés / an / valeur réductible	Conformités paramètres bilans
DB05 : (Demande Biologique en Oxygène 5 jours)	6	6	0	0	Conforme
DCO : (Demande Chimique en Oxygène)	6	6	0	0	Conforme
MES : (Matière En Suspension)	6	6	0	0	Conforme
NTK : (Azote Kjeldahl)	2	2	0	0	Conforme
NGL: (Azote Global)	2	2	0	0	Conforme
P_t : (Phosphore Total)	2	2	/	/	/

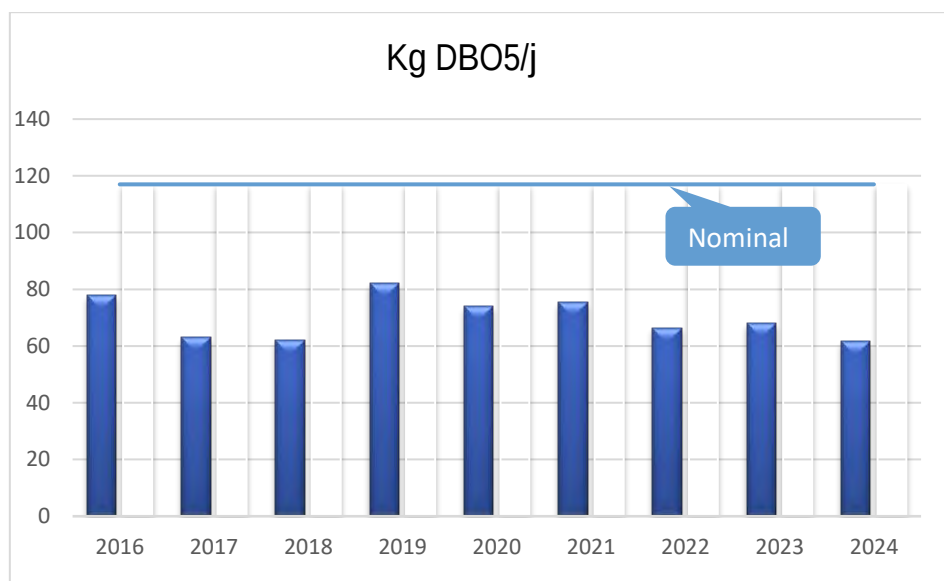
Autosurveillance :

Nombre de bilans réalisés	6 sur 6 réglementaires
Nombre de bilans conformes	100 %

Aucun dépassement de valeurs limites ou réductibles, de rendements épuratoires minimums à respecter non atteints, observés sur l'ensemble de l'année 2024.

D'un point de vue strictement analytique, la station est conforme aux prescriptions réglementaires.

Evolution de la demande biologique en oxygène :



La DBO5 moyenne mesurée (61,6 kg/jour), sur l'année 2024, représente 53 % de la capacité nominale de la station (117 kg/jour).

Quantités des sous-produits :

Sous-produits	Quantités	Destinations
Sables		Pas d'évacuation de sables et de graisses
Graisses		
Produits de dégrillage	1,2 T	Usine d'incinération SMEDAR (Le Grand Quevilly)

Faits marquants 2024 :

Equipements ou faits marquants	Actions engagées
Changement d'un automate de gestion de la station (01/2024)	Société Blaise Industries
Changements pompe « Seepex » d'entrée et de sortie de table d'égouttage (10/2024)	Société SITEA

Le système de traitement d'Acquigny

Année de création : 1997

Lieu d'implantation : Commune d'Acquigny

Commune raccordée : Acquigny

Capacité nominale : 2500 EH

Exutoire : **L'Eure**

Charge entrante 2024 : 1388 EH

Type de traitement : Boues activées faible charge

Process file eau :

- 1 - Dégrillage
- 2 - Relevage
- 3 - Dessablage
- 4 - Dégraissage
- 5 - Zone de contact
- 6 - Bassin d'aération
- 7 - Clarification
- 8 - Recirculation
- 9 - Rejet de l'eau épurée dans l'Eure

Process file boue :

- 1 - Extraction du clarificateur
- 2 - Epaissement par table d'égouttage
- 3 - Stockage dans un silo de 220 m³
- 4 - Reprise et épandage agricole.

Consommation électrique :

Consommation électrique totale	66163 kW/an
Consommation électrique aération (estimée)	33081 kW/an
Quantité de DBO5 éliminée	30056 kg DBO5/an
Consommation électrique / quantité DBO5 éliminée	2,2 kW/kg DBO5 éliminé

Capacités de traitement de la station d'épuration :

Paramètres	Capacités nominales	Valeurs max 2024
Débit	275 m ³ /j	620 m ³ /j
DBO5	150 kg/j	125 kg/j
DCO	350 kg/j	436 kg/j
MES	225 kg/j	176 kg/j
NTK	38 kg/j	28 kg/j

Quantités **de boues issues des ouvrages d'épuration** :

Siccité (boues évacuées)	2,9% (boues liquides)
Tonnage de matières sèches évacuées	15,4 tonnes de matières sèches
Quantité de boues évacuées (matières brutes)	529.6 m ³
Quantité de MS produites	16,6 tonnes de matières sèches
Production de boues par équivalent habitant / jour (paramètre DBO5)	32,7 g MS / équivalent habitant /jour

Volumes traités :

Volume 2024	79678 m ³
Volume moyen journalier	218 m ³ (79 % du nominal)
Volume déversé au milieu naturel (point A2)	91 m ³

Les déversements au point A2 de la station sont liés à de fortes précipitations, conjuguées à la crue de l'Eure et au niveau très élevé de sa nappe d'accompagnement, pendant les périodes concernées.

Bilan des charges :

	Entrée (kg/jour)	Entrée (EH)	Rejets eaux traitées (kg/jour)	Rendements épuratoires
DBO5 : Demande Biologique en Oxygène 5 jours (60 g DBO5/j)	83,3	1388	1,2	98,6 %
DCO : Demande Chimique en Oxygène (135 g DCO/j)	187,2	1387	7,5	96,0 %
MES : Matière En Suspension (80 g MES/j)	76,1	951	1,5	98,0 %
NTK : Azote Kjeldahl (15 g de N/j)	18,2	1213	1,3	92,9 %

Paramètres analytiques réglementaires à respecter :

	Moyennes journalières à respecter (Données réglementaires)				Moyennes annuelles à respecter (Données réglementaires)		
	Concentration maximale (mg/L)	Rendement limite minimal (%)	Nombre écarts autorisés / an / valeur limite	Concentration réductible (mg/L)	Concentration maximale (mg/L)	Rendement limite minimal (%)	Concentration réductible annuelle (mg/L)
DB05 : (Demande Biologique en Oxygène 5 jours)	25	80		50	/	/	/
DCO : (Demande Chimique en Oxygène)	90	75		180	/	/	/
MES : (Matière En Suspension)	30	90		75	/	/	/
NTK : (Azote Kjeldahl)	/	/	/	/	/	/	/
NGL: (Azote Global)	/	/	/	/	15	/	/
P _t : (Phosphore Total)	/	/	/	/	/	/	/

Moyennes annuelles du rejet, des différents paramètres réglementaires :

	Concentration sortie (mg / L)	Rendement annuel (%)	Nombre écarts observés / an / valeur limite	Nombre écarts observés / an / valeur réductible
DB05 : (Demande Biologique en Oxygène 5 jours)	5,4	99	0	0
DCO : (Demande Chimique en Oxygène)	34,6	96	0	0
MES : (Matière En Suspension)	6,7	98	0	0
NTK : (Azote Kjeldahl)	6,0	92	/	/
NGL: (Azote Global)	10,2	87	/	/
P _t : (Phosphore Total)	1,3	85	/	/

Conformité des bilans :

	Nombre bilans à réaliser	Nombre bilans réalisés	Nombre écarts observés / an / valeur limite	Nombre écarts observés / an / valeur réductible	Conformités paramètres bilans
DB05 : (Demande Biologique en Oxygène 5 jours)	24	24	0	0	Conforme
DCO : (Demande Chimique en Oxygène)	24	24	0	0	Conforme
MES : (Matière En Suspension)	24	24	0	0	Conforme
NTK : (Azote Kjeldahl)	12	12	/	/	/
NGL: (Azote Global)	12	12	0	/	Conforme
P_t : (Phosphore Total)	12	12	/	/	Conforme

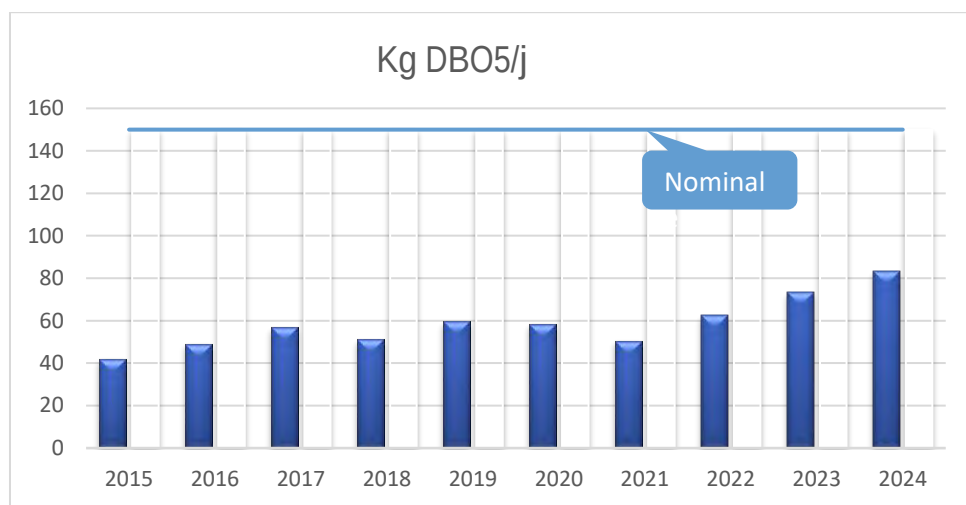
Autosurveillance :

Nombre de bilans réalisés	24 sur 24 réglementaires
Nombre de bilans conformes	100 %

Aucun dépassement de valeurs limites ou réductibles, de rendements épuratoires minimums à respecter non atteints, observés sur l'ensemble de l'année 2024.

D'un point de vue strictement analytique, la station est conforme aux prescriptions réglementaires.

Evolution de la demande biologique en oxygène :



La DBO5 moyenne mesurée (83,3 kg/jour), sur l'année 2024, représente 56 % de la capacité nominale de la station (150 kg/jour).

Quantités des sous-produits :

Sous-produits	Quantités	Destinations
Sables	0 T	Pas d'évacuation de sables et de graisses
Graisses	0 T	
Produits de dégrillages	0,2 T	Usine d'incinération SMEDAR (Le Grand Quevilly)

Faits marquants 2024 :

Equipements ou faits marquants	Actions engagées
Changement de la pompe Seepex de sortie de table d'égouttage (19/02/2024)	Société SITEA

Le système de traitement de Martot

Année de création : 1996

Lieu d'implantation : Commune de Martot

Commune raccordée : Martot

Capacité nominale : 1200 EH

Exutoire : La Seine

Charge entrante 2024 : 423 EH

Type de traitement : Boues activées faible charge

Process file eau :

- 1 - Dégrillage
- 2 - Dessablage
- 3 - Dégraissage
- 4 - Passage en bassin biologique aéré
- 5 - Clarification
- 6 - Rejet dans la Seine

Process file boue :

- 1 - Extraction du clarificateur
- 2 - Épaississement par table d'égouttage
- 3 - Stockage dans un silo
- 4 - Reprise et épandage agricole.

Consommation électrique :

Consommation électrique totale	67551 kW/an
Consommation électrique aération (estimée)	33776 kW/an
Quantité de DBO5 éliminée	8703 kg DBO5/an
Consommation électrique / quantité DBO5 éliminée	7,8 kW/kg DBO5 éliminée

Capacités de traitement de la station d'épuration :

Paramètres	Capacités nominales	Valeurs max 2024
Débit	180 m ³ /j	470 m ³ /j
DBO5	65 kg/j	49 kg/j
DCO	90 kg/j	141 kg/j

Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration :

Siccité (boues évacuées)	3,5 %
Tonnage de matières sèches évacuées	7,6 T
Quantité de boues évacuées (matières brutes)	218 m ³
Quantité de MS produites	12,8 tonnes de matières sèches
Production de boues par équivalent habitant / jour (paramètre DBO5)	82,7 g MS / équivalent habitant /jour

Volumes traités :

Volume 2024	40486 m ³
Volume moyen journalier	111 m ³
Volume déversé au milieu naturel (point A2)	7,6 m ³

Bilan des charges :

	Entrée (kg/jour)	Entrée (EH)	Rejets eaux traitées (kg/jour)	Rendements épuratoires
DBO5 : Demande Biologique en Oxygène 5 jours (60 g DBO5/j)	25,4	423	0,78	97,2 %
DCO : Demande Chimique en Oxygène (135 g DCO/j)	67,0	496	4,54	92,2 %
MES : Matière en Suspension (80 g MES/j)	33,7	421	0,87	94,9 %
NTK : Azote Kjeldahl (15 g de N/j)	7,4	493	0,74	87,6 %

Paramètres analytiques réglementaires à respecter :

	Moyennes journalières à respecter (Données réglementaires)				Moyennes annuelles à respecter (Données réglementaires)		
	Concentration maximale (mg/L)	Rendement limite minimal (%)	Nombre écarts autorisés / an / valeur limite	Concentration réductible (mg/L)	Concentration maximale (mg/L)	Rendement limite minimal (%)	Concentration réductible annuelle (mg/L)
DB05 : (Demande Biologique en Oxygène 5 jours)	30	80		60	/	/	/
DCO : (Demande Chimique en Oxygène)	90	/		180	/	/	/
MES : (Matière En Suspension)	/	50		85	/	/	/
NTK : (Azote Kjeldahl)	/	/	/	/	10	/	/
NGL: (Azote Global)	/	/	/	/	/	/	/
P _t : (Phosphore Total)	/	/	/	/	/	/	/

Moyennes annuelles du rejet, des différents paramètres réglementaires :

	Concentration sortie (mg / L)	Rendement annuel (%)	Nombre écarts observés / an / valeur limite	Nombre écarts observés / an / valeur réductible
DB05 : (Demande Biologique en Oxygène 5 jours)	11,3	94	0	0
DCO : (Demande Chimique en Oxygène)	57,5	88	1	0
MES : (Matière En Suspension)	21,5	91	/	0
NTK : (Azote Kjeldahl)	8,6	84	0	/
NGL: (Azote Global)	13,3	76	/	/
P _t : (Phosphore Total)	3	52	/	/

Conformité des bilans :

	Nombre bilans à réaliser	Nombre bilans réalisés	Nombre écarts observés / an / valeur limite	Nombre écarts observés / an / valeur réductible	Conformités paramètres bilans
DB05 : (Demande Biologique en Oxygène 5 jours)	4	4	0	0	Conforme
DCO : (Demande Chimique en Oxygène)	4	4	1	0	Conforme
MES : (Matière En Suspension)	4	4	/	0	Conforme
NTK : (Azote Kjeldahl)	4	4	0	/	Conforme
NGL: (Azote Global)	4	4	/	/	/
P_t : (Phosphore Total)	4	4	/	/	/

Autosurveillance :

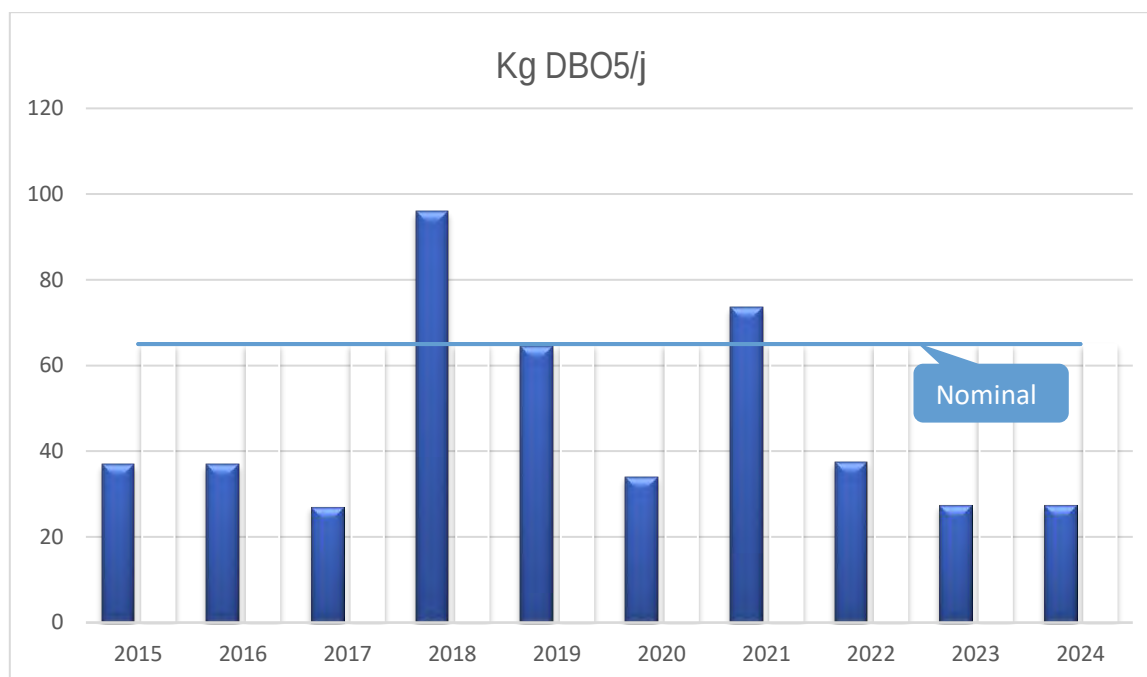
Nombre de bilans réalisés	4 sur 4 réglementaires
Nombre de bilans conformes	100 %

Un dépassement de valeurs limites de rejet, concernant la DCO, lors du bilan 24h du 12/09/2024 (DCO mesurée 110 mg/L pour une VL de 90 mg/L). Cela n'a aucune incidence sur la conformité de la station de Martot, 2 dépassements de valeur limite étant autorisés sur ce paramètre (source : arrêté du 21 juillet 2015).

Aucun dépassement de valeurs réductibles, de rendements épuratoires minimums à respecter non atteints, observés sur l'ensemble de l'année 2024.

D'un point de vue strictement analytique, la station est conforme aux prescriptions réglementaires.

Evolution de la demande biologique en oxygène :



La DBO5 moyenne mesurée (25,4 kg/jour), sur l'année 2024, représente 39 % de la capacité nominale de la station (65 kg/jour).

Quantités des sous-produits :

Sous-produits	Quantités	Destinations
Sables		Pas d'évacuation de sables et de graisses
Graisses		
Produits de dégrillages	0,6 T	Usine d'incinération SMEDAR (Le Grand Quevilly)

Faits marquants 2024 :

Equipements ou faits marquants	Actions engagées
Changement câble et reprise fourreau (transmission données débits entrée sortie)	Régie assainissement
Nettoyage cloison siphonide (09/2024)	Société SITEA
Réparation du pont racleur (09/2024)	Société SITEA
Remise en service du bulleur graisses (09/2024)	/

Le système de traitement les Trois Lacs

Année de création : 2018

Lieu d'implantation : Commune de Bernières-sur-Seine (Les Trois Lacs)

Commune raccordée : Bernières-sur-Seine

Capacité nominale : 1000 EH

Exutoire : La Seine

Charge entrante 2024 : 177 EH

Type de traitement : Filtre Planté

Process file eau :

- 1 - Dégrillage
- 2 - Relevage
- 3 - 1^{er} étage de Macrophylltres
- 4 - Chasse à siphon
- 5 - 2^{ème} étage de filtres à sable
- 6 - Comptage
- 7 - Rejet sur air d'infiltration

Consommation électrique :

Consommation électrique totale	2055 kW/an
Quantité de DBO5 éliminée	3312 kg DBO5/an
Consommation électrique / quantité DBO5 éliminée	0,6 kW/kg DBO5 éliminée

Capacités de traitement de la station d'épuration :

Paramètres	Capacités nominales	Valeurs max 2024
Débit	150 m ³ /j	252 m ³ /j
DBO5	60 kg/j	13,8 kg/j
DCO	120 kg/j	26,2 kg/j
MES	90 kg/j	11,2 kg/j
NTK	15 kg/j	2,5 kg/j
P _{total}	3 kg/j	0,3 kg/j

Volumes traités :

Volume 2024	15892,4 m ³
Volume moyen journalier	43 m ³
Volume déversé au milieu naturel (point A2)	0 m ³

Bilan des charges :

	Entrée (kg/jour)	Entrée (EH)	Rejets eaux traitées (kg/jour)	Rendements épuratoires
DB05 : Demande Biologique en Oxygène 5 jours (60 g DB05/j)	10,6	177	0,2	98,1 %
DCO : Demande Chimique en Oxygène (135 g DCO/j)	21,1	156	1,6	92,4 %
MES : Matière En Suspension (80 g MES/j)	8,3	104	0,3	96,4 %
NTK : Azote Kjeldahl (15 g de N/j)	2,5	167	0,2	92,0 %

Paramètres analytiques réglementaires à respecter :

	Moyennes journalières à respecter (Données réglementaires)				Moyennes annuelles à respecter (Données réglementaires)		
	Concentration maximale (mg/L)	Rendement limite minimal (%)	Nombre écarts autorisés / an / valeur limite	Concentration réductible (mg/L)	Concentration maximale (mg/L)	Rendement limite minimal (%)	Concentration réductible annuelle (mg/L)
DB05 : (Demande Biologique en Oxygène 5 jours)	35	91		70	/	/	/
DCO : (Demande Chimique en Oxygène)	120	85		240	/	/	/
MES : (Matière En Suspension)	30	94		60	/	/	/
NTK : (Azote Kjeldahl)	/	/	/	/	30	70	/
NGL: (Azote Global)	/	/	/	/	/	/	/
P _t : (Phosphore Total)	/	/	/	/	/	/	/

Moyennes annuelles du rejet, des différents paramètres réglementaires :

	Concentration sortie (mg/L)	Rendement annuel (%)	Nombre écarts observés / an / valeur limite	Nombre écarts observés / an / valeur rédhitoire
DB05 : (Demande Biologique en Oxygène 5 jours)	6,3	90	0	0
DCO : (Demande Chimique en Oxygène)	44,7	94	0	0
MES : (Matière En Suspension)	7,9	97	1	0
NTK : (Azote Kjeldahl)	7,9	91	0	/
NGL: (Azote Global)	76,3	16	/	/
P _t : (Phosphore Total)	8,0	12	/	/

Conformité des bilans :

	Nombre bilans à réaliser	Nombre bilans réalisés	Nombre écarts observés / an / valeur limite	Nombre écarts observés / an / valeur rédhitoire	Conformités paramètres bilans
DB05 : (Demande Biologique en Oxygène 5 jours)	4	6	0	0	Conforme
DCO : (Demande Chimique en Oxygène)	4	6	0	0	Conforme
MES : (Matière En Suspension)	4	6	1	0	Conforme
NTK : (Azote Kjeldahl)	2	2	0	/	Conforme
NGL: (Azote Global)	2	2	/	/	/
P _t : (Phosphore Total)	2	2	/	/	/

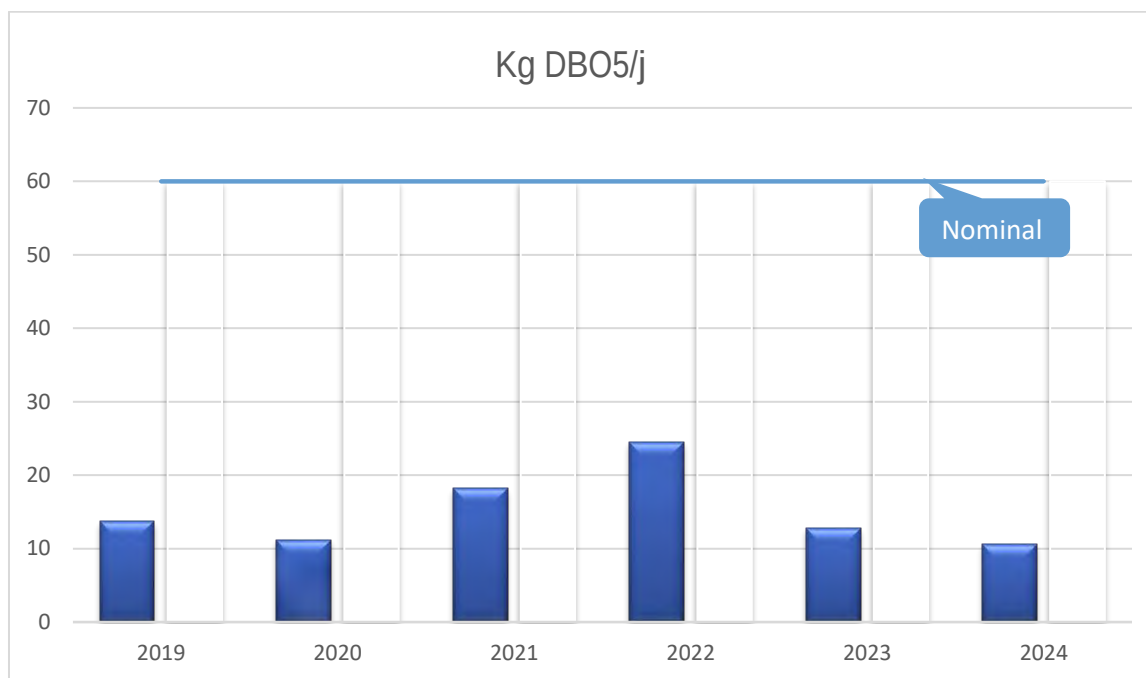
Autosurveillance :

Nombre de bilans réalisés	6 sur 4 réglementaires
Nombre de bilans conformes	100 %

Un rendement épuratoire minimum imposé n'a pas été atteint sur le paramètre MES, lors du bilan 24h du 13/11/2024 (rendement MES calculé : 91 % pour une VL de 94 %). Cela n'a aucune incidence sur la conformité de la station de Bernières-sur-Seine, 1 rendement minimum imposé par la réglementation non atteint est autorisé sur l'ensemble de l'année (source : arrêté du 21 juillet 2015). Le jour de ce contrôle, la concentration du rejet en MES était conforme à la réglementation.

Aucun dépassement de valeurs limites ou rédhitoires, observé sur l'ensemble de l'année 2024.

Evolution de la demande biologique en oxygène :



La DBO5 moyenne mesurée (10.6 kg/jour), sur l'année 2024, représente 18 % de la capacité nominale de la station (60 kg/jour).

Faits marquants 2024 :

Equipements ou faits marquants	Actions engagées
Inondations des files	Inondations des files à tour de rôle afin d'éviter la prolifération des mauvaises herbes.

Le système de traitement de Bosc-Hetrel

Année de création : 2010

Lieu d'implantation : Commune de Criquebeuf/Seine

Commune raccordée : Zone d'activités de Bosc-Hétrel

Charge entrante 2024 : / EH

Capacité nominale : 350 EH

Exutoire : **Aire d'infiltration**

Type de traitement : Disques biologiques

Process file eau :

*1 - Décanteur/digesteur**2 - Disques biologiques**3 - Rejet dans fossés d'infiltration***Capacités de traitement de la station d'épuration :**

Paramètres	Capacités nominales	Valeurs max 2024
Débit	53 m ³ /j	/ m ³ /j
DBO5	21 kg/j	/ kg/j
DCO	42 kg/j	/ kg/j
MES	25 kg/j	/ kg/j
NTK	5 Kg/j	/ Kg/j

Volumes traités :

Volume 2024	/ m ³
Volume moyen journalier	/ m ³
Volume déversé au milieu naturel (point A2)	/ m ³

Bilan des charges :

	Entrée (kg/jour)	Entrée (EH)	Rejets eaux traitées (kg/jour)	Rendements épuratoires
DBO5 : Demande Biologique en Oxygène 5 jours (60 g DBO5/j)	/	/	/	96,7 %
DCO : Demande Chimique en Oxygène (135 g DCO/j)	/	/	/	87,3 %
MES : Matière En Suspension (80 g MES/j)	/	/	/	95,3 %
NTK : Azote kjeldahl (15 g de N/j)	/	/	/	99,2 %

Autosurveillance :

Nombre de bilans réalisés	1 sur 1 réglementaire
Nombre de bilans conformes	100 %

Quantités des sous-produits :

Sous-produits	Quantités	Destinations
Sables		Pas d'évacuation de sables et de graisses
Graisses		
Produits de dégrillage	0 T	Usine d'incinération SMEDAR (Le Grand Quevilly)

Faits marquants 2024 :

- L'étude capacitaire menée à la station de Bosc-Hétrel a relevé des problèmes de dimensionnement de la STEP. Il a été décidé de la supprimer et de raccorder la zone d'activité sur le réseau de Criquebeuf/Seine, et notamment le système de traitement de Lery (déconnexion effective le 12 avril 2024).

Le système de traitement de Clef Vallée d'Eure

Année de création : 2020

Lieu d'implantation : Commune de Clef Vallée d'Eure

Commune raccordée : La Croix Saint Leufroy

Charge entrante 2024 : 380 EH

Capacité nominale : 3230 EH

Exutoire : **L'Eure**

Type de traitement : Boues activées faible charge

Process file eau :

- 1 - Dégrillage
- 2 - Passage en bassin biologique aéré
- 3 - Clarification
- 4 - Rejet dans l'Eure

Process file boue :

- 1 - Extraction du clarificateur
- 2 - Centrifugation
- 3 - Transfert vers Biogaz

Consommation électrique :

Consommation électrique totale	74332 kW/an
Consommation électrique aération (estimée)	37166 kW/an
Quantité de DBO5 éliminée	8196 kg DBO5/an
Consommation électrique / quantité DBO5 éliminée	9,1 kW/kg DBO5 éliminée

Capacités de traitement de la station d'épuration :

Paramètres	Capacités nominales	Valeurs max 2024
Débit	548 m ³ /j	255 m ³ /j
DBO5	194 kg/j	35 kg/j
DCO	423 kg/j	79 kg/j
MES	270 kg/j	43 kg/j
NTK	45 kg/j	12 kg/j
P _{total}	10 kg/j	1.2 kg/j

Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration :

Siccité (boues évacuées)	18,7 %
Tonnage de matières sèches évacuées	9,3 T
Quantité de boues évacuées (matières brutes)	49,9 T
Quantité de MS produites	9,5 tonnes de matières sèches
Production de boues par équivalent habitant / jour (paramètre DBO5)	68 g MS / équivalent habitant /jour

Volumes traités :

Volume 2024	47262 m ³
Volume moyen journalier	130 m ³ (24 % du nominal)
Volume déversé au milieu naturel (point A2)	0 m ³

Bilan des charges :

	Entrée (kg/jour)	Entrée (EH)	Rejets eaux traitées (kg/jour)	Rendements épuration
DBO5 : Demande Biologique en Oxygène 5 jours (60g DBO5/j)	22,8	380	0,41	98,2 %
DCO : Demande Chimique en Oxygène (135 g DCO/j)	56,7	420	1,92	96,6 %
MES : Matière En Suspension (80 g MES/j)	25,4	318	0,96	96,2 %
NTK : Azote Kjeldahl (15 g de N/j)	7,8	520	0,14	98,2 %
P _t : Phosphore Total (4 g de P/j)	0,87	218	0,08	90,8 %

Paramètres analytiques réglementaires à respecter :

	Moyennes journalières à respecter (Données réglementaires)				Moyennes annuelles à respecter (Données réglementaires)		
	Concentration maximale (mg/L)	Rendement limite minimal (%)	Nombre écarts autorisés / an / valeur limite	Concentration réductible (mg/L)	Concentration maximale (mg/L)	Rendement limite minimal (%)	Concentration réductible annuelle (mg/L)
DB05 : (Demande Biologique en Oxygène 5 jours)	20	80	2	25	/	/	/
DCO : (Demande Chimique en Oxygène)	90	75	2	125	/	/	/
MES : (Matière En Suspension)	25	90	2	35	/	/	/
NTK : (Azote Kjeldahl)	10	/	1	/	/	/	/
NGL: (Azote Global)	15	/	1	/	/	/	/
P _t : (Phosphore Total)	2	/	1	/	/	/	/

Moyennes annuelles du rejet, des différents paramètres réglementaires :

	Concentration sortie (mg/L)	Rendement annuel (%)	Nombre écarts observés / an / valeur limite	Nombre écarts observés / an / valeur réductible
DB05 : (Demande Biologique en Oxygène 5 jours)	3,1	98	0	0
DCO : (Demande Chimique en Oxygène)	15,0	97	0	0
MES : (Matière En Suspension)	7,6	96	2	0
NTK : (Azote Kjeldahl)	1,1	98	0	/
NGL: (Azote Global)	2,0	97	/	/
P _t : (Phosphore Total)	0,64	91	/	/

Conformité des bilans :

	Nombre bilans à réaliser	Nombre bilans réalisés	Nombre écarts observés / an / valeur limite	Nombre écarts observés / an / valeur réductible	Conformités paramètres bilans
DB05 : (Demande Biologique en Oxygène 5 jours)	12	12	0	0	Conforme
DCO : (Demande Chimique en Oxygène)	12	12	0	0	Conforme
MES : (Matière En Suspension)	12	12	2	0	Conforme
NTK : (Azote Kjeldahl)	4	4	0	/	Conforme
NGL: (Azote Global)	4	4	0	/	Conforme
P_t : (Phosphore Total)	4	4	0	/	Conforme

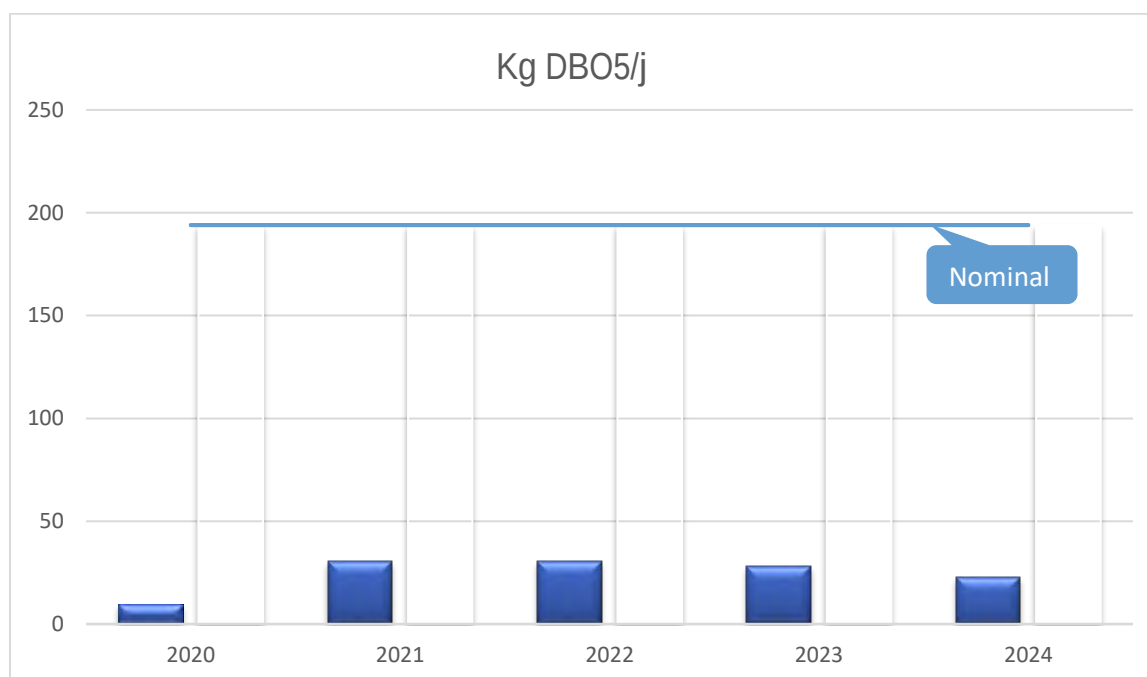
Autosurveillance :

Nombre de bilans réalisés	12 sur 12 réglementaires
Nombre de bilans conformes	100 %

2 rendements épuratoires du paramètre MES sont inférieurs au rendement minimum autorisé (bilans 24h des 21/08/2024 et 27/10/2024, respectivement 88,4 % et 87,5 % pour une VL de 90 %). Néanmoins cela n'engendre pas de non-conformité de la station, puisque 2 écarts sont autorisés sur ce paramètre (Source : arrêté du 21 juillet 2015). De plus, les concentrations des rejets, lors de ces deux bilans, sont très inférieures à la valeur limite maximale autorisée.

Tous les autres bilans, effectués en 2024, respectent les différentes valeurs limites, réductibles et rendements épuratoires minimums, imposés par la réglementation.

Evolution de la demande biologique en oxygène :



La DBO5 moyenne mesurée (22.8 kg/jour), sur l'année 2024, représente 12 % de la capacité nominale de la station (194 kg/jour).

Quantités des sous-produits :

Sous-produits	Quantités	Destinations
Sables		Pas d'évacuation de sables et de graisses
Graisses		
Produits de dégrillage	1,7 T	Usine d'incinération SMEDAR (Le Grand Quevilly)

Faits marquants 2024 :

Equipements ou faits marquants	Actions engagées
Fonctionnement anormal de la centrifugeuse (11/2024)	Consigne du constructeur, Andritz, de limiter les extractions

Le système de traitement Les Trois Lacs

Année de création : 2005

Lieu d'implantation : Fontaine la Verte

Commune raccordée : Fontaine la Verte

Charge entrante 2024 : 422 EH

Capacité nominale : 250 EH

Exutoire : Fossé

Type de traitement : Bio disque

Process file eau :

- 1 – Décanteur / digesteur
- 2 - Disques biologiques
- 3 - Rejet dans fossés d'infiltration

Consommation électrique :

Consommation électrique totale	5726 kW/an
Quantité de DBO5 éliminée	9132 kg DBO5/an
Consommation électrique / quantité DBO5 éliminée	0,63 kW/kg DBO5 éliminé

Capacités de traitement **ent de la station d'épuration** :

Paramètres	Capacités nominales	Valeurs max 2024
Débit	38 m ³ /j	18 m ³ /j
DBO5	15 kg/j	39 kg/j

Volumes traités :

Volume 2024 (estimé)	6222 m ³
Volume moyen journalier	17,0 m ³
Volume déversé au milieu naturel (point A2)	0 m ³

Bilan des charges :

	Entrée (kg/jour)	Entrée (EH)	Rejets eaux traitées (kg/jour)	Rendements épuration
DBO5 : Demande Biologique en Oxygène 5 jours (60g DBO5/j)	25,3	422	0,3	98,8 %
DCO : Demande Chimique en Oxygène (135 g DCO/j)	46,4	344	2,3	95,0 %
MES : Matière En Suspension (80 g MES/j)	22,9	286	1,3	94,3 %

Paramètres analytiques réglementaires à respecter :

	Moyennes journalières à respecter (Données réglementaires)				Moyennes annuelles à respecter (Données réglementaires)		
	Concentration maximale (mg/L)	Rendement limite minimal (%)	Nombre écarts autorisés / an / valeur limite	Concentration réductible (mg/L)	Concentration maximale (mg/L)	Rendement limite minimal (%)	Concentration réductible annuelle (mg/L)
DB05 : (Demande Biologique en Oxygène 5 jours)	35	60	0	70	/	/	/
DCO : (Demande Chimique en Oxygène)	200	60	0	400	/	/	/
MES : (Matière En Suspension)	/	50	0	85	/	/	/
NTK : (Azote Kjeldahl)	40	/	0	/	/	/	/
NGL: (Azote Global)	/	/	/	/	/	/	/
P _t : (Phosphore Total)	/	/	/	/	/	/	/

Moyennes annuelles du rejet, des différents paramètres réglementaires :

	Concentration sortie (mg/L)	Rendement annuel (%)	Nombre écarts observés / an / valeur limite	Nombre écarts observés / an / valeur réductible
DB05 : (Demande Biologique en Oxygène 5 jours)	20,0	99	0	0
DCO : (Demande Chimique en Oxygène)	136	95	1	0
MES : (Matière En Suspension)	7,6	96	0	1
NTK : (Azote Kjeldahl)	6,1	96	0	/
NGL: (Azote Global)	39,0	72	/	/
P _t : (Phosphore Total)	10,8	52	/	/

Conformité des bilans :

	Nombre bilans à réaliser	Nombre bilans réalisés	Nombre écarts observés / an / valeur limite	Nombre écarts observés / an / valeur réductible	Conformités paramètres bilans
DB05 : (Demande Biologique en Oxygène 5 jours)	2	2	0	0	Conforme
DCO : (Demande Chimique en Oxygène)	2	2	1	0	Non conforme
MES : (Matière En Suspension)	2	2	0	1	Non conforme
NTK : (Azote Kjeldahl)	2	2	0	/	Conforme
NGL: (Azote Global)	2	2	/	/	/
P_t : (Phosphore Total)	2	2	/	/	/

Autosurveillance :

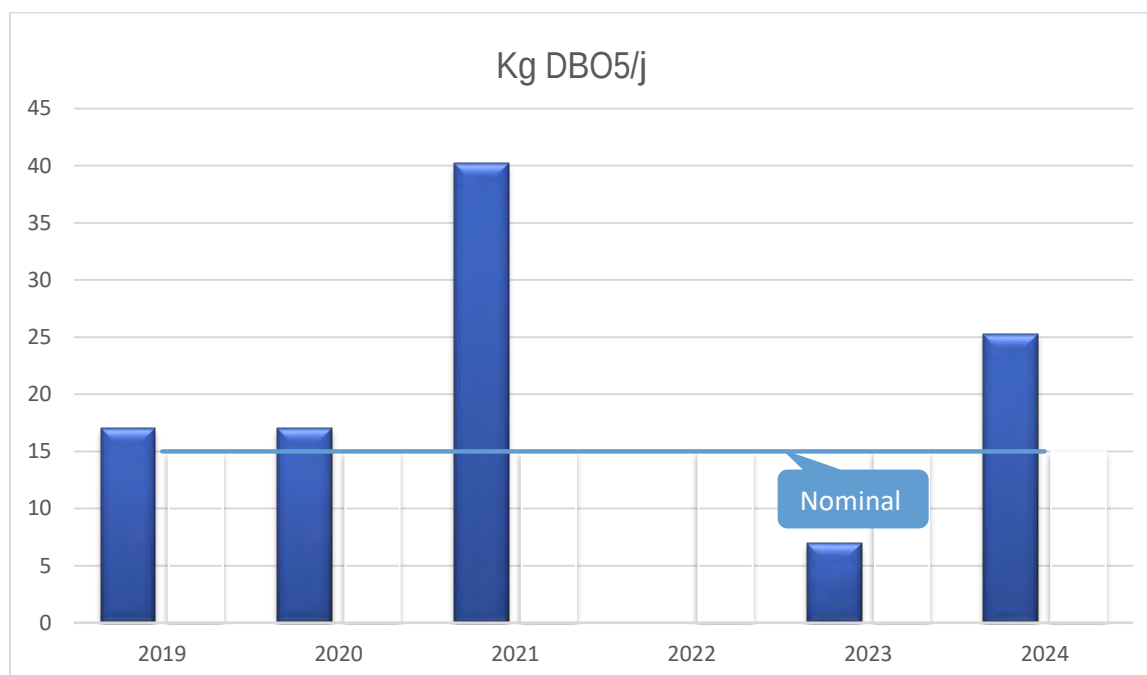
Nombre de bilans réalisés	2 sur 2 réglementaires
Nombre de bilans conformes	50 %

La station de Fontaine la Verte n'est pas conforme.

Le bilan 24h de fonctionnement du 19/09/2024 ne respecte pas les prescriptions réglementaires :

- Dépassement de la valeur réductible de rejet sur le paramètre MES (140 mg/L pour une VR de 85 mg/L) entraînant une non-conformité systématiquement.
- Dépassement de la valeur limite de rejet sur le paramètre DCO (205 mg/L pour une VL de 200 mg/L) entraînant une non-conformité (les dépassements de valeurs limites ne sont pas autorisés à la station de Fontaine la Verte (source : arrêté du 21 juillet 2015)).

Evolution de la demande biologique en oxygène :



La DBO5 moyenne mesurée (25,3 kg/jour), sur l'année 2024, représente 169 % de la capacité nominale de la station (15 kg/jour). Cependant, cette valeur est à relativiser, l'un des deux bilans 24h est très atypique (valeurs très élevées) en comparaison des données issues de l'historique de la station. L'hypothèse d'une erreur lors du prélèvement est envisagée.

Quantités des sous-produits :

Sous-produits	Quantités	Destinations
Sables		Pas d'évacuation de sables et de graisses
Graisses		
Produits de dégrillage	210 kg	Usine d'incinération SMEDAR (Le Grand Quevilly)

Faits marquants 2024 :

Equipements ou faits marquants	Actions engagées
Aucun fait marquant en 2024	/

Le système de traitement de Surville

Année de création : 2021

Lieu d'implantation : Commune de Surville

Commune raccordée : Surville, Lotissement de la Renardière

Capacité nominale : 215 EH

Exutoire : **Aire d'infiltration**

Charge entrante 2024 : 215 EH

Type de traitement : Filtre Planté

Process file eau :

- 1 - Dégrillage
- 2 - Relevage
- 3 - 1^{er} étage de Macrophylltres
- 4 - Chasse à siphon
- 5 - 2^{ème} étage de filtres à sable
- 6 - Comptage
- 7 - Rejet sur air d'infiltration

Consommation électrique :

Consommation électrique totale	1007 kW/an
Quantité de DBO5 éliminée	1862 kg DBO5/an
Consommation électrique / quantité DBO5 éliminée	0,54 kW/kg DBO5 éliminée

Capacités de traitement de la station **d'épuration** :

Paramètres	Capacités nominales	Valeurs max 2024
Débit	32,3 m³/j	10 m³/j
DBO5	12,9 kg/j	22 kg/j
DCO	25,8 kg/j	36 kg/j
MES	19,4 kg/j	20 kg/j
NTK	3,23 kg/j	1,8 kg/j
P _{total}	0,65 kg/j	0,3 kg/j

Volumes traités :

Volume 2024 (estimé)	3550 m³
Volume moyen journalier	9,7 m³
Volume déversé au milieu naturel (point A2)	0 m³

Bilan des charges :

	Entrée (kg/jour)	Entrée (EH)	Rejets eaux traitées (kg/jour)	Rendements épuratoires
DB05 : Demande Biologique en Oxygène 5 jours (60 g DB05/j)	12,9	215	0,2	98,4 %
DCO : Demande Chimique en Oxygène (135 g DCO/j)	21,8	161	0,9	95,9 %
MES : Matière En Suspension (80 g MES/j)	11,1	139	0,2	98,1 %
NTK : Azote kjeldahl (15g de N/j)	1,6	107	0,3	81,3 %

Paramètres analytiques réglementaires à respecter :

	Moyennes journalières à respecter (Données réglementaires)				Moyennes annuelles à respecter (Données réglementaires)		
	Concentration maximale (mg/L)	Rendement limite minimal (%)	Nombre écarts autorisés / an / valeur limite	Concentration réductible (mg/L)	Concentration maximale (mg/L)	Rendement limite minimal (%)	Concentration réductible annuelle (mg/L)
DB05 : (Demande Biologique en Oxygène 5 jours)	35	60	0	70	/	/	/
DCO : (Demande Chimique en Oxygène)	125	60	0	250	/	/	/
MES : (Matière En Suspension)	30	50	0	75	/	/	/
NTK : (Azote Kjeldahl)	/	/	/	/	20	70	/
NGL: (Azote Global)	/	/	/	/	/	/	/
P _t : (Phosphore Total)	/	/	/	/	/	/	/

Moyennes annuelles du rejet, des différents paramètres réglementaires :

	Concentration sortie (mg/L)	Rendement annuel (%)	Nombre écarts observés / an / valeur limite	Nombre écarts observés / an / valeur réductible
DB05 : (Demande Biologique en Oxygène 5 jours)	22,5	98	0	0
DCO : (Demande Chimique en Oxygène)	98,0	96	0	0
MES : (Matière En Suspension)	24,0	98	1	0
NTK : (Azote Kjeldahl)	13,9	90	0	/
NGL: (Azote Global)	79,9	42	/	/
P _t : (Phosphore Total)	12,0	35	/	/

Conformité des bilans :

	Nombre bilans à réaliser	Nombre bilans réalisés	Nombre écarts observés / an / valeur limite	Nombre écarts observés / an / valeur réductible	Conformités paramètres bilans
DB05 : (Demande Biologique en Oxygène 5 jours)	2	2	0	0	Conforme
DCO : (Demande Chimique en Oxygène)	2	2	0	0	Conforme
MES : (Matière En Suspension)	2	2	1	0	Non conforme
NTK : (Azote Kjeldahl)	2	2	0	/	Conforme
NGL: (Azote Global)	2	2	/	/	/
P _t : (Phosphore Total)	2	2	/	/	/

Autosurveillance :

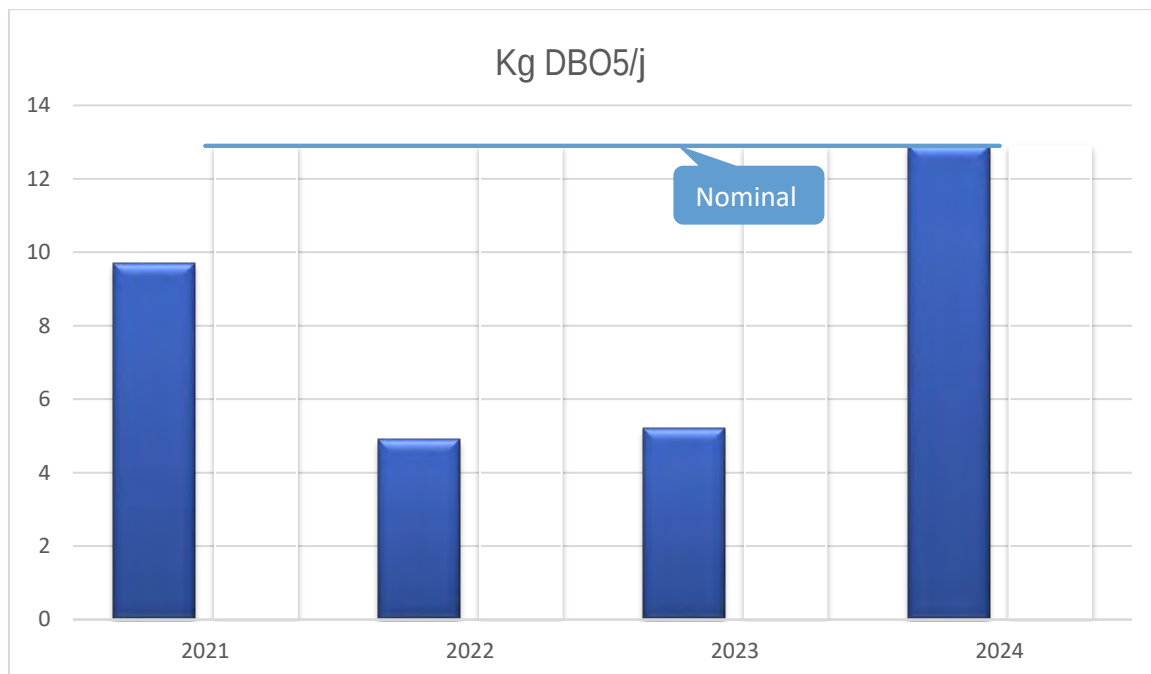
Nombre de bilans réalisés	2 sur 2 réglementaires
Nombre de bilans conformes	50 %

La station de Surveillance n'est pas conforme aux prescriptions réglementaires.

Le bilan 24h de fonctionnement du 13/09/2024 n'est pas conforme.

- Dépassement de la valeur limite de rejet sur le paramètre MES (32 mg/L pour une VL de 30 mg/L) entraînant une non-conformité (les dépassements de valeurs limites ne sont pas autorisés à la station de Surville (source : arrêté du 21 juillet 2015).

Evolution de la demande biologique en oxygène :



Le système de traitement de Val Richard

Année de création : 2007

Lieu d’implantation : Commune de Criquebeuf/Seine

Commune raccordée : Zone d’activités de Val Richard

Capacité nominale : 70 EH

Type de traitement : Filtre à sable

Process file eau :

- 1 - Dégrilleur*
- 2 - Fosse toutes eaux*
- 3 - Filtre à sables*
- 4 - Lit d’épandage.*

Rejet moyen : la station ne fait pas l’objet d’auto surveillance réglementaire

Faits marquants :

- La station est exploitée en régie depuis le 1^{er} janvier 2014.

Synthèse annuelle des différents systèmes de traitement :

	Stations gérées en prestation de service	Stations gérées par la régie	Total
Somme volumes entrants (m ³ /an)	5134704	474327	5609031
Somme volumes sortants (m ³ /an)	5181996	479014	5661010
Somme charge entrante (Kg/an)	1569402	222487	1791889
Somme charge sortante (Kg/an)	10972	2879	13851
Somme charge éliminée (kg/an)	1558430	219608	1778038
Charge éliminée (%)	99,3	98,7	99,2
Somme boues produites (m ³)	211852	22695	234547
Somme matières sèches produites (m ³)	1487	196	1683

Synthèse de l'autosurveillance de l'ensemble des stations d'épuration :

Relevés réglementaires et données générées pour la conduite des stations d'épuration :

Données générées (relevés ou analyses)	Type de données	Nombre de données
Débits entrée et sortie	Données réglementaires	8080
Débits filière boues	Données réglementaires	1104
Pluviométrie	Données réglementaires	3583
Suivi réactifs entrant et déchets générés	Données réglementaires	798
Suivi dépôt matières de vidanges et boues	Données réglementaires	1091
Bilans 24h	Données réglementaires	303
Données issues des bilans 24h	Données réglementaires	4582
Rendement calculés	Données réglementaires	1258
Analyses filière boues	Données réglementaires	850
Analyses diverses	Pour la conduite des stations	1675

Partie analytique réglementaire :

Interprétations (analyses réglementaires)	Valeur limite	%	Valeur rédhibitoire	%	Rendement non atteint	%
4582 données analytiques						
1258 rendements calculés	14	0,3	2	0,04	15	1,2

- 2 données brutes, sur les 4582 données collectées (soit 0,04 % des données analytiques), ont engendré des non-conformités systématiques (dépassement d'une valeur rédhibitoire réglementaire). Cela concerne les stations de Fontaine la Verte (MES) et d'Ecoparc II (Pt).

- 14 données brutes, sur les 4582 données collectées (soit 0,3 % des données analytiques), ont dépassé les valeurs limites de rejets autorisées
Cela concerne les stations de Surville (MES), Fontaine la Verte (DCO), Martot (DCO), d'Ecoparc II (Pt, 2 fois pour des MES), de Lery (DCO, NGL, NTK) et de Louviers (DBO5, DCO, 3 fois pour des MES).

6 dépassements de valeurs limites ont engendré des non-conformités pour les stations de Surville et Fontaine la Verte, pour lesquelles aucun dépassement de valeurs limites est autorisé sur une année.

Les dépassements de valeurs limites de Martot, d'Ecoparc, de Lery et de Louviers n'entraînent pas de non-conformités, puisqu'il est autorisé :

1 dépassement de VL pour la DCO, à la station de Martot.

2 dépassements de VL pour le Pt et 3 dépassements pour les MES, à la station d'Ecoparc.

9 dépassements de VL pour la DCO, 5 dépassements pour le NTK et 5 dépassements pour le Pt, à la station de Lery.

5 dépassements de VL pour la DBO5, 5 dépassements pour la DCO et 5 dépassements pour les MES, à la station de Louviers.

- Les 15 rendements inférieurs à la valeur limite minimum imposée concernent les stations de :
 - o Clef Vallée d'Eure :
2 rendements inférieurs à la valeur limite (MES), n'engendrant pas de non-conformité (car 2 rendements inférieurs autorisés sur l'ensemble d'une année).
 - o Bernières-sur-Seine :
1 rendement inférieur à la valeur limite (MES), n'engendrant pas de non-conformité (car 1 rendement inférieur autorisé sur l'ensemble d'une année).
 - o Ecoparc II :
6 rendements inférieurs à la valeur limite (MES), engendrant une non-conformité (car 3 rendements inférieurs autorisés sur l'ensemble d'une année).
3 rendements inférieurs à la valeur limite (DCO), n'engendrant pas de non-conformité (car 3 rendements inférieurs autorisés sur l'ensemble d'une année).

2 rendements inférieurs à la valeur limite (Pt), n’engendrant pas de non-conformité (car 2 rendements inférieurs autorisés sur l’ensemble d’une année).

Partie administrative réglementaire :

112 fiches informations (déclarations d’évènements, d’écarts de performances, ...) ont été rédigées et envoyées aux différentes instances réglementaires.

	Nombre de fiche info	Panne /maintenance équipement station	Débordements A2	Débordements A5	Dysfonctionnement bilan 24h	Entrées eaux claires	Concentration entrée atypique	Concentration sortie supérieure à la valeur limite	Concentration sortie supérieure à la valeur réhibitoire	Rendement épuratoire non atteint
Alizay	7		5		2					
Bernières sur Seine	4				1	2				1
Clef Vallée d’Eure	7	3			2					2
Ecoparc II	15	1	5		1			2		6
Fontaine la Verte	1								1	
Martot	4	2	1					1		
Surville	2						1	1		
Lery	42	1	37		4					
Aubevoye	4	1	3							
Louviers	26	1	2	23						
Total	112	9	53	23	10	2	1	4	1	9

- o 9 fiches informations concernent des pannes ou maintenances d’équipements des stations, pouvant impacter les performances épuratoires des stations, le temps de l’intervention (soit : 8 %).
- o 53 fiches informations concernent des débordements au point A2 des stations (soit : 47 %), en raison d’une forte pluviométrie et de maintenances ou réparations d’équipements.
- o 23 fiches informations concernent des débordements au point A5 des stations (soit : 21 %), en raison d’une forte pluviométrie
- o 10 fiches informations concernent des problèmes de mise en œuvre de bilans 24h réglementaires (soit : 9 %).
- o 2 fiches informations concernent des entrées d’eaux claires importantes en période de fortes pluies (soit : 2 %).

- o 14 fiches informations concernent des dépassements de valeur limites ou rédhibitoires, ou des rendements épuratoires qui ne satisfont pas aux exigences réglementaires (soit : 13 %).

2. INDICATEURS DE PERFORMANCE

2.1 TAUX DE DESSERTE PAR DES RESEAUX DE COLLECTE

Taux de raccordement systèmes d'assainissement CASE : 89 %

2.2 INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX DE COLLECTE

Obligations réglementaires

Le décret du 27 janvier 2012 précise qu'à l'échéance du 31 décembre 2013, les collectivités doivent avoir établi un descriptif détaillé des réseaux d'eau et d'assainissement

L'arrêté du 2 décembre 2013 (JO du 19 décembre 2013) assure l'articulation entre l'obligation de réaliser un descriptif détaillé introduite par le décret du 27 janvier 2012 et l'arrêté du 2 mai 2007 sur le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service. Il **modifie notamment les critères d'évaluation** des indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux en introduisant un nouveau barème de 0 à 120 points (précédent barème sur 100 points).

Ce même arrêté précise qu'il faut que ce nouvel indice atteigne un total de 40 points sur les 45 premiers points accessibles pour que le service dispose d'un descriptif détaillé. D'autre part, cet arrêté stipule que l'atteinte de ce seuil de 40 points (sur 45 attribuables) conditionne l'attribution des points suivants alloués par le barème (entre les cotations 45 et 120 points - effet « palier »).

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale a été calculé conformément à ce nouveau barème. Cette disposition introduit une rupture avec les valeurs des années antérieures de cet indice.

Tableau 11 : indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux

	2024	
Caractéristiques	OUI	NON
A – Plan du réseau de collecte		
A1-Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements	10	/
A2-Mise à jour du plan au moins annuelle	5	/
B – Informations sur les éléments constitutifs du réseau		
B1-Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)	10	
B2-Existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations	10	

	2024	
Caractéristiques	OUI	NON
B3-Localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs...)	10	
B4- dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre 2 regards de visite)	10	
C – Informations sur les interventions sur le réseau (40 points supplémentaires au maximum)		
C1- Définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau (0 pour une réalisation partielle)	10	0
C2- Localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement) (0 pour une réalisation partielle)	10	0
C3- Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement. On entend par plan pluriannuel de renouvellement un programme détaillé de travaux assorti d'un estimatif chiffré portant au moins sur 3 ans	10	0
C4- Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement	10	0
Total	95	

2.3 CONFORMITE DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS

La conformité de la collecte des effluents est évaluée au regard de la directive ERU (Indicateur de contrôle annuel utile à l'évaluation du respect du droit européen en matière d'assainissement collectif). Un système de collecte d'Agglomération d'assainissement est conforme si on ne constate aucun rejet ou des déversements par temps secs supérieur à 5% de la taille de l'Agglomération d'assainissement.

Tableau 12 : conformité de la collecte des effluents

Système de collecte	Conformité	
	Oui	Non
Louviers		x
Léry	x	
Acquigny	x	
Ecoparc II	x	
Surville	x	
Alizay	x	
Igoville	x	
Bosc Hetrel	x	
Martot	x	
Aubevoye	x	
La Croix Saint Leufroy	x	
Bernières sur Seine	x	
Fontaine la Verte	x	

- La non-conformité du système de collecte de Louviers est dû à une non transmission des déversements sous formats SANDRE. Une mise à jour du scénario SANDRE a été envoyé pour pouvoir être validé et envoyé les données attendues.

2.4 CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION

La conformité des équipements est évaluée au regard de la directive ERU (Indicateur de contrôle annuel utile à l'évaluation du respect du droit européen en matière d'assainissement collectif). Un système de traitement des eaux usées d'une Agglomération est conforme en équipement si l'installation est jugée suffisante en l'état pour traiter les effluents qu'il reçoit. Il n'est pas nécessaire, en ce cas, de préconiser des investissements supplémentaires au titre de la directive ERU.

Tableau 13 : **conformité des équipements d'épuration**

Systèmes de traitement	Conformités	
	Oui	Non
Louviers	x	
Lery		x
Acquigny	x	
Ecoparc II		x
Surville		x
Alizay	x	
Igoville	x	
Bosc Hetrel	/	/
Val Richard	/	/
Martot	x	
Aubevoye	x	
La Croix Saint Leufroy	x	
Bernières sur Seine	x	
Fontaine la Verte		x

- La non-conformité du système d'assainissement d'Ecoparc est due à un dépassement de valeur rédhitoire, lors d'un bilan 24h, sur le paramètre phosphore total, ainsi que le rendement minimum épuratoire non atteint pour 6 analyses de MES.
- La non-conformité du système d'assainissement de Surville est due à un dépassement de la valeur limite réglementaire, lors d'un bilan 24h, sur une analyse des matières en suspension.
- La non-conformité du système d'assainissement de Fontaine la Verte est due à un dépassement de valeur rédhitoire, lors d'un bilan 24h, sur le paramètre MES, ainsi que le dépassement d'une valeur limite de rejet sur le paramètre DCO.
- La non-conformité du système d'assainissement de Lery est due à une invalidité du dispositif d'autosurveillance donnée par l'Agence de l'Eau. Depuis, les essais de garanties des travaux réalisés sur le point A2 concerné par l'invalidité.

2.5 CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION

La conformité de la performance des ouvrages est évaluée au regard de la directive ERU (Indicateur de contrôle annuel utile à l'évaluation du respect du droit européen en matière d'assainissement collectif). Un système de traitement des eaux usées d'une Agglomération d'assainissement est conforme en performance s'il a respecté, sur l'année, l'ensemble des prescriptions environnementales qui lui étaient imposées.

Tableau 14: **conformité de la performance des ouvrages d'épuration**

Systèmes d'assainissement	Conformités	
	Oui	Non
Louviers		x
Léry		x
Acquigny	x	
Ecoparc II		x
Surville		x
Alizay	x	
Igoville	x	
Bosc Hetrel	x	
Martot	x	
Aubevoye	x	
La Croix Saint Leufroy	x	
Bernières sur Seine	x	
Fontaine la Verte		x

2.6 TAUX DE BOUES EVACUEES DE FAÇON CONFORME

Pour chaque station, la conformité des filières de traitement est évaluée par la formule suivante :

- Conformité des filières de traitement = (Tonnes de matières sèches totales admises par une filière conforme / Tonnes de matières sèches de boues évacuées) x 100

Tableau 15 : Taux de boues évacuées de façon conforme

	Tonnes de matières sèches admises par une filière conforme	Tonnes de matières sèches évacuées	Conformité
Louviers, Pinterville, Incarville	921 T	921 T	100 %
Val-de-Reuil, Poses, Le Vaudreuil, Léry	679 T	679 T	100 %
Acquigny	15,4 T	15,4 T	100 %
Parc d'activités de Louviers Sud	73,2 T	73,2 T	100 %
Martot	7,6 T	7,6 T	100 %
Alizay	17 T	17 T	100 %
Igoville	22,3 T	22,3 T	100 %
Bosc Hetrel (Criquebeuf)	/	/	/
Aubevoye	453 T	453 T	100 %
La Croix Saint Leufroy	9,3 T	9,3 T	100 %
Venables	/	/	/
Bernières sur Seine	/	/	/

Le plan d'épandage d'Acquigny est en cours de révision.

2.7 TAUX DE DEBORDEMENT DES EFFLUENTS DANS LES LOCAUX DES USAGERS

Le taux de débordement 2024 est de 0.1% par milliers d'habitants.

2.8 NOMBRE DE POINTS DU RESEAU DE COLLECTE NECESSITANT DES INTERVENTIONS FREQUENTES DE CURAGE

Le nom d'interventions de débouchage est de 330.

Les points noirs identifiés sont au nombre de 31. Ils sont curés plusieurs fois par an.

Le nombre de point du réseau (y compris réseau pluvial) nécessitant des interventions est de 3,798 par centaines de km.

2.9 TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX DE COLLECTE

Linéaire renouvelé en 2017	Linéaire renouvelé en 2018	Linéaire renouvelé en 2019	Linéaire renouvelé en 2020	Linéaire renouvelé en 2021	Linéaire renouvelé en 2022	Linéaire renouvelé en 2023	Linéaire renouvelé en 2024
0 ml	60 ml	0 ml	416 ml	2256 ml	2944 ml	226 ml	235 ml

$100 \times \text{Linéaire renouvelé des 5 dernières années} / 5 \times \text{le linéaire total}$

Le taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte est de 0,1 % .

MISE EN PLACE D'UN DIAGNOSTIC PERMANENT ET REALISATION D'UN DIAGNOSTIC DECENNAL

L'agglomération réalise des inspections télévisées en fonction du fonctionnement quotidien des systèmes de collecte. En parallèle, les travaux pour la mise en place d'un diagnostic permanent sont en cours et un diagnostic décennal a également démarré. Ces diagnostics sont avant tout une obligation réglementaire et permettent à la collectivité de mieux connaître le fonctionnement de ses systèmes d'assainissement. Il permet d'aboutir à un programme de renouvellement et d'investissement cohérent pour aboutir à un fonctionnement optimisé de son réseau.

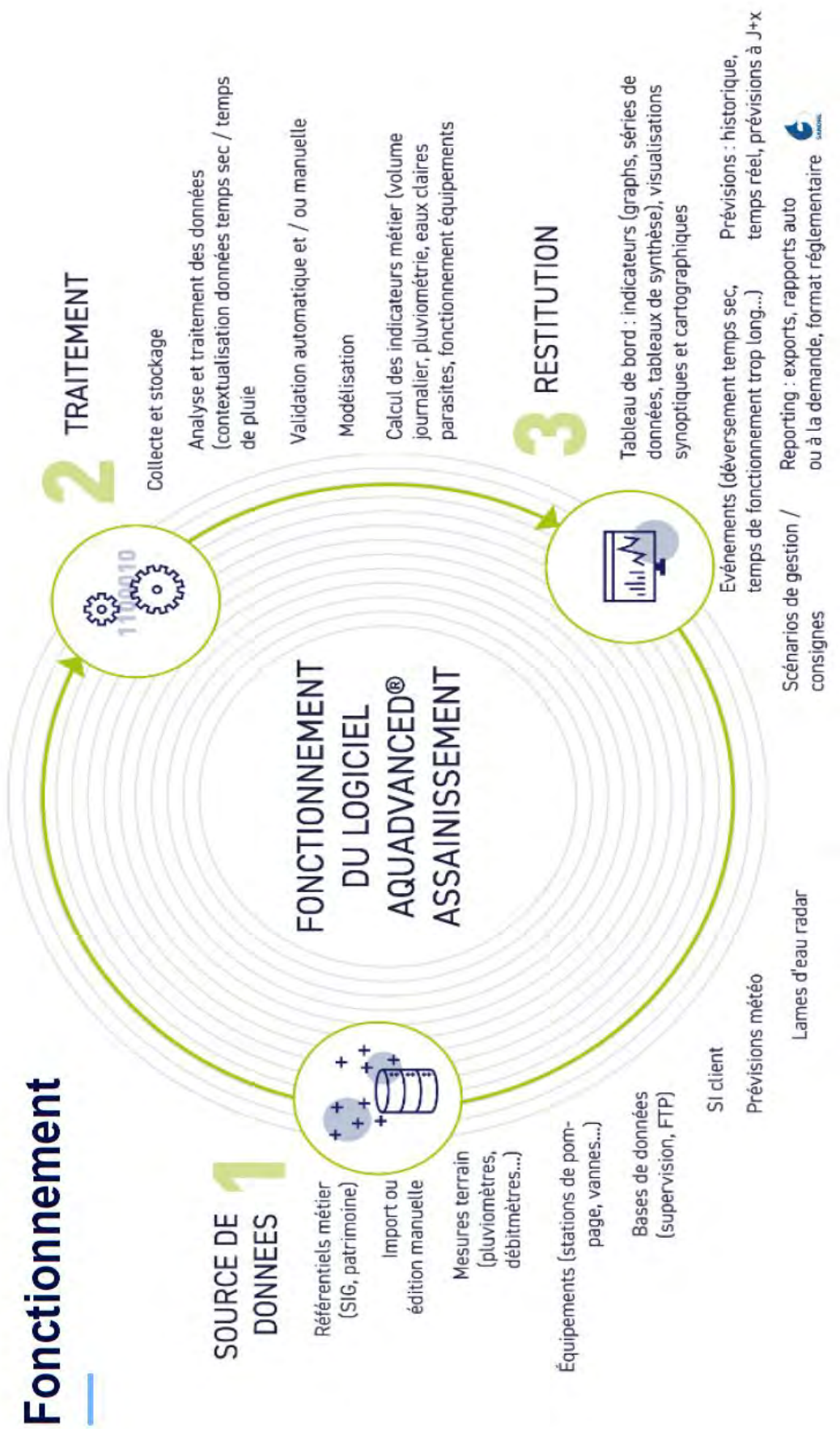
Diagnostic permanent : Celui-ci consiste à sectoriser le réseau d'assainissement en sous bassin de collecte grâce aux 70 mesures de débits installées. Les données remontent sur une supervision et un logiciel de traitement de données. Cela permet une analyse permanente du fonctionnement hydraulique du réseau. Les objectifs sont multiples :

- Suivre et analyser le fonctionnement par rapport aux ECPP et ECPM
- Optimiser le renouvellement ou la réhabilitation des réseaux
- Optimiser le fonctionnement des systèmes de traitement

Diagnostic décennal : Celui-ci consiste à réaliser un diagnostic complet des systèmes d'assainissement de l'agglomération sur l'ensemble de ses équipements et ouvrages :

- Les réseaux d'assainissement publics grâce des visites terrain, des ITV, des mesures de débits
- Les postes de refoulement et relevage grâce à une visite terrain
- Les station d'épurations grâce à des visites terrain et des bilans analytiques.
- Les réseaux d'assainissement privés grâce à des visites terrains

L'objectif principal de ce diagnostic est d'aboutir à un programme pluriannuel d'investissement actualisé et d'optimiser le fonctionnement des systèmes d'assainissement par rapport au milieu naturel.



2.10 CONFORMITE DES PERFORMANCES DES EQUIPEMENTS D'EPURATION AU REGARD DES PRESCRIPTIONS DE LA POLICE DE L'EAU

Tableau 16 : performances des équipements d'épuration

	Nombre d'analyses réalisées en 2024	Nombre d'analyses conformes	indicateurs
Louviers, Pinterville, Incarville	52	52	100 %
Val-de-Reuil, Poses, Le Vaudreuil, Léry, Saint Pierre du Vauvray, Saint Etienne du Vauvray, Pont de l'Arche	106	106	100 %
Acquigny	24	24	100 %
Ecoparc II	24	23	96 %
Bosc Hetrel	/	/	/
Martot	4	4	100 %
Alizay	12	12	100 %
Igoville	6	6	100 %
Aubevoye	52	52	100 %
Venables	2	1	50 %
Champenard	/	/	/
La Croix Saint Leufroy	12	12	100 %
Bernières sur Seine	6	6	100 %
Survill	2	1	50 %

D'un point de vue strictement analytique, les stations de Louviers, Lery, Aubevoye, Acquigny, Martot, Alizay, Igoville, La Croix Saint Leufroy et Bernières-sur-Seine sont conformes.

Les stations d'Ecoparc II, Venables et Survill, sont quant à elles non conformes (dépassements d'une valeur rédhibitoire ou valeurs limites, voir la partie systèmes de traitements).

2.11 INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL PAR LES RESEAUX DE COLLECTE

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120. Ces éléments sont communs à tous les types de réseaux.

Tableau 17 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel

Caractéristiques	Oui	Non	Note
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs.	+20	0	+20
Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet.	+10	0	+10
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversement et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement.	+20	0	+20
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet.	+30	0	+20
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des STEP des agglomérations d'assainissement et les résultats.	+10	0	+10
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur.	+10	0	+5
TOTAL	-	-	+85

Un diagnostic permanent est mis en place depuis le 01 semestre 2024.

Caractéristiques	Oui	Non	Note
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.	+10	0	+10

GLOSSAIRE

Auto surveillance : L'auto surveillance s'inscrit dans l'objectif de qualité du fonctionnement des systèmes d'assainissement prescrit par la Directive Eaux Résiduaires Urbaines (DERU).

DBO Demande biologique en oxygène (DBO5) : Indice de pollution de l'eau qui traduit sa teneur en matières organiques par la quantité d'oxygène nécessaire à la dégradation de ces matières. Mesure la quantité de matière biodégradable contenue dans l'eau. DBO5 (demande biologique en oxygène en 5 jours).

DCO Demande chimique en oxygène (DCO) : Quantité de l'ensemble de la matière oxydable. Elle correspond à la quantité d'oxygène qu'il faut fournir grâce à des réactifs chimiques puissants, pour oxyder les matières contenues dans l'effluent. Idem DBO, incluses en plus les substances qui ne sont pas biodégradables.

Azote Total Kjeldahl (NTK) : Ce paramètre quantifie la fraction réduite de la pollution azotée : c'est la somme de l'azote organique (protéines par exemple) et de l'azote ammoniacal.

Azote Global (NGL) : Ce paramètre quantifie la pollution azotée d'un effluent : il est obtenu en faisant la somme d'Azote Total Kjeldahl (NTK) et de l'azote oxydé : Azote nitreux (nitrite / N-NO₂) + Azote nitrique (nitrate / N-NO₃).

Phosphore total (Pt) : Ce paramètre quantifie la pollution phosphoré d'un effluent : il est obtenu en faisant la somme du phosphore inorganique (polyphosphates) et du phosphore organique (phospholipides).

Débit entrant : Le débit entrant dans le système de traitement d'eaux usées est le volume journalier, moyen au cours de l'année, d'effluent provenant du réseau de collecte entrant dans le système (exprimé en m³/j).

Eaux usées : Les eaux usées sont des eaux altérées par les activités humaines à la suite d'un usage domestique, industriel, artisanal, agricole ou autre. Elles sont considérées comme polluées et doivent être traitées.

Eaux usées domestiques : Eaux usées issues principalement d'un usage domestique de l'eau.

Eaux usées industrielles : Eaux usées issues principalement d'un usage industriel de l'eau.

Epuration : Processus destiné à réduire ou à supprimer les éléments polluants contenus dans l'eau. Ce processus s'effectue principalement dans les stations d'épuration. Elle peut également être naturelle, bien que plus lente (autoépuration).

Equivalent Habitant (EH) : Unité arbitraire de la pollution organique des eaux représentant la qualité de matière organique rejetée par jour et par habitant. 1 EH = 60 g de DBO5 / jour.

Matières en suspension (MES) : Particules insolubles présentes en suspension dans l'eau. Elles s'éliminent en grande partie par décantation. Une des mesures classiques de la pollution des eaux.

Rejet : Restitution d'eau à la rivière après usage. Le niveau de pollution du rejet dépend de la façon dont l'eau a été traitée. On parle de rejet industriel, de rejet ménager, de rejet agricole suivant l'origine des eaux usées. On emploie quelquefois « effluent » dans le sens de rejet.

Réseau de collecte : Le réseau de collecte désigne le réseau de canalisations qui recueille et achemine les eaux usées depuis la partie publique des branchements particuliers, ceux-ci compris, jusqu'au point de rejet dans le milieu naturel ou dans le système de traitement ou un autre système de collecte.

Réseau séparatif : Réseau de collecte pour lequel les eaux domestiques et les eaux pluviales sont séparées, il y a donc un double réseau.

Réseau unitaire : Réseau de collecte recevant les eaux usées et pluviales.

Système d'assainissement : Système permettant la collecte, le transport et le traitement des eaux. C'est l'ensemble des équipements de collecte et de traitement des eaux usées et pluviales.

ANNEXES

Le prix et la qualité de l’eau

Service public de l’assainissement

ANNEXE 1 : Détail des postes de refoulement	219
Annexe 2 : Interventions réalisées sur le réseau d’assainissement en 2024	225
Annexe 3 : Modèle de rapport de diagnostic d’assainissement collectif	230

ANNEXE 1 : DETAIL DES POSTES DE REFOULEMENT

Communes	Libellés installations	Communes	Libellés installations
Acquigny	Poste Acquigny Grandes ruelles	Manoir sur seine	Poste Rue des Loges au Manoir sur Seine
Acquigny	Poste Acquigny La Poterie	Manoir sur seine	Poste Rue petite Varennes au Manoir sur Seine
Acquigny	Poste Acquigny Route de Pacy	Manoir sur seine	Poste nouveau lotissement
Acquigny	Poste Acquigny Les Sablons	Martot	Poste Martot Rue de La Garenne
Acquigny	Poste Acquigny Saint Mause	Martot	Poste Martot Step
Acquigny	Poste Acquigny Aire des gens du voyage	Pont de l'Arche	Poste PDA Chemin du Becquet (Pont d'Arromanches)
Acquigny	Poste Acquigny Les Patis	Pont de l'Arche	Poste PDA rue Pasteur
Acquigny	Poste Acquigny Bleuets	Pont de l'Arche	Poste PDA Chemin du becquet (Lotissement)
Acquigny	Poste Acquigny Château	Pont de l'Arche	Poste PDA quai Foch
Acquigny	Poste Acquigny STEP	Pont de l'Arche	Poste PDA Chemin du Becquet (Transfert)
Alizay	Poste Alizay rue Paul Eluard	Pinterville	Poste Pinterville rue Jules Verne
Alizay	Poste Alizay Principal	Pinterville	Poste Pinterville Les Jonquilles
Alizay	Poste Alizay rue Mars 62	Pîtres	Poste Rue Corneille à Pitres
Alizay	Poste Alizay Les Saules	Pîtres	Poste Place Flotteaux à Pitres
Alizay	Poste Alizay STEP	Poses	Poste Poses Bout du Bas
Andé	Poste Andé Château	Poses	Poste Poses Eglise
Andé	Poste Andé face à l'école	Poses	Poste Poses GOLF
Andé	Poste Andé Ecole 2	Poses	Poste Poses Masures
Andé	Poste Andé Ancienne Step	Poses	43 PR poses Extension réseau d'assainissement
Champenard	PR Champenard Bout Roussel	Les Trois Lacs	Poste Fontaine Bruyeres
Clef Vallée d'Eure	Poste Petits Prés	Les Trois Lacs	Poste Fontaine Mollet
Clef Vallée d'Eure	Poste l'Artisanat	Les Trois Lacs	Poste Fontaine Perelles
Clef Vallée d'Eure	Poste Route de Louviers	Les Trois Lacs	Poste Georges Warin
Clef Vallée d'Eure	Poste Le Moulin	Les Trois Lacs	Poste Les Sources
Clef Vallée d'Eure	Poste Le Manoir	Saint Aubin sur Gaillon	Poste Gendarmerie

Communes	Libellés installations	Communes	Libellés installations
Courcelles	Poste Courcelles CH Carrières	Saint Aubin sur Gaillon	Poste Pont Maillot
Courcelles	Poste Les Cigales	Saint Aubin sur Gaillon	Poste Val Any
Courcelles	Poste Rés G André	Saint Aubin sur Gaillon	Poste ZA Champs Chouettes
Courcelles	Poste Rés Le Catillon	Saint Julien	Poste Saint Julien Principal
Courcelles	Poste Rés Perelles	Saint Julien	Poste Froc Ville
Courcelles	Poste Ruelle des Près	Saint Julien	Poste Saint Laurent
Courcelles	Poste rue 13/08/1944	Villers sur Le Roule	Poste Le Petit Pont
Criquebeuf	Poste Criquebeuf allée du 18 mars 1962 (école)	Saint Pierre du Vauvray	Poste St Pierre Vauvray ex step
Criquebeuf	Poste Criquebeuf n°2	Saint Pierre du Vauvray	Poste St Pierre Vauvray place du Marché
Criquebeuf	Poste Criquebeuf n°354	Saint Pierre du Vauvray	Poste St Pierre Vauvray Voie de l'ormets
Criquebeuf	Poste Criquebeuf rue du Pont des Allées	Saint Pierre du Vauvray	3 PR St Pierre Vauvray Extension réseau d'assainissement
Criquebeuf	Poste Criquebeuf Ruelle Privée	Saint Etienne du Vauvray	Poste St Etienne du Vauvray rue de la métairie
Criquebeuf	Poste Criquebeuf Statue n°4	Saint Etienne du Vauvray	Poste St Etienne du Vauvray rue Nationale
Les Damps	Poste Les Damps n°1 (Long de l'Eure)	Saint Etienne du Vauvray	1 PR St Etienne du Vauvray Extension réseau d'assainissement
Les Damps	Poste Les Damps n°2	Le Vaudreuil	Poste Le Vaudreuil rue du Calvaire
Gaillon	Poste Victor Leray	Villers sur Le Roule	Poste Bouvreuil
Gaillon	PR Gaillon Principal	Villers sur Le Roule	Poste Lot Orée de Vallon
Gaillon	Poste Collège Amboise	Villers sur Le Roule	Poste Rte des Andelys
Gaillon	Poste Le Golf	Le Val D'Hazey	Poste Becker Remy
Gaillon	Poste Le Lycée	Le Val D'Hazey	Poste Clos Argilière
Gaillon	Poste rue de la Gare	Le Val D'Hazey	Poste Clos Normand
Herqueville	Poste Herqueville Salle des Fêtes	Le Vaudreuil	Poste Le Vaudreuil rue B. Chedeville N°27 (Trans Henry)
Heudebouville	Poste Heudebouville chemin Pras	Le Vaudreuil	Poste Le Vaudreuil rue B. Chedeville n°1
Heudebouville	Poste Heudebouville les Chesnes	Le Vaudreuil	Poste Le Vaudreuil rue B. Chedeville n°2 (Métairie)

Communes	Libellés installations	Communes	Libellés installations
Heudebouville	Poste Heudebouville Ormais	Le Vaudreuil	Poste Le Vaudreuil rue B. Chedeville n°3 (n°91)
Heudebouville	Poste Heudebouville Ombre	Le Vaudreuil	Poste Le Vaudreuil rue B. Chedeville n°4 (Forrières)
Igoville	Poste Igoville chemin de la ravine	Le Vaudreuil	Poste Le Vaudreuil rue B. Chedeville n°5 (n°103)
Igoville	Poste Igoville Super U	Le Vaudreuil	Poste Le Vaudreuil Formule 1
Incarville	Poste Incarville rue des Près	Le Vaudreuil	Poste Le Vaudreuil rue des Forrières (n°21)
Incarville	Poste Incarville rue de St Cyr	Le Vaudreuil	Poste Le Vaudreuil du Golf
Incarville	Poste lotissement Jacques de Maurey	Le Vaudreuil	Poste Le Vaudreuil rue de l'hôtel de Dieu
Léry	Poste Léry rue du 11 Novembre	Le Vaudreuil	Poste Le Vaudreuil Mairie
Léry	Poste Léry île du roi n°1	Le Vaudreuil	Poste Le Vaudreuil St Marguerite
Léry	Poste Léry île du roi n°2	Le Vaudreuil	Poste Le Vaudreuil Les Noés (rue du Bas)
Léry	Poste Léry Salle Polyvalente	Le Vaudreuil	Poste Le Vaudreuil ZAC des Tilleuls
La Haye Le Comte	Poste La Haye le Comte allée Langlois	Le Vaudreuil	Poste Le Vaudreuil Bassin d'orage
La Haye Le Comte	Poste La Haye le Comte route la Haye le Comte	Val de Reuil	Poste Val de Reuil rue de l'Abreuvoir
LHM	Poste La Haye Malherbe Carbonniers	Val de Reuil	Poste Val de Reuil Automatech
LHM	Poste chemin du Vallet - la Haye Malherbe	Val de Reuil	Poste Val de Reuil baladins
LHM	Poste La Haye Malherbe Chanceuse	Val de Reuil	Poste Val de Reuil Base de Loisirs
LHM	Poste La Haye Malherbe impasse des Fonds	Val de Reuil	Poste Val de Reuil La Chesnaie
LHM	Poste La Haye Malherbe Tuileries	Val de Reuil	Poste Val de Reuil les Clouets
LHM	Poste La Haye Malherbe STEP	Val de Reuil	Poste Val de Reuil route des Falaises
Louviers	Poste Louviers le Becquet (av. des peupliers)	Val de Reuil	Poste Val de Reuil rue de la gare
Louviers	Poste Louviers Bd Georges Clémenceau	Val de Reuil	Poste Val de Reuil les germes
Louviers	Poste Louviers allée des Coucou	Val de Reuil	Poste Val de Reuil rue Sauvagine

Communes	Libellés installations	Communes	Libellés installations
Louviers	Poste Louviers Chaussée Décrétot face au numéro 16	Val de Reuil	Poste Val de Reuil les vignettes (prison)
Louviers	Poste Louviers Bd Jules Ferry	Val de Reuil	Poste Val de Reuil Voie de l'orée
Louviers	Poste Louviers rue Girafe	Val de Reuil	Poste Val de Reuil Porte-Joie les Haut-Prés
Louviers	Poste Louviers Lotissement St Hildevert	Vironvay	Poste Vironvay Chapelle
Louviers	Poste Louviers Lotissement Les Prés	Vironvay	Poste Viron Marettes
Louviers	Poste Louviers quartier Maison Rouge	Vironvay	Poste Vironvay rue Nationale
Louviers	Poste Louviers Le Moulin	Vironvay	Poste Vironvay Principal
Louviers	Poste Louviers rue du Port n°1 (ruisseau)	Vironvay	Poste Vironvay Tilleuls
Louviers	Poste Louviers rue du Port n°2	Louviers	Poste Louviers St Germain (Ecole)
Louviers	Poste Louviers rue du Port n°3	Louviers	Poste Louviers rue St Jean
Louviers	Poste Louviers les Remparts	Louviers	Poste Louviers Chemin des Vallot
Louviers	Poste Louviers St Germain l'église	Les Trois Lacs	PR Bernières Voie de Seine
Le Val D'Hazey	Poste Le Pont Sncf	Le Val D'Hazey	Poste Emile Laguette
Le Val D'Hazey	Poste Tournebut	Le Val D'Hazey	Poste La Gaillote

ANNEXE 2 : INTERVENTIONS REALISEES SUR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT EN 2024

Nettoyages des PR en prestations de services :

Communes concernées	NB intervention(s) 2024
Acquigny	26
Andé	16
Herqueville	4
Heudebouville	24
Incarville	4
La Haye le Comte	4
La Haye Malherbe	28
Le Manoir	12
Le Vaudreuil	31
Léry	8
Les Damps	7
Louviers	53
Montaure	32
Pinterville	3
Pîtres	15
Pont de l'Arche	25
Poses	71
Saint Etienne du Vauvray	13
Saint Pierre du Vauvray	20
Val de Reuil	35
Vironvay	13
Aubevoye	23
Courcelles Sur Seine	32
Gaillon	42
Saint Aubin sur Gaillon	18
Saint Julien de la Liègue	4
Saint Pierre la Garenne	4
Villers sur le Roule	4
Total	571

Nettoyages des PR en régie directe :

Communes concernées	NB intervention(s) 2024
Alizay	24
Igoville	8
Martot	4
Criquebeuf	20
La Croix Saint Leufroy	12
La Saussaye	12
Champenard	4
Bernières sur Seine	2
Venables	12
Total	98

Curages du réseau en prestation de service

Communes concernées	Linéaires curés (ml)
Acquigny	5049
Andé	2433
Heudebouville	2865
Incarville	5765
La Haye Lecomte	200
La Haye-Malherbe	1606
Le Manoir	310
Le Vaudreuil	5786
Les Damps	500
Pinterville	200
Louviers	22462
Montaure	100
Pîtres	7501
Pont-de-L'arche	2368
Saint Etienne du Vauvray	1398
Saint-Pierre-du-Vauvray	599
Val-de-Reuil	21234
Lery	700

Communes concernées	Linéaires curés (ml)
Vironvay	200
Poses	900
Val d'Hazey	1800
Gaillon	10266
Saint Julien de la Liègue	200
Saint Aubin sur Gaillon	900
Villers sur le Roule	100
Total	95442

Curages du réseau en régie direct

Communes concernées	Linéaires curés (ml)
Alizay	4282
Igoville	4040
Criquebeuf	100
Martot	0
La Saussaye	4418
Champenard	100
Bernières sur Seine	100
Clef Vallée d'Eure	1300
Venables	200
Total	14 540

Curages des avaloirs

Communes concernées	Nombres d'avaloirs curés en 2024
Acquigny	146
Ailly	56
Alizay	225
Amfreville sous les Monts	2
Amfreville sur Iton	100
Andé	69
Autheuil Authouillet	124
Cailly sur Eure	18
Champenard	22
Clef Vallée d'Eure	287
Connelles	9
Courcelles sur Seine	232
Crasville	17
Criquebeuf sur Seine	137
Fontaine Bellenger	68
Gaillon	629
Herqueville	12
Heudebouville	108
Heudreville sur Eure	96
Igoville	255
Incarville	260
La Harengère	8
La Haye le Comte	7
La Haye Malherbe	107
La Saussaye	137
La Vacherie	22
Le Bec Thomas	3
Le Manoir sur Seine	123
Le Mesnil Jourdain	10
Le Val d'Hazey	636
Le Vaudreuil	412
Léry	211
Les Damps	164
Les Trois Lacs	184
Louviers	1474
Mandeville	33
Martot	72
Pinterville	77
Pîtres	237
Pont de l'Arche	509
Porte de Seine	8
Poses	59
Quatremare	39
Saint Aubin sur Gaillon	277
Saint Cyr la Campagne	26

Communes concernées	Nombres d'avaloirs curés en 2024
Saint Didier des Bois	64
Saint Etienne du Vauvray	87
Saint Etienne sous Bailleul	13
Saint Germain de Pasquier	11
Saint Julien de la Liègue	23
Saint Pierre de Bailleul	64
Saint Pierre du Vauvray	100
Saint Pierre la Garenne	63
Surtauville	71
Surville	75
Terres de Bord	51
Val d'Hazey	3
Val de Reuil	1641
Villers sur le Roule	91
Vironvay	75
Vraiville	36
TOTAL	10175

Bilan année 2024 :

	Taux de curage Régie	Taux de curage Prestation
Réseau eaux usées	14540 ml : 25,2 %	95442 ml : 18,5 %

ANNEXE 3 MODELE DE RAPPORT DE DIAGNOSTIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF



Louviers, le

Le Président,

N/Réf. : MS/TH n° 24/07/1067

Objet : Compte-rendu de visite d'installation raccordée au réseau d'assainissement collectif.
Vérification du respect des prescriptions du règlement d'assainissement.

Affaire suivie par : Marie SAUNIER
Direction du Cycle de l'Eau

Monsieur,

Vous avez demandé un contrôle de raccordement au réseau d'assainissement collectif de la propriété située sur la parcelle cadastrée AZ0160,

Conformément à la réglementation, ce contrôle au réseau d'assainissement collectif, a été effectué le 21/06/2024 par un technicien de l'Agglomération Seine-Eure.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, le rapport de visite correspondant, vous informant sur le statut de votre installation par rapport à la destination de vos rejets d'eaux usées et d'eaux pluviales.

À l'issue de cette visite, la destination de vos rejets d'eaux usées et d'eaux pluviales de votre installation d'assainissement a été classée :

CONFORME

Pour tout renseignement ou erreurs éventuelles concernant votre rapport de visite, veuillez contacter l'Agglomération Seine-Eure au 02.76.46.03.52.

Conformément au règlement du service, le montant de cette prestation, qui s'élève à 100 € TTC, vous sera facturé ultérieurement.

La direction du Cycle de l'Eau se tient à votre disposition pour vous apporter tout renseignement complémentaire.

Vous remerciant de votre coopération, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Bernard LEROY

Par délégation,
Le Directeur du Cycle de l'Eau

Olivier SYRICAL



1 Place Ernest Thorel
27405 Louviers Cedex

Tél : 02 32 50 85 50

Fax : 02 32 50 85 51

www.agglo-seine-eure.fr

COMPTE-RENDU DE VISITE D'INSTALLATION RACCORDEE AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

VERIFICATION DU RESPECT DES PRESCRIPTIONS DU REGLEMENT D'ASSAINISSEMENT

Assainissement : Domestique

N° de dossier : 27375-AZ0160-24-0425
Personne présente : Locataire

Date de la visite : 21/06/2024
Technicien(s) : Marie SAUNIER

Propriété contrôlée

Adresse :

Code Postal et Commune :

Section et numéro cadastral : AZ0160

Type d'immeuble : Habitation individuelle

Type de réseau : ☐ Unitaire ☒ Séparatif

Occupant (si différent du propriétaire) Propriétaire

Respect des prescriptions du règlement d'assainissement sur la destination de vos rejets EU et EP ☒ Oui ☐ Non

Evacuations d'eaux usées raccordées au réseau public d'eaux usées (art. 8) ☒ Oui ☐ Non

Séparation des eaux usées et des eaux pluviales (art. 36) ☒ Oui ☐ Non

Si une évacuation est située à un niveau inférieur au réseau, présence d'un système anti-reflux (art. 44) ☐ Oui ☐ Non

Déconnexion de l'ANC ☐ Oui ☐ Non

CONFORMITÉ

☒ Oui☐ Non

Bernard LEROY

Par délégué
Le Directeur du Cycle de l'Eau

Olivier SIBRA



Agglomération Seine-Eure - Direction du Cycle de l'eau

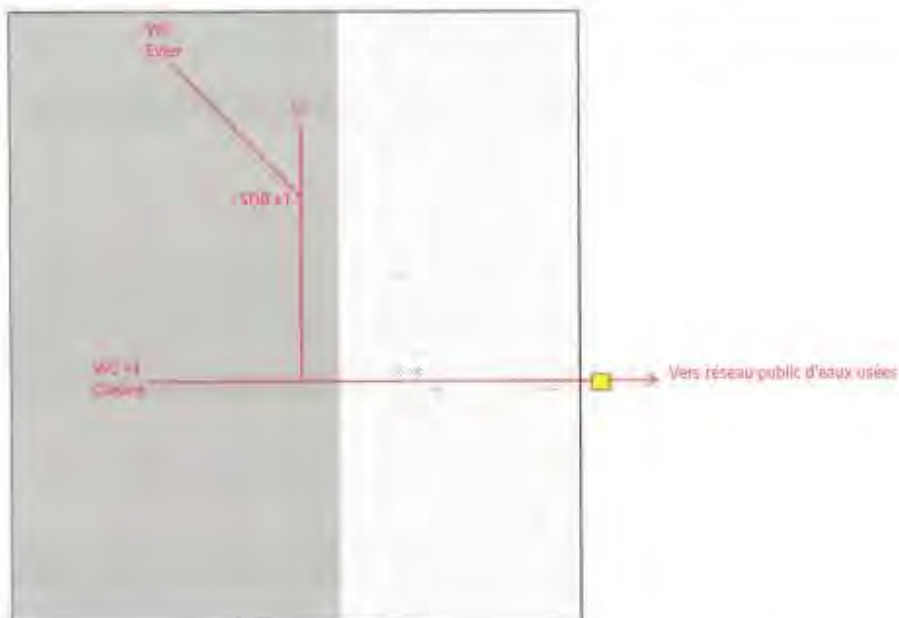
Page 3 sur 6

La responsabilité de l'Agglomération Seine-Eure ne saurait être engagée en cas de vice caché, d'obstruction de réseaux perturbant la vérification des installations privées.

COMPTE-RENDU DE VISITE D'INSTALLATION RACCORDEE AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

VERIFICATION DU RESPECT DES PRESCRIPTIONS DU REGLEMENT D'ASSAINISSEMENT

Schéma de principe de l'installation



COMpte-REndu de VISITE d'INSTALLATION RACCORDEE AU RESEAU d'ASSAINISSEMENT

VERIFICATION DU RESPECT DES PRESCRIPTIONS DU REGLEMENT d'ASSAINISSEMENT

Description de l'installation

Vérification
Méthode de vérification
eaux claires
Remarque :

Points d'eaux usées		
	Nombre de WC	2
	Raccordement des WC ?	Conforme
	Nombre de cuisines	1
	Raccordement des cuisines ?	Conforme
	Nombre de salles de bains	1
	Raccordement des salles de bains ?	Conforme
	Nombre de lave-linges	1
	Raccordement des lave-linges ?	Conforme
	Nombre de lave-vaisselles	1
	Raccordement des lave-vaisselles ?	Conforme
	Nombres de points d'eau supplémentaires	1
	Raccordement des points d'eaux supplémentaires	Conforme
	?	
Remarque : Destination des rejets d'eaux usées conforme.		

Boîtes de branchement		
	Boîte de branchement eaux usées ?	Oui
Remarque :		

COMPTE-RENDU DE VISITE D'INSTALLATION RACCORDEE AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

VERIFICATION DU RESPECT DES PRESCRIPTIONS DU REGLEMENT D'ASSAINISSEMENT

Eaux pluviales		
+	Nombre de gouttières	3
	Destination des gouttières	RUE
	Raccordement des gouttières	Conforme
	Accès aux gouttières ?	Oui
Remarque : Destination des rejets d'eaux pluviales conforme.		

Regard(s) de contrôle

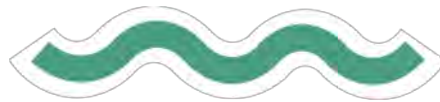
Boîte de branchement des eaux usées



PARTIE D

LE SERVICE PUBLIC

D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



SOMMAIRE

1. Caractéristiques techniques du service	235
1.1 Les missions du service	235
1.2 Le nombre d’abonnés en assainissement non collectif	236
2. Indicateurs de Performance	237
2.1 Le contrôle des installations neuves	239
2.2 Le diagnostic des installations existantes lors des transactions immobilières	242
2.3 Le diagnostic des installations existantes	246
Les diagnostics périodiques	246
Les installations réhabilitées	248
L’urbanisme en assainissement Non-Collectif	248

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 Nombre d’installations d’assainissement non collectif.....	238
Tableau 2 : Bilan des contrôles réalisés en 2024.....	240
Tableau 3 : Bilan des avis SPANC réalisés.....	241
Tableau 4 : Bilan des contrôles d’exécution réalisés en 2024.....	242
Tableau 5: Bilan des diagnostics des installations existantes en 2024.....	244
Tableau 6 : Critères de classement des installations d’assainissement non collectif.....	247
Tableau 7 : Bilan des contrôles périodiques réalisés en 2024.....	249

ANNEXES

ANNEXE 1 : REGLEMENT DU SERVICE DE L’ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	251
ANNEXE 2 : MODELE DE RAPPORT D'UN AVIS SPANC.....	253
ANNEXE 3 : MODELE DE RAPPORT D’UN CONTROLE D’EXECUTION..	254
ANNEXE 4 : MODELE DE RAPPORT DE DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT D’UNE INSTALLATION EXISTANTE	260

1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

1.1 LES MISSIONS DU SERVICE

Le service public d’assainissement non collectif (SPANC) a pour mission de lutter contre les pollutions des eaux superficielles et souterraines (cours d’eau et nappe phréatique), en contrôlant les installations d’assainissement non collectif.

Conformément à la réglementation, le service réalise plusieurs missions :

Le contrôle des installations neuves

- Contrôle de conception : émission d’un avis sur le projet d’assainissement (permis de construire, réhabilitation), afin de vérifier qu’il est adapté aux contraintes de la parcelle, et à la réglementation ;
- Contrôle de bonne exécution des travaux : visite de terrain avant remblaiement afin de s’assurer que l’installation est conforme au projet validé et réalisée dans les règles de l’art.

Le diagnostic des installations existantes

Il a pour objectif d’évaluer l’état des installations et les risques de pollution ou d’atteinte à la salubrité publique, de vérifier l’absence de nuisances pour le voisinage, d’apporter des conseils pour un fonctionnement et un entretien optimal de l’installation.

Ce diagnostic doit être réalisé périodiquement par le SPANC, tous les 10 ans maximums, et il est obligatoire pour toutes transactions immobilières, si le rapport périodique a plus de 3 ans.

L’aide et l’information des particuliers

Les techniciens informent les particuliers, les élus et les professionnels sur leurs obligations, les conseillent, les guident dans leurs démarches, peuvent proposer des solutions pour mieux entretenir les installations, apportent une aide technique...

Les missions du SPANC sont assurées en régie par la Communauté d’Agglomération Seine-Eure.

Ce service est rattaché à l’équipe domaine privé de la direction du Cycle de l’Eau.

Le règlement du Service Public d’Assainissement Non Collectif

En 2015, le règlement du SPANC a été modifié notamment afin d’intégrer les nouvelles filières, les nouveaux arrêtés et les nouvelles compétences.

Le règlement du service désigne le document établi par la Collectivité et adopté par la délibération du 17/12/2015. Il a pris effet à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le règlement régit les relations entre les usagers et le SPANC. Il définit les responsabilités, les droits et les obligations du SPANC et des usagers de l’assainissement non collectif, et il précise les prestations assurées par le SPANC, ainsi que les modalités de leurs mises en œuvre. Ses prescriptions ne font pas obstacle au respect de la réglementation en vigueur.

Il s’applique sur l’ensemble du territoire.

⇒ Annexe 1 : Règlement du Service Public d’Assainissement Non Collectif.

1.2 LE NOMBRE D'ABONNES EN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le nombre de logements concernés par l'assainissement non collectif est de 10 255 installations sur le nouveau territoire.

TABLEAU 1 : NOMBRE D'INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Communes	Nombre d'installations 2024
Acquigny	94
Ailly	496
Alizay	18
Amfreville-sous-les-Monts	232
Amfreville-sur-Iton	425
Andé	250
Autheuil-Authouillet	461
Cailly sur Eure	130
Champenard	27
Clef Vallée d'Eure	851
Connelles	95
Courcelles sur Seine	30
Crasville	67
Criquebeuf-sur-Seine	129
Fontaine Bellenger	441
Gaillon	168
Herqueville	36
Heudebouville	28
Heudreville sur Eure	505
Igoville	23
Incarville	1
La Harengère	244
La Haye-le-Comte	11
La Haye-Malherbe	154
La Saussaye	108
La Vacherie	254
Le Bec-Thomas	108
Le Manoir	17
Le Mesnil-Jourdain	126
Le Val d'Hazey	264
Le Vaudreuil	72
Léry	17
Les Damps	3
Les Trois Lacs	486
Louviers	287
Mandeville	145
Martot	8
Pinterville	139
Pîtres	53
Pont-de-l'Arche	5

Communes	Nombre d'installations 2024
Porte-de-Seine	156
Poses	11
Quatremare	170
Saint-Aubin sur Gaillon	145
Saint-Cyr-la-Campagne	199
Saint-Didier-des-Bois	20
Saint-Étienne-du-Vauvray	5
Saint-Étienne-sous-Bailleul	181
Saint-Germain-de-Pasquier	67
Saint-Julien-de-la-Liège	27
Saint-Pierre-de-Bailleul	446
Saint-Pierre-du-Vauvray	113
Saint-Pierre-la Garenne	383
Surtauville	213
Survillie	352
Terres de Bord	378
Val-de-Reuil	24
Villers-sur-le-Roule	68
Vironvay	36
Vraiville	253
TOTAL	10255

Un total de 10255 **systèmes d'assainissement non collectif sur le territoire de l'agglomération Seine-Eure** (remise à jour des données Véolia et SERPN).

Soit 13 nouveaux systèmes, suite à un contrôle de neuf (hors réhabilitation) et 73 en moins suite à des extensions du réseau collectif.

2. INDICATEURS DE PERFORMANCE

La Communauté d'Agglomération réalise donc les contrôles :

- Périodiques des installations existantes.
- Lors des transactions immobilières (avec les contres visites).
- De conception.
- De réalisation.

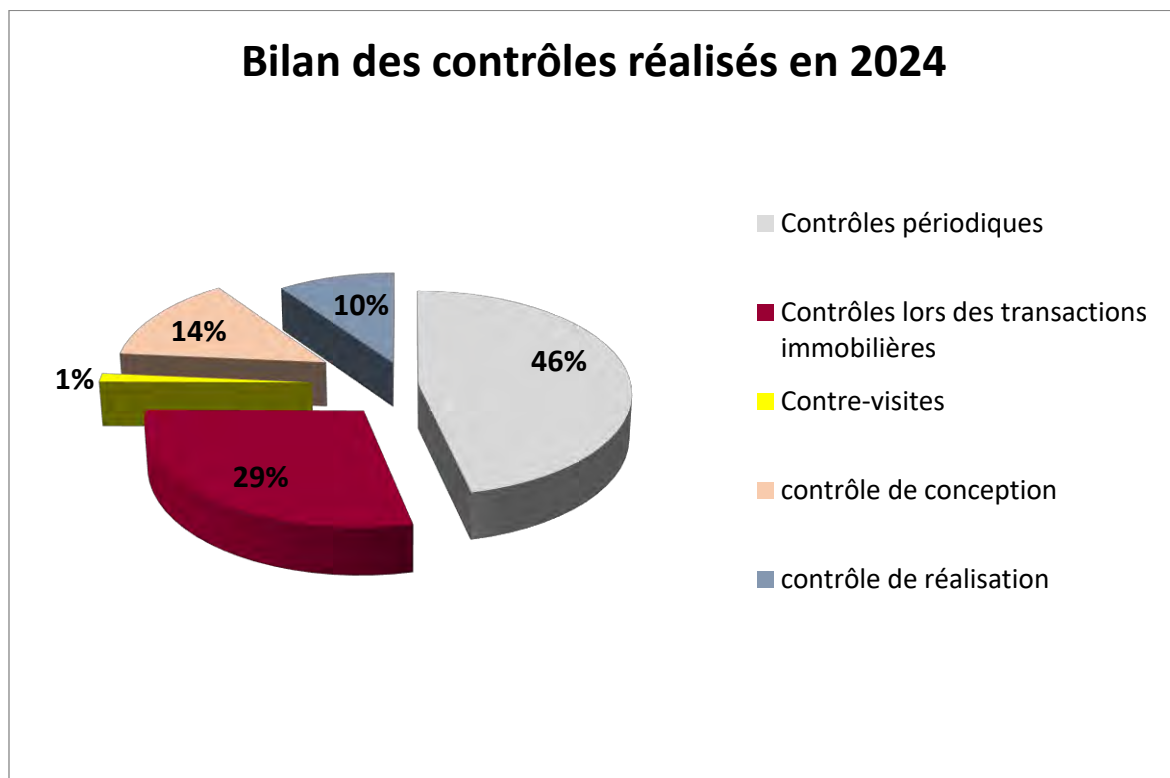
Ainsi, 849 contrôles ont été réalisés en 2024.

TABLEAU 2 : BILAN DES CONTROLES REALISES EN 2024

Communes	En 2024	Total cumulé *
Contrôles périodiques	394	1708
	46 %	23.26 %
Contrôles lors des transactions immobilières	244	3352
	29 %	45.84 %
Contre-visites	11	92
	1.3 %	1.26 %
contrôle de conception	117	1263
	13.9 %	17.27 %
contrôle de réalisation	83	905
	9.9 %	12.38 %
total	849	7320

* le « total cumulé » correspond aux diagnostics réalisés depuis le 01/01/2014.

FIGURE 1 : BILAN DES CONTROLES REALISES EN 2024



2.1 LE CONTROLE DES INSTALLATIONS NEUVES

Tableau 3 : Bilan des avis SPANC réalisés

Communes	Nombre d'avis SPANC réalisés	Avis Favorable	Avis Favorable sous réserve	Avis Défavorable
Acquigny	1		1	
Ailly	2	1	1	
Alizay				
Amfreville-sous-les-Monts	6	4	2	
Amfreville-sur-Iton	8	4	4	
Andé	1	1		
Autheuil-Authouillet	1	1		
Cailly sur Eure	5		5	
Champenard				
Clef Vallée d'Eure	9	3	6	
Connelles	1		1	
Crasville	2		2	
Criquebeuf-sur-Seine	2		2	
Fontaine Bellenger	3		3	
Gaillon	4		3	1
Herqueville	1		1	
Heudebouville				
Heudreville sur Eure	6	4	2	
Igoville				
La Harengère	1	1		
La Haye-le-Comte	1		1	
La Haye-Malherbe	1		1	
La Saussaye	2	1	1	
La Vacherie	5	2	3	
Le Bec-Thomas	1	1		
Le Manoir				
Le Mesnil-Jourdain	2	1	1	
Le Val d'Hazey	2		2	
Le Vaudreuil	2		2	
Les Damps				
Les Trois Lacs	4	2	2	
Léry				
Louviers	3	3		
Mandeville	1		1	
Martot				
Pinterville				
Pîtres				
Pont-de-l'Arche				
Porte-de-Seine				
Poses				
Quatremare				
Saint-Aubin sur Gaillon	2		2	

Communes	Nombre d'avis SPANC réalisés	Avis Favorable	Avis Favorable sous réserve	Avis Défavorable
Saint-Cyr-la-Campagne	2	1	1	
Saint-Didier-des-Bois				
Saint-Étienne-du-Vauvray				
Saint-Étienne-sous-Bailleul	4	2	2	
Saint-Germain-de-Pasquier				
Saint-Julien-de-la-Liège				
Saint-Pierre-de-Bailleul	8	4	3	1
Saint-Pierre-du-Vauvray	1	1		
Saint-Pierre-la Garenne	4	1	3	
Surtauville	2	1	1	
Surville	7	6	1	
Terres de Bord				
Val-de-Reuil				
Villers-sur-le-Roule	1		1	
Vironvay				
Vraiville	9	3	6	
TOTAL	117	48	67	2
Taux de conformité		41,0 %	57,3 %	1,7 %

⇒ Annexe 2 : Modèle de rapport d'un avis SPANC

TABLEAU 4 : BILAN DES CONTROLES D'EXECUTION REALISES EN 2024

Communes	nombre de contrôle d'exécution réalisées	Installations conformes	Installations conformes avec réserves	Installations non conformes
Acquigny				
Ailly	4	2	2	
Alizay				
Amfreville-sous-les-Monts	2		2	
Amfreville-sur-Iton	9	3	6	
Andé	2	2		
Authueil-Authouillet				
Cailly sur Eure				
Champenard				
Clef Vallée d'Eure	4	3	1	
Connelles	1		1	
Crasville	1		1	

Communes	nombre de contrôle d'exécution réalisées	Installations conformes	Installations conformes avec réserves	Installations non conformes
Criquebeuf-sur-Seine	4	3	1	
Fontaine Bellenger	3	3		
Gaillon	1		1	
Herqueville				
Heudebouville				
Heudreville sur Eure	7	3	4	
Igoville				
La Harengère				
La Haye-le-Comte				
La Haye-Malherbe	1		1	
La Saussaye				
La Vacherie	1		1	
Le Bec-Thomas				
Le Manoir				
Le Mesnil-Jourdain	1		1	
Le Val d'Hazey	2	1	1	
Le Vaudreuil	1		1	
Les Damps				
Les Trois Lacs	3		3	
Léry				
Louviers	4	2	2	
Mandeville				
Martot	1		1	
Pinterville				
Pîtres				
Pont-de-l'Arche				
Porte-de-Seine	1		1	
Poses				
Quatremare	2	2		
Saint-Aubin sur Gaillon	4	1	3	
Saint-Cyr-la- Campagne				
Saint-Didier-des-Bois				
Saint-Étienne-du- Vauvray				
Saint-Étienne-sous- Bailleul	1	1		
Saint-Germain-de- Pasquier				
Saint-Julien-de-la- Liège				
Saint-Pierre-de- Bailleul	6	1	5	
Saint-Pierre-du- Vauvray				
Saint-Pierre-la Garenne	2	1	1	
Surtauville	9	7	2	
Surville	3	2		1

Communes	nombre de contrôle d'exécution réalisées	Installations conformes	Installations conformes avec réserves	Installations non conformes
Terres de Bord				
Val-de-Reuil				
Villers-sur-le-Roule				
Vironvay	1		1	
Vraiville	2	1	1	
TOTAL	83	38	44	1
Taux de conformité		45,8 %	53,0 %	1,2 %

Sur les 83 contrôles de neuf qui ont été réalisés, 33 contrôles sont pour des réhabilitations.

⇒ Annexe 3 : Modèle de rapport d’un contrôle d’exécution.

2.2 LE DIAGNOSTIC DES INSTALLATIONS EXISTANTES LORS DES TRANSACTIONS IMMOBILIERES

En 2024, 244 diagnostics assainissement non collectif ont été réalisés dans le cadre des transactions immobilières, dont 11 contre-visites :

TABLEAU 5 : BILAN DES DIAGNOSTICS DES INSTALLATIONS EXISTANTES EN 2024

Communes	Nombre d'installation réalisées	Installation classées A	Installation classées B	Installation classées C	Installation classées D	Installation classées E
Acquigny	1	0	0	0	1	0
Ailly	15	1	3	0	9	2
Alizay	0	0	0	0	0	0
Amfreville-sous-les-Monts	9	1	0	0	6	2
Amfreville-sur-Iton	12	1	0	0	8	3
Andé	2	0	0	0	0	2
Authueil-Authouillet	12	0	0	0	9	3
Cailly sur Eure	3	0	1	2	0	0
Champenard	0	0	0	0	0	0
Clef Vallée d'Eure	14	0	0	0	11	3
Connelles	0	0	0	0	0	0
Crasville	4	2	0	0	1	1
Criquebeuf-sur-Seine	4	1	1	0	2	0
Fontaine Bellenger	16	1	6	2	5	2
Gaillon	3	0	0	0	2	1
Herqueville	1	0	0	0	0	1
Heudebouville	0	0	0	0	0	0
Heudreville sur Eure	17	0	2	0	12	3
Igoville	0	0	0	0	0	0
La Harengère	12	4	0	3	3	2
La Haye-le-Comte	0	0	0	0	0	0
La Haye-Malherbe	4	0	0	0	3	1
La Saussaye	4	0	0	0	2	2
La Vacherie	7	0	0	0	7	0
Le Bec-Thomas	1	0	0	0	1	0
Le Manoir	0	0	0	0	0	0

Communes	Nombre d'installation réalisées	Installation classées A	Installation classées B	Installation classées C	Installation classées D	Installation classées E
Le Mesnil-Jourdain	1	1	0	0	0	0
Le Val d'Hazey	7	1	3	0	3	0
Le Vaudreuil	1	0	0	0	1	0
Les Damps	0	0	0	0	0	0
Les Trois Lacs	8	2	0	0	5	1
Léry	0	0	0	0	0	0
Louviers	8	0	1	0	5	2
Mandeville	1	0	0	0	1	0
Martot	0	0	0	0	0	0
Pinterville	0	0	0	0	0	0
Pîtres	2	0	0	0	1	1
Pont-de-l'Arche	0	0	0	0	0	0
Porte-de-Seine	6	0	1	0	2	3
Poses	0	0	0	0	0	0
Quatremare	11	2	1	1	6	1
Saint-Aubin sur Gaillon	4	0	1	1	2	0
Saint-Cyr-la-Campagne	1	0	0	0	1	0
Saint-Didier-des-Bois	0	0	0	0	0	0
Saint-Étienne-du-Vauvray	0	0	0	0	0	0
Saint-Étienne-sous-Bailleul	4	0	0	0	4	0
Saint-Germain-de-Pasquier	0	0	0	0	0	0
Saint-Julien-de-la-Liège	3	0	0	1	2	0
Saint-Pierre-de-Bailleul	13	0	1	2	6	4
Saint-Pierre-du-Vauvray	1	0	0	0	0	1
Saint-Pierre-la Garenne	12	0	1	2	6	3
Surtauville	3	1	2	0	0	0
Survillie	1	0	0	0	0	1
Terres de Bord	7	1	1	0	4	1
Val-de-Reuil	0	0	0	0	0	0
Villers-sur-le-Roule	1	0	0	0	0	1
Vironvay	2	0	1	0	1	0
Vraiville	6	1	1	0	4	0
TOTAL	244	20	27	14	136	47
Taux de conformité		8,2 %	11,1 %	5,7 %	55,7 %	19,3 %

ANNEXE 4 : MODELE DE RAPPORT DE DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT D'UNE INSTALLATION EXISTANTE (PAGE 226).

FIGURE 2 : TAUX DE CONFORMITE DES CONTROLES DE VENTE EN 2024

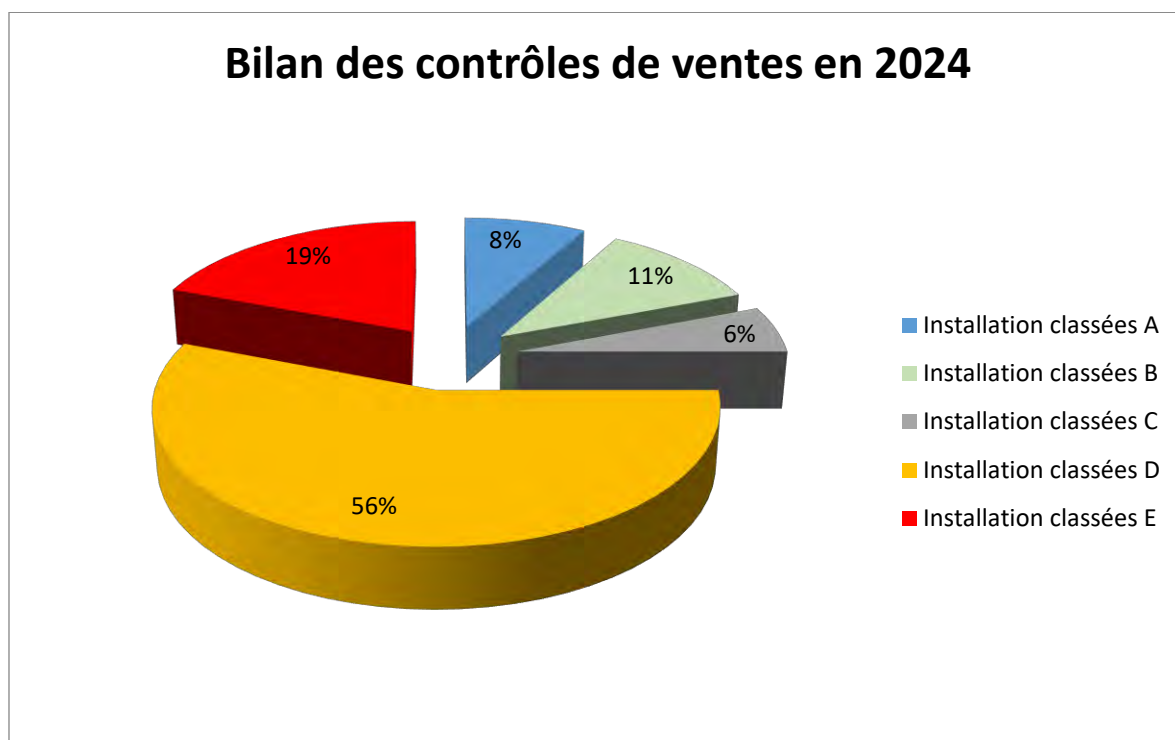


TABLEAU 6 : CRITERES DE CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

		INSTALLATION SITUEE EN ZONE A ENJEUX SANITAIRES OU ENVIRONNEMENTAUX		
PROBLEMES CONSTATES SUR L'INSTALLATION	Classification	☒ NON	▪ OUI	
			▪ Enjeux sanitaires	▪ Enjeux environnementaux
▪ Absence d'installation -	E	Travaux de mise en conformité à réaliser dans les meilleurs délais.		
▪ Défaut de sécurité sanitaire -(contact direct, transmission de maladie par vecteurs, nuisances olfactives récurrentes)	E	Travaux obligatoires dans un délai de maximum 4 ans. Travaux dans un délai maximum de 1 an en cas de vente.		
▪ Défaut de structure ou de fermeture des ouvrages constituant l'installation	E			
▪ Implantation à moins de 35m en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP	E			
▪ Installation incomplète	D	Travaux dans un délai maximum de 1 an en cas de vente	Travaux obligatoires dans un délai de maximum 4 ans.	
▪ Installation significativement sous- dimensionnée	C		Travaux dans un délai maximum de 1 an en cas de vente.	
▪ Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	D			
▪ Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure	B	Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation		
▪ Installation dont le fonctionnement général est satisfaisant	A	Aucuns travaux à prévoir		

2.3 LE DIAGNOSTIC DES INSTALLATIONS EXISTANTES

LES DIAGNOSTICS PERIODIQUES

Les diagnostics périodiques, devant être réalisés tous les 10 ans, les campagnes de diagnostics ont commencé en 2017.

TABLEAU 7 : BILAN DES CONTROLES PERIODIQUES REALISES EN 2024

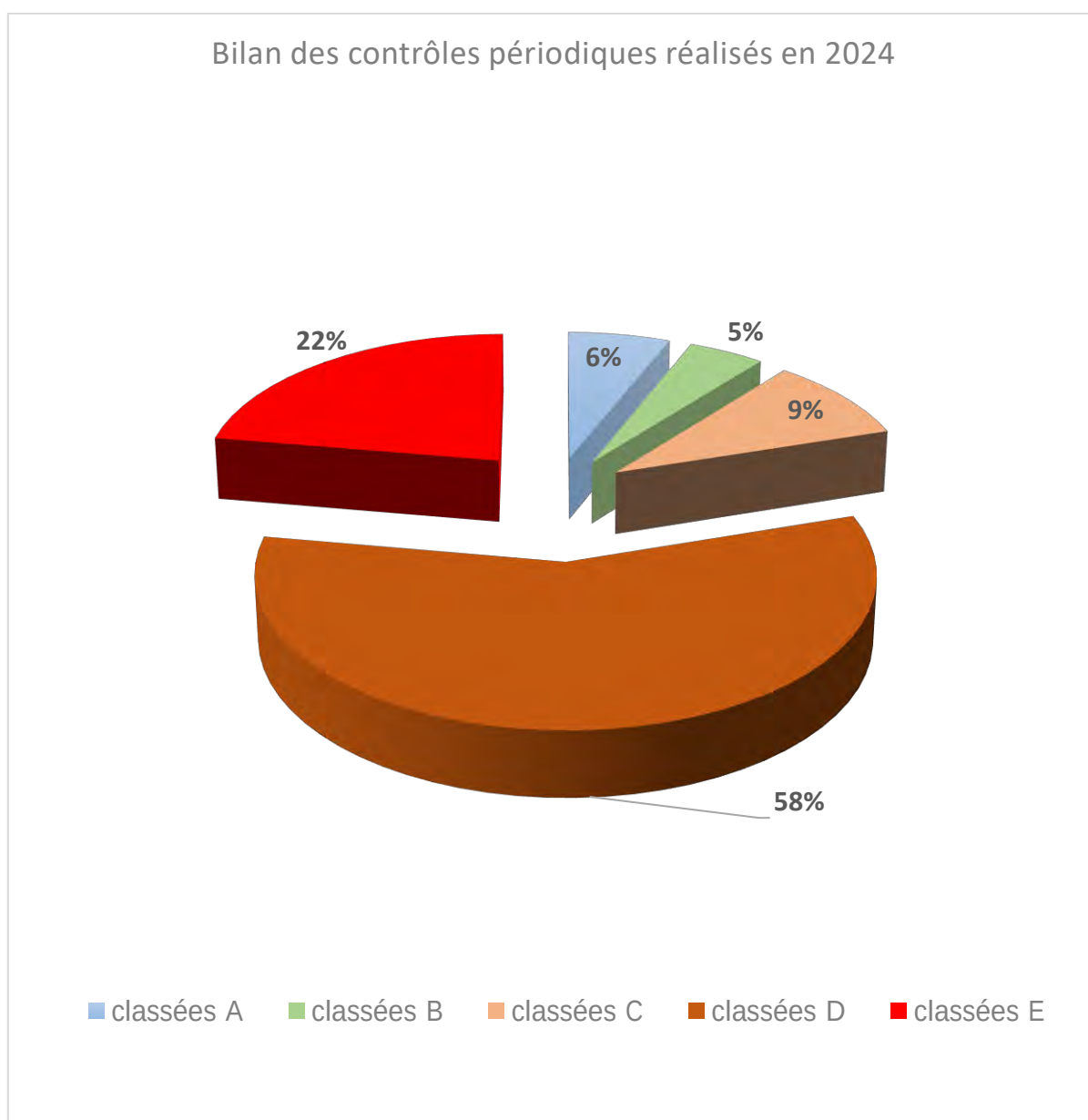
Communes	nombre de diagnostics réalisés	classées A	classées B	classées C	classées D	classées E	Total cumulés
Amfreville sous les Monts	114	6	5	12	66	25	114
Andé	41	2	1	3	23	12	41
Alizay	0	0	0	0	0	0	14
Connelles	42	2	0	0	21	19	42
Crasville	0	0	0	0	0	0	29
Criquebeuf-sur-Seine	0	0	0	0	0	0	52
Herqueville	8	0	0	0	5	3	8
Igoville	0	0	0	0	0	0	6
La Harengère	1	0	0	0	1	0	143
La Saussaye	0						73
La Vacherie	119	5	7	9	80	18	119
Le Bec Thomas	3	0	0	0	0	3	50
Le Mesnil-Jourdain	0	0	0	0	0	0	43
Les Damps	0	0	0	0	0	0	3
Mandeville	0	0	0	0	0	0	81
Porte de Seine	0	0	0	0	0	0	57
Quatremare	3	0	0	0	3	0	71
Saint Cyr la Campagne	0	0	0	0	0	0	107
Saint Didier des Bois	0	0	0	0	0	0	1
Saint Germain de Pasquier	0	0	0	0	0	0	26
Surtauville	0	0	0	0	0	0	91
Survillie	63	9	5	13	28	8	172
Terre de Bord	0	0	0	0	0	0	104
Vraiville	0	0	0	0	0	0	77
Total	394	24	18	37	227	88	1524
Taux de conformité		6,09 %	4,57 %	9,39 %	57,61 %	22,34 %	

* Le « total cumulé » correspond aux contrôles périodiques réalisés depuis le 01/01/2017.

En 2024, 394 contrôles périodiques ont été réalisés :

- 10.7 % des installations sont jugées complètes mais pouvant nécessiter quelques travaux (classes A et B).
- 9.4 % des installations ont été jugées déficientes et/ou n'ont pas pu être définies en totalité (classe C).
- 79.9 % des installations présentaient un risque de pollution du milieu naturel et/ou sanitaire (classes D et E).

FIGURE 3 : BILAN DES CONTROLES PERIODIQUE REALISES EN 2024



LES INSTALLATIONS REHABILITEES

45 installations ont été réhabilitées sur l’ex communauté de communes Seine Bord entre 2010 et 2012.

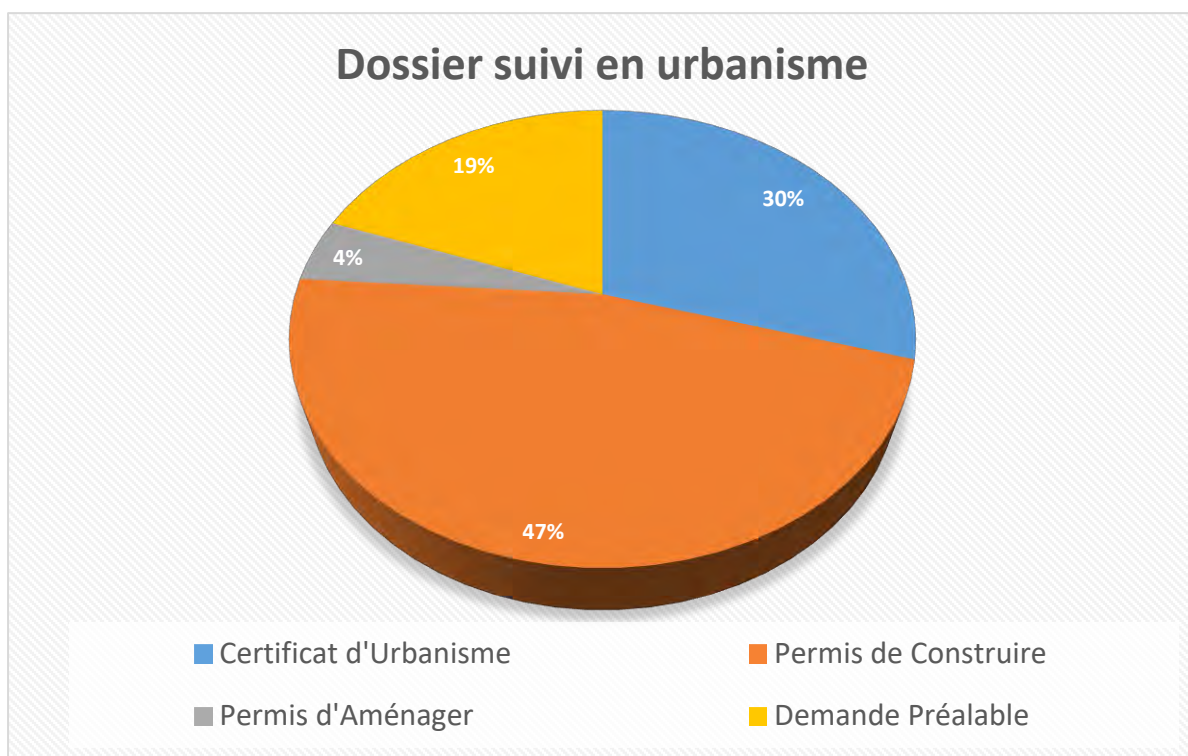
En 2018 et 2019, 43 installations ont été réhabilitées sur le territoire de l’Ex communauté de communes d’Eure Madrie Seine (EMS).

Compte-tenu des conditions du 12 ème programme de l’Agence de l’Eau, l’agglomération ne souhaite pas porter de réhabilitation d’assainissement non collectif.

L’URBANISME EN ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

Dans le cadre de l’instruction des avis des services techniques, le SPANC a instruit en 2024 :

Année	2024
Certificat d'Urbanisme	178
Permis de Construire	281
Permis d'Aménager	27
Demande Préalable	117
total	603



ANNEXES

Service Public d’Assainissement Non Collectif

ANNEXE 1 : REGLEMENT DU SERVICE DE L’ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	251
ANNEXE 2 : MODELE DE RAPPORT D’UN AVIS SPANC.....	252
ANNEXE 3 : MODELE DE RAPPORT D’UN CONTROLE D’EXECUTION.....	256
ANNEXE 4 : MODELE DE RAPPORT DE DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT D’UNE INSTALLATION EXISTANTE ..	260



ANNEXE 1 : REGLEMENT DU SERVICE DE L’ASSAINISSEMENT NON
COLLECTIF

Le règlement de service a été modifié et voté en décembre 2024.

*Pour des raisons écologiques, le règlement qui est accessible en ligne sur le
site de l’Agglomération Seine Eure.*

ANNEXE 2 : MODELE DE RAPPORT D'UN AVIS SPANC



Louviers, le 08/08/2025

Le Président,

N/Réf. : VV/TH n° 25/08/1279

Objet : Conception de votre système d'assainissement non collectif.

Affaire suivie par : Vincent VISSE
Direction du Cycle de l'Eau

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, l'avis portant sur le système d'assainissement non collectif projeté sur la parcelle n°B387 située Clef Vallée d'Eure.
Votre dossier a été instruit par un technicien de l'Agglomération Seine-Eure.

Un exemplaire de l'étude de définition du système d'assainissement non collectif devra être transmis à l'entrepreneur réalisant les travaux, accompagné d'une copie de l'avis du SPANC.

Conformément au règlement du service, le montant de la prestation d'instruction du dossier, qui s'élève à 176 € TTC, vous sera facturé ultérieurement.

L'Agglomération Seine-Eure devra être prévenue une semaine avant l'engagement des travaux, afin de programmer la visite de contrôle de bonne exécution, qui a pour objet de vérifier la conformité du système réalisé avec les préconisations du bureau d'études et la réglementation en vigueur, ce contrôle étant **obligatoire et gratuit**.

Vous trouverez également ci-joint le règlement du service public d'assainissement non collectif.

La direction du Cycle de l'Eau reste à votre disposition pour vous apporter tout renseignement complémentaire.

Vous remerciant de votre coopération, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Bernard LEROY

Par délégué,
le Directeur du Cycle de l'Eau

Olivier SWITALA



CS 10514
1 Place Ernest Thorel
27405 Louviers Cedex
Tel : 02 32 50 85 50
Fax : 02 32 50 85 51
www.agglo-seine-eure.fr

N° d'Avis : A-25-077
Avis rendu le : 08/08/2025

☐ FAVORABLE

☒ FAVORABLE SOUS-RESERVES

☐ DEFAVORABLE

Remarques :

- **Respecter les préconisations du bureau d'études.**
- **Les arbres situés sur la zone d'épandage ou à moins de 3 mètres de celle-ci devront être déplacés ou abattus.**
- **Mettre en place un clapet anti-retour en amont du rejet.**
- **La noue d'infiltration devra être végétalisée avec des plantes hygrophiles.**
- **Transmettre le choix de la filière agréée avant les travaux d'assainissement non collectif.**
- **Les eaux pluviales devront être collectées et drainées par un système séparatif des eaux usées. Elles ne devront en aucun cas interférer avec la zone d'assainissement.**

- Lors des travaux de construction, il faudra veiller à ce qu'il n'y ait pas de compactage, par les engins, de la zone réservée à l'assainissement (protéger par un grillage cette zone pendant les travaux), ce qui entraînerait un mauvais fonctionnement de la future installation.

- Respecter l'implantation et les dimensions du système de traitement

Prévoir au moment de la construction, l'installation d'une canalisation de diamètre 100 mm, qui soit prolongée au-dessus de la toiture et munie d'un extracteur d'air vicié, pour l'aération en aval de la fosse toutes eaux.

Le système de traitement doit être situé en dehors de toute aire de circulation et de stationnement de véhicules et situé à au moins :

- 35 m d'un puits
- 5 m de l'habitation
- 3 m des limites de propriété
- 3 m d'un arbre

L'installation devra être réalisée en respectant :

- Les arrêtés du 6 mai 1996 et du 7 septembre 2009
- La circulaire du 22 mai 1997
- Les arrêtés du 7 mars et du 27 avril 2012
- Le D.T.U. 64.1.

Le Service Public d'Assainissement Non-Collectif de l'Agglomération Seine-Eure devra être prévenu une semaine avant l'engagement des travaux, afin de vérifier la conformité de l'installation par rapport au projet et à la réglementation en vigueur, avant remblaiement du système.

A Louviers, le 08/08/2025

Le Président,

Benard LEROY
Le Directeur du Cycle de l'Eau

Officier SWITALA

Agglomération Seine-Eure - Direction du Cycle de l'eau





**AVIS DU S.P.A.N.C. POUR LE PROJET
D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF-ATTESTATION DE CONFORMITE**

Référence du dossier

NOM du pétitionnaire :	
Adresse des travaux :	
Commune : Clef Vallée d'Eure	Référence cadastrales : B387
Superficie de la parcelle : 1658 m²	
Type de projet : Réhabilitation	Nombre d'équivalents habitants : 5 EH
Surface habitable : Non renseignée	
Bureau d'études ayant réalisé l'étude de filière :	

AVIS POUR LA FILIERE D'ASSAINISSEMENT

Filière proposée pour une habitation de 5 pièces principales :

	Type	Dimensions	Avis
Prétraitement et traitement :	Filière agréée	5 EH	Favorable
Exutoire :	Noue d'infiltration végétalisée	Surface d'infiltration : 18 m ² Longueur : 9 ml Largeur : 2,00 ml Fond de fouille : -0,35 m/TN Hauteur utile : 0,20 m	Favorable avec réserves
Pompe de relèvement :	Oui		Favorable
Implantation :	Voir plan de masse en annexe		Favorable



Annexe 3 : MODELE DE RAPPORT D'un contrôle D'EXECUTION



Louviers, le 25/08/2025

Le Président,

N/Réf. : VV/TH n° 25/08/1309

Objet : réalisation de votre système d'assainissement non collectif.

Affaire suivie par : Vincent VISSE
Direction du Cycle de l'Eau

Madame,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, l'avis portant sur l'exécution des travaux du système d'assainissement non collectif projeté sur la parcelle n°A1170 située

Conformément à la réglementation, un contrôle de bonne exécution des travaux d'assainissement a été effectué le **10/07/2025** par un technicien de l'Agglomération Seine-Eure.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, le rapport de visite correspondant, concluant sur la conformité de votre installation par rapport aux préconisations du bureau d'études et à la réglementation.

Votre installation d'assainissement non collectif a été classée :

Conforme

Vous trouverez également un carnet d'entretien, afin d'optimiser le fonctionnement et la pérennité du système.

Je me permets de vous rappeler que la correcte ventilation des ouvrages d'assainissement participe à la salubrité de l'habitation, en évitant la contamination de l'air avec les gaz produits par le système.

La direction du Cycle de l'Eau reste à votre disposition pour vous apporter tout renseignement complémentaire.

Vous remerciant de votre coopération, veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sincères salutations.

Bernard LEROY

Par délegation,
Le Directeur du Cycle de l'Eau

Olivier SWITALA




CS 10514
1 Place Ernest Thorel
27405 Louviers Cedex
Tel : 02 32 50 85 50
Fax : 02 32 50 85 51
www.agglo-seine-eure.fr

Référence : CR-25-0039

☒ CONFORME

☐ CONFORME SOUS-RESERVES

☐ NON CONFORME

Sur la base des éléments observés et fournis par le propriétaire et/ou l'entrepreneur lors du contrôle, les réserves suivantes sont émises :

➤ **Sans objet.**

En application des arrêtés du 6 mai 1996, du 7 septembre 2009 et du 7 mars 2012 fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif et les modalités du contrôle technique exercé par les communes sur les systèmes d'assainissement non collectif, ainsi que de la circulaire interministérielle du 22 mai 1997, le Service Public d'Assainissement Non Collectif conclut sur le contrôle technique de la bonne exécution et de l'implantation des ouvrages.

A Louviers, le 14/08/2025

Le Président,

Bernard LEROY

Par délégué,
Le Directeur du Cycle de l'Eau

Olivier SWITALA





**CONTRÔLE DE VERIFICATION RELATIF À LA RÉALISATION DE TRAVAUX
D'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF-ATTESTATION DE CONFORMITE**

Référence du dossier

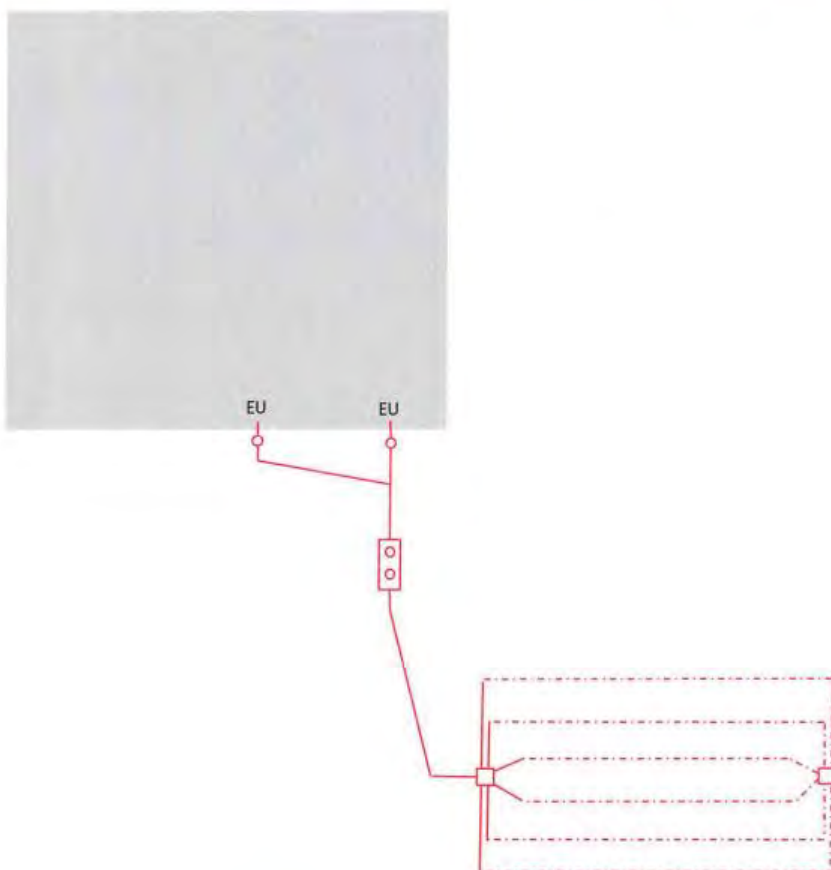
NOM du pétitionnaire :	
Adresse des travaux :	
Commune :	Référence cadastrales : A1170
Superficie de la parcelle : 2859 m²	
Type de projet : Réhabilitation	Nombre d'équivalents habitants : 5 EH
Personne ayant réalisé les travaux : BLIN TERRASSEMENT	

FILIERE D'ASSAINISSEMENT

Filière réalisée pour une habitation de 5 pièces principales :

	Avis SPANC - Projet		Contrôle d'exécution Conformité
	Type	Dimensions	
Prétraitement :	Fosse toutes eaux	3000 L	Conforme
Epuration dispersion :	Tranchées d'infiltration	Nombre de tranchées : 6 Longueur : 13 m (soit 78 m²) Distance « entre axe » entre les tuyaux : 1.70 m Largeur des tranchées : 0,70 m Regard de répartition : ➤ - 0,15 FE/TN ➤ - 0,35 FF/TN Regard de bouclage : ➤ - 0,10 FE/TN ➤ - 0,30 FF/TN	Conforme
Pompe de relèvement :	Non		Conforme
Implantation :	Voir plan de masse en annexe		Conforme

SCHEMA DE L'INSTALLATION ET PHOTOS



Agglomération Seine-Eure - Direction du Cycle de l'eau

Annexe 4 : MODELE DE RAPPORT DE DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT D'UNE INSTALLATION EXISTANTE



Louviers, le 30.06.2025

Le Président,

N/Réf. : XL/MCL N° 25/06/1070

Objet : Diagnostic de votre système d'assainissement non-collectif.

Affaire suivie par Xavier LEFEBVRE
Direction du Cycle de l'Eau

Madame,

Votre propriété, située
réseau public de collecte des eaux usées.

n'est pas desservie par un

Conformément à la réglementation en vigueur, un diagnostic de votre installation d'assainissement non collectif a été effectué le 18/06/2025 par un technicien de l'Agglomération Seine-Eure.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le rapport de visite correspondant, concluant sur l'état et le fonctionnement du système, au regard de la salubrité publique et de la préservation de la qualité des eaux superficielles et souterraines.

A l'issue de cette visite, votre installation d'assainissement non-collectif a été classée :

Classe D : Installation incomplète

Vous trouverez également ci-joint :

- le règlement du service public d'assainissement non collectif de l'Agglomération Seine-Eure ;
- un carnet d'entretien de l'installation, afin d'optimiser le fonctionnement et la pérennité du système ;
- une documentation concernant la ventilation des ouvrages d'assainissement.

Pour tout renseignement ou erreurs éventuelles concernant votre rapport de visite, vous pouvez contacter l'Agglomération Seine-Eure au 02.76.46.03.52.

Conformément au règlement du service, le montant de cette prestation, qui s'élève à 100 € TTC, vous sera facturé ultérieurement.

Vous remerciant de votre coopération, veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sincères salutations.

CS 10514
1 Place Ernest Thorel
27405 Louviers Cedex
Tel : 02 32 50 85 50
Fax : 02 32 50 85 51

www.agglo-seine-eure.fr

Bernard LEROY,
Le Directeur du Cycle de l'Eau



Ce présent document n'est pas assimilable à un certificat de conformité.
Il a été conçu en fonction de vos informations et de ce qui était visible lors de la visite.

DIAGNOSTIC DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL

• Durant le diagnostic, aucun ouvrage n'a été dégradé par le technicien.

Date de la visite : 18/06/2025

Personne présente :

Nom du technicien : Xavier LEFEBVRE

N° de dossier : ANC-25-0166

PROPRIETAIRE

ADRESSE CONTROLEE

16 rue Pasteur
TERRES DE BORD
27340

Réf cadastrale : C0298

Surface du terrain = 561,00 m²

Pente du terrain : Faible (<5%)

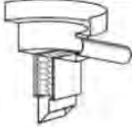
Type de résidence : ☒ Principale • Secondaire • Location

Nombre d'occupants permanents :	5
Nombre de chambres :	5
Nombre de pièces principales :	6
Equipements :	Habitation - (Etage : 0) WC : 2 - (Etage : 0) Lave linge : 1 - (Etage : 0) Lave vaisselle : 1 - (Etage : 0) Salle de bains : 2

Ce présent document n'est pas assimilable à un certificat de conformité.
Il a été conçu en fonction de vos informations et de ce qui était visible lors de la visite

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION		
Collecte des eaux usées		
	Les eaux usées et les eaux pluviales sont-elles collectées séparément ?	Oui
	Accès possible par un regard ou un té de visite ?	Non
Remarques :		

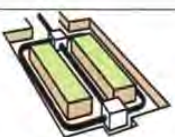
Fosse		
	Existe	Oui
	Type de fosse	Fosse septique
	Accessible ?	Oui
	Matériau	Béton
	Nature des eaux collectées	Eaux usées
	Volume (en Litre)	non renseignée.
	Dimensionnement adapté ?	Non vérifiable
	Etat de la fosse ?	Bon
	Vidange à réaliser ?	Oui
	Date de la dernière vidange	non renseignée.
	Bon de vidange présenté	Non
	Entreprise de vidange	non renseignée.
	Fréquence de vidange	non renseignée.
La fosse est-elle située à moins de 10 m des sorties d'eaux usées	Non	
Remarques : Le volume de la fosse n'est pas vérifiable. La fosse est à vidanger.		

Préfiltre		
	Existe	Non
Remarques : Absence de préfiltre.		

Bac à graisses		
	Existe	Oui
	Accessible	Oui
	Nature des eaux collectées	eaux ménagères
	Volume (en Litre)	non renseignée.
	Dimensionnement adapté ?	Non vérifiable
	Etat du bac à graisses ?	Mauvais
	Vidange à réaliser ?	Non nécessaire
Remarques : Le volume du bac à graisse n'es pas connu.		

Ventilation primaire		
	Existe	Non
Remarques : Absence de ventilation primaire.		

Ventilation secondaire		
	Existe	Non
Remarques : Absence de ventilation secondaire.		

Système de traitement		
	Existence d'un dispositif de traitement	Non
	Présence d'un exutoire	Oui
	Exutoire	Puisard
Remarques : Absence de système de traitement. Le puisard n'est pas considéré comme un système de traitement		

Ce présent document n'est pas assimilable à un certificat de conformité.
Il a été conçu en fonction de vos informations et de ce qui était visible lors de la visite

CONCLUSION

I – Classement de l'installation

D'après les conclusions ci-dessous, votre installation a été classée :

Classe D : Installation incomplète

INSTALLATION SITUÉE EN ZONE A ENJEUX SANITAIRES OU ENVIRONNEMENTAUX			
PROBLÈMES CONSTATÉS SUR L'INSTALLATION	☒ NON	• OUI	
		• Enjeux sanitaires	• Enjeux environnementaux
• Absence d'installation	Travaux de mise en conformité à réaliser dans les meilleurs délais.		
• Défaut de sécurité sanitaire (contact direct, transmission de maladie par vecteurs, nuisances olfactives récurrentes)	Travaux obligatoires dans un délai de maximum de 4 ans. Travaux dans un délai maximum de 1 an en cas de vente.		
• Défaut de structure ou de fermeture des ouvrages constituant l'installation			
• Implantation à moins de 35m en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP			
☒ Installation incomplète	Travaux dans un délai maximum de 1 an en cas de vente	Travaux obligatoires dans un délai de maximum de 4 ans.	
• Installation significativement sous-dimensionnée		Travaux dans un délai maximum de 1 an en cas de vente.	
• Installation présentant des dysfonctionnements majeurs			
• Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure	Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation		
• Installation dont le fonctionnement général est satisfaisant	Aucun travaux à prévoir		

Ce présent document n'est pas assimilable à un certificat de conformité.
Il a été conçu en fonction de vos informations et de ce qui était visible lors de la visite

II – Remarques à l'issue du contrôle

Problème(s) détecté(s) lié(s) à l'installation :

Le volume de la fosse n'est pas vérifiable.

La fosse est à vidanger.

Absence de préfiltre.

Le volume du bac à graisse n'est pas connu.

Absence de ventilation primaire.

Absence de ventilation secondaire.

Absence de système de traitement.

Le puisard n'est pas considéré comme un système de traitement.

Travaux d'entretien ou amélioration à prévoir :

La fosse est à vidanger.

Installation à réhabiliter.

Mettre en place une filière d'assainissement non-collectif adaptée et conforme avec la réglementation.

Le bon fonctionnement de l'installation à long terme dépend de son bon entretien par l'occupant de l'habitation.

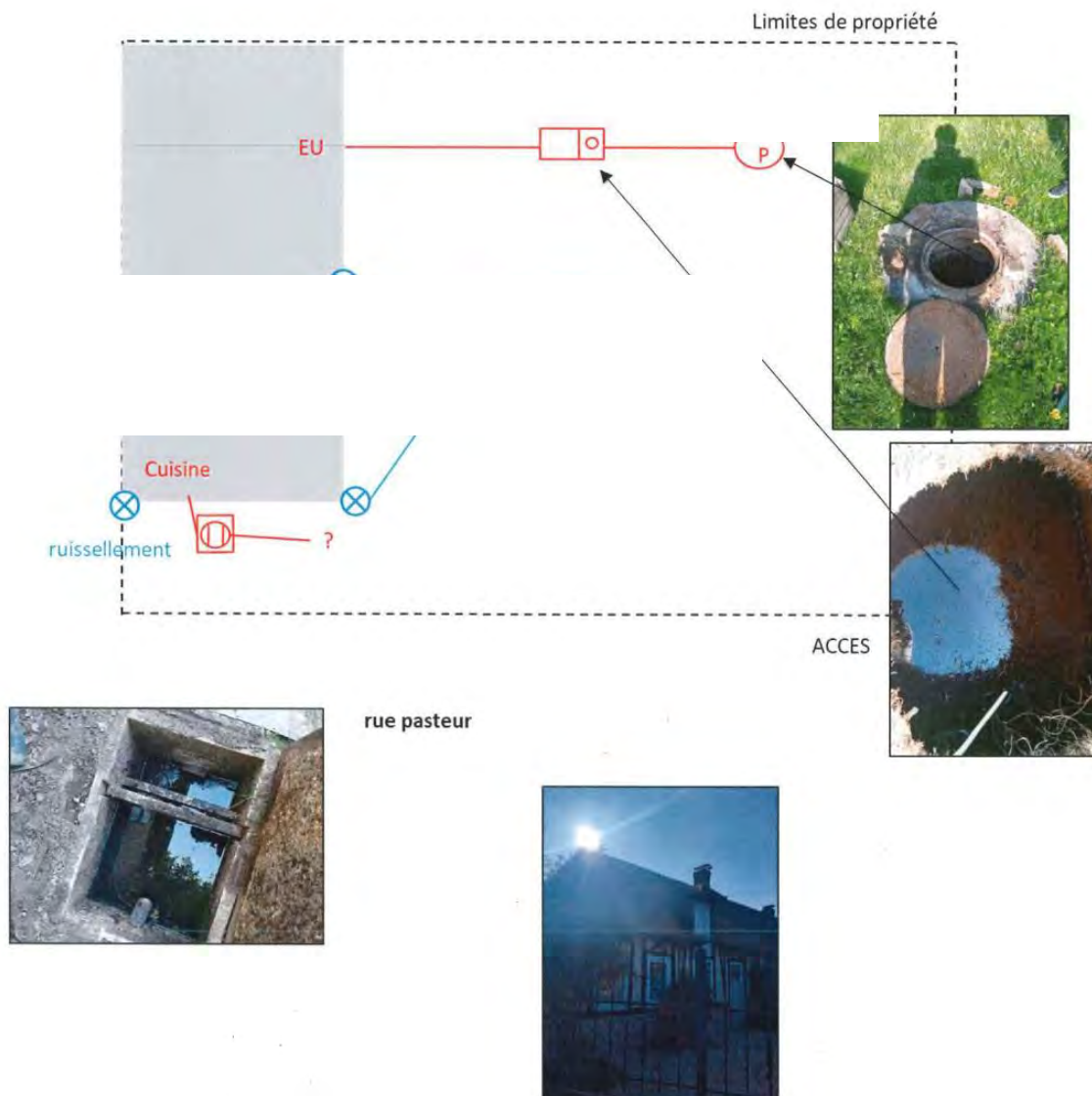
III – Notes et Observations

En cas de vente, les nouveaux propriétaires disposent d'un délai d'un an pour réaliser les travaux.

En cas de vente, le diagnostic doit dater de moins de trois ans à compter de la date du contrôle.

Avant de réaliser des travaux d'assainissement, le propriétaire a l'obligation de contacter l'Agglomération Seine-Eure.

SCHEMA DE PRINCIPE DE L'INSTALLATION



Légende assainissement non collectif :

Puits	Infiltration dans le sol	Canalisation des EU et EP	Décolloideur - Filtre
Grille	Bati	Suspicion	Ventilation 1 ^{er} et 2 nd
Gouttière	Cabanon	Bac à graisses	Poste de relevage
Regard des eaux Pluviales et Usées	Limite de propriété	Fosse toutes eaux sans préfiltre	Hale
		Fosse toutes eaux Equipée d'un préfiltre	Regard de Répartition
		Fosse septique	Regard de Bouclage

Ce présent document n'est pas assimilable à un certificat de conformité.
Il a été conçu en fonction de vos informations et de ce qui était visible lors de la visite

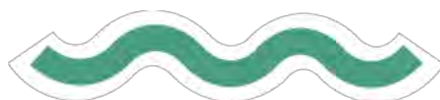
PARTIE E

LE SERVICE PUBLIC DE

L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT

COLLECTIF ET NON COLLECTIF

PARTIE FINANCIERE



SOMMAIRE

1.	Indicateurs financiers	270
1.1	Modalités de l'établissement du prix de l'eau.....	270
	Eau potable	270
	Assainissement	270
	Prélèvements d'Organismes publics.....	271
2.	Eléments financiers du prix de l'eau.....	272
	factures types	278
	Synthèse.....	283
	Recettes des services	287
2.	Indicateurs de performance	288
2.1	Durée d'extinction de la dette.....	288
	En eau potable	288
	En assainissement collectif.....	288
2.2	Taux d'impayés.....	289
3.	Financements des investissements	292
3.1	L'eau potable.....	292
	Travaux engagés pendant l'exercice	292
	Montant des amortissements.....	292
	Projets et travaux	292
3.2	L'assainissement collectif.....	294
	Travaux engagés pendant l'exercice	294
	Montant des amortissements.....	294
	Projets et travaux	294
3.3	L'assainissement non collectif.....	295

LISTE TABLEAUX

Tableau 1	Part fixe du prix de l'eau.....	272
Tableau 2	Part variable du prix de l'eau (eau potable et assainissement).....	275
Tableau 3	Tarification 2025.....	280
Tableau 4	Tarification d'eau facturé (abonnement compris, pour 120 m3).....	286
Tableau 5	Tarification du service Public de l'assainissement non collectif	286
Tableau 6	Durée d'extinction de la dette.....	290
Tableau 7	Montant des impayés par communes.....	291
Tableau 8	Etat de la dette de service Eau potable.....	294
Tableau 9	Etat de la dette de service assainissement collectif.....	296

ANNEXES

Annexe 1 : Economie général des contrats.....	299
Annexe 2 : Délibération fixant le tarif de l’eau et de l’assainissement.....	301
Annexe 3 : Extrait du compte administratif 2024.....	311
Annexe 4 : Agence de l’eau Seine Normandie.....	314

1. INDICATEURS FINANCIERS

1.1 MODALITES DE L'ETABLISSEMENT DU PRIX DE L'EAU

Le mode de tarification de l'eau est une tarification binôme. Cette tarification comporte une part fixe (correspondant à l'abonnement au service de l'eau et de l'assainissement), et une part variable qui est fonction du volume consommé par l'utilisateur.

Ainsi, trois composantes constituent le prix du m³ d'eau :

- La distribution d'eau potable (captage dans le milieu naturel et distribution aux usagers),
- La collecte et le traitement des eaux usées,
- Les prélèvements obligatoires pour le compte d'organismes publics qui dépendent de l'Etat : Agence de l'eau et TVA.

Les élus communautaires fixent chaque année le niveau des surtaxes perçues par la collectivité, mais le tarif de l'eau et de l'assainissement (surtaxes et parts fermières incluses, délibération en annexe).

EAU POTABLE

La part facturée au titre de la production et de la distribution de l'eau potable comporte :

Une part destinée au fermier assurant la gestion du service délégué par la collectivité. Elle correspond aux recettes perçues par le délégataire pour le service rendu aux usagers.

Une part destinée à la collectivité (Communauté d'Agglomération Seine-Eure), ou surtaxe communautaire. Son but est de couvrir le financement des installations dont elle est propriétaire et qui lui permettent d'assurer le service public auprès des usagers dans des conditions satisfaisantes. Dans le cas d'une délégation de service public (affermage), cette part est perçue par l'intermédiaire de la facture d'eau par le fermier qui la reverse par la suite à la collectivité.

La facturation peut également être détaillée selon un autre mode. Elle comprend :

La part fixe ou abonnement, dont l'objet est de couvrir les charges de structure et les charges liées aux investissements. Elle correspond à la mise à disposition du service : entretien, location, remplacement et relevés des compteurs, entretien des branchements, amortissement des usines, ...

La part variable ou consommation, proportionnelle au volume consommé, qui doit couvrir le fonctionnement du service de production et de distribution d'eau.

La part de l'abonnement est variable selon le diamètre du compteur mis à disposition de l'utilisateur sur certaines communes. De même, sur certaines communes, le prix de l'eau varie selon les quantités consommées.

ASSAINISSEMENT

Seules les communes disposant d'un réseau de collecte des eaux usées sont concernées par la taxe d'assainissement, à savoir :

Acquigny, Alizay, Andé, Champenard, Clef vallée d'Eure, Criquebeuf sur Seine, Gaillon, Herqueville, Heudebouville, Igoville, Incarville, La Haye le Comte, La Haye Malherbe, La Saussaye, le Val d'Hazey, Le Vaudreuil, Léry, Les Damps, Les Trois Lacs, Louviers, Martot, Pinterville, Pitres, Pont de l'Arche, Poses, Saint-Etienne du Vauvray, Saint Julien de la Liègue, Saint-Pierre du Vauvray, Surville, Terres de Bord, Val de Reuil, Villers sur le Roule et Vironvay.

Tout comme l'eau potable, le prix du service de collecte et de traitement des eaux usées se décompose en deux parties :

Une part destinée au fermier assurant la gestion du service délégué par la collectivité. Elle correspond aux recettes perçues par le délégataire pour le service rendu aux usagers et couvre les frais liés au fonctionnement et à l'entretien du réseau et des installations de traitement (la commune de Saint Didier des Bois est la seule concernée).

Une part destinée à la collectivité (Communauté d'Agglomération Seine-Eure), ou surtaxe communautaire. Son but est de couvrir le financement des installations dont elle est propriétaire et qui lui permettent d'assurer le service public auprès des usagers dans des conditions satisfaisantes. Dans le cas d'une délégation de service public (affermage), cette part est également perçue par l'intermédiaire de la facture d'eau par le fermier qui la reverse par la suite à la collectivité.

La facturation peut également être détaillée selon un autre mode. Elle comprend :

La part fixe ou abonnement, dont l'objet est de couvrir les charges de structure et les charges liées aux investissements. Elle correspond à la mise à disposition du service : entretien des branchements, amortissement des usines, ...

La part variable ou consommation, proportionnelle au volume consommé, qui doit couvrir le fonctionnement du service de collecte et de traitement des eaux usées.

Pour les communes assainies, géré en régie (direct ou prestation de service), la collectivité touche la totalité de la redevance assainissement.

PRELEVEMENTS D'ORGANISMES PUBLICS

Agence de l'Eau

La Communauté d'Agglomération Seine-Eure est située sur l'aire géographique d'influence de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie qui perçoit trois redevances, dont le montant est proportionnel à la consommation.

Dans le cadre du 12^{ème} programme de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, trois nouvelles redevances remplacent les redevances de pollution domestique et de modernisation des réseaux de collecte :

- une redevance sur la consommation d'eau potable ;
- deux redevances pour performance :
 - performance des réseaux d'eau potable, déterminée en fonction des critères de performance et de gestion patrimoniale des réseaux d'alimentation en eau potable (AEP) ;
 - performance des systèmes d'assainissement collectif, déterminée et modulée en fonction des performances des systèmes d'assainissement.

Ces redevances sont applicables aux usagers domestiques et assimilés. Pour les redevances sur performance, la contre-valeur est fixé par la collectivité assujettie et appliquée par le service qui assure la facturation aux usagers du service public d'eau ou d'assainissement. Chaque année, lors de l'instruction de la redevance en N+1, les coefficients de modulation seront calculés par les agences sur la base des indicateurs de fonctionnement des ouvrages de l'année N-2. Un outil de simulation sera mis à disposition des collectivités pour leur permettre de calculer leur coefficient en N-1, afin qu'elles puissent évaluer et appliquer une contre-valeur des redevances pour performance sur les factures de leurs abonnés en année N.

La Communauté d'agglomération doit donc fixer le tarif de ces contre-valeurs à compter du 1^{er} janvier 2025

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les performances des stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'assainissement et d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions, améliorer le fonctionnement naturel des rivières... Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie (voir annexe 4).

Le 12^{ème} programme de l'agence de l'eau est rentré en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

TVA

Le service d'eau potable bénéficie d'un taux de TVA réduit : 5,5 % au lieu du taux actuellement en vigueur de 20 %. Le taux de TVA a évolué de 7 à 10% à compter du 1^{er} janvier 2012 pour l'assainissement.

2. ELEMENTS FINANCIERS DU PRIX DE L'EAU

PART FIXE DU PRIX DE L'EAU

Le tarif annuel de base datant du 01 janvier 2025 de l'abonnement au service public de distribution d'eau potable diffère selon le diamètre du compteur et se répartit de la façon suivante :

TABEAU 1 PART FIXE DU PRIX DE L'EAU

	LOT 1	LOT 2
	ALIZAY-AMFREVILLE SOUS LES MONTS-CRIQUEBEUF SUR SEINE-IGOVILLE-INCARVILLE-LA HAYE LE COMTE-LA HAYE MALHERBE-LE MANOIR SUR SEINE-LE VAUDREUIL-LERY-LES DAMPS-LOUVIERS-MARTOT-PINTERVILLE- PITRES-PONT DE L ARCHE-PORTE DE SEINE-TOURNEDOS-POSES-ST ETIENNE DU VAUVRAY-ST PIERRE DU VAUVRAY-TERRES DE BORD VAL DE REUIL	ACQUIGNY-AILLY-AMFREVILLE SUR ITON-ANDE-AUTHEUIL AUTHOUILLET-CAILLY SUR EURE- CHAMPENARD-BOTREMARE- ECARDENVILLE SUR EURE-FONTAINE HEUDEBOURG-LA CROIX ST LEUFFROY-CONNELLES-COURCELLES SUR SEINE-CRASVILLE-FONTAINE BELLENGER-GAILLON-HERQUEVILLE- HEUDEBOUVILLE-HEUDREVILLE SUR EURE-LA VACHERIE-LE MESNIL JOURDAIN-AUBEVOYE-STE BARBE SUR GAILLON-VIEUX VILLEZ-BERNIERES SUR SEINE-TOSNY-VENABLES-QUATREMARE-ST AUBIN SUR GAILLON-ST ETIENNE SOUS BAILLEUL-ST JULIEN DE LIEGUE-ST PIERRE DE BAILLEUL-ST PIERRE LA GARENNE-SURTAUVILLE-SURVILLE-VILLERS SUR LE ROULLE-VIRONVAY-PINTERVILLE
15-20mm	44.64	44.86
25-30mm	72.54	72.90
40mm	351.56	353.30
50mm	552.46	555.18
60mm	775.68	779.50
65mm	775.68	779.50
60x15mm	820.32	824.38

	LOT 1	LOT 2
	ALIZAY-AMFREVILLE SOUS LES MONTS-CRIQUEBEUF SUR SEINE-IGOVILLE-INCARVILLE-LA HAYE LE COMTE-LA HAYE MALHERBE-LE MANOIR SUR SEINE-LE VAUDREUIL-LERY-LES DAMPS-LOUVIERS-MARTOT-PINTERVILLE- PITRES-PONT DE L ARCHE-PORTE DE SEINE-TOURNEDOS-POSES-ST ETIENNE DU VAUVRAY-ST PIERRE DU VAUVRAY-TERRES DE BORD VAL DE REUIL	ACQUIGNY-AILLY-AMFREVILLE SUR ITON-ANDE-AUTHEUIL AUTHOUILLET-CAILLY SUR EURE- CHAMPENARD-BOTREMARE-ECARDENVILLE SUR EURE-FONTAINE HEUDEBOURG-LA CROIX ST LEUFFROY-CONNELLES-COURCELLES SUR SEINE-CRASVILLE-FONTAINE BELLENGER-GAILLON-HERQUEVILLE-HEUDEBOUVILLE-HEUDREVILLE SUR EURE-LA VACHERIE-LE MESNIL JOURDAIN-AUBEVOYE-STE BARBE SUR GAILLON-VIEUX VILLEZ-BERNIERES SUR SEINE-TOSNY-VENABLES-QUATREMARE-ST AUBIN SUR GAILLON-ST ETIENNE SOUS BAILLEUL-ST JULIEN DE LIEGUE-ST PIERRE DE BAILLEUL-ST PIERRE LA GARENNE-SURTAUVILLE-SURVILLE-VILLERS SUR LE ROULLE-VIRONVAY-PINTERVILLE
80mm	1417.44	1424.42
80x15mm	1462.08	1469.28
100mm	3135.12	2525.82
100x20mm	3179.76	2570.70
100x25mm	3207.66	2598.74
100x30mm	3207.66	2598.74
100x40mm	3486.68	2879.12

Dans le cas d'un compteur combiné, le tarif de base est la somme des tarifs fixes des diamètres concernés. La totalité du prix de l'abonnement revient au délégataire. Il n'y a pas d'abonnement pour le service public d'assainissement.

PART VARIABLE DU PRIX DE L'EAU (EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT)

La tarification du service public de l'eau potable, hors taxes et hors abonnement, proposée au titre de l'année 2025 est fixée par tranche de consommation, afin de favoriser les petits consommateurs et inciter aux économies d'eau. Le prix de l'eau potable varie de 0,55 à 1,70€/m³ suivant les tranches de consommations (1-50, 51-150, > 150 m³).

La tarification du service public d'assainissement, hors taxes, proposée au titre de l'année 2025 est unique de 2,25 €/m³.

Le tableau ci-dessous récapitule les tarifs appliqués sur le territoire et la répartition entre la part fermière et la part collectivité :

TABLEAU 2 PART VARIABLE DU PRIX DE L'EAU (EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT)

COMMUNES		LOT 1		LOT 2	
		ALIZAY-AMFREVILLE SOUS LES MONTS-CRIQUEBEUF SUR SEINE-IGOVILLE-INCARVILLE-LA HAYE LE COMTE-LA HAYE MALHERBE-LE MANOIR SUR SEINE-LE VAUDREUIL-LERY-LES DAMPS-LOUVIERS-MARTOT-PINTERVILLE-PITRES-PONT DE L ARCHE-PORTE DE SEINE-TOURNEDOS-POSES-ST ETIENNE DU VAUVRAY-ST PIERRE DU VAUVRAY-TERRES DE BORD-VAL DE REUIL		ACQUIGNY-AILLY-AMFREVILLE SUR ITON-ANDE-AUTHEUIL AUTHOUILLET-CAILLY SUR EURE-CHAMPENARD-BOTREMARE-ECARDENVILLE SUR EURE-FONTAINE HEUDEBOURG-LA CROIX ST LEUFFROY-CONNELLES-COURCELLES SUR SEINE-CRASVILLE-FONTAINE BELLENGER-GAILLON-HERQUEVILLE-HEUDEBOUVILLE-HEUDREVILLE SUR EURE-LA VACHERIE-LE MESNIL JOURDAIN-AUBEVOYE-STE BARBE SUR GAILLON-VIEUX VILLEZ-BERNIERES SUR SEINE-TOSNY-VENABLES-QUATREMARE-ST AUBIN SUR GAILLON-ST ETIENNE SOUS BAILLEUL-ST JULIEN DE LIEGUE-ST PIERRE DE BAILLEUL-ST PIERRE LA GARENNE-SURTAUVILLE-SURVILLE-VILLERS SUR LE ROULLE-VIRONVAY-PINTERVILLE	
Année		2024	2025	2024	2025
EAU POTABLE					
Abonnement (fermier) Compteur DN15mm		45.56	44.64	46.06	44.86

COMMUNES		LOT 1		LOT 2	
		ALIZAY-AMFREVILLE SOUS LES MONTS-CRIQUEBEUF SUR SEINE-IGOVILLE-INCARVILLE-LA HAYE LE COMTE-LA HAYE MALHERBE-LE MANOIR SUR SEINE-LE VAUDREUIL-LERY-LES DAMPS-LOUVIERS-MARTOT-PINTERVILLE-PITRES-PONT DE L ARCHE-PORTE DE SEINE-TOURNEDOS-POSES-ST ETIENNE DU VAUVRAY-ST PIERRE DU VAUVRAY-TERRES DE BORD-VAL DE REUIL		ACQUIGNY-AILLY-AMFREVILLE SUR ITON-ANDE-AUTHEUIL AUTHOUILLET-CAILLY SUR EURE-CHAMPENARD-BOTREMARE-ECARDENVILLE SUR EURE-FONTAINE HEUDEBOURG-LA CROIX ST LEUFFROY-CONNELLES-COURCELLES SUR SEINE-CRASVILLE-FONTAINE BELLENGER-GAILLON-HERQUEVILLE-HEUDEBOUVILLE-HEUDREVILLE SUR EURE-LA VACHERIE-LE MESNIL JOURDAIN-AUBEVOYE-STE BARBE SUR GAILLON-VIEUX VILLEZ-BERNIERES SUR SEINE-TOSNY-VENABLES-QUATREMARE-ST AUBIN SUR GAILLON-ST ETIENNE SOUS BAILLEUL-ST JULIEN DE LIEGUE-ST PIERRE DE BAILLEUL-ST PIERRE LA GARENNE-SURTAUVILLE-SURVILLE-VILLERS SUR LE ROULLE-VIRONVAY-PINTERVILLE	
Part Fermière	0 - 50m3	0.1481	0.1451	0.1497	0.1458
	51 - 150 m3	0.2620	0.2567	0.2649	0.2580
	151 m3 et plus	0.7404	0.7255	0.8004	0.7795
Part Collectivité (1)	0 - 50m3	0.4019	0.4049	0.4003	0.4042
	51 - 150 m3	0.9380	1.0033	0.9352	1.0020
	151 m3 et plus	0.8696	0.9745	0.8096	0.9205
Total Part Fermière+ Part Collectivité	0 - 50m3	0.5500	0.5500	0.5500	0.5500
	51 - 150 m3	1.2000	1.2600	1.2000	1.2600
	151 m3 et plus	1.6100	1.7000	1.6100	1.7000

COMMUNES		LOT 1		LOT 2	
		ALIZAY-AMFREVILLE SOUS LES MONTS-CRIQUEBEUF SUR SEINE- IGOVILLE-INCARVILLE-LA HAYE LE COMTE-LA HAYE MALHERBE-LE MANOIR SUR SEINE-LE VAUDREUIL-LERY-LES DAMPS- LOUVIERS-MARTOT-PINTERVILLE- PITRES-PONT DE L ARCHE-PORTE DE SEINE-TOURNEDOS-POSES-ST ETIENNE DU VAUVRAY-ST PIERRE DU VAUVRAY-TERRES DE BORD- VAL DE REUIL		ACQUIGNY-AILLY-AMFREVILLE SUR ITON- ANDE-AUTHEUIL AUTHOUILLET-CAILLY SUR EURE- CHAMPENARD-BOTREMARE- ECARDENVILLE SUR EURE-FONTAINE HEUDEBOURG-LA CROIX ST LEUFFROY- CONNELLES-COURCELLES SUR SEINE- CRASVILLE-FONTAINE BELLENGER- GAILLON-HERQUEVILLE-HEUDEBOUVILLE- HEUDREVILLE SUR EURE-LA VACHERIE-LE MESNIL JOURDAIN-AUBEVOYE-STE BARBE SUR GAILLON-VIEUX VILLEZ-BERNIERES SUR SEINE-TOSNY-VENABLES- QUATREMARE-ST AUBIN SUR GAILLON-ST ETIENNE SOUS BAILLEUL-ST JULIEN DE LIEGUE-ST PIERRE DE BAILLEUL-ST PIERRE LA GARENNE-SURTAUVILLE-SURVILLE- VILLERS SUR LE ROULLE-VIRONVAY- PINTERVILLE	
Part Collectivité (1)		2.10	2.25	2.10	2.25
Total Part Fermière+ Part Collectivité		2.10	2.25	2.10	2.25

(1) Inclus la contribution des pays en voie de développement

Les tarifs ci-dessus seront appliqués à l'ensemble du territoire, à partir du 1er janvier 2025.

Afin d'harmoniser les pratiques entre l'assainissement non collectif et l'assainissement collectif, et considérant qu'il est important de veiller au bon fonctionnement du réseau public d'assainissement, le contrôle de branchement lors des ventes a été rendu obligatoire.

La tarification de ce service à partir du 1er janvier 2025 est le suivant :

TABLEAU 3 TARIFICATION 2025

	Tarifs 2025
Contrôle de branchement lors de la vente d'une maison individuelle ou d'un appartement	83,33 € HT
Contrôle de branchement lors d'une vente d'un commerce ou d'une grande maison (avec dépendance ou nombreux points d'eau)	166,67 € HT
Contre visite avant les 6 mois de délai de mise en conformité	Gratuite
Contrôle de branchement lors de la vente d'un commerce (alimentaire, santé, automobile)	333,34 € HT
Contrôle de branchement dans le cadre d'une vente d'une industrie	500 € HT
Absence à un rendez-vous	41,7 € HT

FACTURES TYPES

Des simulations de factures annuelles pour une consommation de 120 m3 sont présentées ci-après :

- Facture 1 : EAU LOT 1
- Facture 2 : EAU LOT 1 ET ASSAINISSEMENT
- Facture 3 : EAU LOT 2
- Facture 4 : EAU LOT 2 ET ASSAINISSEMENT

Elles font apparaître la part fixe et la part variable du délégataire et de la collectivité, ainsi que les organismes publics, la TVA.

L'évolution du montant global par rapport à celui de l'année précédente est indiquée dans le tableau comparatif de la synthèse.

Du fait de la péréquation tarifaire, seule la part de l'abonnement en eau potable peut légèrement faire varier la facture suivant le contrat.

Facture 1 EAU : LOT 1 :ALIZAY-AMFREVILLE SOUS LES MONTS-CRIQUEBEUF SUR SEINE-IGOVILLE-INCARVILLE-LA HAYE LE COMTE-LA HAYE MALHERBE-LE MANOIR SUR SEINE-LE VAUDREUIL-LERY-LES DAMPS-LOUVIERS-MARTOT-PINTERVILLE- PITRES-PONT DE L ARCHE- PORTE DE SEINE-TOURNEDOS-POSES-ST ETIENNE DU VAUVRAY-ST PIERRE DU VAUVRAY- TERRES DE BORD-VAL DE REUIL

Facture d'un usager ayant consommé 120m3 Tarifs au 1er Janvier 2025 en €

		EURO			
	Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux TVA	
Distribution de l'eau					
Abonnement					
Abonnement (part distributeur)			44,64	5.5 %	
Consommation					
Consommation (part distributeur)	De 1 à 50 (m3)	50	0,1451	7,26	5.5 %
Consommation (part distributeur)	De 51 à 150 (m3)	70	0,2567	17,97	5.5 %
Consommation (part communautaire)	De 1 à 50 (m3)	50	0,4009	20,05	5.5 %
Consommation (part communautaire)	De 51 à 150 (m3)	70	0,9933	69,53	5.5 %
Contribution Pays en Voie de Développement	De 1 à 50 (m3)	50	0,0040	0,20	5.5 %
Contribution Pays en Voie de Développement	De 51 à 150 (m3)	70	0,0100	0,70	5.5 %
Total Distribution de l'eau				160,34	
Collecte et traitement des eaux usées					
Consommation					
Consommation (part communautaire)	(m3)	120	0,0000	0,00	10. %
Contribution Pays en voie de développement	(m3)	120	0,0000	0,00	10. %
Total Collecte et traitement des eaux usées				0,00	
Organismes publics					
(taxes et redevances)					
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	(m3)	120	0,0955	11,46	5.5 %
Redevance sur la consommation eau potable		120	0,4600	55,20	5.5 %
Redevance performance eau	(m3)	120	0,0170	2,04	5.5 %
redevance performance assainissement	(m3)	120	0,0000	0,00	10. %
Total Organismes publics				68,70	
TOTAL HT de la Facture		Euro	229,04		
TOTAL TTC de la Facture		Euro	241,64		
Prix TTC du m3 hors abonnement		Euro	1,62		
Prix TTC du m3 avec abonnement		Euro	2,01		

**Facture 2 EAU LOT 1 ET ASSAINISSEMENT:ALIZAY-AMFREVILLE SOUS LES MONTS-
CRIQUEBEUF SUR SEINE-IGOVILLE-INCARVILLE-LA HAYE LE COMTE-LA HAYE MALHERBE-LE
MANOIR SUR SEINE-LE VAUDREUIL-LERY-LES DAMPS-LOUVIERS-MARTOT-PINTERVILLE-
PITRES-PONT DE L ARCHE-PORTE DE SEINE-TOURNEDOS-POSES-ST ETIENNE DU VAUVRAY-ST
PIERRE DU VAUVRAY-TERRES DE BORD-VAL DE REUIL**

				EURO		
			Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux TVA
Distribution de l'eau						
<i>Abonnement</i>						
Abonnement (part distributeur)					44,64	5.5 %
<i>Consommation</i>						
Consommation (part distributeur)	De 1 à 50 (m3)		50	0,1451	7,26	5.5 %
Consommation (part distributeur)	De 51 à 150 (m3)		70	0,2567	17,97	5.5 %
Consommation (part communautaire)	De 1 à 50 (m3)		50	0,4009	20,05	5.5 %
Consommation (part communautaire)	De 51 à 150 (m3)		70	0,9933	69,53	5.5 %
Contribution Pays en Voie de Développement	De 1 à 50 (m3)		50	0,0040	0,20	5.5 %
Contribution Pays en Voie de Développement	De 51 à 150 (m3)		70	0,0100	0,70	5.5 %
Total Distribution de l'eau					160,34	
Collecte et traitement des eaux usées						
<i>Consommation</i>						
Consommation (part communautaire)	(m3)		120	2,2275	267,30	10. %
Contribution Pays en voie de développement	(m3)		120	0,0225	2,70	10. %
Total Collecte et traitement des eaux usées					270,00	
Organismes publics						
(taxes et redevances)						
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	(m3)		120	0,0955	11,46	5.5 %
Redevance sur la consommation eau potable			120	0,4600	55,20	5.5 %
Redevance performance eau	(m3)		120	0,0170	2,04	5.5 %
redevance performance assainissement	(m3)		120	0,0267	3,20	10. %
Total Organismes publics					71,90	
TOTAL HT de la Facture			Euro		502,24	
TOTAL TTC de la Facture			Euro		542,16	
Prix TTC du m3 hors abonnement			Euro		4,13	
Prix TTC du m3 avec abonnement			Euro		4,52	

Facture 3 EAU : LOT 2 ACQUIGNY-AILLY-AMFREVILLE SUR ITON-ANDE-AUTHEUIL
AUTHOUILLET-CAILLY SUR EURE- CHAMPENARD-BOTREMARE- CLEF VALLEE D EURE -
CONNELLES-COURCELLES SUR SEINE-CRASVILLE-FONTAINE BELLENGER-GAILLON-
HERQUEVILLE-HEUDEBOUVILLE-HEUDREVILLE SUR EURE-LA VACHERIE-LE MESNIL JOURDAIN-
LE VAL D HAZEY-LES TROIS LACS -QUATREMARE-ST AUBIN SUR GAILLON-ST ETIENNE SOUS
BAILLEUL-ST JULIEN DE LIEGUE-ST PIERRE DE BAILLEUL-ST PIERRE LA GARENNE-
SURTAUVILLE-SURVILLE-VILLERS SUR LE ROULLE-VIRONVAY-PINTERVILLE

EURO						
			Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux TVA
Distribution de l'eau					44,86	
<i>Abonnement</i>						
Abonnement (part distributeur)					44,86	5,5 %
<i>Consommation</i>						
Consommation (part distributeur)	De 1 à 50 (m3)		50	0,1458	7,29	5,5 %
Consommation (part distributeur)	De 51 à 150 (m3)		70	0,2580	18,06	5,5 %
Consommation (part communautaire)	De 1 à 50 (m3)		50	0,4002	20,01	5,5 %
Consommation (part communautaire)	De 51 à 150 (m3)		70	0,9920	69,44	5,5 %
Contribution Pays en Voie de Développement	De 1 à 50 (m3)		50	0,0040	0,20	5,5 %
Contribution Pays en Voie de Développement	De 51 à 150 (m3)		70	0,0100	0,70	5,5 %
Total Distribution de l'eau					160,56	
Collecte et traitement des eaux usées						
<i>Consommation</i>						
Consommation (part communautaire)	(m3)		120	0,0000	0,00	10. %
Contribution Pays en voie de développement	(m3)		120	0,0000	0,00	10. %
Total Collecte et traitement des eaux usées					0,00	
Organismes publics						
(taxes et redevances)						
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	(m3)		120	0,1031	12,37	5,5 %
Redevance sur la consommation eau potable			120	0,4600	55,20	5,5 %
Redevance performance eau	(m3)		120	0,0170	2,04	5,5 %
redevance performance assainissement	(m3)		120	0,0000	0,00	10. %
Total Organismes publics					69,61	
TOTAL HT de la Facture			Euro		230,17	
TOTAL TTC de la Facture			Euro		242,83	
Prix TTC du m3 hors abonnement			Euro		1,63	
Prix TTC du m3 avec abonnement			Euro		2,02	

Facture 4 EAU LOT 2 ET ASSAINISSEMENT : ACQUIGNY-AILLY-AMFREVILLE SUR ITON-ANDE-AUTHEUIL AUTHOUILLET-CAILLY SUR EURE- CHAMPENARD-BOTREMARE-CLEF VALEE D EURE - CONNELLES-COURCELLES SUR SEINE-CRASVILLE-FONTAINE BELLENGER-GAILLON-HERQUEVILLE-HEUDEBOUVILLE-HEUDREUILLE SUR EURE-LA VACHERIE-LE MESNIL JOURDAIN-LE VAM D HAZEY- LES TROIS LACS-QUATREMARE-ST AUBIN SUR GAILLON-ST ETIENNE SOUS BAILLEUL-ST JULIEN DE LIEGUE-ST PIERRE DE BAILLEUL-ST PIERRE LA GARENNE-SURTAUVILLE-SURVILLE-VILLERS SUR LE ROULLE-VIRONVAY-PINTERVILLE

				EURO		Taux TVA
			Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT	
Distribution de l'eau						
<i>Abonnement</i>						
Abonnement (part distributeur)					44,64	5.5 %
<i>Consommation</i>						
Consommation (part distributeur)	De 1 à 50 (m3)		50	0,1458	7,29	5.5 %
Consommation (part distributeur)	De 51 à 150 (m3)		70	0,2580	18,06	5.5 %
Consommation (part communautaire)	De 1 à 50 (m3)		50	0,4002	20,01	5.5 %
Consommation (part communautaire)	De 51 à 150 (m3)		70	0,9920	69,44	5.5 %
Contribution Pays en Voie de Développement	De 1 à 50 (m3)		50	0,0040	0,20	5.5 %
Contribution Pays en Voie de Développement	De 51 à 150 (m3)		70	0,0100	0,70	5.5 %
Total Distribution de l'eau					160,34	
Collecte et traitement des eaux usées						
<i>Consommation</i>						
Consommation (part communautaire)	(m3)		120	2,2275	267,30	10. %
Contribution Pays en voie de développement	(m3)		120	0,0225	2,70	10. %
Total Collecte et traitement des eaux usées					270,00	
Organismes publics						
(taxes et redevances)						
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	(m3)		120	0,1031	12,37	5.5 %
Redevance sur la consommation eau potable			120	0,4600	55,20	5.5 %
Redevance performance eau	(m3)		120	0,0170	2,04	5.5 %
redevance per for mance assainissement	(m3)		120	0,0267	3,20	10. %
Total Organismes publics					72,82	
TOTAL HT de la Facture			Euro		503,16	
TOTAL TTC de la Facture			Euro		543,12	
Prix TTC du m3 hors abonnement			Euro		4,13	
Prix TTC du m3 avec abonnement			Euro		4,53	

SYNTHESE

Au 1^{er} janvier 2025, le prix du m³ en euro (€) d'eau facturé (abonnement compris, pour 120 m³) à l'utilisateur varie de la façon suivante pour chaque commune :

TABLEAU 4 TARIFICATION DU M3 EN EURO D'EAU FACTURE (ABONNEMENT COMPRIS, POUR 120 M3)

<i>Commune</i>	<i>Prix TTC/m³ 2024</i>	<i>Prix TTC/m³ 2025</i>	<i>Evolution 2024/2025</i>
<i>Acquigny</i>	4.20 €	4.53 €	7.85%
<i>Ailly</i>	1.69 €	2.02 €	19.52%
<i>Alizay</i>	4.41 €	4.52 €	2.49%
<i>Amfreville sous les Monts</i>	1.85 €	2.02 €	9.18%
<i>Amfreville sur Iton</i>	1.85 €	2.02 €	9.18%
<i>Andé</i>	4.36 €	4.53 €	3.90%
<i>Autheuil Authouillet</i>	1.69 €	2.02 €	19.52%
<i>Cailly sur Eure</i>	1.69 €	2.02 €	19.52%
<i>Champenard</i>	4.20 €	4.53 €	7.85%
<i>Clef Vallée d'Eure</i>	1.69 €	2.02 €	19.52%
<i>Connelles</i>	1.69 €	2.02 €	19.52%
<i>Courcelles sur Seine</i>	4.37 €	4.53 €	3.66%
<i>Crasville</i>	1.69 €	2.02 €	19.52%
<i>Criquebeuf-sur-Seine</i>	4.41 €	4.52 €	2.49%
<i>Fontaine Bellenger</i>	1.86 €	2.02 €	8.60%
<i>Gaillon</i>	4.37 €	4.53 €	3.66%
<i>Herqueville</i>	4.36 €	4.53 €	3.90%
<i>Heudebouville</i>	4.20 €	4.53 €	7.85%

<i>Commune</i>	<i>Prix TTC/m³ 2024</i>	<i>Prix TTC/m³ 2025</i>	<i>Evolution 2024/2025</i>
<i>Heudreville sur Eure</i>	1.69 €	2.02 €	19.52%
<i>Igoville</i>	4.41 €	4.52 €	2.49%
<i>Incarville</i>	4.20 €	4.52 €	7.61%
<i>La Haye le Comte</i>	4.20 €	4.52 €	7.61%
<i>La Haye Malherbe</i>	4.41 €	4.53 €	2.72%
<i>La Vacherie</i>	1.85 €	2.02 €	9.19%
<i>Le Manoir sur Seine</i>	4.20 €	4.52 €	7.61%
<i>Le Mesnil Jourdain</i>	1.69 €	2.02 €	19.52%
<i>Le Val d'Hazey</i>	4.37 €	4.53 €	3.66%
<i>Le Vaudreuil</i>	4.20 €	4.52 €	7.61%
<i>Léry</i>	4.20 €	4.52 €	7.61%
<i>Les Damps</i>	4.41 €	4.52 €	2.49%
<i>Les Trois Lacs</i>	4.37 €	4.53 €	3.66%
<i>Louviers</i>	4.20 €	4.52 €	7.61%
<i>Martot</i>	4.41 €	4.52 €	2.49%
<i>Pinterville</i>	4.20 €	4.53 €	7.85%
<i>Pîtres</i>	4.20 €	4.52 €	7.61%
<i>Pont de l'Arche</i>	4.20 €	4.52 €	7.61%
<i>Porte de Seine</i>	1.85 €	2.02 €	9.19%
<i>Poses</i>	4.20 €	4.52 €	7.61%
<i>Quatremare</i>	1.69 €	2.02 €	19.52%
<i>Saint Aubin / Gaillon</i>	4.37 €	4.53 €	3.66%
<i>St Etienne ss Bailleul</i>	1.86 €	2.02 €	8.60%

<i>Commune</i>	<i>Prix TTC/m³ 2024</i>	<i>Prix TTC/m³ 2025</i>	<i>Evolution 2024/2025</i>
<i>St Julien de la Liègue</i>	4.20 €	4.53 €	7.85%
<i>St Pierre de Bailleul</i>	1.86 €	2.02 €	8.60%
<i>St Pierre la Garenne</i>	4.37 €	4.53 €	3.66%
<i>St-Etienne du Vauvray</i>	4.20 €	4.52 €	7.61%
<i>St-Pierre du Vauvray</i>	4.20 €	4.52 €	7.61%
<i>Surtauville</i>	1.69 €	2.02 €	19.52%
<i>Survillie assaini</i>	4.20 €	4.53 €	7.85%
<i>Survillie non assaini</i>	1.69 €	2.02 €	19.52%
<i>Terres de Bord</i>	4.20 €	4.52 €	7.61%
<i>Terres de bord non assaini</i>	1.68 €	2.02 €	20.24%
<i>Val-de-Reuil</i>	4.20 €	4.52 €	7.61%
<i>Villers sur le Roule</i>	4.37 €	4.53 €	3.66%

Le prix global est de 2,02 à 2,03 €/m³ pour les usagers ne disposant pas de système d'assainissement collectif, et de 4,52 à 4,53 €/m³ pour les autres.

L'Agglomération Seine-Eure s'est fixé l'objectif d'une péréquation du prix de l'eau et de l'assainissement sur l'ensemble du territoire communautaire en 2025.

La contribution pour les pays en voie de développement apparaît sur les factures et correspond à 1 % du prix de l'eau et de l'assainissement.

La facturation sur relevé comprend :

- La prime fixe semestrielle relative au premier semestre de la période de consommation,

- La consommation relevée de la période n-1, diminuée du volume déjà facturé lors de la facturation sur estimation précédente.

La facturation sur estimation comprend :

- La prime fixe semestrielle relative au second semestre de la période de consommation n,
- La facturation d'une consommation égale à 50 % de la consommation relevée de la période de consommation n-1.

La Communauté d'Agglomération fixe chaque année par délibération du conseil communautaire les prix des services publics d'eau potable et d'assainissement.

Concernant la part « assainissement » sur l'ensemble de la communauté d'agglomération, la facturation concerne les volumes assujettis, qui sont les volumes d'eau potable consommés au cours du semestre concerné.

Les consommations des bornes incendies, fontaines... ne sont pas soumises à la redevance assainissement.

En revanche, les consommations communales, comme les autres usagers, sont assujetties à cette redevance.

TABLEAU 5 TARIFICATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le service est assujetti à la TVA.

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)	Tarifs 2025
Contrôle de conception et d'implantation	160 € HT
Contrôle de réalisation	Gratuit
Diagnostic périodique (tous les 10 ans)	81,82 € HT
Diagnostic lors d'une vente d'une maison individuelle ou d'un appartement	90,91 € HT

Diagnostic lors d'une vente d'un commerce ou d'une grande maison (avec dépendance ou nombreux points d'eau)	181,81 € HT
Contre visite avant les 6 mois de délai de mise en conformité	Gratuite
Diagnostic lors d'une vente d'un commerce (alimentaire, santé, automobile)	363,63 € HT
Diagnostic lors d'une vente d'une industrie	545,45 € HT
Absence à un rendez-vous	45,45 € HT

RECETTES DES SERVICES

L'eau potable

Les recettes d'exploitation au compte administratif 2024 s'élèvent à 4 423 071€ TTC

L'assainissement

Les recettes d'exploitation au compte administratif 2024 s'élèvent à 9 136 659 € TTC

L'assainissement non collectif

Les recettes d'exploitation au compte administratif 2024 s'élèvent à 96 585 € TTC

Economie général des contrats

L'économie générale des contrats de délégation sur l'eau potable est détaillée dans les tableaux ci-après en annexe.

2. INDICATEURS DE PERFORMANCE

2.1 DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

TABEAU 6 DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

EN EAU POTABLE

Encours total de la dette	6 862 442 €
Epargne brute annuelle	3 558 742 €
Extinction de la dette	1.92 ans

EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Encours total de la dette	38 466 256 €
Epargne brute annuelle	2 502 818 €
Extinction de la dette	15,37 ans

L'extinction de la dette est le rapport entre l'encours total de la dette contractée par la collectivité pour financer l'ensemble du service et l'épargne brute annuelle.

La durée d'extinction de la dette est la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affectait à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

Dans le cadre des nouveaux modes de gestion de l'assainissement et des nouveaux contrats eau potable, la collectivité a retrouvé en 2022 une épargne brute qui a permis de revenir à une réduction de l'extinction de la dette raisonnable pour l'eau potable et pour l'assainissement. Cependant, l'inflation sur le fonctionnement des 3 dernières années a impacté l'autofinancement, notamment sur l'assainissement.

2.2 TAUX d'impayés

Il s'agit du taux d'impayés au 31 décembre de l'exercice présenté sur les factures émises au titre de l'année précédente.

Le taux d'impayés du principal délégataire est de 3,75 % en 2024 contre 2,40 % en 2023

Ce taux se calcule de la façon suivante: [Montant de l'impayé au titre de l'année N-1 au 31 Décembre de l'année N / Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31 Décembre de l'année N].

TABEAU 7 MONTANT DES IMPAYES PAR COMMUNES

Commune	Montant des impayés Eau	Montant des impayés Assainissement	Montant facturé Eau	Montant facturé Asst	% impayés
ACQUIGNY	2 076€	1631€	148 843 €	117 985 €	1,39%
AILLY	355€	0€	37 873 €	0 €	0,94%
ALIZAY	4 483€	2 208€	195 263 €	95 588 €	2,30%
AMFREVILLE SS LES MONTS	341€	0€	35 750 €	0 €	0,95%
AMFREVILLE SUR ITON	1 488€	0€	67 327 €	0 €	2,21%
ANDE	4 181€	2 563€	110 354 €	67 044 €	3,80%
AUTHEUIL AUTHOUILLET	500€	0€	69 264 €	0 €	0,72%
CAILLY SUR EURE	0€	0€	20 948 €	0 €	0,00%
CHAMPENARD	438€	304€	23 716 €	16 692 €	1,84%
CLEF VALLEE D'EURE	3 265€	1 213€	175 556 €	52 856 €	1,96%
CONNELLES	0€	0€	26 327 €	0 €	0,00%
COURCELLES SUR SEINE	3 576€	2 926€	181 236 €	147 106 €	1,98%
CRASVILLE	0€	0€	7 820 €	0 €	0,00%

Commune	Montant des impayés Eau	Montant des impayés Assainissement	Montant facturé Eau	Montant facturé Asst	% impayés
CRIQUEBEUF SUR SEINE	1 637€	1 138€	154 634 €	106 835 €	1,06%
FONTAINE BELLENGER	393€	0€	36 201 €	0 €	1,09%
GAILLON	24 154€	17 491€	679 032 €	494 705 €	3,54%
HERQUEVILLE	1 806€	602€	24 742 €	8 240 €	7,30%
HEUDEBOUVILLE	261€	167€	136 170 €	86 220 €	0,26%
HEUDREVILLE SUR EURE	3 464€	0€	74 769 €	0 €	4,63%
IGOVILLE	1 219€	1 126€	166 944 €	156 608 €	0,72%
INCARVILLE	1 560€	1 560€	103 709 €	104 318 €	1,50%
LA HAYE LE COMTE	0€	0€	13 524 €	10 496 €	0,00%
LA HAYE MALHERBE	2 266€	1 931€	119 876 €	87 838 €	2,02%
LA VACHERIE	387€	0€	38 818 €	0 €	0,99%
LE MANOIR	1 829€	1 688€	86 588 €	78 852 €	2,13%
LE MESNIL JOURDAIN	519€	0€	17 456 €	0 €	2,97%
LE VAUDREUIL	4 881€	4 329€	406 587 €	366 199 €	1,19%
LERY	4 591€	4 238€	124 772 €	115 056 €	3,64%
LES DAMPS	6 475€	5 977 €	108 140 €	101 712 €	5,93%
LOUVIERS	85 017€	75 393 €	1 873 530 €	1 693 461 €	4,50%
MARTOT	1 529€	687 €	64 689 €	29 582€	2,35%
PINTERVILLE	214€	126 €	53 909 €	32 256€	0,29%
PITRES	11 151€	6 004 €	263 070 €	144 229€	4,21%

Commune	Montant des impayés Eau	Montant des impayés Assainissement	Montant facturé Eau	Montant facturé Asst	% impayés
PONT DE L'ARCHE	9 687€	9 307 €	302 252 €	184 615€	3,90%
PORTE-DE-SEINE	346€	0 €	26 431 €	0€	1,31%
POSES	1 965€	1 544 €	118 640 €	92 532€	3,67%
QUATREMARE	145€	0 €	31 634 €	0€	0,46%
SAINT AUBIN SUR GAILLON	865€	446 €	327 126 €	168 862€	0,26%
ST ETIENNE DU VAUVRAY	402€	418 €	62 068 €	63 411€	0,65%
ST ETIENNE SOUS BAILLEUL	719€	355 €	37 962 €	28 596€	1,61%
SAINT JULIEN DE LA LIEGUE	118€	76 €	36 817 €	24 025€	0,32%
SAINT PIERRE DE BAILLEUL	490€	0 €	68 068 €	0€	0,72%
SAINT PIERRE DU VAUVRAY	2 777€	2 182 €	98 925 €	77 072€	2,82%
SAINT PIERRE LA GARENNE	486€	0 €	109 488 €	6 874€	0,44%
SURTAUVILLE	432€	0 €	33 990 €	0€	1,27%
SURVILLE	678€	0 €	66 792 €	8 445 €	0,90%
TERRES DE BORD	1 037€	657 €	102 418 €	50 577€	1,11%
TROIS LACS (LES)	3 499€	1 893 €	93 549 €	49 958€	0,21%
VAL D'HAZEY (LE)	39 342€	29 914 €	313 554 €	192 433 €	1,07%
VAL DE REUIL	127 736€	117 897 €	2 526 862 €	2 011 233 €	5,41%
VILLERS SUR LE ROULE	1 150€	0 €	29 013 €	50 577 €	1,44%
VIRONVAY	102€	74 €	212 832 €	155 603 €	0,05%
	366 432€	293 921, €	10 245 858 €	7 360 815 €	3,75%

3. FINANCEMENTS DES INVESTISSEMENTS

3.1 L'EAU POTABLE

TRAVAUX ENGAGES PENDANT L'EXERCICE

Le montant engagé pendant l'exercice budgétaire 2024 est de 2 514 268 €.

TABLEAU 8 ETAT DE LA DETTE DE SERVICE EAU POTABLE ETAT DE LA DETTE DE SERVICE

Encours de la dette au 31 Décembre 2024	6 862 442 €
Montant de l'annuité de remboursement	639 321 €
☐ Dont en capital	378 570 €
☐ Dont en intérêts	260 751 €

MONTANT DES AMORTISSEMENTS

Au titre de l'exercice 2024, une provision à la dotation aux amortissements de 1 300 563 € a été passée.

PROJETS ET TRAVAUX

L'eau potable (2 lots) est exploitée via une délégation de service public d'une durée de 7 ans (SEESSEN Véolia). Ces contrats ont démarré au 1^{er} janvier 2022. Nous sommes dans la quatrième année de contrat. Un audit financier a été lancé par l'agglomération en 2025.

Le rendement général des réseaux d'eau potable sur le territoire communautaire est de 76,8%, ce qui reste correct mais en baisse. Les efforts de recherche de fuite et de renouvellement sont à poursuivre. 6 522 mètres linéaires, soit 0.63% du linéaire total du réseau, ont été renouvelés en 2024.

Suite à son schéma directeur d'eau potable, l'Agglomération a mis en place une programmation pluriannuelle d'investissement. Un des objectifs principaux est de continuer à mener une politique active de renouvellement de ses réseaux, afin de préserver la qualité de l'eau, de limiter les fuites et de maîtriser son patrimoine technique.

Finalisé en décembre 2020, l'Agglomération a élaboré son Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE) qui est le document de référence pour l'amélioration continue de la sécurité de la distribution d'eau potable (quantité, qualité, continuité).

La création du nouveau forage à Lormais (Lormais 3) a été réalisé en 2024. Les démarches administratives sont en cours pour sa mise en service. A moyen terme, une solution d'interconnexion entre le forage de Pinterville et Lormais est en cours.

La maîtrise est en cours pour des travaux d'interconnexion pour alimenter le secteur d'Andé, Herqueville et Connelles.

Les 110 hectares de surface Agricole Utile (SAU) du Périmètre de Protection Rapproché (PPR) des Hauts Prés sont certifiés à 100% en agriculture biologique depuis fin 2014. La mise en place de ces conversions permet de pérenniser la qualité de la ressource sur ce captage stratégique. En complément de la conversion biologique des zones de production, l'agglomération a mis en place le pôle régional d'agriculture biologique des Hauts Prés. Ce lieu accueille a pour vocation d'accueillir et de fédérer les acteurs de la filière biologique afin de permettre l'essor de ce type d'agriculture favorable à la préservation de la ressource.

Dans le cadre du 12^{ème} programme, l'agence de l'eau demande aux collectivités de mettre en place une stratégie de protection de la ressource. Pour rappel, la Communauté d'agglomération Seine-Eure, est engagée depuis de nombreuses années dans une politique de protection de la ressource en eau potable, notamment en protégeant les captages de l'ensemble du territoire.

Les objectifs de la stratégie de protection la ressource en eau et du plan de sobriété consistent :

- Faire évoluer les pratiques pour faire baisser la consommation ;
- Diminuer les prélèvements en eau potable à hauteur de -14 % de 2019 à 2030, conformément au plan eau.

3.2 L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

TRAVAUX ENGAGES PENDANT L'EXERCICE

Le montant engagé pendant l'exercice budgétaire est 4 422 994 €.

TABEAU 9 ETAT DE LA DETTE DE SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Encours de la dette au 31 Décembre 2024	38 466 256 €
Montant de l'annuité de remboursement	3 122 449 €
☐ Dont en capital	1 946 209€
☐ Dont en intérêts	1 176 240 €

MONTANT DES AMORTISSEMENTS

Au titre de l'exercice 2024, une provision à la dotation aux amortissements de 2 489 196 € a été passée.

PROJETS ET TRAVAUX

Les systèmes d'assainissement de Léry, Louviers et Aubevoye sont gérés depuis le 1^{er} janvier 2022 via deux prestations de services réseau et stations. Le groupement SAUR-Maillot a été retenu pour le lot réseau et Eau de Normandie (SUEZ) pour le lot stations. Les 11 autres systèmes d'assainissement sont gérés en régie directe par les agents du pôle exploitation assainissement. Un appel d'offre a été lancé en 2025 pour choisir les nouveaux prestataires au 1^{er} janvier 2026.

Une unité de méthanisation des boues de station d'épuration est envisagée. Les études préliminaires seront lancées fin 2025

La mise en place d'un diagnostic permanent des systèmes d'assainissement est terminé. Elle permettra à la collectivité de répondre à la réglementation et mieux connaître le fonctionnement de ces réseaux d'assainissement afin de programmer des travaux de mise en conformité. Parallèlement, l'agglomération a lancé un diagnostic périodique de ces systèmes d'assainissement. Un programme de travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement sera issu de ce diagnostic.

L'Agglomération Seine-Eure continue à mettre en conformité ses systèmes d'assainissement (réhabilitation réseau, mise en conformité file boues). Une mise à niveau de la station d'épuration de Louviers est nécessaire par rapport à l'évolution économique et urbaine. Une maîtrise d'œuvre a été lancée en 2023.

Les travaux concerneront notamment la file boues de la station de la station d'épuration et débiteront en 2026.

Suite à la mise en service de la nouvelle station d'épuration de La Croix-Saint-Leufroy (Clef vallée d'Eure) en septembre 2019, les travaux d'extension du réseau d'assainissement des eaux usées pour Ecardenville ont débuté en 2023 et se sont terminés en 2024. Les travaux de raccordement en domaine privé débiteront au 4^{ème} trimestre 2025. Une étude de maîtrise d'œuvre est en cours pour une extension de réseau sur la commune d'Authueil-Authouillet.

Le 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie permet de bénéficier d'une subvention pour la création de branchements en domaine privé, si le portage des travaux était assuré collectivement, et notamment par une intercommunalité. L'Agglomération Seine-Eure a donc décidé de proposer aux propriétaires de bénéficier de subventions pour les travaux de création de branchements en domaine privé. Sur toutes les extensions de réseau d'assainissement financées par l'Agence de l'eau, cette possibilité est offerte aux propriétaires de bénéficier d'une subvention.

3.3 L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'Agglomération souhaitait s'engager dans le portage en domaine privé de réhabilitation d'assainissement non-collectif. Compte tenu de la politique de l'agence de l'eau en terme de financement de ces installations, l'agglomération souhaite temporiser sur ce portage d'opération.

ANNEXES

Annexe 1 : Economie général des contrats.....	297
Annexe 2 : Délibération fixant le tarif de l'eau et de l'assainissement.....	301
Annexe 3 : Extrait du compte administratif 2024.....	311
Annexe 4 : Agence de l'eau Seine Normandie.....	314

Annexe 1 : Economie général des contrats

SEESSEN

Version Finale

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation
Année 2024
(en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: S251E - SEA Lot 1 Secteur Nord DSP-Eau

Eau

LIBELLE	2023	2024	Ecart %
PRODUITS	6 788 260	7 041 155	3,73 %
Exploitation du service	2 976 708	3 179 489	
Collectivités et autres organismes publics	3 277 115	3 407 530	
Travaux attribués à titre exclusif	155 706	94 787	
Produits accessoires	378 731	359 349	
CHARGES	7 228 291	7 714 565	6,73 %
Personnel	1 002 644	1 034 274	
Energie électrique	227 684	353 540	
Achats d'eau	39 822	52 649	
Produits de traitement	307 526	203 816	
Analyses	47 772	34 044	
Sous-traitance, matières et fournitures	867 580	889 153	
Impôts locaux et taxes	- 1 654	13 359	
Autres dépenses d'exploitation	461 476	608 044	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	29 407	45 423	
<i>engins et véhicules</i>	178 213	192 820	
<i>informatique</i>	162 527	214 504	
<i>assurances</i>	- 11 050	32 932	
<i>locaux</i>	106 543	113 109	
<i>autres</i>	- 4 163	9 257	
Frais de contrôle	65 888	74 496	
Redevances contractuelles	55 054	61 259	
Contribution des services centraux et recherche	241 616	224 192	
Collectivités et autres organismes publics	3 277 115	3 407 530	
Charges relatives aux renouvellements	418 670	478 325	
<i>pour garantie de continuité du service</i>	24 175	49 701	
<i>fonds contractuel (renouvellements)</i>	394 495	428 624	
Charges relatives aux investissements	193 891	252 921	
<i>programme contractuel (investissements)</i>	139 371	195 964	
<i>fonds contractuel (investissements)</i>	54 520	56 956	
Charges relatives aux compteurs du domaine privé	0	899	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	23 206	26 064	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 440 031	- 673 410	NS
RESULTAT	- 440 033	- 673 411	NS

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

04/03/2025

SEESSEN

Version Finale

Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation
Année 2024
(en application du décret du 14 mars 2005)

Collectivité: S252E - SEA Lot 2 Secteur Sud DSP-Eau

Eau

LIBELLE	2023	2024	Ecart %
PRODUITS	3 666 831	3 908 159	6,58 %
Exploitation du service	1 544 154	1 689 904	
Collectivités et autres organismes publics	1 770 403	1 964 128	
Travaux attribués à titre exclusif	166 786	94 228	
Produits accessoires	185 488	159 899	
CHARGES	4 114 150	4 578 730	11,29 %
Personnel	674 206	689 279	
Energie électrique	213 286	312 731	
Achats d'eau	8 783	14 362	
Produits de traitement	6 622	16 970	
Analyses	26 632	34 802	
Sous-traitance, matières et fournitures	563 899	478 398	
Impôts locaux et taxes	- 1 239	6 837	
Autres dépenses d'exploitation	271 613	356 593	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	19 445	25 042	
<i>engins et véhicules</i>	119 743	117 539	
<i>informatique</i>	88 368	116 975	
<i>assurances</i>	- 4 562	19 907	
<i>locaux</i>	49 669	60 068	
<i>autres</i>	- 1 048	17 062	
Frais de contrôle	32 625	40 357	
Redevances contractuelles	52 705	45 331	
Contribution des services centraux et recherche	126 313	115 791	
Collectivités et autres organismes publics	1 770 403	1 964 128	
Charges relatives aux renouvellements	211 079	271 788	
<i>pour garantie de continuité du service</i>	2 364	44 965	
<i>fonds contractuel (renouvellements)</i>	208 715	226 823	
Charges relatives aux investissements	131 324	192 148	
<i>programme contractuel (investissements)</i>	77 063	134 562	
<i>fonds contractuel (investissements)</i>	54 261	57 586	
Charges relatives aux compteurs du domaine privé	0	500	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	25 897	38 713	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 447 318	- 670 571	-49,91 %
RESULTAT	- 447 318	- 670 571	-49,91 %

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

04/03/2025

Annexe 2 : Délibération du conseil communautaire fixant le tarif **de l'eau et de l'assainissement**

Accusé de réception en préfecture
027-200089456-20241219-lmc131908-DE-1-1
Date de télétransmission : 20/12/2420/12/24
Date de réception préfecture :
20/12/2420/12/24

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SEINE-EURE**

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU JEUDI 19 DÉCEMBRE 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Date de convocation : vendredi 13 décembre 2024
Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de conseillers présents : 66
Nombre de conseillers votants : 76

TITULAIRES PRÉSENTS :

Bernard LEROY - Jean-Marc MOGLIA - Jérémy THIREZ - René DUFOUR - Gwénaél JAHIER - Janick LEGER - Marc-Antoine JAMET - François-Xavier PRIOLLAUD - Anne TERLEZ - Jacky BIDAULT - José PIRES - Florence LAMBERT - Richard JACQUET - Gildas FORT - Nicole LABICHE - Jean-Philippe BRUN - Catherine DUVALLET - Maryline DESLANDES - Nadine LEFEBVRE - Patrick COLLET - Arnaud LEVITRE - Marie-Joëlle LENFANT - François VIGOR - Pierre MAZURIER - Hubert ZOUTU - Patrick MAUGARS - Alexandre DELACOUR - Serge MARAIS - Daniel BAYART - François CHARLIER - Jean-Pierre CABOURDIN - Gaëtan BAZIRE - Daniel JUBERT - Jean-Pierre DUVERE - Albert NANIYOUA - Laetitia SANCHEZ - Fanny PAPI - Jacky GOY - Max GUILBERT - Hervé GAMBLIN - Ousmane N'DIAYE - Dominique MEDAERTS - Didier GUERINOT - Philippe COLLAS - Eric JUHEL - David POLLET - Yann LE FUR - Jean-Marie LEJEUNE - Odile HANTZ - Jean-Marc RIVOAL - Marie-Claude MARIEN - Joris BENIER - Joël LE DIGABEL - Dominique SIMON - Alain THIERRY - Sandrine CALVARIO - Sylvie LANGEARD - Ingrid BEAUCOUSIN - Stéphane BRUNET - Nicolas QUENNEVILLE - Michel DRUAIS - Frédéric ALLOT - Liliane BOURGEOIS - Jean-Michel DERREY - Pascal JUMEL - Jean-Jacques COQUELET.

POUVOIRS :

Hervé PICARD à Gildas FORT, Rachida DORDAIN à Maryline DESLANDES, Baptiste GODEFROY à Ousmane N'DIAYE, Véronique BREGEON à Jean-Pierre CABOURDIN, Caroline ROUZEE à François-Xavier PRIOLLAUD, Georgio LOISEAU à François VIGOR, Fadilla BENAMARA à Jean-Jacques COQUELET, Stéphanie ROUSSELIN à Marc-Antoine JAMET, Jacques LECERF à Catherine DUVALLET, Anne-Sophie DE BESSES à Richard JACQUET.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT

Régis PETIT - Isabelle THEODIN - Vinciane MASURE - Mathieu TRAISNEL - Sid-Ahmed SIRAT - Vincent VORANGER

Secrétaire : Ousmane N'DIAYE

Délibération 2024-316

DÉLIBÉRATIONS - ENVIRONNEMENT - EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT - Fixation du prix des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2025 - Autorisation

TRANSMIS À LA SOUS PRÉFECTURE LE : 20 décembre 2024

AFFICHÉ LE : 20 décembre 2024

Accusé de réception en préfecture
027-200089456-20241219-lmc131908-DE-1-1
Date de télétransmission : 20/12/2420/12/24
Date de réception préfecture :
20/12/2420/12/24



2024-316 - EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT - Fixation du prix des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2025 - Autorisation

RAPPORT

Monsieur LEFUR rappelle que la Communauté d'agglomération Seine-Eure est compétente pour fixer chaque année la tarification des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

1. EAU POTABLE

Surtaxe eau

La tarification du service public de l'eau potable, hors taxes et hors abonnement, proposée à compter du 1^{er} janvier 2025 pour les communes de la Communauté d'agglomération Seine-Eure (hors SERPN) est fixée par tranche progressive de consommation, afin de favoriser les petits consommateurs et inciter aux économies d'eau.

	Tarifs 2025
<i>Total parts variables (part fermière et surtaxe)</i> Consommation de 0 à 50 m ³	0,55 €/HT/m ³
<i>Total parts variables (part fermière et surtaxe)</i> Consommation de 51 à 150 m ³	1,26 €/HT/m ³
<i>Total parts variables (part fermière et surtaxe)</i> Consommation supérieure à 150 m ³	1,70 €/HT/m ³

Les tarifs d'abonnement, en fonction du diamètre des branchements, sont fixés dans les contrats de délégation du service public.

2. ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Redevance assainissement

Pour l'ensemble des communes desservies par un réseau d'assainissement collectif, la tarification du service public d'assainissement, hors taxes, proposée à compter du 1^{er} janvier 2025 est fixée à 2,25 €/HT par m³.

Le service public d'assainissement ne comporte pas d'abonnement.

Cette tarification ne concerne pas les zones traitées par des dispositifs d'assainissement non collectif.

Accusé de réception en préfecture
027-200089456-20241219-lmc131908-DE-1-1
Date de télétransmission : 20/12/2420/12/24
Date de réception préfecture :
20/12/2420/12/24

Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)

Le principe de la PFAC est de faire participer le propriétaire d'un bâtiment au financement du réseau d'assainissement, au motif que le raccordement représente une économie sur la création ou le redimensionnement d'une installation d'épuration individuelle réglementaire et ce même si le raccordement de ladite construction n'engage pas de frais directs immédiats pour la collectivité (article L. 1331-7 du Code de la santé publique (CSP)).

La PFAC est notamment due par l'ensemble des propriétaires d'immeuble soumis à l'obligation de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées prévue à l'article L. 1331-1 du CSP (immeubles produisant des eaux usées domestiques), c'est-à-dire :

- Les propriétaires d'immeuble neufs construits postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte des eaux usées,
- Les propriétaires d'immeubles existants déjà raccordés au réseau de collecte des eaux usées, lorsqu'ils réalisent des travaux (d'extensions, d'aménagements intérieurs, de changement de destination de l'immeuble).

La PFAC est exigible dès que le raccordement au réseau public de collecte des eaux usées est effectif, ou dès que les travaux d'extension, ou de réaménagement d'un immeuble sont réalisés. Cette participation est due par le propriétaire et ne s'applique qu'une seule fois par projet.

Les montants appliqués sont les suivants :

- Particuliers (maisons individuelles) :	1 500 €/habitation
- Immeubles collectifs :	1 000 €/logement
- Activités économiques	
o surface inférieure ou égale à 200 m ² :	2 500 €/bâtiment
o Au-delà de 200 m ² :	1€/m ² supplémentaire
- Extension habitation supérieure à 50 m ² :	1 500 €/habitation
- Extension bâtiment industriel :	
o entre 50 et 200 m ² :	2 500 €
o Supérieur à 200 m ² :	1 €/m ² supplémentaire.

Forfait forage pour la facturation de l'assainissement :

Pour les usagers utilisant un forage d'eau potable privé conformément au Code général des collectivités territoriales, il est proposé de facturer l'assainissement collectif sur la base de 30 m³ par habitant. En l'absence de déclaration de situation de l'abonné, la collectivité facturera par défaut un forfait de 120 m³ par logement et par an.

Tarifs de contrôle en assainissement collectif

Afin d'harmoniser les pratiques entre l'assainissement non collectif et l'assainissement collectif, et considérant qu'il est important de veiller au bon fonctionnement du réseau public d'assainissement, le contrôle de branchement lors des ventes a été rendu obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2014. La validité de ce contrôle est de 3 ans.

Lors de la création d'une boîte de branchement, un contrôle des installations privées par les services de la Communauté d'agglomération Seine-Eure est obligatoire.

Les lotisseurs, ainsi que les constructeurs d'immeubles collectifs, doivent fournir un contrôle de

Accusé de réception en préfecture
027-200089456-20241219-lmc131908-DE-1-1
Date de télétransmission : 20/12/2420/12/24
Date de réception préfecture :
20/12/2420/12/24

conformité des installations privées réalisées.

La proposition de tarification de ce service, à compter du 1^{er} janvier 2025, est la suivante :

	Tarifs 2025
Contrôle de branchement lors de la vente d'une maison individuelle ou d'un appartement	83,33 €HT
Contrôle de branchement lors d'une vente d'un commerce ou d'une grande maison (avec dépendance ou nombreux points d'eau)	166,67 €HT
Contre visite avant les 6 mois de délai de mise en conformité	Gratuite
Contrôle de branchement lors de la vente d'un commerce (alimentaire, santé, automobile)	333,34 €HT
Contrôle de branchement dans le cadre d'une vente d'une Industrie	500 €HT
Absence à un rendez-vous	41,70 €HT

Les prestations de contrôle en assainissement collectif seront facturées au taux de TVA en vigueur (20 % au 1^{er} janvier 2025).

La contre-visite sera gratuite durant les 6 mois suivant le contrôle d'assainissement. Au-delà de ce délai, elle sera facturée au prix d'un contrôle de branchement.

Par ailleurs, le 12^{ème} programme de l'Agence de l'eau Seine-Normandie permet de bénéficier d'une subvention en domaine privé pour la création d'un branchement si le portage des travaux est assuré collectivement et, notamment, par une collectivité.

La Communauté d'agglomération Seine-Eure a donc décidé de proposer aux propriétaires de pouvoir bénéficier de subventions pour les travaux en domaine privé, pour la création ou la mise en conformité du branchement.

Une convention sera signée entre la collectivité et les propriétaires volontaires pour l'étude à la parcelle et le chiffrage des travaux. La Communauté d'agglomération Seine-Eure facturera aux propriétaires l'étude à la parcelle ainsi que les travaux, déduction faite des subventions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Départemental de l'Eure.

Conformément aux dispositions du Code de la santé publique, la Communauté d'agglomération Seine-Eure souhaite inciter les usagers à se raccorder dès que possible sur tout nouveau réseau d'assainissement créé dans le cadre des travaux d'extension programmés au travers des zonages d'assainissement précités, étant entendu que le délai maximum pour le raccordement est fixé à deux ans. Durant ces deux années, le contrôle de conformité est gratuit. Au-delà de ce délai, le contrôle sera facturé au prix d'un contrôle de branchement.

Pendant cette période, les usagers ne seront pas assujettis à la redevance d'assainissement, mais la collectivité a la possibilité d'instaurer, pendant cette période, une taxe d'un montant équivalent à la redevance d'assainissement.

Au-delà de cette période de deux ans, le montant de la taxe pour les usagers qui ne seront toujours pas raccordés au réseau d'assainissement collectif, pourra être doublé.

En cas de non-conformité dans une copropriété (mauvais raccordement des gouttières d'un

Accusé de réception en préfecture
027-200089456-20241219-lnc131908-DE-1-1
Date de télétransmission : 20/12/2420/12/24
Date de réception préfecture :
20/12/2420/12/24

immeuble par exemple) un courrier sera envoyé au syndic, afin qu'il réalise les travaux dans un délai d'un an.

Réalisation complète d'un branchement d'assainissement sur domaine public :

Conformément au règlement de service, ces travaux sont réalisés par la Communauté d'agglomération Seine-Eure, via un marché confié à une entreprise.

Les prix fixés correspondent à la réalisation complète d'un branchement, la fourniture et la mise en œuvre des canalisations, le raccordement à la boîte de branchement, le remblaiement et les réfections.

A titre d'exemple, pour un branchement de 5 ml en polypropylène SN10 de diamètre 125 mm, comprenant une boîte de branchement d'une profondeur de 1,00 m et un raccordement sur le réseau public existant à une profondeur de 1,50 m. Le coût indicatif des travaux est de 1 925 €HT.

Des plus-values s'appliqueront pour les profondeurs de terrassement supérieures à 1,30 m.

Plusieurs prix sont prévus au bordereau des prix unitaires ci-joint, en fonction du matériau et du diamètre de la canalisation.

Les devis seront établis par la Communauté d'agglomération Seine-Eure à partir du bordereau du marché en vigueur à la date de l'élaboration du devis.

3. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Pour les habitations équipées d'un système d'assainissement non collectif, la tarification du service public, à compter du 1^{er} janvier 2025, est fixée comme suit :

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)	Tarifs 2025
Contrôle de conception et d'implantation	160 €HT
Contrôle de réalisation	Gratuit
Diagnostic périodique (tous les 10 ans)	81,82 €HT
Diagnostic lors d'une vente d'une maison individuelle ou d'un appartement	90,91 €HT
Diagnostic lors d'une vente d'un commerce ou d'une grande maison (avec dépendance ou nombreux points d'eau)	181,81 €HT
Contre visite avant les 6 mois de délai de mise en conformité	Gratuite
Diagnostic lors d'une vente d'un commerce (alimentaire, santé, automobile)	363,63 €HT
Diagnostic lors d'une vente d'une industrie	545,45 €HT
Absence à un rendez-vous	45,45 €HT

Afin d'avoir un meilleur suivi de la facturation et des travaux, le contrôle de réalisation sera gratuit.

Accusé de réception en préfecture
027-200089456-20241219-lmc131908-DE-1-1
Date de télétransmission : 20/12/24 20/12/24
Date de réception préfecture :
20/12/24 20/12/24

Les prestations de contrôle en assainissement non-collectif seront facturées au taux de TVA en vigueur (10 % au 1^{er} janvier 2025).

La contre-visite sera gratuite durant les 6 mois suivant le contrôle d'assainissement. Au-delà de ce délai, la visite sera payante au prix d'un contrôle de diagnostic.

4. SOUS-PRODUITS DE L'ASSAINISSEMENT

La station d'épuration du Pré aux Moines, située à Léry, peut accueillir des sous-produits de l'assainissement tels que les matières de vidanges, graisses, sables, produits de curage, boues liquides et pâteuses, conformément au schéma départemental d'élimination des matières de vidanges et sous-produits de l'assainissement du Département de l'Eure.

La station d'épuration d'Aubevoye peut accueillir uniquement les matières de vidange.

À compter du 1^{er} janvier 2025, les tarifs pour l'accueil et le traitement de ces différents sous-produits se décomposent comme suit :

Accusé de réception en préfecture
027-200089456-20241219-lmc131908-DE-1-1
Date de télétransmission : 20/12/2420/12/24
Date de réception préfecture :
20/12/2420/12/24

Sous-produits de l'assainissement	Station d'épuration de Léry Tarifs 2025	Station d'épuration d'Aubevoye Tarifs 2025
Matières de vidanges	15 €HT / m³	15 €HT / m³
Produits de curage et sables	57 €HT / tonne	-
Graisses	53 €HT / m³	-
Boues pâteuses	60 €HT / tonne de produit brut	-
Boues liquides	21 €HT / m³	-

5. REDEVANCES ET PERFORMANCES DE L'AGENCE DE L'EAU

Dans le cadre du 12^{ème} programme de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, trois nouvelles redevances remplacent les redevances de pollution domestique et de modernisation des réseaux de collecte :

- une redevance sur la consommation d'eau potable ;
- deux redevances pour performance :
 - performance des réseaux d'eau potable, déterminée en fonction des critères de performance et de gestion patrimoniale des réseaux d'alimentation en eau potable (AEP) ;
 - performance des systèmes d'assainissement collectif, déterminée et modulée en fonction des performances des systèmes d'assainissement.

Ces redevances sont applicables aux usagers domestiques et assimilés. Pour les redevances sur performance, la contre-valeur est fixé par la collectivité assujettie et appliquée par le service qui assure la facturation aux usagers du service public d'eau ou d'assainissement.

Chaque année, lors de l'instruction de la redevance en N+1, les coefficients de modulation seront calculés par les agences sur la base des indicateurs de fonctionnement des ouvrages de l'année N-2. Un outil de simulation sera mis à disposition des collectivités pour leur permettre de calculer leur coefficient en N-1, afin qu'elles puissent évaluer et appliquer une contre-valeur des redevances pour performance sur les factures de leurs abonnés en année N.

La Communauté d'agglomération doit donc fixer le tarif de ces contre-valeurs à compter du 1^{er} janvier 2025 :

	Tarifs 2025
Contre-valeur performance des réseaux d'eau potable	0,017 €/m³
Contre-valeur performance des réseaux d'assainissement	0,0267 €/m³

6. PRIX DE VENTE DU COMPOST

Accusé de réception en préfecture
027-200089456-20241219-Imc131908-DE-1-1
Date de télétransmission : 20/12/2420/12/24
Date de réception préfecture :
20/12/2420/12/24

La station d'épuration de Léry possède une filière de compostage destinée à traiter les boues produites lors de l'épuration des eaux usées.
Le compost est ensuite vendu aux agriculteurs. Il est proposé un prix de vente de 7 € TTC par tonne de produit brut.

7. EAU INDUSTRIELLE

La Communauté d'agglomération Seine-Eure s'est engagée dans une démarche innovante sur le périmètre de la zone d'activités Ecoparc 2, avec la réutilisation des eaux traitées par la station d'épuration pour des usages ne nécessitant pas une qualité d'eau potable (lavage, refroidissement, arrosage...).

Il convient donc de fixer une tarification pour la fourniture de cette eau « industrielle », de telle sorte que les utilisateurs soient incités à réaliser des économies d'eau potable et, ainsi, à protéger la ressource.

Le prix de fourniture d'eau Industrielle sur la zone Ecoparc 2 est fixé à 0,50 €HT/m³. L'abonnement sera identique à celui du service de l'eau potable sur le territoire de la commune d'Heudebouville, en fonction du diamètre des compteurs installés.

8. FACTURATION DES REJETS INDUSTRIELS

La Communauté d'agglomération Seine-Eure a mis en place depuis des années une politique incitative auprès des industriels afin qu'ils maîtrisent mieux leurs rejets d'eaux usées.

Elle facture donc les industriels dont le rejet n'est pas assimilable à un rejet domestique et possédant une autorisation de rejet.

Le mode de calcul du coefficient de pollution et le mode de facturation sont présentés en annexe.

La TVA sera de 10 %.

En cas d'analyse non conforme, la prestation du laboratoire sera facturée à l'entreprise conformément au bordereau de prix du marché. Les entreprises sont informées via l'article 3.3 dans leur autorisation de rejet.

En cas de non-conformité vis-à-vis de l'arrêté, l'entreprise bénéficiera d'un délai de 5 ans pour réaliser les améliorations. En cas de non mise en conformité, un coefficient de pollution égal à 2 pourra être appliqué en complément de la facture initiale.

Les membres du Conseil sont invités à fixer le prix des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2025.

DECISION

Le conseil communautaire ayant entendu le rapporteur et ayant délibéré,

FIXE les tarifs des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif, de l'eau industrielle et d'accueil des sous-produits de l'assainissement, tels que détaillés ci-dessus. Ces tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

FIXE la mise en place de la participation financière à l'assainissement collectif à compter du 1^{er}

Accusé de réception en préfecture
027-200089456-20241219-mc131908-DE-1-1
Date de télétransmission : 20/12/2420/12/24
Date de réception préfecture :
20/12/2420/12/24

janvier 2025 ;

FIXE les contre-valeurs pour les redevances performances de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour l'année 2025 ;

RAPPELLE que le fait générateur de la participation financière à l'assainissement collectif est le raccordement au réseau ;

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions d'admission des sous-produits de l'assainissement et des boues ;

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions de mandat avec les particuliers pour la création de branchements en domaine privé ;

DIT que la périodicité des contrôles de diagnostic des systèmes d'assainissement non collectif est fixée à 10 ans ;

DIT que les prestations de contrôles en assainissement collectif et non-collectif seront facturées avec le taux de TVA en vigueur ;

DECIDE de facturer aux propriétaires, dans le cadre de la convention de mandat, l'étude à la parcelle ainsi que les travaux de création de branchement d'assainissement collectif en domaine privé ou de réhabilitation d'assainissement non-collectif. Le montant sera calculé en fonction du coût réel, déduction faite des subventions octroyées par l'Agence de l'eau Seine-Normandie et le Conseil départemental de l'Eure ;

DECIDE de facturer aux usagers disposant d'un forage privé d'eau potable, un forfait de 30 m³ par habitant ;

DECIDE de facturer un coefficient de pollution pour les eaux usées industrielles ;

DECIDE d'instaurer une taxe équivalente à la redevance assainissement dès la mise en service du réseau d'assainissement ;

DECIDE de doubler la redevance assainissement en cas de non raccordement dans le délai de deux ans ou de non-conformité ;

DECIDE de rendre obligatoire le contrôle des installations privées par les services de la Communauté d'agglomération Seine-Eure, lors de la création d'une boîte de branchement ;

DECIDE de rendre obligatoire la fourniture de contrôles de conformité pour les branchements de lotissements, immeubles et locaux industriels ;

DECIDE de réaliser gratuitement les contrôles de conformité durant les 2 ans qui suivent la mise en service d'un nouveau réseau d'assainissement ;

DECIDE de facturer les prestations de vidanges aux propriétaires ayant des installations d'assainissement non-collectifs réhabilités avec des subventions de l'Agence de l'eau Seine-Normandie ;

DECIDE de facturer aux industriels et artisans les rejets en fonction du coefficient de pollution fixé dans le cadre d'un arrêté d'autorisation de rejet ;

Accusé de réception en préfecture
027-200089456-20241219-lmc131908-DE-1-1
Date de télétransmission : 20/12/2420/12/24
Date de réception préfecture :
20/12/2420/12/24

DECIDE de facturer aux usagers du service public d'assainissement, les créations de branchement d'assainissement en cas d'extension du réseau dans des zones urbanisées non desservies. Le montant de chaque branchement sera calculé en fonction du coût réel des travaux, déduction faite des éventuelles subventions octroyées par l'Agence de l'eau Seine Normandie, le Conseil départemental de l'Eure ou tout autre organisme et sera plafonnée à 800 € TTC ;

DECIDE d'appliquer, pour la fourniture d'eau industrielle, un tarif d'abonnement identique à celui du service de l'eau potable sur le territoire de la commune d'Heudebouville, en fonction du diamètre des compteurs installés ;

DECIDE de consacrer 1 % des recettes des budgets de l'eau et de l'assainissement de la Communauté d'agglomération Seine-Eure à des actions de coopération décentralisée, conformément aux dispositions de la Loi Oudin-Santini.

Adopté à l'unanimité.

Pour copie conforme,
Le Président.

F
La Direction
A
du-Adméd BIRAT



Annexe 3 : Extrait du compte administratif 2024

Eau potable

AGGLOMERATION SEINE-EURE - EAU POTABLE - - 2024

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE					A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	7 980 869,37	5 023 000,00	13 003 869,37
	Recettes réalisées (1)	B	4 396 927,57	4 811 244,78	9 208 172,35
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	7 463 236,06	5 143 000,00	12 606 236,06
	Dépenses réalisées (1)	E	4 551 845,74	2 553 065,69	7 104 911,43
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-154 918,17	2 258 179,09	2 103 260,92
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-517 633,31	120 000,00	-397 633,31
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-672 551,48	2 378 179,09	1 705 627,61
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-672 551,48	2 378 179,09	1 705 627,61

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Assainissement

AGGLOMERATION SEINE-EURE - ASSAINISSEMENT - - 2024

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	20 132 640,73	11 893 400,00	32 026 040,73
	Recettes réalisées (1)	B	10 599 409,97	10 139 692,55	20 739 102,52
	Restes à réaliser	C	442 800,00	0,00	442 800,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	18 669 999,91	11 893 400,00	30 563 399,91
	Dépenses réalisées (1)	E	11 704 880,45	10 126 070,86	21 830 951,31
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-1 105 470,48	13 621,69	-1 091 848,79
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-1 462 640,82	0,00	-1 462 640,82
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	-2 568 111,30	13 621,69	-2 554 489,61
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	442 800,00	0,00	442 800,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-2 125 311,30	13 621,69	-2 111 689,61

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

SPANC

AGGLOMERATION SEINE-EURE - SPANC - - 2024

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	15 000,00	163 106,63	178 106,63
	Recettes réalisées (1)	B	11 049,20	112 239,47	123 288,67
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	41 450,62	92 000,00	133 450,62
	Dépenses réalisées (1)	E	15 444,33	82 011,75	97 456,08
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-4 395,13	30 227,72	25 832,59
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	26 450,62	-71 106,63	-44 656,01
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	22 055,49	-40 878,91	-18 823,42
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	22 055,49	-40 878,91	-18 823,42

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Annexe 4 : Agence de l'eau Seine Normandie



ENJEUX

L'EAU, FONDEMENT D'UNE FISCALITÉ INCITATIVE

Les redevances des agences de l'eau sont essentielles pour financer les actions de préservation de l'eau et des milieux aquatiques. Elles sont perçues auprès des usagers de l'eau, contribuant ainsi à la lutte contre la pollution, à la protection de la santé et de la biodiversité, et garantissant la quantité et la qualité de l'eau. En incitant à des pratiques vertueuses et en renforçant la connaissance des pressions exercées sur les milieux aquatiques, ces redevances jouent un rôle clé dans la préservation de l'environnement. Installées par la loi de 1964, elles ont continué à évoluer au fil des années.

À partir de 2025, ces redevances feront l'objet d'une révision dans le cadre de la loi de finances 2024 avec des objectifs multiples : rééquilibrer progressivement l'origine des contributions pour moins faire peser la fiscalité de l'eau sur les ménages, valoriser les efforts des collectivités pour une gestion patrimoniale vertueuse et accroître les capacités financières des agences de l'eau, dans le cadre du déploiement du plan Eau, pour accompagner plus vite et plus fortement (aides et subventions) les territoires et les acteurs économiques face à l'urgence climatique.

Il s'agit d'une réforme innovante aux bénéfices durables.

GRÂCE AUX REDEVANCES PERÇUES, DES RÉSULTATS CONCRETS



296 M€

engagés par les agences de l'eau pour le renouvellement des installations d'eau potable et d'assainissement auprès de collectivités situées en zones de revitalisation rurale ou équivalent (année 2022).



142
MILLIONS DE M³

d'eau économisés et substitués (tous usages) au travers des projets aidés par les agences de l'eau de 2019 à 2022.



875

stations de traitement des eaux usées aidées par les agences de l'eau pour répondre aux objectifs environnementaux des plans de gestion des eaux de 2019 à 2022.



216 755 ha

de zones humides ayant bénéficié d'une aide des agences de l'eau de 2019 à 2022 (entretien, restauration et acquisition).

LA RÉFORME DES REDEVANCES AU SERVICE DU PLAN EAU

Présenté en mars 2023, le plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau, dit plan Eau, a pour objectif de garantir de l'eau pour tous, de qualité et des écosystèmes préservés. Ses 53 mesures, qui ont toutes été engagées au terme de la première année, visent à répondre à trois enjeux majeurs : sobriété des usages pour tous les acteurs, optimisation de la disponibilité de la ressource et préservation de la qualité de l'eau. Ce plan permet également d'améliorer la résilience des territoires face aux épisodes de sécheresse et d'inondation. L'ambition portée par le plan Eau se traduit par la mobilisation de moyens conséquents et nouveaux dédiés à ces objectifs reposant intégralement sur l'évolution de la fiscalité des agences de l'eau, déclinant une logique de signal prix sur certaines pressions affectant les ressources en eau.

Ainsi,

- 50% des moyens du plan Eau sont dédiés au petit cycle de l'eau,
- 50% des dépenses du plan Eau sont ciblées sur les enjeux quantitatifs,
- 30% des moyens du plan Eau sont fléchés sur la réduction des pressions qualitatives.

Les capacités de financement supplémentaire des agences de l'eau sont augmentées de 20%, avec une amorce dès 2024 à la fois en termes d'amélioration des réseaux d'eau potable et d'assainissement, de protection des captages, de préservation des zones humides, d'économies d'eau...

LES LEVIERS D'ACTION

Les redevances sont la clé de voûte d'une politique de l'eau et de la biodiversité ambitieuse et dynamique.

La réforme des redevances marque une évolution significative dans la complémentarité entre le levier fiscal et la politique d'aides des agences de l'eau pour mieux répondre aux défis actuels de l'accès à une eau de qualité sous climat changeant, tout en confortant la dimension solidaire des programmes d'intervention.

- **Viser une fiscalité plus équitable et constante (hors plan Eau)**
(en baissant la part relative des ménages)
- **Poursuivre une stratégie fiscale différenciée par bassin** en augmentant son champ d'action en termes de taux d'imposition et de prise en compte de la performance des services d'eau et d'assainissement
- **Accompagner et financer davantage de projets ou d'actions d'intérêt commun** ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau
- **Inciter à l'innovation et aux études** pour approfondir les connaissances, conseiller, former
- **Garantir une justice fiscale des rejets** au travers de contrôles ou d'expertise des dispositifs d'autosurveillance ou de comptage des volumes prélevés

RÉFORME DES REDEVANCES, POINTS DE REPÈRE

2024

Écriture et publication des dispositions réglementaires pour les modalités de mise en œuvre.

Des travaux à conduire avec les collectivités sur la mise en œuvre de la facturation auprès des abonnés.

Vote des taux au plus tard en octobre par les Comités de bassin.

2025

Facture d'eau et d'assainissement

3 nouvelles redevances de consommation et de performance (avec modulation forfaitaire maximale).

Déclaration à l'agence de l'eau

Déclaration et calcul des anciennes redevances (activité 2024).

Remise en compte et paiement à l'agence de l'eau

Paiement des soldes redevances 2024 (ancien dispositif) et remises en compte des acomptes pour la redevance consommation 2025 (en cas de dépassements de seuil).

2026

Nouvelles redevances de consommation et de performance (avec modulation au regard des indicateurs de résultats obtenus).

Déclaration et calcul des nouvelles redevances sans indicateurs de performance (activité 2025).

Paiement des soldes consommation 2025 et des acomptes pour la redevance consommation 2026 (en cas de dépassements de seuil). Paiement des redevances pour performance 2025.

2027

Déclaration et calcul des nouvelles redevances avec indicateurs de performance de l'année 2026 (redvances 2026).

Paiement des soldes consommation 2026 et des acomptes pour la redevance consommation 2027 (en cas de dépassements de seuil). Paiement des redevances pour performance 2026.

PRINCIPAUX AXES DE LA RÉFORME

AVANT

- Redevance prélèvement
- Redevance pollution domestique
- Redevance modernisation des réseaux de collecte (MRC) payée par les ménages
- Redevance MRC payée par les industriels
- Redevance pollution industrielle
- Redevance prélèvement industriel
- Redevance pollution diffuse (phytoantenne)
- Redevance prélèvement agricole/industriel
- Autres redevances (piscicole...)

APRÈS

- Redevance prélèvement (avec majoration Grenelle)
- Redevance sur la consommation d'eau potable
- Redevance pour performance des systèmes d'assainissement
- Redevance pour performance des réseaux d'eau potable
- Redevance pollution industrielle
- Redevance prélèvement industriel
- Redevance pollution diffuse (phytoantenne)
- Redevance prélèvement agricole/industriel
- Autres redevances (piscicole...)

Reforme

Restoration de taux planchers + TSO Mc

Promouvoir une meilleure performance des services d'eau et d'assainissement pour inciter les collectivités gestionnaires à améliorer leurs infrastructures et ainsi maîtriser les fuites d'eau potable et les rejets polluants. La réduction des taux de redevances sera corrélée à la performance des services avec un impact visible sur le prix de l'eau.

Taxer davantage les prélèvements dans un contexte de raréfaction des ressources en eau par le relèvement des plafonds des taux de redevances de prélèvement et l'instauration de taux planchers.

Renforcer le caractère pollueur-payeur de la fiscalité de l'eau. Au-delà des redevances de performance, la réforme introduit une fourchette pour déterminer le seuil de pollution des activités économiques au-delà duquel un suivi régulier des rejets est obligatoire, avec une majoration de la redevance en cas de défaut de suivi.

ZOOM SUR LA RÉFORME DES REDEVANCES DOMESTIQUES ET ASSIMILÉES

Avec la réforme, les redevances « pollution domestique » et modernisation des réseaux de collecte disparaissent. **Trois nouvelles redevances sont créées pour répondre aux enjeux en matière de gestion de l'eau** : sur la consommation d'eau potable (avec intégration des industriels), la performance des réseaux d'eau potable et la performance des systèmes d'assainissement collectif. **Au titre de la fiscalité relative à consommation et à la performance**, le poids global des redevances de performance sera au maximum d'1/3. Le ratio appliqué relève d'une décision propre à chacun des Comités de bassin.

Redevance sur la consommation d'eau potable s'applique au fait générateur de consommer/utiliser de l'eau potable, celle-ci n'étant de facto plus potable après usage. Elle s'applique quel que soit l'usage de l'eau potable excepté les volumes utilisés pour l'abreuvement du bétail.

- ✓ Assujettis : abonnés domestiques et industriels (abreuvement de bétail exonéré)
- ✓ Assiette : m³ d'eau potable facturés
- ✓ Perception Agences de l'eau : acompte année N, solde année N+1

Taux : Défini en €/m³ par chaque instance de bassin, dans la limite de 1 €/m³, taux de base non modulé.

Un régime unifié de la performance intégrant une réduction des taux de redevances, en remplacement du système antérieur combinant à la fois des primes pour épuration (reposant sur un remboursement) et la majoration Grenelle (reposant sur une majoration des redevances de prélèvement).

Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif

s'applique aux collectivités selon la performance de leurs réseaux.

- ✓ Assujettis : collectivités en charge de l'assainissement
- ✓ Assiette : m³ d'eau facturés au titre de l'assainissement
- ✓ Perception Agences de l'eau : année N+1

COMMENT ?

Calcul de la redevance = taux voté par chaque instance de bassin × m³ eaux assainies
 × (1 - autosurveillance [0 à 0,3])
 × conformité réglementaire [0 à 0,2]
 × efficacité assainissement [0 à 0,2]

Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable

s'applique aux collectivités selon la performance de leurs réseaux.

- ✓ Assujettis : collectivités en charge de l'eau potable
- ✓ Assiette : m³ d'eau facturés au titre de l'alimentation en eau potable
- ✓ Perception Agences de l'eau : année N+1

COMMENT ?

Calcul de la redevance = taux voté par chaque instance de bassin × m³ eau potable
 × (1 - fuite [0 à 0,55] - connaissance patrimoniale [0 à 0,25])

La pondération entre les deux redevances de performance reste à la décision pleine et entière des Comités de bassin pour s'adapter aux enjeux de remise à niveau des services d'eau et d'assainissement. L'amélioration des performances pourra s'appuyer sur des aides des agences de l'eau visant les mêmes problématiques.



Agence de l'eau
Adour-Garonne

90 Rue du Fenêtre
31078 Toulouse Cedex 4
www.eau-adour-garonne.fr

Agence de l'eau
Artois-Picardie

200 Rue Marceline
59508 Douai
Cedex 08
www.eau-artois-picardie.fr

Agence de l'eau
Loire-Bretagne

9 avenue Buffon
CS 34339
45083 Orléans Cedex 9
https://eau.loire-bretagne.fr

Agence de l'eau
Rhén-Meuse

Route de Laxey
BP 30019
57161 Moulin-Lès-Metz
www.eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau
Rhône-Méditerranée
Corse

3-4 allée de Lédz
69007 Lyon Cedex 7
www.eaurmc.fr

Agence de l'eau
Seine-Normandie

10 rue de l'Industrie
CS 80148
92416 Courbevoie Cedex
www.eau-seine-normandie.fr

Pour aller
plus loin,
consultez la foire
aux questions



PARTIE F

ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION



L'année 2024 n'a pas vu de nouvel aménagement en lien avec la politique eau et assainissement sur la commune de Cotonou.

Le suivi du fonctionnement et de l'entretien des blocs sanitaires réalisés en 2022 a été réalisé. La baisse du tarif a permis de favoriser la fréquentation mais il reste encore des améliorations à apporter.

L'action principale de l'année 2024 devait consister en la réalisation d'un aménagement de la cour de l'EPP (Ecole Publique Primaire) du quartier Agongbomey dans le 13^{ème} arrondissement de la ville. Cependant, le retard pris par les travaux de réalisation des blocs de classe n'a pas rendu possible cette réalisation reportée à l'année 2025.

Pour mémoire, les travaux prévus sont:

- Réhabilitation des blocs sanitaires,
- Mise en œuvre d'ouvrage de gestion des eaux pluviales de la cour, qui est régulièrement inondée,
- Plantation d'arbres de hauts jets afin de créer des zones d'ombres et des îlots de fraîcheur.



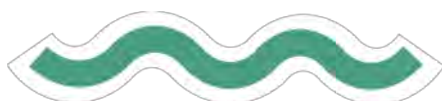
Cour d'école inondée



EPP Agongbomey

PARTIE G

CONCLUSION GENERALE



Ce rapport concerne les 60 communes pour l'assainissement et 52 communes pour l'eau potable (hors SERPN).

Territoire de confluence, l'Agglomération Seine-Eure est traversée par 5 cours d'eau principaux : la Seine, l'Eure, l'Iton, l'Andelle et l'Oison.

L'Agglo est compétente sur l'ensemble du cycle de l'eau : production et distribution d'eau potable, protection de la ressource, collecte et traitement des eaux usées, gestion des eaux pluviales et ruissellement, contrôle de l'assainissement non collectif, entretien et restauration des rivières et des milieux naturels, prévention des inondations. L'Agglo travaille en faveur des continuités écologiques, de la biodiversité, de la nature en ville, de la protection de la ressource et de la lutte contre les ruissellements, du Projet Alimentaire Territorial et anime 4 sites Natura 2000.

En 2024 sur le territoire (hors SERPN), 5,5 millions de m³ d'eau potable, provenant de 16 captages, ont été distribués aux usagers et près de 3,7 millions de m³ d'eaux usées ont été traités sur les 14 stations d'épuration du territoire. 10 000 installations d'assainissement non-collectif sont présentes sur le territoire.

Durant l'année 2024, les services de l'Agglomération ont procédé à un suivi régulier et permanent des délégataires et prestataires chargés de l'exploitation des services d'eau potable et d'assainissement, notamment par l'organisation de réunions de cadrage mensuelles et de visites des installations. Des outils de reporting et de dialogue sont mis en place avec les différents prestataires.

L'eau potable (2 lots) est exploitée via une délégation de service public d'une durée de 7 ans (SEESSEN Véolia). Ces contrats ont démarré au 1^{er} janvier 2022. Nous sommes dans la quatrième année de contrat. Un audit financier a été lancé par l'agglomération en 2025.

Depuis janvier 2021, de nouvelles substances ont été introduites dans le contrôle sanitaire des eaux en application de la directive de l'Union Européenne et des recommandations du Ministère de la santé, dans un objectif d'amélioration continue de la qualité de l'eau de consommation, parmi lesquelles des molécules appelées les métabolites de pesticides, sous-produits de la dégradation d'un pesticide (herbicide, fongicide ou insecticide) dans l'environnement.

Trois nouveaux métabolites ont été récemment intégrés au contrôle de l'eau dans la région :

- En avril 2022 : la chloridazone-desphényl et la chloridazone-méthyl-desphényl, qui sont deux sous- produits de dégradation de la chloridazone.
- En octobre 2023 : les métabolites du chlorothalonil, R471811, R 417888, 4-hydroxy-chlorothalonil.

Le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées, par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie est égal à 100% sur la totalité des secteurs.

Concernant les paramètres physico-chimiques, le taux de conformité établi par l'ARS est inférieur à 100% pour certaines unités de distribution, en raison de l'introduction de nouveaux paramètres dans le cadre du contrôle sanitaire en octobre 2023.

En 2023 et de janvier à avril 2024, la qualité de l'eau pour ce paramètre est classée comme insuffisante, en raison du dépassement de la limite de qualité provisoire de 0,1 µg/l mise en place pour le métabolites R471811 du Chlorotalonil en attendant les conclusions de l'ANSES sur son évaluation des risques ; ce paramètre est conforme à la limite de 0,9 µg/l fixée en avril 2024 suite à la publication des résultats de l'ANSES

Le rendement général des réseaux d'eau potable sur le territoire communautaire est de 76,8%, ce qui reste correct mais en baisse. Les efforts de recherche de fuite et de renouvellement sont à poursuivre.

Suite à son schéma directeur d'eau potable, l'Agglomération a mis en place une programmation pluriannuelle d'investissement. Un des objectifs principaux est de continuer à mener une politique active de renouvellement de ses réseaux, afin de préserver la qualité de l'eau, de limiter les fuites et de maîtriser son patrimoine technique.

Finalisé en décembre 2020, l'Agglomération a élaboré son Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE) qui est le document de référence pour l'amélioration continue de la sécurité de la distribution d'eau potable (quantité, qualité, continuité).

La création du nouveau forage à Lormais (Lormais 3) a été réalisé en 2024. Les démarches administratives sont en cours pour sa mise en service. A moyen terme, une solution d'interconnexion entre le forage de Pinterville et Lormais est en cours

Les 110 hectares de surface Agricole Utile (SAU) du Périmètre de Protection Rapproché (PPR) des Hauts Prés sont certifiés à 100% en agriculture biologique depuis fin 2014. La mise en place de ces conversions permet de pérenniser la qualité de la ressource sur ce captage stratégique. En complément de la conversion biologique des zones de production, l'agglomération a mis en place le pôle régional d'agriculture biologique des Hauts Prés. Ce lieu accueille a pour vocation d'accueillir et de fédérer les acteurs de la filière biologique afin de permettre l'essor de ce type d'agriculture favorable à la préservation de la ressource.

Les systèmes d'assainissement de Léry, Louviers et Aubevoye sont gérés depuis le 1^{er} janvier 2022 via deux prestations de services réseau et stations. Le groupement SAUR-Maillot a été retenu pour le lot réseau et Eau de Normandie (SUEZ) pour le lot stations. Les 11 autres systèmes d'assainissement sont gérés en régie directe par les agents du pôle exploitation assainissement. Un appel d'offre a été lancé en 2025 pour choisir les nouveaux prestataires au 1^{er} janvier 2026.

Une unité de méthanisation des boues de station d'épuration est envisagée. Les études préliminaires seront lancées fin 2025.

La mise en place d'un diagnostic permanent des systèmes d'assainissement est terminé. Elle permettra à la collectivité de répondre à la réglementation et mieux connaître le fonctionnement de ces réseaux d'assainissement afin de programmer des travaux de mise en conformité. Parallèlement, l'agglomération lance un diagnostic périodique de ces systèmes d'assainissement.

L'Agglomération Seine-Eure continue à mettre en conformité ses systèmes d'assainissement (réhabilitation réseau, mise en conformité file boues)

Suite à la mise en service de la nouvelle station d'épuration de La Croix-Saint-Leufroy (Clef vallée d'Eure) en septembre 2019, les travaux d'extension du réseau d'assainissement des eaux usées pour Ecardenville ont débuté en 2023 et se sont terminés en 2024. Les travaux de raccordement en domaine privé débuteront au 4^{ème} trimestre 2025. Une étude de maîtrise d'œuvre est en cours pour une extension de réseau sur la commune d'Authueil-Authouillet.

Le 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie permet de bénéficier d'une subvention pour la création de branchements en domaine privé, si le portage des travaux était assuré collectivement, et notamment par une intercommunalité. L'Agglomération Seine-Eure a donc décidé de proposer aux propriétaires de bénéficier de subventions pour les travaux de création de branchements en domaine privé. Sur toutes les extensions de réseau d'assainissement financées par l'Agence de l'eau, cette possibilité est offerte aux propriétaires de bénéficier d'une subvention.

En 2025, le prix global de l'eau et de l'assainissement, sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³, varie :

- Pour les usagers en assainissement non-collectif : 2,02 à 2,03 €/m³ TTC
- Pour les usagers en assainissement collectif : 4,52 à 4,53 €/m³ TTC

La tarification du service public de l'eau potable sera proposée au conseil de décembre 2025 au titre de l'année 2026, elle sera fixée de façon progressive par tranches croissantes de consommation, afin de favoriser les petits consommateurs et inciter aux économies d'eau. Depuis 2022, une augmentation progressive est proposée. Pour 2026, l'agglo ira dans ce sens afin de maintenir ses capacités de financement nécessaire à la gestion de son patrimoine. Dans le cadre du 12ème programme de l'agence de l'eau, à compter du 1er janvier 2025, une réforme des redevances a été mise en place. Les redevances sur la performance en eau potable et en assainissement sont répercutées sur la facture d'eau sous la forme d'un supplément de prix au m³ d'eau vendu ou assaini. Il est à noter que la nouvelle redevance eau potable est unique sur le territoire, plus de zones différentes. Cela a des conséquences sur certaines communes pour les factures des usagers et conduit à une augmentation. La légère différence est liée à une différence entre les abonnements du lot 1 et du lot 2.

L'inflation des 3 dernières années sur les coûts d'exploitation pénalise l'autofinancement des budgets annexes. Comme dans beaucoup de secteurs, il est aussi à noter que les coûts des travaux ont subi une forte augmentation.

En matière d'assainissement non collectif, l'agglomération Seine-Eure a défini l'ensemble de son zonage d'assainissement et les procédures de contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif des particuliers ont eu lieu sur toutes les communes. La révision du zonage d'assainissement sur le territoire de l'ancienne Communauté d'Agglomérations Seine-Eure sera mis à l'enquête publique fin 2024.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de la loi Oudin-Santini, l'Agglomération Seine-Eure consacre 1 % de ses recettes d'exploitation des services d'eau et d'assainissement à des actions de coopération décentralisées avec le Bénin.

L'année 2025 est marquée par le début du 12e programme d'intervention Eau, Climat et Biodiversité (2025-2030). Dans ce cadre, l'agence de l'eau Seine-Normandie propose aux acteurs territoriaux de se mobiliser autour d'un programme d'actions territorialisées, identifiées comme nécessaires à la sobriété en eau, la préservation des ressources en eau potable, la reconquête des milieux, la biodiversité associée et l'adaptation au changement climatique. Ce contrat est un outil de programmation pluriannuelle qui engage les parties sur les enjeux eau de leur territoire en cohérence avec les autres politiques publiques du territoire. L'Agglomération Seine Eure était déjà signataire d'un contrat sur la période 2020-2024. Dans le cadre du 12ème programme, la Communauté d'Agglomération est concernée par plusieurs contrats :

- Le contrat territorial Eure aval et Oison qu'elle pilote directement
- Le contrat Seine en Normandie piloté par le syndicat mixte de gestion de la Seine Normande
- Le contrat Iton porté par le Syndicat Mixte du bassin de l'Iton.

Ces contrats sont des outils de programmation pluriannuel qui engagent les parties sur les enjeux eau de leur territoire.

Le contrat Eure Aval a été finalisé. Il s'applique au territoire du bassin versant de l'Eure Aval de la commune d'Authueil-Authouillet jusqu'à la commune de Martot, élargi au bassin versant de l'Oison sur le territoire de l'Agglomération. Les grands enjeux liés à l'eau, la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique retenus pour le territoire Eure-aval sont les suivants :

- Les milieux aquatiques et humides : restauration de la continuité écologique, protection et restauration des zones humides, restauration multifonctionnelle des milieux intégrant les champs d'expansion de crue, restauration de berges, acquisition de connaissances et sensibilisation des différents publics aux enjeux eau et climat
- La protection de la ressource : diminution des prélèvements en eau, mise en œuvre de la stratégie de sobriété de l'agglomération

Ce contrat sera signé en octobre.

Parallèlement toujours dans le cadre du 12ème programme, l'agence de l'eau demande aux collectivités de mettre en place une stratégie de protection de la ressource. Pour rappel, la Communauté d'agglomération Seine-Eure, est engagée depuis de nombreuses années dans une politique de protection de la ressource en eau potable, notamment en protégeant les captages de l'ensemble du territoire.

Les objectifs de la stratégie de protection la ressource en eau et du plan de sobriété consistent :

- Faire évoluer les pratiques pour faire baisser la consommation ;
- Diminuer les prélèvements en eau potable à hauteur de -14 % de 2019 à 2030, conformément au plan eau.

Sur le territoire de la Communauté d'agglomération Seine Eure, à compter de 2025, une animation dédiée sur un quart temps va permettre de mettre en place de nouvelles actions, en plus de celles déjà existantes, pour atteindre cet objectif de -14%. La somme de ces actions est détaillée dans le plan de sobriété mais les principales actions seront notamment :

- Diagnostiquer les bâtiments intercommunaux et communaux pour lutter contre les fuites et améliorer la gestion de l'eau potable ;
- Rencontrer les industriels pour mettre en place une stratégie de sobriété au sein de leurs entreprises,
- Sensibiliser le grand public aux économies d'eau et aux sources de pollutions ;
- Continuer les travaux de renouvellement de réseau AEP pour lutter contre les fuites et augmenter le rendement du réseau ;
- Améliorer la recherche des fuites et la rapidité de leur prise en charge ;
- Poursuivre les actions issues du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE) notamment pour la partie liée à la protection des zones de captage.



©Studionumeriques



©normandie-photo.com



©normandie-photo.com



Le cycle de l'eau sur le territoire Seine-Eure

L'Agglo Seine-Eure, territoire de confluence, est traversée par 5 cours d'eau principaux : la Seine, l'Eure, l'Iton, l'Andelle et l'Oison. Elle compte plus de 105 000 habitants et 60 communes.

L'Agglo est compétente sur l'ensemble du cycle de l'eau : production et distribution d'eau potable, protection de la ressource, collecte et traitement des eaux usées, gestion des eaux pluviales et ruissellement, contrôle de l'assainissement non collectif, entretien et restauration des rivières et des milieux naturels, prévention des inondations.

L'Agglo travaille notamment en faveur de la continuité écologique sur l'Eure, de la biodiversité, de la nature en ville, de la protection de la ressource et de

la lutte contre les ruissellements, du Projet Alimentaire Territorial et anime 5 sites Natura 2000.

Chaque année sur le territoire, près de 5,8 millions de m³ d'eau potable, provenant de 16 captages, sont distribués aux usagers et près de 3,9 millions de m³ d'eaux usées sont traités sur les 14 stations d'épuration du territoire.

10 000 installations d'assainissement non-collectif sont présentes sur le territoire.

Hôtel d'Agglomération

1, place Ernest Thorel
27400 Louviers
Tél. : 02 32 50 85 50
www.agglo-seine-eure.com



agglo.seine.eure



[AggloSeineEure](https://www.facebook.com/AggloSeineEure)



[agglo_seineeure](https://www.instagram.com/agglo_seineeure)